

LA QUALITÉ DE LA LANGUE : UN PROJET DE SOCIÉTÉ

Rapport préparé par Jacques Maurais

**Conseil de la langue française
janvier 1999**

Dépôt légal — 1999
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISBN 2-550-34556-8

Préface

La qualité de la langue a toujours été au cœur des préoccupations des Québécois. Déjà le livre blanc de 1977, prélude à la *Charte de la langue française*, accordait une place importante à cette question. Toutefois, il a d'abord fallu assurer le statut du français au Québec et des efforts considérables ont été déployés en ce sens dans les années qui ont suivi l'adoption de la *Charte de la langue française*.

Le bilan de la situation de la langue française effectué en 1995 met en relief les progrès immenses qui ont été accomplis depuis vingt ans en vue de réaliser cet objectif premier, faire du français la langue commune au Québec. À cet égard, il nous faut souligner que :

- les francophones ont maintenant pris leur place sur le marché du travail et que les disparités salariales liées à la langue ont presque disparu ;
- l'école française est fréquentée par la grande majorité des jeunes immigrants ;
- la connaissance et l'usage du français chez les anglophones et les allophones se sont considérablement accrus ;
- l'usage du français parmi les travailleurs est beaucoup plus important et qu'il tend à se généraliser dans la vie des entreprises ;
- les immigrants s'intègrent de plus en plus à la vie collective en français ;
- l'accueil et le service en français dans les commerces et les services sont presque partout assurés ;
- et enfin, le français est prédominant dans l'affichage à Montréal.

Ce sont là des résultats importants dont nous pouvons être fiers, même s'il y a encore du chemin à parcourir pour maintenir et renforcer les acquis des vingt dernières années.

Nous devons, notamment, porter une attention particulière au rôle central qu'une langue de qualité doit jouer dans l'éducation comme dans les domaines des nouvelles technologies de l'informatique et des communications. De même, nous devons veiller à l'accroissement de la maîtrise de la langue, qualité essentielle à une participation active dans une société moderne basée sur l'économie de la connaissance.

L'idée de se préoccuper de la question de la qualité de la langue, ou plutôt de sa maîtrise, n'est pas neuve. Déjà, le document de consultation publié en 1996 par le gouvernement du Québec, en vue de la commission parlementaire devant étudier les modifications à apporter à la législation linguistique, reprenait une idée lancée dans le livre blanc de 1977¹, mais qui n'avait pas encore pu être exploitée, à savoir la responsabilisation en matière de maîtrise de la langue. En effet, on pouvait lire dans la nouvelle proposition de politique linguistique :

[...] la responsabilité de la pratique et de la diffusion d'une langue de qualité est répartie entre un grand nombre d'intervenants, dont plusieurs n'ont même pas conscience d'avoir une responsabilité en cette matière ou ont souvent tendance à l'oublier dans la quotidienneté de la parole et de l'écriture.

Le document de consultation ajoutait immédiatement :

Un plan d'action en matière de qualité de la langue se définit en ciblant les principaux acteurs sociaux qui doivent rendre témoignage de la norme d'un français de qualité et en identifiant les mesures concrètes qui peuvent faciliter la maîtrise de la norme chez les locuteurs québécois².

1. *La politique québécoise de la langue française*, mars 1977.

2. *Le français langue commune. Promouvoir l'usage et la qualité du français, langue officielle et langue commune du Québec. Proposition de politique linguistique*, Québec, ministère de la Culture et des Communications, 1996, p. 68.

Le Conseil de la langue française a tout de suite perçu qu'il s'agissait là d'une orientation prometteuse et il en a fait part à la commission parlementaire de la culture³. En effet, cette orientation découle du fait que, dans la vie de tous les jours, le citoyen est en contact avec un grand nombre de productions linguistiques en provenance de diverses sources : médias parlés et écrits ; publicité commerciale ; documents émanant des services gouvernementaux, etc. Ces écrits et ces discours finissent par avoir une influence sur les usages linguistiques des individus. On peut penser que, si tous ces diffuseurs de modèles linguistiques assument vraiment leurs responsabilités envers la collectivité, on pourra assister à une amélioration générale du français écrit et parlé au Québec.

Le Conseil de la langue française a donc demandé à l'un de ses chercheurs, monsieur Jacques Maurais, de développer le thème de la responsabilisation proposé dans le livre blanc de 1977 et dans le document de consultation de 1996.

Le Conseil s'est inspiré du rapport du chercheur pour produire son avis *Maîtriser la langue pour assurer son avenir*, rendu public en mars 1998. Il souhaite aujourd'hui porter à la connaissance des Québécoises et des Québécois l'ensemble du rapport en vue d'approfondir le débat public sur la maîtrise de la langue. Les propositions qui sont faites dans ce document, les pistes d'action qui y sont suggérées méritent toutes d'être discutées ; on souscrira probablement d'emblée à certaines, on pourra vouloir en approfondir ou en critiquer d'autres, voire les remettre en question. Ainsi, espérons-nous, pourra s'engager un débat fructueux qui nous permettra de continuer de progresser collectivement dans la foulée de la réforme de l'enseignement du français mise en route par le ministère de l'Éducation.

3. Conseil de la langue française, *S'engager dans la nouvelle phase de la politique linguistique*, Mémoire présenté à la Commission parlementaire sur la culture, août 1996.

La nouvelle phase de la politique linguistique, amorcée il y a seulement quelques années, a insisté particulièrement sur l'importance de la qualité de la langue. Cette nouvelle phase a coïncidé avec une refonte en profondeur de la formation des maîtres et l'adoption de nouveaux programmes de français pour le primaire et le secondaire, où on met davantage l'accent sur l'enseignement systématique de la grammaire. Le Conseil de la langue française, à qui la *Charte de la langue française* a confié le mandat de “surveiller l'évolution de la situation linguistique au Québec quant au statut de la langue française et à sa qualité”, entend suivre la situation de près pour s'assurer que la qualité de la langue, l'acquisition et la maîtrise du français correct continuent de figurer parmi les priorités de la société québécoise.

La présidente,

Nadia Brédimas-Assimopoulos

Liste des personnes consultées

Les personnes dont les noms suivent ont été consultées sur un ou plusieurs aspects traités dans le présent rapport. Il va de soi que, même si le rédacteur a pris soin de refléter le plus fidèlement possible leurs remarques, on ne saurait conclure qu'elles sont d'accord avec l'ensemble des positions ou des propositions qui sont présentées.

Robert Auclair, Association pour le soutien et l'usage de la langue française (ASULF), Sainte-Foy

Philippe Barbaud, professeur, Université du Québec à Montréal

Jean-Claude Boulanger, professeur, Université Laval

Charles Bourgeois, directeur général des communications institutionnelles, Bell Canada

Jean-Claude Corbeil, coauteur du dictionnaire *Le Visuel*, sous-ministre associé à la politique linguistique

Stéphane Couture, analyste-conseil au Centre francophone de recherche en informatisation des organisations (CEFRIO)

Robert Dubuc, ancien chef du Service de linguistique de Radio-Canada, membre de la Commission de terminologie de l'Office de la langue française

Guy Dumas, directeur, Secrétariat à la politique linguistique, gouvernement du Québec

Marthe Faribault, professeur à l'Université de Montréal

Jean-Denis Gendron, professeur émérite, Université Laval

Jean-François Joly, directeur des services linguistiques, Institut canadien des comptables agréés, membre de la Commission de terminologie de l'Office de la langue française

Raymond Joly, professeur émérite, Université Laval

Huguette Lachapelle, présidente, Association québécoise des professeurs de français (AQPF)

Renée Lacoursière, ex-membre du Conseil de la langue française

Monique Lafortune, chef du Centre d'évaluation de la région de Montréal, ministère de l'Éducation du Québec

Pauline Langlais, directrice, Direction générale de la formation des jeunes, ministère de l'Éducation du Québec

Lola Le Brasseur, responsable du service de la francisation, Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ)

Jacques Leclerc, professeur au Collège du Bois-de-Boulogne, membre de la Commission de terminologie de l'Office de la langue française

Robert Légaré, secrétaire général de la Confédération des syndicats démocratiques, membre du Conseil de la langue française

Michel Leys, Bureau de conseil en lisibilité, Bruxelles

Camille Marchand, responsable des programmes de français langue seconde, ministère de l'Éducation du Québec

Pierre Martel, professeur, Université de Sherbrooke

Michel Moisan, professeur, responsable du groupe de physique des plasmas, Université de Montréal

Francine Osborne, membre du Conseil de la langue française

Conrad Ouellon, Centre international de recherche en aménagement linguistique, Université Laval

Karmele Rotaetxe, professeur de sociolinguistique, Université du Pays basque (Vitoria, Espagne)

Marie-Éva de Villers, directrice de la qualité de la communication, École des hautes études commerciales

**Liste des principaux sigles ou acronymes
utilisés dans ce rapport**

AQPF	Association québécoise des professeurs de français
ASULF	Association pour le soutien et l'usage de la langue française
BTQ	Banque de terminologie du Québec
CEQ	Centrale de l'enseignement du Québec
CLE	Centre de linguistique de l'entreprise
CLF	Conseil de la langue française
CSD	Centrale des syndicats démocratiques
CSN	Confédération des syndicats nationaux
DEC	Diplôme d'études collégiales
FTQ	Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec
HEC	École des hautes études commerciales
MEQ	Ministère de l'Éducation du Québec
OLF	Office de la langue française

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES

<i>Préface</i>	I
<i>Liste des personnes consultées</i>	V
Introduction	1
Chapitre 1 Aspects historiques	
1.1 Historique de la question de la qualité de la langue au Québec	5
Le Régime français	5
La Conquête et le XIX ^e siècle	6
Début de contacts bientôt de plus en plus intensifs de notre variété de français avec l'anglais	7
Rupture des relations avec la France	9
La scolarisation	11
L'industrialisation	12
Le XX ^e siècle	13
Reprise progressive des contacts avec la France sur le plan de la langue parlée	13
Récupération progressive par le français de nombreux domaines d'utilisation	14
La traduction devient objet d'enseignement universitaire	15
La querelle du joul et le problème de la norme	16
Une population plus scolarisée, soumise à plus d'exigences linguistiques	17
À l'aube du XXI ^e siècle, d'importants défis à relever	19
Le renouvellement du corps enseignant	21
Le décrochage scolaire	22
L'intégration des allophones	23
La formation de la main-d'œuvre	24
1.2 La problématique de la qualité de la langue au Conseil de la langue française	25
1 ^{re} approche : les réflexions théoriques	26
2 ^e approche : les diagnostics	26
3 ^e approche : l'instrumentation	27
Chapitre 2 Aspects théoriques	
2.1 La notion de qualité de la langue	31
La notion de qualité de la langue et le mandat du Conseil de la langue française	31

	La qualité de la langue du point de vue théorique	32
	La qualité de la langue et la variation linguistique	47
	Que conclure ?	57
2.2	Principes devant guider les interventions en matière de la qualité de la langue	64
	Premier principe — La qualité de la langue n'est pas indépendante de son statut	65
	Deuxième principe — Les usages institutionnels de la langue (langue publique) doivent être distingués des usages privés	68
	Troisième principe — Le colinguisme ou la comparaison entre deux langues est un excellent moyen d'améliorer la connaissance de la langue maternelle	71
	Quatrième principe — Dans nos cultures, on tend à juger l'oral d'après les règles de l'écrit	75
	Cinquième principe — La folklorisation linguistique peut être combattue en proposant un modèle de langue dynamique et moderne	79
	Sixième principe — Les excès du purisme peuvent être évités si l'on prend en compte la variation linguistique	81
	Septième principe — La qualité de la langue ne se résume pas à la chasse aux anglicismes	83
	Huitième principe — L'aménagement linguistique, y compris ce qui touche à la qualité de la langue, ne peut être laissé à la seule initiative individuelle	85
	Neuvième principe — La langue standard doit être distinguée de la langue littéraire	86
	Dixième principe — La langue maternelle ne peut s'enseigner comme une langue seconde	88
	Onzième principe — Le problème posé par les insuffisances à l'écrit dépasse le cadre de l'orthographe	90
	Conclusion : Le refus des solutions toutes faites	91
Chapitre 3	Le rôle central de l'institution scolaire	
3.1	L'école	95
	Besoins langagiers et objectifs d'apprentissage	101
	Propositions du Conseil de la langue française	102
	1° Réintégrer la grammaire et la littérature dans les programmes du primaire et du secondaire	105
	2° Augmenter le temps d'enseignement	108
	3° Augmenter la fréquence des activités d'écriture	110
	4° La prise en charge de la qualité du français par les enseignants d'autres matières	113
	5° Développer le goût de la lecture	115

	6° Établir des comparaisons systématiques entre la langue maternelle et la langue seconde	117
	7° Hausser le niveau de compétence en français langue seconde	119
	8° Moduler les méthodes d'apprentissage de la langue anglaise selon les différentes clientèles scolaires	120
	9° Assurer une instrumentation adéquate	124
	10° Assurer la formation des maîtres	126
	Programmes actuels	131
	Conclusion	136
3.2	Le collège	141
3.3	L'université	146
	Les diagnostics et les tests de langue	146
	L'enseignement du français langue maternelle à l'université	150
	Les compétences langagières des professeurs	152
	Le statut du français dans les universités	153
	Propositions	156
Annexe	Retombées positives des tests de français	159
Chapitre 4	Le partage des responsabilités	
4.1	L'Administration	165
	L'Administration doit s'afficher en français correct	166
	L'Administration doit utiliser la terminologie sectorielle correcte	167
	L'Administration doit offrir des documents en français	167
	L'Administration doit offrir des documents en français correct	168
	En plus de la norme linguistique, l'Administration doit aussi respecter certaines normes sociolinguistiques ou sociologiques	174
	L'Administration doit veiller à la lisibilité des textes destinés au grand public	175
4.2	Le domaine des communications	186
	Les médias écrits	186
	Les médias électroniques	189
	La formation des communicateurs	196
	La langue de la publicité et de l'affichage	203
	La publicité	203
	L'affichage	206
	Les mesures de correction	210
4.3	Les langagiers	212
	La traduction	213
	Les réviseurs et les correcteurs	220
4.4	Le monde du travail	223
	Les entreprises	225
	Les syndicats	234

	Les ordres professionnels	247
	La formation professionnelle	250
4.5	L'informatique	256
	Les mesures propres à assurer le statut du français dans les nouvelles technologies de l'information et de la communication . .	258
	Les mesures propres à améliorer la qualité du français dans les nouvelles technologies et grâce à elles	264
Annexe	Les recommandations touchant la langue du rapport final de la Commission de la culture de l'Assemblée nationale sur l'autoroute de l'information	268
4.6	La langue des services	270
4.7	Les associations privées	275
4.8	L'Office de la langue française	277
	L'Office de la langue française et les vocabulaires spécialisés . . .	283
	La Banque de terminologie du Québec	289
	Les consultations linguistiques	291
	La normalisation, la Commission de terminologie de l'Office, les commissions ministérielles de terminologie	294
	L'implantation des terminologies	303
	La féminisation	311
	La réforme de l'orthographe	320
	Conclusion	321
Appendice:	Rappel des propositions concernant l'Office de la langue française et apparaissant ailleurs dans le présent rapport	325
Chapitre 5	La langue parlée	329
Conclusion		343
Liste des propositions et suggestions		346

Introduction

Tout le monde semble avoir une idée de ce qu'est la qualité de la langue. Pour beaucoup, elle est identifiée à l'absence d'anglicismes et de calques, ce qui paraît particulièrement absurde quand on sait que le mot « qualité » lui-même est à l'origine un calque créé par Cicéron sur le modèle du mot grec ποιότης.

Parallèlement, on constate que tout le monde est susceptible de faire des accrocs à la qualité de la langue. L'un des trois sujets du test de français du collégial du 27 mars 1993 était ainsi présenté : « Les salaires des vedettes de hockey professionnel est-il justifiable ? » Et l'on a même découvert deux fautes dans le texte de la *Dictée des Amériques* de 1997. Le rappel de ces faits est l'occasion de souligner à quel point il est délicat de s'ériger en juge et de critiquer la langue, parlée ou écrite, des autres. D'autant plus que la qualité de la langue demeure toujours un sujet qui froisse les susceptibilités. Un historien l'avait d'ailleurs déjà constaté :

Les susceptibilités, individuelles et collectives, sont vives partout. Les Canadiens français, comme les Français, souffrent lorsqu'ils se croient méconnus. Et la susceptibilité canadienne-française porte essentiellement sur deux points : la qualité de la langue parlée (ou écrite) ; et le modernisme de la vie matérielle⁴.

Dans les discussions touchant la qualité de la langue, il est souvent difficile de garder la tête froide et d'éviter les prises de position extrêmes. Pour d'aucuns, la qualité s'améliorerait plutôt si l'on se rappelle ce qu'elle était il y a 25 ans, mais cela ne signifierait pas qu'il ne reste pas encore beaucoup de chemin à parcourir. Pour d'autres, il n'y aurait eu aucune amélioration et la situation aurait même tendance à se détériorer. Il serait regrettable que le défaitisme renforce l'insécurité linguistique et les préjugés à l'égard du français parlé et écrit au Québec, à la fois chez les Québécois et chez les étrangers. Il importe surtout d'instaurer et de nourrir la confiance dans notre langue. En même temps, on doit avoir le courage de faire une évaluation réaliste de

4. Robert Rumilly, *Histoire de la province de Québec*, tome XXVI : *Rayonnement de Québec*, Montréal, Chantecler, 1953, p. 22.

la situation ; malheureusement, à ce sujet, il nous manque encore des données. Et il est nécessaire d'envisager des moyens concrets pour améliorer la situation. C'est ce que nous tenterons de faire dans le présent rapport, en proposant comme moyen *la responsabilisation des principaux acteurs sociaux*, c'est-à-dire en déterminant les responsabilités de chacun dans ce domaine et en suggérant des pistes d'action.

Le rapport débute par un historique de la question de la qualité de la langue au Québec. Puis suit un résumé de la façon dont le Conseil de la langue française a envisagé cette question depuis sa création en 1977. Une partie théorique propose une définition de la qualité de la langue et énonce quelques principes qui semblent essentiels pour guider les interventions en matière de qualité de la langue. Un long chapitre est consacré au rôle central de l'institution scolaire. Ensuite est détaillée la nouvelle approche qui est proposée, celle de la responsabilisation des acteurs sociaux. Un dernier chapitre porte sur la langue parlée : on y étudie les moyens de la corriger et on trace les limites des interventions possibles sur la langue orale. Finalement, la conclusion rappelle que la maîtrise de la langue doit enfin devenir une « priorité nationale » au Québec.

Le présent rapport présente des suggestions qui ont été formulées à l'adresse du Conseil de la langue française. Les idées qui y sont exprimées sont celles de son auteur et ne constituent pas une prise de position du Conseil.

Chapitre 1

Aspects historiques

1.1 Historique de la question de la qualité de la langue au Québec

Le Régime français

On n'a pas toujours dit que les habitants de ce qui est aujourd'hui le Québec parlaient mal. Les Européens de passage en Nouvelle-France ont souvent fait des commentaires élogieux sur la qualité de la langue qui était parlée dans ces contrées nordiques, dès le début du peuplement français. Ainsi, le 28 octobre 1651, Simon Denys écrit dans une lettre : « *Sunt urbani mores ; non inconcinnus gallicæ linguæ viget usus*⁵. »

Nous avons plusieurs témoignages sur le XVIII^e siècle, avant la Conquête anglaise. Le père Pierre-François-Xavier de Charlevoix notait en 1744 : « nulle part ailleurs on ne parle plus purement notre langue. On ne remarque même ici aucun accent. » Le témoignage de Bacqueville de la Potherie, en 1753, va dans le même sens : « On parle ici parfaitement bien sans mauvais accent. Quoiqu'il y ait un mélange de presque toutes les Provinces de France, on ne saurait distinguer le parler d'aucune dans les Canadiennes ». Et à peine trois ans avant la Conquête, le marquis de Montcalm écrivait dans son journal : « J'ai remarqué que les paysans canadiens parlent très bien le français, et comme sans doute ils sont plus accoutumés à aller par eau que par terre, ils emploient volontiers les expressions prises de la marine⁶. » Comme le conclut une étude récente, « globalement [...] le français parlé au Québec au milieu du XVIII^e siècle ne devait pas s'écarter notablement de celui qui était en usage dans les couches populaires des régions françaises de l'Hexagone et en particulier des régions du nord-ouest⁷. »

5. « Les mœurs sont polies ; la langue française y est parlée avec élégance. » Voir L. Campeau, « Un témoignage de 1651 sur la Nouvelle-France », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 23 (1970), p. 601-612.

6. Les citations illustrant ce paragraphe proviennent de Gaston Dulong, *Bibliographie linguistique du Canada français de James Geddes et Adjutor Rivard (1906) continuée par Gaston Dulong*, Québec et Paris, Les Presses de l'Université Laval, Librairie C. Klincksieck, coll. Bibliothèque française et romane, série E : Langue et littérature françaises au Canada, 1966.

7. Chantal Bouchard, *La langue et le nombril. Histoire d'une obsession québécoise*, Montréal, Fides, 1998, p. 46.

Les jugements positifs des voyageurs sur la variété de français parlé en Nouvelle-France proviennent du fait que l'unification linguistique s'est produite beaucoup plus tôt sur les rives du Saint-Laurent que dans la mère patrie. En effet, les langues régionales (occitan, breton, basque, etc.) ne se sont, en pratique, pas implantées dans la colonie et les patois issus des dialectes d'oïl de l'époque médiévale s'y sont rapidement éteints. On s'entend généralement pour dire que l'unification linguistique était réalisée vers 1680, en tout cas avant 1700⁸. Elle s'est donc produite deux siècles avant celle de la France, où il faudra attendre l'institution de l'école primaire obligatoire à l'époque de Jules Ferry (ministre de l'Instruction publique en 1879-1883) et les brassages de population entraînés par les guerres, spécialement la guerre de 1870 et la Grande Guerre, pour que ce processus s'accomplisse.

La Conquête et le XIX^e siècle

La Conquête a entraîné ce que Marcel Rioux a appelé la « folklorisation d'une société », une société d'où « la classe lettrée s'[était] volatilisée⁹ ». La Conquête marque à la fois un commencement et une rupture. Commencement de nos contacts avec l'anglais, rupture de nos relations avec la France. Ces deux phénomènes sont à la base de l'évolution ultérieure du français en sol québécois et expliquent aussi pourquoi le développement de l'instruction fut chose lente chez nous et pourquoi l'industrialisation s'est faite en anglais.

8. Philippe Barbaud, *Le choc des patois en Nouvelle-France. Essai sur l'histoire de la francisation au Canada*, Sillery, Les Presses de l'Université du Québec, 1984 ; Raymond Mugeon et Édouard Beniak, *Les origines du français québécois*, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, 1994 ; Marthe Faribault, « Le choc des patois, y a-tu eu lieu, coudon, à fin ? Le problème de l'origine du francoquébécois », Actes du colloque « Le Québec et ses minorités » (Trèves, juin 1997), Tübingen, Niemeyer (à paraître).

9. Marcel Rioux, « La folklorisation d'une société », dans Pierre de Grandpré, *Histoire de la littérature française du Québec*, Montréal, Beauchemin, 1967, t. 1, p. 79.

Début de contacts bientôt de plus en plus intensifs de notre variété de français avec l'anglais

Selon Gaston Dulong, « la cession du Canada à l'Angleterre fut pour le français une véritable catastrophe¹⁰. » Très tôt les emprunts à l'anglais apparaissent et les évaluations, naguère positives, sur le français parlé au Canada deviennent négatives. John Lambert, Anglais venu en Amérique du Nord au début du XIX^e siècle, remarque : « The Canadians have had the character of speaking the purest French ; but I question whether they deserve it at the present day¹¹. » Il écrit aussi : « Previous to the conquest of the country by the English, the inhabitants are said to have spoken as pure and correct French as in old France: since then they have adopted many anglicisms in their language, and have also several antiquated phrases, which may probably have arisen out of their intercourse with the new settlers¹². » Très tôt donc apparaît le phénomène de l'anglomanie¹³ : un article du journal *Le Canadien*¹⁴ de 1808 en fait état, Joseph Quesnel écrit même une petite comédie sur ce thème en 1802 (*L'anglomanie ou le Dîner à l'anglaise*). Il y avait au Québec une situation où le français occupait la position de langue dominée par rapport à l'anglais. L'élite était particulièrement sensible à l'influence de l'anglais parce que la formation universitaire (principalement des médecins et des juristes) se faisait aux États-Unis jusqu'à la fondation de l'Université McGill en 1829 et qu'elle n'a pu commencer à se faire en français qu'avec la fondation de l'Université Laval en 1852.

Mais ce qui influencera davantage les jugements portés sur l'évolution du français au Canada, ce sera l'omniprésence de la traduction. Certes, la traduction n'était pas inconnue sous

10. Gaston Dulong, « La langue des Canadiens français », dans Pierre de Grandpré, *Histoire de la littérature française du Québec*, Montréal, Beauchemin, 2^e édition, 1966, t. 1, p. 97-99.

11. Dans son ouvrage *Travels through Canada and the United States of North America in the years 1806, 1807 and 1808*, Londres, 2^e éd., vol. 1, 1813. Voir Guy Bouthillier et Jean Meynaud, *Le choc des langues au Québec 1760-1970*, Montréal, Les Presses de l'Université du Québec, 1972, p. 123. Voir aussi note suivante.

12. Cité par Lothar Wolf, *Französische Sprache in Kanada*, Munich, Ernst Vögel, 1987, p. 72.

13. Voir Danièle Noël, *Les questions de langue au Québec 1759-1850*, Québec, Conseil de la langue française, 1990, p. 155-157.

14. Reproduit dans Bouthillier et Meynaud, *op. cit.*, p. 125-126.

le Régime français, puisqu'il était nécessaire d'avoir recours à des *truchements* pour communiquer avec la population autochtone, mais, avec la Conquête, elle s'instaure définitivement et elle s'institutionnalise progressivement. C'est d'ailleurs de l'époque de la Conquête que date l'apparition de la traduction improvisée (voir plus loin au chapitre 4) : les articles traduits de l'anglais au français du journal bilingue *La Gazette de Québec*. Et la traduction conservera longtemps la trace de sa fonction d'origine : permettre aux francophones de comprendre les ordres du conquérant. Tout au cours du XIX^e siècle, la traduction prend de plus en plus d'importance dans l'administration publique. Depuis lors, la traduction a beaucoup contribué à façonner la langue de l'administration publique ainsi que certaines terminologies sectorielles. Son influence sur la qualité du français a été considérée par plusieurs comme néfaste¹⁵ ; cette attitude critique face à l'omniprésence de la traduction est d'ailleurs partagée par les meilleurs traducteurs :

Les manifestations de l'esprit au Canada se produisent à l'ordinaire dans l'ambiance de la traduction. La pâture intellectuelle du Canadien moyen est faite, pour une très large part, de traduction. Nos journaux reçoivent les dépêches d'agences en anglais ; en anglais aussi, le texte des annonces. Nos postes de T.S.F. nous serinent de la traduction à la journée. Orateurs politiques ou sacrés, professeurs, érudits, chercheurs, commerçants ou industriels, avocats ou ouvriers spécialisés, médecins ou ingénieurs, tous, partout et toujours, nous nous servons de textes anglais que nous traduisons ou qu'on traduit à notre intention. La traduction s'infiltré partout, commande chaque geste de notre vie. La langue sera par conséquent, dans une large mesure, ce que sera la traduction¹⁶.

La présence massive et souvent insidieuse de la traduction dans la vie des Québécois francophones n'a pas été sans entraîner, au fil des ans, de nombreuses interférences linguistiques (emprunts lexicaux, emprunts sémantiques, calques). Cette sujétion à l'anglais conduit à

15. « R.-A. Benoit, secrétaire particulier du premier ministre Taschereau, cherchant à circonscrire les faiblesses plutôt que de les nier, dénonçait l'origine des déformations subies par la langue française au Canada : la traduction » (Robert Rumilly, *Histoire de la province de Québec*, tome XXVI : *Rayonnement de Québec*, Montréal, Chantecler, 1953, p. 25).

16. Pierre Daviault, *Mémoires de la Société royale du Canada*, 3^e série, 38/1, p. 67.

l'appauvrissement du français par l'absence d'utilisation des ressources qui ne sont pas suggérées par l'anglais¹⁷ et elle s'est particulièrement manifestée, au XIX^e siècle, dans nos textes de lois :

Anglais par le vocabulaire, anglais par la syntaxe, nos textes sont encore anglais par la méthode, c'est-à-dire qu'ils ne répondent pas à l'idée d'une construction rationnelle. Ils ne constituent pas un système, une ordonnance des diverses institutions. Ils n'ont ni plan, ni subdivisions, ni rubriques qui ne reposent sur un voisinage accidentel et banal. C'est là le grand mal dont nous souffrons, la disparition de cet esprit français de synthèse juridique¹⁸.

Les réserves qui viennent d'être exprimées sur le rôle de la traduction ne doivent pas faire perdre de vue le fait qu'une grande partie de l'amélioration du français au Québec et de sa modernisation pour suivre l'évolution de la variété-mère européenne a été l'œuvre d'un grand nombre de traducteurs consciencieux. Ce mouvement s'est mis en branle dès le XIX^e siècle, mais son ampleur s'est accrue depuis la Révolution tranquille et la création de cours spécialisés de traduction dans les universités francophones¹⁹.

Rupture des relations avec la France

La Conquête a aussi entraîné la rupture, presque totale pour un temps, des liens avec la France. Ces liens ne seront symboliquement rétablis que par le voyage, en 1855, de *La Capricieuse*, navire français qui apportait, entre autres, une collection de livres offerts par le prince Louis-Napoléon aux Instituts canadiens de Montréal, Québec et Ottawa²⁰. Mais on sait

17. Voir, sur cette question, les réflexions de Jacques Poisson dans *Méta*, 20/1, p. 64.

18. M^e Louis-Joseph de La Durantaye, « Le français dans nos textes législatifs », *Mémoires du deuxième Congrès de la langue française au Canada* (1937). Cité par Guy Bouthillier et Jean Meynaud, *Le choc des langues au Québec*, p. 563. Pour l'anglicisation du vocabulaire juridique, voir aussi Danièle Noël, *Les questions de langue au Québec 1759-1850*, Québec, Conseil de la langue française, 1990.

19. Sur ces questions, voir les actes du colloque *Traduction et qualité de langue*, Conseil de la langue française, 1984.

20. Voir Mason Wade, *Les Canadiens français de 1760 à nos jours*, Montréal, Cercle du livre de France, 2^e édition revue et augmentée, 1966, t. 1, p. 327 et ss.

que la rupture n'a jamais été complète et que, sur le plan littéraire, les œuvres produites en France étaient lues quelque temps après au Canada. Néanmoins, sur le plan linguistique et spécialement sur celui de la langue parlée, les Québécois n'auront vraiment accès sur une grande échelle à des contacts avec la variété de français parlé en Europe qu'avec l'avènement du cinéma parlant dans les années 1930. Comme le constate Jean-Claude Corbeil, « Les conséquences linguistiques de cette rupture seront l'anémie de la langue québécoise, surtout dans les domaines du commerce, de la technique, et son vieillissement précoce. Nous ne participerons pas à l'évolution du français européen pendant tout le dix-neuvième siècle et le début du vingtième²¹. » Quant à Claude Poirier, il estime que :

[...] sur le plan de la pratique quotidienne du langage, le phénomène le plus important qui résulte de la Conquête, c'est l'expansion de la langue du peuple au sein de la société. Il s'agit là d'un changement qui va avoir une grande influence sur l'évolution de notre modèle linguistique²².

L'anglais, l'espagnol et le portugais montrent très bien que des langues transplantées sur d'autres continents conservent des faits qui ne se maintiennent plus qu'à l'état résiduel dans la variété-souche (*archaïsmes*) ou que dans certains parlers (*régionalismes*) ; certaines évolutions ultérieures (*innovations*) peuvent en outre être parallèles ou divergentes. Même si le français du Québec a pu avoir à une époque moins de contacts avec le français européen, l'intercompréhension se maintient très bien entre les deux variétés, tout comme d'ailleurs entre les variétés des autres langues européennes implantées en Amérique et les variétés européennes standard de ces mêmes langues, à condition que les locuteurs acceptent de ne pas utiliser leurs registres les plus familiers : « en ce sens, le français soigné du Québec est une langue

21. Jean-Claude Corbeil, « Essai sur l'origine historique de la situation linguistique du Québec », dans Albert Valdman (dir.), *Le français hors de France*, Paris, Champion, 1979, p. 23.

22. Claude Poirier, « Le français populaire dans l'usage public. L'éclairage de l'histoire », *Le Devoir*, 4 novembre 1998, p. A-9.

internationale au même titre que les autres français régionaux de France et d'Europe²³. » D'où l'importance de l'enseignement pour acquérir la maîtrise de la variété standard.

La scolarisation

Après la Conquête, presque tous les membres de l'élite coloniale (seigneurs, personnel supérieur de l'administration, hauts gradés de l'armée, marchands) retournèrent en France, de sorte que, de l'ancienne élite, seul demeura en masse le clergé, un clergé principalement d'origine métropolitaine et ayant de sérieux problèmes de recrutement sur place²⁴. Cette situation explique pourquoi l'enseignement fut si lent à se développer. En 1827, 78 000 des 87 000 signataires d'une pétition adressée au gouverneur Dalhousie ne signent que d'une croix²⁵. Dans les années 1800 à 1830, on a évalué à quelque 30 % la proportion de la population francophone alphabétisée de la ville de Québec, soit, en gros, deux fois moins que celle de la population anglophone²⁶.

L'enseignement primaire était encore en voie d'organisation vers 1850 et ce n'est qu'en 1857 que fut fondée la première école normale²⁷. L'enseignement universitaire n'existe qu'à partir de la fondation de l'Université Laval en 1852 (alors que les anglophones avaient leur université, McGill, depuis 1829) et il faudra attendre le début du XX^e siècle pour que le Québec produise son premier universitaire de carrière, Édouard Montpetit²⁸. Pourtant, des signes de

23. Laurent Santerre, « Le français québécois, une langue bonne à parler », *Bulletin de la Société royale du Canada*, 43 (1991), p. 25-37.

24. Voir Lucien Lemieux, *Les années difficiles (1760-1839)*, dans Nive Voisine, *Histoire du catholicisme québécois. Les XVIII^e et XIX^e siècles*, t. 1, Montréal, Boréal, 438 p.

25. Cité par Jean-Claude Corbeil, *op. cit.*, p. 28.

26. Michel Verrette, « L'alphabétisation de la population de la ville de Québec de 1750 à 1849 », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 39/1 (été 1985), p. 72.

27. Louis-Philippe Audet, *Histoire de l'enseignement au Québec*, Montréal et Toronto, Holt, Rinehart & Winston, 1971, 2 vol. ; Andrée Dufour, *Histoire de l'éducation au Québec*, s. l., Boréal, coll. « Boréal Express », 1997.

28. Jean-Charles Falardeau, « L'entrée dans le XX^e siècle (1900-1930) », dans Pierre de Grandpré, *Histoire de la littérature française du Québec*, Montréal, Beauchemin, 1968, t. 2, p. 30.

redressement sont apparus dès les premières décennies du XIX^e siècle avec la fondation de près d'une dizaine de collèges et d'écoles classiques²⁹. Mais ces établissements ne peuvent que recevoir une infime minorité des enfants d'âge scolaire : 0,79 % de la population masculine en 1855 (soit en tout 2 350 élèves³⁰).

La population francophone du Québec demeurera sous-scolarisée, notamment par rapport aux anglophones de l'Ontario, jusque vers les années 1960. Voilà une « tendance lourde » qui n'a pas été sans répercussions sur le français.

L'industrialisation

L'industrialisation du Québec, qui a commencé au début du XIX^e siècle, a été financée avec des capitaux anglais puis américains. Elle s'est donc faite en anglais. À la conquête militaire a succédé la conquête économique.

Cette situation a entraîné la prolétarianisation des francophones³¹ et l'anglicisation de pans entiers de la vie du Québec, notamment dans l'économie, la finance, l'industrie, le commerce. Alors que les vocabulaires des métiers traditionnels sont demeurés relativement exempts d'emprunts à l'anglais, les techniques nouvelles ont drainé toute une série de vocables étrangers. Les vocabulaires techniques ont donc été très anglicisés.

L'industrialisation a aussi eu comme conséquence d'accentuer la situation de bilinguisme inégalitaire où le français a occupé une position de langue dominée par rapport à l'anglais. On

29. Lucien Lemieux, *op. cit.*, p. 106. Voir aussi Claude Galarneau, *Les collèges classiques au Canada français*, Montréal, Fides, 1978.

30. Voir Jean-Claude Corbeil, *op. cit.*, p. 29.

31. Chantal Bouchard, *op. cit.*

a beau dire qu'il existe dans le monde une crise généralisée des langues³² et que le français du Québec ne peut guère y faire exception, il n'en demeure pas moins que la crise de la qualité du français au Québec est indissociable de la relation historiquement diglossique du français d'ici avec l'anglais.

Le xx^e siècle

Tout au cours du xx^e siècle, le français s'est progressivement réaffirmé au Québec comme la langue majoritaire et comme la langue commune. Ce mouvement a culminé avec la Révolution dite tranquille des années 1960 et avec les lois linguistiques de la décennie 1970. Dans le survol historique qui suit, nous n'extrairons que quelques faits qui nous semblent plus marquants pour la qualité du français parlé et écrit au Québec.

Reprise progressive des contacts avec la France sur le plan de la langue parlée

Déjà dans la deuxième moitié du xix^e siècle, l'immigration française vers le Québec avait repris : communautés religieuses enseignantes et travailleurs (pêcheurs, mineurs, ouvriers). L'invention du phonographe, dont la diffusion s'effectue au tournant du siècle, l'apparition de la radio dans les années 1920, puis celle du cinéma parlant français dans les années 1930, enfin l'arrivée de la télévision en 1952 sont autant d'événements d'importance capitale dans le développement du français au Québec, car ils permettent à un nombre de plus en plus grand de personnes d'avoir accès directement à la variété de langue parlée en France. Le modèle du français standard parlé soit avec l'accent d'ici (accent dit *radio-canadien*), soit avec l'accent de Paris cesse d'être abstrait, tous en peuvent désormais avoir une expérience passive à titre d'auditeurs.

32. Voir J. Maurais (dir.), *La crise des langues*, Québec et Paris, Conseil de la langue française et Éditions Le Robert, 1985.

Récupération progressive par le français de nombreux domaines d'utilisation

Le siècle précédent avait vu l'anglais, à la suite de la Conquête, s'installer comme langue du commerce et des affaires. Le XX^e siècle verra le français tenter de faire des percées dans ces châteaux forts. Quelques dates symboliques jalonnent ce long parcours de récupération : 1910, loi Lavergne obligeant les entreprises de services publics à s'adresser en français à leurs clients francophones ; 1912, premier Congrès de la langue française au Canada ; 1957, Congrès de la re francisation ; 1961, création de l'Office de la langue française ; 1963, nationalisation des compagnies d'électricité et, par la suite, début de la construction entièrement en français du barrage hydroélectrique de Manic 5 ; 1974, adoption par l'Assemblée nationale de la *Loi sur la langue officielle* (« loi 22 »), première loi québécoise à contenir des règles sur l'utilisation du français au travail ; 1977, *Charte de la langue française* (« loi 101 »).

Dans ce mouvement de redressement de la situation du français au Québec, il faut souligner l'importance du livre blanc sur la politique culturelle préparé en 1965 sous l'autorité de George-Émile Lapalme, premier titulaire du ministère des Affaires culturelles, et qui ne sera rendu public que bien plus tard, sa publication ayant été interdite par Jean Lesage. Le livre blanc rappelait à l'État son devoir de protéger et de promouvoir la culture nationale et il constatait que les campagnes de « bon parler français » étaient tout à fait insuffisantes pour régler le problème linguistique du Québec, « problème d'une gravité exceptionnelle ». Le livre blanc proposait une vision très explicite de la question de la qualité de la langue :

[...] les Pouvoirs publics prendront toutes les dispositions utiles pour assurer la normalisation progressive du français écrit et parlé au Québec, d'après l'usage le plus général du monde francophone. [...] De plus, le gouvernement du Québec prescrira [...] à tous les organismes de l'Administration québécoise de travailler, en collaboration avec l'Office de la langue française, à redresser et épurer la langue administrative, juridique, législative, parlementaire ; et il créera une commission permanente [...] chargée de prendre toutes les dispositions pour que soit améliorée, tant chez les enseignants que dans les manuels scolaires, la qualité du français, de façon à réduire au minimum l'écart entre l'usage québécois et l'usage le plus général du monde francophone. [...] Le gouvernement se doit aussi d'accorder une attention toute spéciale à l'implantation du français en tant que langue commune et de communication internationale dans la presse de langue française, dans la réclame, les petites annonces, dans les stations de radio-

diffusion et de télévision de même que dans l’affichage et les raisons sociales françaises. Il est essentiel que l’Office de la langue française puisse informer les collectivités et les citoyens en développant ses publications. Le gouvernement du Québec veillera à assurer la diffusion d’ouvrages et de revues scientifiques et techniques de langue française dans les services administratifs, et dans les bibliothèques publiques et municipales³³.

La traduction devient objet d’enseignement universitaire

On a déjà eu l’occasion de rappeler jusqu’à quel point l’influence de l’anglais, par l’entremise de la traduction, avait contribué à la détérioration du français au Québec. Très tôt, un mouvement de réaction à cette influence avait pris corps : dès 1860, un membre anonyme de la Société typographique de Québec publie le *Recueil des expressions vicieuses et des anglicismes les plus fréquents* et, en 1880, J.-P. Tardivel peut intituler un de ses ouvrages *L’Anglicisme, voilà l’ennemi !* (où il définit le « véritable anglicisme » comme « une signification anglaise donnée à un mot français³⁴ »). Mais, au XX^e siècle, la traduction se professionnalise — ce qui ne veut pas dire que ne continueront pas les traductions improvisées. Cette transformation se marque d’abord par la création, en 1934, du Bureau des traductions (Ottawa). Puis, dans les années 1960, les universités commencent à instituer des cours de traduction. Progressivement, la traduction gagne en prestige et en compétence. Elle est de moins en moins une opération de décalque. Les traducteurs, mieux formés, deviennent plus en mesure d’affirmer le français comme une langue autonome face à l’anglais. Alors que, précédemment, on avait cherché à faire de la traduction le véhicule universel de la communication au Canada, ce qui entraînait une sujétion à la langue dominante menant à l’appauvrissement du français par l’absence de l’utilisation de ressources qui n’étaient pas suggérées par l’anglais, on a commencé peu à peu à recourir à la création en français (dans la publicité, par exemple). Ce changement d’attitude a conduit à l’apparition des fonctions de terminologie et de documentation, qui visent à redonner au français d’ici son caractère proprement idiomatique.

33. Guy Bouthillier et Jean Meynaud, *op. cit.*, p. 692.

34. Cité par Gaston Dulong, *Bibliographie linguistique...*, p. 27.

La querelle du joual et le problème de la norme

Les rapports du français québécois avec le français standard parisien ont connu une période de crise dans les années 1960. Cette crise, que l'on a pris l'habitude d'appeler la « querelle du joual », a exercé une grande influence dans la définition des rapports entre le français québécois et la norme parisienne.

La crise a commencé lorsque des écrivains ont voulu utiliser le parler des classes populaires de Montréal comme un moyen littéraire — en fait, une arme de combat — permettant de refléter et, par ricochet, de dénoncer l'infériorité socio-économique des francophones. Pour ce groupe d'écrivains réunis autour de la revue *Parti pris*, la désintégration linguistique était un symptôme de l'acculturation : une langue pauvre est une langue de pauvres, c'est la langue d'un peuple-concierge, pour reprendre l'expression de Michèle Lalonde dans son poème-affiche « Speak White ». Quelques-uns ont voulu aller plus loin et faire du joual la langue littéraire des Québécois ; le poète Gaston Miron les a dénoncés en ces termes :

[...] une œuvre si géniale soit-elle, ou un ensemble d'œuvres qui relèvent de critères esthétiques et où viennent se greffer des structures de la langue littéraire, ne sauraient être LA langue commune. Il y a présentement un mouvement qui fait d'un corpus d'œuvres une proposition de langue, qui nous dit que c'est comme ça qu'on parle. Cette attitude est complètement absurde du point de vue linguistique³⁵.

Quelques années plus tard, le verdict de Michel Tremblay, tenu pourtant par d'aucuns comme le modèle même de la littérature joualisante, sera encore plus tranchant : « Ceux qui en [= du joual] ont fait une profession de foi n'étaient pas des gens de culture. C'étaient souvent des professeurs de français, paresseux probablement³⁶. »

35. Gaston Miron, « Décoloniser la langue », interview/témoignage, *Maintenant*, 125 (avril 1973), p. 12.

36. Interview dans *L'Actualité*, 1^{er} septembre 1991, p. 21.

Cette allusion à l'enseignement du français n'est pas sans pertinence, car c'est dans les écoles que se pose avec le plus d'acuité la question de la variation linguistique. Les maîtres ont été longtemps partagés puisque plusieurs des auteurs québécois contemporains importants qu'il leur fallait enseigner écrivaient une langue non standard. L'Association québécoise des professeurs de français a apporté un début de solution en adoptant, à son congrès de 1977, la résolution suivante : « Que la norme de français dans les écoles du Québec soit le français standard d'ici. Le français standard d'ici est la variété de français socialement valorisée que la majorité des Québécois francophones tendent à utiliser dans les situations de communication formelle. »

Une population plus scolarisée, soumise à plus d'exigences linguistiques

Au moment où débute la Révolution tranquille, le Québec avait accumulé un énorme retard en matière d'enseignement par rapport aux autres provinces canadiennes et au reste de l'Amérique du Nord. Le retard était le fait des francophones : « En effet, au lendemain de la guerre, seulement 46 % des élèves catholiques se rendent jusqu'en 7^e année, 25 % atteignent la 8^e, 17 % la 9^e année et 2 % seulement la 12^e année. Les écoles protestantes, par contre, retiennent 80 % de leurs élèves jusqu'en 8^e année, 34 % jusqu'en 11^e année et même 7 % jusqu'en 12^e année³⁷. »

Le rapport Parent avait pour objectif de combler ce retard. Il est indéniable que la scolarisation est maintenant beaucoup plus grande chez les Québécois francophones. Pourtant, le Québec n'est toujours pas parvenu à rattraper l'Ontario : « En 1982, comme l'indique le Conseil de la science et de la technologie, le Québec produit 346,8 diplômés de 1^{er} cycle par 100 000 habitants contre 466,9 en Ontario, 53,1 maîtrises contre 71, et 6,1 doctorats contre 9,5³⁸. »

37. Paul-André Linteau, René Durocher, Jean-Claude Robert et François Ricard, *Histoire du Québec contemporain*, tome II : *Le Québec depuis 1930*, nouvelle édition révisée, Montréal, Boréal, 1989, p. 101.

38. *Ibid*, p. 666.

Malgré l'amélioration notable de la scolarisation perdure un sentiment d'insatisfaction quant à la qualité de la langue. Déjà en 1977, le livre blanc sur la politique linguistique notait : « beaucoup de Québécois sont insatisfaits de la qualité de la langue française au Québec » (p. 14). On continue d'entendre des plaintes portant sur la mauvaise qualité de l'enseignement du français et sur le fait que les jeunes d'aujourd'hui connaissent moins bien leur langue maternelle (surtout écrite) que les adultes de la génération précédente. La situation est en fait assez cocasse pour qui se rappelle les propos, en 1957, de Gérard Fillion contre la génération qui elle-même critique aujourd'hui le manque de connaissances linguistiques des diplômés de ces dernières années : « Les jeunes d'aujourd'hui [de 1957 !] n'ont plus le sens de la langue, ne connaissent plus la syntaxe, s'égarent dans les lois de la concordance des temps, ils s'expriment par des exclamations, des vocatifs, des phrases tronquées du verbe principal ou du complément direct³⁹. » Il ne faut toutefois pas, à partir de tels propos, aboutir à une relativisation outrancière et y voir uniquement un mécanisme de défense des aînés face aux générations montantes, même si l'opinion de Baudelot et Establet mérite d'être considérée sérieusement : « Il faut supposer un réel acharnement contre la jeunesse pour soutenir avec cet aplomb intemporel que l'amélioration patente de toutes les sciences et de toutes les techniques ait été produite par des hommes et des femmes toujours plus débiles que leurs aînés⁴⁰. »

39. Cité par J.-Cl. Corbeil, *L'aménagement linguistique du Québec*, p. 32-33.

40. *Le niveau monte*. Cité dans *La Presse* du 20 janvier 1992. On peut citer ici deux exemples, l'un montrant que le niveau se maintient au lieu de baisser, l'autre qu'il monte effectivement. Premier cas : en France, une comparaison des performances d'élèves du premier cycle pris dans les années 1938 et 1972, performances rendues comparables grâce à l'échelle Dubois-Buyse, n'a montré aucune différence. D'autres expériences ont abouti au même constat : les résultats des écoliers de 1914, 1918, 1921, 1938, 1971 et 1972 sont parfaitement de même niveau (J.-M. Klinkenberg, « La crise des langues en Belgique », dans J. Maurais (dir.), *La crise des langues*, p. 118). Deuxième cas : en Norvège, « en novembre 1982, le Service de psychologie des forces armées norvégiennes publiait une étude intitulée " Les tests du conseil de révision révèlent-ils quelque chose sur le niveau de compétence atteint dans les établissements scolaires ? " En ce qui concerne la compétence linguistique (notamment au terme de l'enseignement obligatoire de neuf ans) [...] les auteurs en arrivaient à la conclusion, sans doute surprenante, que les résultats des tests n'indiquaient aucun déclin, mais au contraire une tendance générale au progrès. [...] Qui plus est, le service de psychologie précité fait remarquer qu'il lui avait fallu augmenter, d'année en année, le degré de difficulté des tests afin de leur conserver leur caractère significatif » (D. Gundersen, « Le norvégien : des problèmes, mais pas de crise véritable », dans J. Maurais (dir.), *op. cit.*, p. 288).

Il peut donc être vrai que les opinions quant à la détérioration du français sont exagérées, mais il y a peut-être aussi dans certains propos alarmistes une part de vérité : d'un côté, du simple point de vue quantitatif, le marché du travail a besoin d'une plus grande proportion de personnes sachant lire et écrire ; d'un autre côté, qualitatif celui-là, les exigences du marché des entreprises en matière de compétence linguistique ont augmenté depuis les années 1950 et elles vont selon toute vraisemblance continuer de s'accroître dans les années à venir. Or, les diplômés que produit actuellement le système scolaire ne répondent pas aux exigences linguistiques des entreprises et, ce qui est rarement mentionné, le problème se présente surtout pour les emplois du secteur primaire, où les employés n'ont pas les compétences requises pour exécuter les consignes qui leur sont transmises par écrit :

Ainsi, c'est dans le secteur primaire que l'on retrouverait le plus grand nombre de salariés aux prises avec d'importantes difficultés de lecture, suivi du secteur secondaire. À l'autre extrême, plus de 70 % des personnes œuvrant dans les milieux de la finance, des assurances et de l'immeuble, du commerce de gros, des services aux entreprises et de l'administration publique ne présentent pas de difficultés majeures. Il est vrai que l'on retrouve dans ces secteurs du tertiaire une grande part d'emplois dont les critères d'embauche sont définis notamment par des exigences scolaires relativement élevées⁴¹.

À l'aube du XXI^e siècle, d'importants défis à relever

Il ressort du survol historique qui précède que le problème de la qualité de la langue au Québec comporte deux facettes bien distinctes.

Le problème de la qualité de la langue est d'abord lié à la crise de l'institution scolaire. À cet égard, le Québec ne se distingue guère des autres sociétés occidentales :

La crise de l'institution linguistique n'est-elle pas la simple manifestation de la crise de l'institution scolaire ? Dans sa définition traditionnelle, dans la phase organique du système d'enseignement français, l'enseignement du français ne faisait pas problème, le

41. Lorraine Séguin, *Les compétences de base en entreprise : problème actuel et pistes de solution*, Société québécoise de développement de la main-d'œuvre, s.d., p. 6.

professeur de français était assuré : il savait ce qu'il fallait enseigner, comment l'enseigner, et rencontrait des élèves prêts à l'écouter, à le comprendre et des parents compréhensifs pour cette compréhension. Dans cette situation, le professeur de français était un célébrant : il célébrait un culte de la langue française, il défendait et illustrait la langue française et il en renforçait les valeurs sacrées. Ce faisant, il défendait sa propre valeur sacrée : ceci est très important parce que le moral et la croyance sont une conscience à soi-même occultée de ses propres intérêts⁴².

Bourdieu ajoute un peu plus loin : « pour que le discours professoral ordinaire, énoncé et reçu comme allant de soi, fonctionne, il faut un rapport autorité — croyance, un rapport entre un émetteur autorisé et un récepteur prêt à recevoir ce qui est dit, à croire que ce qui est dit mérite d'être dit⁴³. » Bourdieu résume ensuite son propos de façon lapidaire : « la communication en situation d'autorité pédagogique suppose des émetteurs légitimes, des récepteurs légitimes, une situation légitime, un langage légitime⁴⁴. »

Dans certaines structures sociales, il peut arriver que la norme linguistique de l'institution scolaire se heurte à une contre-norme. Cette contre-norme peut se manifester sous la forme d'une variété linguistique populaire venant faire contrepoids au modèle linguistique issu de la bourgeoisie — ou encore sous la forme d'une autre langue, sentie comme offrant un modèle plus prestigieux. Ce qui nous amène à la deuxième facette du problème de la qualité de la langue au Québec.

En effet, au Québec, le problème de la qualité de la langue est indissolublement lié à l'incertitude de la situation du français : langue dominante ou langue dominée, langue dominée ou langue en voie de s'affranchir ? Ce problème du rapport avec l'anglais est essentiellement un problème de statut. Qu'on ne peut pas occulter. Et qui consiste à savoir s'il n'y a qu'une seule variété légitime dans la société ou s'il y a concurrence entre diverses variétés prétendant chacune à la légitimité. Si la variété légitime n'est pas évidente dans la société, ou si c'est une

42. Pierre Bourdieu, *Questions de sociologie*, Paris, Minuit, 1984, p. 102.

43. Pierre Bourdieu, *op. cit.*, p. 103.

44. *Ibid.*

autre langue qui joue le rôle de variété légitime (au moins dans certains domaines ou dans certaines situations), cela ne peut qu'entraîner des conséquences sur l'enseignement. En effet, l'institution scolaire vise à faire accepter la légitimité du modèle linguistique qu'elle propose, légitimité par ailleurs remise en cause par la concurrence apportée soit par un autre modèle linguistique, soit par une autre langue. D'où l'on voit que les deux facettes que l'on vient de présenter comme étant les caractéristiques majeures du problème de la qualité de la langue tel qu'il se présente au Québec sont en fait étroitement reliées.

Cette problématique propre à la société québécoise doit être conservée en toile de fond lorsque l'on cherche à faire de la prospective.

Par ailleurs, depuis quelques années sont apparus des phénomènes qui auront vraisemblablement une importance considérable sur la qualité du français parlé et écrit au Québec. Quatre faits semblent devoir plus spécialement attirer l'attention.

Le renouvellement du corps enseignant

En raison des mises à la retraite, on estime que la moitié de l'effectif enseignant devra être renouvelé au cours des prochaines années dans la seule région de Montréal. Il y aura donc un renouvellement considérable du personnel enseignant. Or, déjà en 1970, les critiques ne manquaient pas sur la compétence linguistique des futurs enseignants : « le livre noir » de l'Association québécoise des professeurs de français intitulé *De l'impossibilité (presque) totale d'enseigner le français au Québec* y faisait nommément référence (p. 59). Depuis, on a entendu de plus en plus de critiques sur cette question. Michèle Ouimet notait⁴⁵ en 1992 qu'à l'UQAM, par exemple, les futurs enseignants n'avaient qu'un seul cours obligatoire de français pendant leurs trois années de scolarité. Gaétan Daoust, ex-membre du Conseil supérieur de l'éducation, professeur à la Faculté des sciences de l'éducation de l'Université de Montréal, rappelait pour sa part qu'« on peut obtenir, au Québec, un doctorat en sciences de l'éducation [...] sans avoir

45. *La Presse*, 1^{er} mars 1992.

maîtrisé l'orthographe, et moins encore la syntaxe, au point de commettre trois ou quatre erreurs à chaque page de sa thèse⁴⁶. » Et le verdict de Jean Larose a été encore plus tranchant : « Les sciences de l'éducation ne sont qu'une immense imposture⁴⁷. » Des solutions ont été offertes : c'est ainsi que la Fédération des commissions scolaires du Québec proposait en 1992 de porter à quatre ans la formation universitaire des futurs enseignants⁴⁸. En tout cas, il devrait être évident qu'il ne faut pas refaire l'erreur de la réforme de l'enseignement des années 1960 en ne commençant pas, cette fois-ci, par la formation des maîtres. Toutes les expériences étrangères le montrent : lorsque l'on veut donner un coup de barre dans le système d'éducation, il est nécessaire de commencer par la formation des maîtres.

Le décrochage scolaire

Au début de la décennie, l'abandon des études avant la fin du secondaire était de l'ordre de 36 %⁴⁹. Une étude publiée en 1993 par le Conseil scolaire de l'île de Montréal révélait que, dans certaines écoles de milieux défavorisés, l'abandon scolaire atteignait même les 60 %⁵⁰ ! Pour Lise Bissonnette⁵¹, la corrélation est nette, dans le temps, entre la réforme de l'enseignement professionnel de 1987 et l'augmentation du décrochage.

46. *Ibid.*

47. *Ibid.*

48. *Le Devoir*, 2 avril 1992, p. B-5.

49. *Le Devoir*, 14 décembre 1991.

50. *Le Devoir*, 20 août 1994, p. D-17.

51. *Le Devoir*, 14 décembre 1991. Voir aussi son éditorial du 27 mars 1992.

Le décrochage touche des élèves de plus en plus jeunes. À Montréal, un décrocheur sur trois n'a pas encore 16 ans. Le décrocheur est plus souvent un garçon qu'une fille et il travaille plus de 20 heures par semaine⁵².

Il n'est pas inutile de souligner ici que, si les décrocheurs maîtrisent moins bien le français que les élèves qui demeurent dans le système — ce qui est *a priori* vraisemblable —, ils contribuent en fait, en disparaissant des statistiques, à faire augmenter la moyenne de bonne connaissance du français.

L'intégration des allophones

L'arrivée d'immigrants ayant une langue maternelle autre que le français et l'anglais est un phénomène qui a pris de l'ampleur au cours des dernières années : au recensement de 1991, pour la première fois, « le pourcentage des allophones dans la population de l'agglomération montréalaise est plus élevé que celui des anglophones⁵³ ». Même si les enfants des immigrants sont, depuis 1977, obligés de fréquenter l'école française, il faudra plusieurs décennies encore avant de modifier l'effet cumulé des transferts linguistiques du passé, nettement favorables à l'anglais, car « la mobilité linguistique ne joue qu'un rôle secondaire dans l'évolution démolinguistique d'une société. Cette mobilité est trop faible (on ne change pas de langue comme on change de chemise), elle exige des contextes tellement particuliers (l'exogamie, par exemple) et elle prend tellement de temps (parfois deux générations) que ses effets se trouvent nécessairement dominés par les effets des autres facteurs⁵⁴ ».

52. *Le Devoir*, 20 août 1994, p. D-17 ; les données proviennent d'une étude du Groupe interdisciplinaire de recherche sur l'abandon scolaire publiée par le Conseil scolaire de l'île de Montréal.

53. Marc Termote, *Perspectives démolinguistiques du Québec et de la région de Montréal 1991-2041*, mars 1996, p. 69-79 (annexe du bilan de la situation de la langue française).

54. Marc Termote, « L'incidence des facteurs démographiques sur l'usage du français au Québec », communication présentée au séminaire « La politique québécoise de la langue française : nouvelles réalités, nouveaux enjeux » organisé par le Conseil de la langue française, 12-14 novembre 1992, p. 36.

On peut dès maintenant tirer les conséquences, avec Lysiane Gagnon, de cette nouvelle situation sur le modèle linguistique et culturel à proposer aux immigrants :

L'école française au Québec sera plus attirante pour l'étranger le jour où l'on y réintroduira des éléments de civilisation internationale et de culture française. Une société joualisante n'aura jamais de véritable force d'attraction⁵⁵.

Nous aurons l'occasion de revenir sur ce thème.

La formation de la main-d'œuvre

Depuis au moins la commission parlementaire de l'Assemblée nationale de 1983, qui a étudié divers amendements à la *Charte de la langue française*, on entend des plaintes, en provenance des milieux patronaux, sur l'insuffisance de la préparation linguistique du nouveau personnel qu'ils recrutent. Ces remarques ont reçu au début peu d'écho dans le monde de l'enseignement, sauf dans des institutions isolées comme l'École polytechnique et l'École des hautes études commerciales qui ont pris des mesures concrètes pour que leurs diplômés puissent communiquer dans une langue correcte et efficace.

Puis, progressivement, les plaintes du monde patronal ont fini par avoir un effet : on a offert de plus en plus de cours de rattrapage et les universités ont instauré des tests de français (voir chapitre 3).

L'évolution du marché de l'emploi fait en sorte que les compétences linguistiques sont de plus en plus nécessaires. Comme l'a noté le Centre de linguistique de l'entreprise dans le mémoire qu'il a soumis en janvier 1992 à la Commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale, « le manque de coordination entre les aptitudes linguistiques supérieures exigées par des activités de plus en plus complexes et la demande de personnel administratif et technologique

55. Lysiane Gagnon, « Le français et les immigrants », *La Presse*, 21 mai 1988.

constitue une faille extrêmement importante de la politique de francisation du Québec. À titre d'exemple, le CLE doit fournir à ses membres un programme de formation et de perfectionnement linguistique du personnel en langue première⁵⁶. » L'exigence de plus grandes compétences langagières est sûrement une tendance lourde dont on ne peut prévoir, pour l'instant, qu'elle s'atténuera. Dans ces conditions, la qualité de la langue cesse d'être la chasse gardée des puristes et devient une préoccupation de nature économique.

1.2 La problématique de la qualité de la langue au Conseil de la langue française

Rappelons que le Conseil de la langue française a été créé par la *Charte de la langue française* de 1977 avec pour mission de « surveiller l'évolution de la situation linguistique au Québec quant au statut de la langue française et à sa qualité » (art. 188, b). Dès 1979, il abordait de front la question de la qualité de la langue en organisant un colloque d'envergure : « La qualité de la langue après la loi 101 ». Alors que l'on n'attendait que 125 participants, plus de 300 se sont présentés, signe de l'intérêt porté au thème du colloque. Dans son bilan, le comité organisateur concluait : « À notre avis, il serait non opportun pour le Conseil, dans la poursuite de sa tâche d'animation et de recherche, d'entrer dans une phase de légitimation et de définition d'une norme québécoise. [...] il ne semble pas utile de définir globalement la norme du français au Québec.⁵⁷ » Le comité organisateur transmettait aussi au Conseil ses recommandations sur le suivi à assurer aux travaux du colloque, notamment :

1° Le Conseil devrait tenter de désamorcer des attitudes d'intransigeance et de purisme qui ont parfois tendance à se manifester, lorsqu'il est question de qualité de la langue. [...]

56. Centre de linguistique de l'entreprise, *Pour cesser de se plaindre : franciser de l'intérieur*, mémoire soumis à la Commission des affaires sociales sur l'énoncé de politique sur le développement de la main-d'œuvre « Partenaires pour un Québec compétent et compétitif » et le projet de loi 408 portant sur la « Société québécoise de développement de la main-d'œuvre », janvier 1992.

57. *Actes du colloque « La qualité de la langue... après la loi 101 »*, Québec, 30 septembre-3 octobre 1979, Québec, Conseil de la langue française, Documentation du Conseil de la langue française n° 3, 1980, p. 242.

2° Le Conseil devrait poursuivre un dialogue constant avec les différents secteurs d'activités linguistiques du Québec, et chercher à favoriser les échanges.

[...]

4° La qualité de la langue dans les entreprises devrait constituer également un domaine privilégié d'exploration.

5° Le domaine des régionalismes aurait avantage à être creusé, car il constitue un élément important à introduire dans nos réflexions sur le système de la langue et sur la qualité⁵⁸.

Les travaux du colloque de 1979 ont été très importants pour aider le Conseil de la langue française à définir ses modes d'intervention en matière de qualité de la langue. Trois approches ont été retenues par le Conseil.

1^{re} approche : les réflexions théoriques

Le Conseil de la langue française a publié d'importants travaux sur les notions de norme et de qualité de la langue : *La norme linguistique* (1983) et *La crise des langues* (1985). Il a mis à la disposition du public québécois des textes essentiels sur la théorie des langues standard et qui étaient traduits pour la première fois en français ; malheureusement, ces idées n'ont pas encore été assez diffusées au Québec où l'on continue, dans certains milieux, à confondre allègrement français standard et français parisien, d'où parfois une démagogie facile (sur la notion de langue standard, cf. *infra*).

2^e approche : les diagnostics

Le Conseil de la langue française a publié des recherches-diagnostics sur la qualité du français au Québec dont certaines ont eu un effet remarqué. Citons à titre d'exemples les deux recherches commandées à Conrad Bureau de l'Université Laval (*La qualité du français écrit au*

58. *Ibid.*, p. 244.

secondaire. *Étude-témoignage dans la région de Québec d'après un corpus de 7 000 phrases*, 1985, et *Le français dans l'administration publique*, 1987), l'avis de 1987 sur l'enseignement du français comme langue maternelle et la participation du Conseil à l'enquête internationale DIEPE sur le même thème.

La publication de ces travaux a entraîné des actions du ministère de l'Éducation dans l'enseignement de la langue maternelle et de l'Office de la langue française sur la langue de l'administration publique.

3^e approche : l'instrumentation

Dans un avis⁵⁹ publié en 1990, le Conseil de la langue française a constaté que, contrairement à l'aménagement du statut de la langue où l'on peut définir par voie juridique les relations entre les langues, on ne peut guère agir en matière de qualité de la langue qu'au moyen de l'instrumentation, c'est-à-dire en produisant les outils langagiers nécessaires pour que les gens puissent, en toute connaissance de cause, faire des choix éclairés lorsque plusieurs usages sont en concurrence. Il s'agit donc de produire des grammaires, des dictionnaires, des ouvrages sur la prononciation correcte, etc. Le Conseil ajoutait qu'il était important de « décrire les usages du français au Québec », mais d'une façon qui permettrait de « maintenir le contact avec le reste de la francophonie ». Pour ce faire, il estimait qu'il était essentiel que les dictionnaires québécois comportent des marques topolectales, c'est-à-dire des indications sur la distribution géographique des mots car, ajoutait-il, « un dictionnaire qui n'en contient pas procède à une description non scientifique du lexique ; il s'agit même de paternalisme dans la mesure où l'on indique à l'utilisateur ce qu'il doit dire ou écrire sans lui laisser la possibilité de choisir entre plusieurs modes d'expression⁶⁰. »

59. *L'aménagement de la langue : pour une description du français québécois*, rapport et avis au ministre responsable de l'application de la *Charte de la langue française*, Québec, Conseil de la langue française, 1990.

60. *Ibid.*, p. 52.

Dans le présent document, il est suggéré de proposer à la population du Québec une nouvelle approche dans le domaine de la qualité de la langue : celle de la *responsabilisation*. En fait, cette approche n'est pas si nouvelle puisqu'elle se trouve, à l'état embryonnaire, dans le livre blanc⁶¹ de 1977, mais les indications qu'il contenait n'avaient pas à ce jour été vraiment mises en pratique. Il nous faut donc ici développer les quelques pistes proposées dans le livre blanc pour indiquer aux principaux secteurs de la vie collective leurs responsabilités quant à la qualité de la langue. Mais avant de ce faire, il est essentiel de proposer une définition de la qualité de la langue et d'établir un certain nombre de principes essentiels devant guider toute intervention dans ce domaine.

61. *La politique québécoise de la langue française*, mars 1977.

Chapitre 2

Aspects théoriques

2.1 La notion de qualité de la langue

*Le respect de l'unité du français
n'exige pas l'allégeance
à un bon usage exclusif.*
Maurice PIRON⁶²

Nous allons étudier cette notion sous trois angles : par rapport au mandat du Conseil de la langue française, d'un point de vue plus théorique, puis du point de vue de la variation linguistique.

La notion de qualité de la langue et le mandat du Conseil de la langue française

Du point de vue du mandat du Conseil de la langue française, la notion de qualité de la langue doit davantage être prise dans son sens général, et non dans un sens individuel. Cela est la position qui a été traditionnellement défendue en cette matière depuis la création du Conseil.

Dans cette perspective, le mandat du Conseil concerne moins la qualité individuelle des actes de parole des individus en tant que locuteurs privés que la qualité de la langue lorsque celle-ci sert d'instrument de communication publique ou officielle. Ce qui ne signifie évidemment pas que, dans ce dernier cas, ce ne sont pas des individus clairement identifiés qui sont à l'origine des actes de parole. Ces individus émettent toutefois des discours non en leur nom propre, mais au nom des institutions, des organismes, des firmes dont ils sont les *porte-parole* (mot qui montre très bien que ces personnes ne parlent pas en leur nom propre). Cela revient à la distinction déjà établie par Jean-Claude Corbeil entre communications individualisées et communications institutionnalisées. Mais comme le souligne l'auteur, il y a nécessairement un point de jonction entre ces deux types de communications : l'individu. Cela peut paraître paradoxal, mais telle est la situation :

62. Cité dans *Norme du français écrit et parlé au Québec*, Office de la langue française, 1965.

Fondamentalement il y a toujours un individu à la source d'une communication, ce qui nous permet d'affirmer que toutes les communications sont individualisées. Toutefois, cette affirmation nous amène à faire une distinction entre d'une part la responsabilité de l'individu faisant usage de la langue à titre personnel et, d'autre part, celle de l'individu faisant usage de la langue à titre public. Dans le premier cas, la responsabilité est strictement celle de l'individu alors que dans le second, elle incombe à l'institution qu'il représente, laquelle doit en principe répondre des faits et gestes de ses membres. C'est de ce dernier point de vue, soit du point de vue de la « non-responsabilité » de l'individu et de sa « dépersonnalisation » au profit de l'institution, que nous nous plaçons pour faire la distinction entre communications individualisées et communications institutionnalisées⁶³.

Les institutions – autant les organismes de l'administration publique que les entreprises et les médias – n'ont pas à s'occuper des réalisations individuelles que leurs employés font de la langue (pour utiliser des termes plus techniques, elles n'ont pas à s'occuper de leurs actes de parole ou de leurs discours privés), sauf lorsque cela entre dans le cadre de leur travail, ce qui est notamment le cas des rédacteurs, des traducteurs, des publicistes, etc., mais aussi des téléphonistes. Les institutions doivent donc veiller à la qualité des productions linguistiques de leurs employés lorsque ces productions ont un caractère public : lorsqu'il s'agit de communications avec le grand public (cela touche directement à l'image de marque de l'institution) et lorsqu'il s'agit de communications à caractère officiel à l'intérieur même de l'institution (dans le cas des entreprises et des organismes de l'administration publique, cela doit faire partie de l'engagement qu'ils ont pris de se franciser).

La qualité de la langue du point de vue théorique

Les linguistes se sont toujours sentis mal à l'aise devant la notion de qualité de la langue. Qui n'en serait pas convaincu n'aurait qu'à lire les actes du symposium organisé à la Sorbonne en 1993 par la Délégation générale à la langue française. Pourtant, tout le monde parle de qualité de la langue. Si les linguistes s'en tiennent au mutisme en cette matière, cela signifie refuser de faire entendre leur point de vue sur une question qui relève malgré tout de la linguistique et c'est

63. Jean-Claude Corbeil, *L'aménagement linguistique du Québec*, Montréal, Guérin, 1980, p. 80-81.

laisser le champ libre à tous les non-experts : car la qualité de la langue fonctionne comme une notion de sens commun et c'est le rôle des spécialistes d'analyser et de critiquer le sens commun.

Malgré donc la réticence de nombreux linguistes, il n'en demeure pas moins que leur discipline peut apporter un éclairage aux débats portant sur la qualité de la langue.

Du point de vue théorique, il y a plusieurs façons de définir la notion de qualité de la langue.

1° À l'époque de la commission Gendron, l'abbé Marcel Boudreault, professeur de phonétique à l'Université Laval, proposait de définir la qualité de la langue en fonction de la qualité de la communication⁶⁴. Cette perspective communicative était conforme à la mode pédagogique qui commençait alors à sévir dans le monde scolaire. De toute façon, ce type de définition à partir de l'efficacité de la communication ne va pas très loin comme on peut le constater à partir d'un exemple qui, pour être simpliste, n'en est pas moins probant. Un francophone, placé devant les deux énoncés

(1) je veux de l'argent

(2) moi y en a vouloir des sous

peut très bien estimer que le message est efficace dans les deux cas mais que, s'il n'est pas un sociolinguiste patenté ou le promoteur de ce que Jean Larose appelle la pédagogie du « vécu communicant », la première solution est de meilleure qualité.

Ce type de définition ne conduit donc pas très loin. Aussi l'auteur ajoutait-il à sa définition la notion de prestige social.

64. Marcel Boudreault, *La qualité de la langue*, synthèse réalisée pour le compte de la commission d'enquête sur la situation de la langue française et sur les droits linguistiques au Québec, Québec, Éditeur officiel, 1973, p. 71 : « Une langue qui permet de communiquer, qui permet ' qu'on se comprenne ' est efficace et ne peut pas ne pas être de qualité au regard de la fin poursuivie. »

2° Un autre type de définition serait d'assimiler la qualité de la langue à l'usage du plus grand nombre. Dans cette perspective, la qualité se définit par rapport à une norme qui est elle-même définie comme l'usage statistiquement dominant (c'est la position du sociolinguiste italien Gaetano Berutto⁶⁵ ; c'est ce qu'Alain Rey, dans un article un peu ancien⁶⁶, appelait la norme réelle, par opposition à la norme idéale). Ce genre de définition peut sans doute se concevoir dans certaines sociétés, mais difficilement dans le monde francophone où l'on a inculqué à la plupart des locuteurs, dès leur plus jeune âge, la notion d'un français idéal. La forme « je vas » fait très vraisemblablement partie de l'usage statistiquement dominant des locuteurs québécois moyens ; il en va de même pour la forme contracte *m'as* < je vas, qui sert à former un futur, comme dans *m'as allé maller ma lettre* [mɑ ale male ma læt]). Mais les mêmes locuteurs seront aussi d'accord pour valoriser la forme « je vais », même si ce n'est pas leur usage.

Ce type de définition conduit donc, lui aussi, à une impasse. Les résultats des recherches menées en psychologie sociale sont d'ailleurs particulièrement clairs à cet égard : « En France comme au Québec, les locuteurs non standard ont tendance à dévaloriser les membres de leur propre groupe sur les évaluations de statut par rapport aux locuteurs de la variété standard, plus prestigieuse⁶⁷. »

3° On pourrait imaginer un troisième type de définition, analogue à ce qui apparaît dans un ancien document de l'Office de la langue française : *Norme du français écrit et parlé au Québec* (1965). La qualité serait alors définie selon tous les niveaux de l'analyse linguistique tout comme la norme était fixée, dans le document de l'Office, en fonction de ces niveaux. Ainsi, l'Office décréait que, pour la morphologie et la syntaxe, « la

65. Gaetano Berutto, *La sociolinguistica*, 1975 ; traduction espagnole : *La sociolingüística*, Mexico, Editorial Nueva Imagen, 1979, ¶3.1.1.2.

66. Alain Rey, « Usages, jugements et prescriptions linguistiques », *Langue française*, 16 (1972), p. 4-28.

67. Dominique Lépique et Richard Y. Bourhis, « Psychologie sociale et aménagement linguistique : le cas du Québec », dans P. Martel et J. Maurais, *Langues et sociétés en contact. Mélanges en l'honneur de Jean-Claude Corbeil*, Tübingen, Niemeyer, 1994, p. 423.

variation doit être inexistante » ; pour la phonétique, « la marge de variation doit être minime et ne tenir compte que de très légères différences d'accent qui s'expliquent par des raisons d'ordre géographique ». Pour le lexique, l'attitude était – relativement! – plus laxiste : « C'est dans le seul domaine du lexique qu'il est possible d'accepter des divergences, à la condition que les termes ainsi introduits soient construits selon la logique interne de la langue française, ne fassent pas double emploi avec des mots déjà existants – dont ils entraîneraient l'oubli à plus ou moins brève échéance – et servent à désigner des réalités nord-américaines pour lesquelles le français international n'a pas de termes appropriés. »

Ce type de définition manque visiblement de généralisation, donc de pouvoir explicatif. Il a pourtant été repris récemment dans un document administratif où, à la section « Qualité de la langue écrite », on peut lire : « Tous les textes ou documents officiels ou destinés à la publication doivent être rédigés avec un souci d'efficacité de la communication et dans une langue claire et précise⁶⁸. » Nulle mention n'est faite de la correction linguistique ou de la conformité au code grammatical. Or, il est facile de démontrer que la définition donnée est très limitative. En effet, un énoncé comme le suivant

(3) Si j'aurais su, je lui aurais demandé de venir

viole manifestement une règle de la langue française, mais on peut soutenir que l'expression de la supposition ou de la condition par le conditionnel est beaucoup plus claire et précise que l'utilisation de l'imparfait et qu'elle rend plus efficace la communication en levant toute ambiguïté (qui douterait de ce genre de raisonnement pourrait toujours retourner aux analyses de Henri Frei dans *La grammaire des fautes*, 1929).

4° Conrad Bureau, auteur de plusieurs diagnostics sur la qualité de la langue (langue des écoliers, langue des étudiants, langue des fonctionnaires), a proposé de faire une différence entre qualité du français et français de qualité. Dans son ouvrage sur la langue écrite des écoliers, il définit la qualité de la langue, la qualité du français comme :

68. *Politique linguistique de l'Office de la langue française*, 14 mars 1997, art. 1.2.3.

[...] un emploi conforme aux conventions linguistiques qui régissent le code du français écrit. Il faut entendre par *conventions linguistiques* non pas un ensemble de règles imposées par une « élite » ou dictées par le « génie » de la langue, mais bien les conventions de fait qui constituent en quelque sorte, par rapport au sujet, le passé de la langue et qui sont nécessaires pour assurer la communication et/ou l'expression dans cette langue⁶⁹.

Dans son analyse de la langue écrite des élèves du secondaire, C. Bureau introduit la notion de français de qualité « qui, en plus d'être conforme aux conventions linguistiques en usage, manifeste une richesse de vocabulaire, une variété syntaxique, une élégance rhétorique et une organisation du déroulement **adaptées** à la situation de communication⁷⁰. »

La dichotomie qualité de la langue/langue de qualité proposée par C. Bureau est simple d'utilisation et présente de ce fait des avantages pour la vulgarisation.

5° Une autre façon d'envisager la qualité de la langue découle de la dichotomie saussurienne langue/parole (ou discours). C'est ce que j'ai fait dans ma communication au colloque « Traduction et qualité de la langue » organisé en 1983 par le Conseil de la langue française et la Société des traducteurs du Québec⁷¹. J'ai commencé par constater que, ce qui circule sur le marché linguistique, ce n'est pas la langue au sens saussurien⁷², mais des discours. Par conséquent, la qualité, telle que nous l'entendons au Québec, porte

69. Conrad Bureau, *Enquête sur la qualité du français écrit des étudiants de la Faculté des lettres de l'Université Laval*, Québec, Université Laval, Faculté des lettres, 1976, p. 6. Repris dans *Le français écrit au secondaire*, p. 37.

70. Conrad Bureau, *Le français écrit au secondaire : une enquête et ses implications pédagogiques*, Québec, Conseil de la langue française, 1985, p. 37.

71. *Actes du colloque Traduction et qualité de langue*, Québec, Conseil de la langue française, coll. « Documentation du Conseil de la langue française » n° 16, 1984, p. 195-201. La Société des traducteurs est depuis devenue l'Ordre des traducteurs et interprètes agréés du Québec.

72. « [...] un système de relations ou, plus précisément, [...] un ensemble de systèmes reliés les uns aux autres, dont les éléments (sons, mots, etc.) n'ont aucune valeur indépendamment des relations d'équivalence et d'opposition qui les relient » (Jean Dubois et al., *Dictionnaire de linguistique*, Paris, Larousse, édition de 1984, p. 276).

sur la parole, sur les discours, c'est-à-dire sur les productions linguistiques réelles et non sur le système de signes qui existe dans la conscience de tous les membres d'une communauté linguistique.

La qualité des discours est la résultante du passage à travers toute une série de tamis sociaux car, comme le dit Bourdieu, « les structures du marché linguistique [...] s'imposent comme un système de sanctions et de censures spécifiques⁷³. » Il ne faudrait pas croire que ces censures et ces sanctions ne sont que d'ordre linguistique (par rapport au respect du code grammatical) : par exemple, le prestige, littéraire et social, y joue un rôle (pour plusieurs, une faute cautionnée par un grand auteur n'en est plus une). D'autre part, en plus de la correction strictement grammaticale, la notion de qualité de la langue fait appel, selon les domaines traités — et l'évaluation sera différente s'il s'agit de poésie ou d'un texte technique —, à des critères comme la clarté, la logique de l'énoncé, l'esthétique et même les tabous, tant religieux (les sacres) que sexuels. Il y a donc à la fois des critères linguistiques et des critères extralinguistiques. Et les critères extralinguistiques évoluent normalement plus rapidement que les critères linguistiques proprement dits : c'est pourquoi il faut rechercher plutôt une conception évolutive de la qualité de la langue.

6° On doit aussi considérer le type de définition proposé par Pierre Chantefort au colloque sur la qualité de la langue de 1979. Sa définition s'inspire largement du cadre offert par la linguistique générative-transformationnelle. Il faut donc ne pas perdre de vue que la réflexion de Chantefort s'inscrit dans un courant encore à la mode à Paris en 1979, mais qui en était rendu à un nouvel avatar aux États-Unis : Chomsky et son école étaient, à cette époque, déjà rendus plus loin dans la reformulation de leurs « théories⁷⁴ » et

73. Pierre Bourdieu, *Ce que parler veut dire. L'économie des échanges linguistiques*, Paris, Fayard, 1982, p. 14.

74. Notons au passage un fait assez curieux du point de vue de l'épistémologie : la rapidité de renouvellement ou de reformulation (de mutation) de ces « théories ». Ne serait-ce pas qu'il s'agit plutôt d'hypothèses ? Selon l'opinion de Claude Hagège (*La grammaire générative. Réflexions et critiques*, Paris, PUF, 1976, p. 61), « La grammaire générative n'est pas, malgré l'apparence, une théorie au sens mathématique, c'est-à-dire au sens d'une ' construction hypothético-déductive ' telle que la définit Bourbaki. »

s'orientaient dès lors vers la théorie dite « du gouvernement et du liage⁷⁵ », le schisme de la sémantique générative avait déjà eu lieu⁷⁶, d'autres théories concurrentes avaient déjà été proposées (par exemple, la grammaire des cas avec la publication, en 1968, de « The Case for Case » de C.J. Fillmore).

Dans son essai de définition de la qualité de la langue, Chantefort affirme tout de go : « Nous nous placerons [...] dans le cadre de la grammaire générative afin d'étudier en quels termes on peut poser le problème de la norme objective, c'est-à-dire celle qui relève de l'observation statistique d'une situation donnée⁷⁷. » Avant de résumer la suite de l'exposé de Chantefort, il n'est pas superflu de faire remarquer que, pour qui connaît les reproches qui ont été adressés aux tenants de la grammaire générative-transformationnelle, parler de « norme objective » dans un tel cadre conceptuel est pour le moins discutable, sinon totalement inacceptable. En effet, on a depuis longtemps fait valoir le caractère hautement subjectif du modèle de grammaire proposé par Chomsky, spécialement avec son concept de « locuteur-auditeur idéal » : selon ces critiques, Chomsky fonde ainsi ses formalisations sur la norme d'un

75. C'est en 1979 que Chomsky donne, dans son séminaire de Pise (*The Pisa Lectures*), les bases de sa nouvelle théorie (cf. Catherine Fuchs et Pierre Le Goffic, *Les linguistiques contemporaines. Repères théoriques*, Paris, Hachette Supérieur, nouvelle édition, 1992, p. 85).

76. Sur la sémantique générative et ses rapports avec la grammaire générative-transformationnelle (tant la « théorie standard » que la « théorie standard étendue »), voir, par exemple, l'ouvrage de sir John Lyons, *Chomsky*, Glasgow, Fontana/Collins, coll. « Fontana Modern Masters », éd. révisée, 1977, p. 90 et ss.

77. Pierre Chantefort, « Pour une définition de la qualité de la langue », *Actes du colloque « La qualité de la langue ... après la loi 101*, Québec, Conseil de la langue française, coll. « Documentation du Conseil de la langue française » n° 3, 1980, p. 30-31.

usage personnel⁷⁸. Charles F. Hockett, qui fut, avec Zellig Harris, l'un des grands représentants de l'école distributionnelle américaine, a dit que la « compétence du locuteur-auditeur idéal [...] est une fiction de deuxième ou de troisième ordre⁷⁹. » Par ailleurs, la dichotomie chomskyenne *compétence/performance* ne s'est pas révélée très productive en sociolinguistique (« [...] Chomsky's controversial competence/performance distinction, which has not proved to be a useful one for sociolinguistics⁸⁰ »).

Chantefort commence sa réflexion sur la notion de qualité de la langue en excluant d'abord tout ce qui n'appartient pas au français ; pour ce faire, il utilise la notion chomskyenne de « grammaticalité ». On peut distinguer la grammaticalité formelle et la grammaticalité intuitive. La première permet de rejeter les énoncés qui ne respectent pas les règles (ou l'ordre d'application des règles) de la grammaire française. La seconde recourt au jugement du locuteur pour déterminer ce qui est grammatical ou non ; la réponse pourra alors varier selon les locuteurs : certains pourront accepter comme grammatical un énoncé comme « Pierre la leur y apporte », d'autres non. Dans les cas douteux, il y aura donc des degrés de grammaticalité. Par ailleurs, le locuteur pourra refuser certains énoncés, non parce qu'ils violent les règles de la grammaire, mais parce qu'ils ne respectent pas la situation de communication (code écrit ou oral, registres de discours, relations entre les interlocuteurs, etc.) ou les propriétés psychologiques du sujet (par exemple, capacité de la mémoire). Ainsi, la phrase suivante est grammaticale (du point de vue des règles de production des énoncés et de leur séquence d'application) mais difficilement acceptable : « l'homme que les garçons que les étudiants ont reconnu a désigné est mon professeur ». À côté de la grammaticalité intervient donc la notion d'acceptabilité. La première relève de la *compétence* et la seconde, de la *performance*.

78. On lui a reproché aussi de contruire une « grammaire universelle » en appliquant aux autres langues la grammaire de l'anglais : « Paradoxalement, c'est très largement à partir de l'anglais que cette théorie à vocation universelle s'est trouvée élaborée, quitte à opérer ensuite des comparaisons avec d'autres langues. Mais, contrairement à la tradition structuraliste, on ne part pas d'abord de la diversité des langues » (Catherine Fuchs et Pierre Le Goffic, *Les linguistiques contemporaines. Repères théoriques*, Paris, Hachette Supérieur, nouvelle édition, 1992, p. 85).

79. Cité par Claude Hagège, *op. cit.*, p. 69.

80. Lesley Milroy, *Observing & Analysing Natural Language*, Londres, Blackwell, 1987, p. 2.

Plusieurs ont remarqué l'importance que la grammaire générative accorde à la notion de *compétence* au détriment de celle de *performance*⁸¹. La compétence n'est pas le comportement effectif du locuteur, mais plutôt un ensemble de règles qui sous-tendent ce comportement. En ayant recours, pour établir la base de sa définition de la qualité de la langue, au cadre conceptuel offert par la grammaire générative, c'est-à-dire à la notion de compétence et au jugement de grammaticalité, Chantefort ouvre la porte au prescriptivisme abstrait, peut-être même au subjectivisme, pour juger les faits de langue plutôt qu'à une évaluation plus sociologique, s'appuyant sur ce que l'on appelle traditionnellement l'*usage*. La position d'un Vaugelas, appuyant ses prescriptions sur les énoncés réels d'une classe sociale, apparaît, par contraste, comme sociologiquement et sociolinguistiquement plus fondée. D'ailleurs, les linguistes générativistes eux-mêmes, surtout ceux qui travaillent « sur le terrain », donc à partir d'énoncés, ont souvent perçu les limites de la dichotomie introduite par Chomsky. Comme le signale Claude Hagège :

[...] d'après ce que divers entretiens m'ont paru révéler, plusieurs linguistes travaillant dans le cadre générativiste évitent de se servir des notions de compétence et de performance dans la description de langues particulières. On peut trouver incohérente une telle attitude. J'y verrais plutôt l'indice d'un embarras. Dans bien des cas, il semble qu'il résulte de l'affrontement avec les réalités de la communication. Il est possible aussi que ceux qui ont pour tâche de décrire des langues y puisent assez de pratique pour être mis en garde contre la confusion latente entre une connaissance intériorisée, c'est-à-dire implicite, et l'exposé métalinguistique qui la décrit, caractérisé par sa formalisation et son exigence d'explicite. Enfin, le linguiste de terrain est trop sensibilisé à l'instabilité des structures pour être à son aise dans une conception statique qui ne fait pas apparaître les facteurs historiques de la pluralité des systèmes coexistants⁸².

Nous concluons donc de ces remarques que ce type de définition de la qualité de la langue, en accordant la prépondérance à la compétence sur la performance, risque de conduire tout droit au subjectivisme, au purisme et au prescriptivisme – toutes choses qu'il vaut mieux éviter en aménagement linguistique.

81. Voir les réflexions de Claude Hagège, *La grammaire générative. Réflexions et critiques*, Paris, PUF, 1976, spécialement p. 72 et ss.

82. Claude Hagège, *La grammaire générative. Réflexions et critiques*, Paris, PUF, 1976, p. 78-79.

La compétence, le jugement de grammaticalité et le jugement d'acceptabilité ressortissent à ce que Chantefort appelle la « qualité intrinsèque ». Mais il ne limite pas sa réflexion uniquement à ces phénomènes ; il aborde aussi d'autres aspects qu'il englobe sous le vocable de « qualité externe ».

Pour Chantefort, la « qualité externe » s'identifie à la norme sociale, c'est-à-dire à la valorisation d'un comportement linguistique particulier. Il ramène en fait sa discussion de la qualité externe à la notion de bon usage, qu'il définit comme étant un parti pris élitiste, et son analyse de ce qu'il appelle les positions idéologiques n'aborde que le purisme⁸³ et l'une de ses facettes, la lutte contre les anglicismes, caractérisée par un discours « belliqueux, alarmiste », « nationaliste et défensif ».

Si l'on a recours au cadre conceptuel proposé par Paul Garvin⁸⁴ à partir des travaux sur la langue standard produits dans sa période « classique » par le Cercle linguistique de Prague, on constate que les points retenus par Chantefort, purisme et lutte contre les anglicismes, sont loin de cerner toute l'ampleur de la question :

a. <i>propriétés</i> :	1. stabilité souple 2. intellectualisation
b. <i>fonctions</i> :	1. d'unification 2. de séparation 3. de prestige 4. de cadre de référence
c. <i>attitudes</i> :	1. loyauté linguistique 2. conscience de la norme

83. Or, il y a d'autres idéologies linguistiques que le purisme, comme le montre l'histoire du français au Québec : le mouvement joualisant était tout aussi idéologique, mais évidemment à l'autre extrémité du spectre idéologique.

84. Paul Garvin, « The Standard Language Problem: Concepts and Methods », *Anthropological Linguistics*, 1/2, 1959, p. 28-31.

Les points retenus par Chantefort ne peuvent être rangés que sous la « fonction de séparation ». La perspective qu'il a retenue est donc plutôt limitée.

Pour résumer, nous dirons que la conception de Chantefort, pour intéressante qu'elle soit, se révèle incomplète. Rappelons ce qu'il entend par « qualité objective » (p. 42) :

- a) conformité aux règles de la grammaire envisagée
- b) cohérence interne sur le plan des niveaux de langue
- c) congruence entre situation et niveau ;

il ajoute que ces trois critères s'appliquent aux différents niveaux de la langue, phonique, syntaxique et sémantique.

Cette définition est limitative, surtout dans la tradition des pays de langue française. Chantefort le reconnaît puisque, immédiatement après dans sa discussion, il introduit la notion de « qualité subjective ». Malheureusement, il résulte que, dans sa présentation de la qualité subjective, il ne prend en compte que l'analyse de ce qu'il appelle les prétendues fautes (p. 43), pour rappeler, à la suite d'Henri Frei⁸⁵, qu'elles sont systématiques et fonctionnelles. Les fautes étudiées par Frei ont beau être systématiques et fonctionnelles, on a beau les expliquer comme répondant à différents besoins de communication (l'assimilation, la différenciation, la brièveté, l'invariabilité, l'expressivité), il n'en demeure pas moins que, pour la conscience métalinguistique des locuteurs du français, entendre de la bouche d'un premier ministre sortant de l'Élysée une phrase comme « C'était émotionnant » (où émotionnant est une création lexicale répondant pourtant à un besoin d'expressivité⁸⁶) risque d'entraîner, chez plusieurs, une censure linguistique. C'est qu'il faut aussi prendre en considération ce qu'Alain Rey avait appelé la norme idéale ; dans la tradition française – dans la tradition francophone –, cette norme idéale est très présente.

85. Henri Frei, *La grammaire des fautes*, Paris, 1929.

86. Il est évident que la phrase citée viole aussi le troisième critère de « qualité objective » énoncé par Chantefort : congruence entre situation et niveau.

Ne pas vouloir en tenir compte en aménagement linguistique pourra facilement conduire au rejet du modèle proposé (on n'a qu'à se rappeler ici l'accueil fait au *Dictionnaire québécois d'aujourd'hui* et à son traitement des sacres⁸⁷).

Le tort principal de la définition de la qualité de la langue de Pierre Chantefort réside, croyons-nous, dans le fait qu'elle est trop rationnelle. La qualité de la langue ne peut se réduire au seul respect des règles de la grammaire et de la pragmatique. Chantefort tente bien d'aller plus loin en introduisant la notion de « qualité subjective », mais l'analyse qu'il propose de cette dernière notion est plutôt limitée. On ne peut se contenter de mentionner uniquement le purisme, comme il le fait. Il faut plutôt reconnaître que, dans l'ensemble, les critères esthétiques jouent un rôle au moins aussi important que le respect des règles. La perception de la qualité dépasse le respect étroit de la grammaire et nous avons une preuve à l'appui de cette affirmation : les lauréats du prix Jules-Fournier sont censés utiliser une langue de grande qualité ; or, une étude des écarts normatifs dans un corpus d'articles de ces auteurs par rapport aux écarts normatifs d'autres journalistes québécois montre que le jury du prix Jules-Fournier est vraisemblablement plus influencé par des critères autres que la stricte conformité au code linguistique puisque l'on constate, dans un corpus de ces textes primés, « une forte présence d'écarts normatifs⁸⁸ », c'est-à-dire, en termes plus traditionnels, de fautes de grammaire :

87. On doit aussi mentionner les modifications qu'il a fallu apporter à cet ouvrage pour qu'il puisse être accepté par le ministère de l'Éducation – malgré tout, l'ancien ministre Jacques Chagnon avait usé de son pouvoir discrétionnaire pour refuser cette approbation.

88. Louise Tremblay, *Qualité de langue et discours journalistique : définition et description linguistique*, Université de Montréal, thèse de doctorat non publiée, 1993, p. 169-181 ; la citation est extraite de la page 172.

[Le corpus tiré des textes lauréats du prix Jules-Fournier], qui offre le moins d'écarts linguistiques, offre, en même temps, autant d'écarts normatifs⁸⁹, sinon plus, dans certains cas, que les autres médias. Il est tout à fait remarquable que les textes du corpus Jules-Fournier, primés pour leur qualité, attestent la présence de nombreux écarts, particulièrement d'écarts normatifs. Il semble ainsi que les écarts normatifs n'entachent pas une évaluation positive de la qualité ; quelque chose de plus déterminant que la norme prescriptive paraît dominer la perception de la qualité de la langue.

La qualité de la langue d'un texte se définirait donc peut-être en termes de fréquence d'emploi : en situation formelle d'écriture, un émetteur-scripteur produisant peu d'écarts linguistiques et normatifs aurait produit un texte de qualité. Il paraît exister un seuil de qualité en deçà duquel les écarts passent inaperçus ou sont tenus pour mineurs par rapport à la qualité globale. Il y a tout lieu de croire que l'utilisation de la fonction expressive ou esthétique du style participe dans une bonne mesure de l'évaluation de la qualité faite par les jurés du prix Jules-Fournier⁹⁰.

En d'autres mots, les lauréats du prix Jules-Fournier font preuve d'une grande virtuosité stylistique plus que d'un respect scrupuleux de certaines règles de grammaire.

La notion de qualité de la langue ne peut donc se ramener à une appréhension purement objective. C'est pourquoi elle est particulièrement frustrante pour les linguistes.

Malgré toutes les réserves qui viennent d'être exprimées quant à la définition de qualité de la langue proposée par Pierre Chantefort, nous retiendrons comme pertinents et éminemment valables les commentaires suivants de sa conclusion (p. 45) :

— « En matière d'intervention des pouvoirs publics dans le domaine linguistique, il paraît indispensable d'expliquer et de motiver toute décision afin d'emporter l'adhésion et la

89. Louise Tremblay, *op. cit.*, p. 128 : « Les écarts linguistiques sont des réalisations linguistiques qui s'écartent de la structure de la langue ; les écarts normatifs, eux, contreviennent à la norme prescriptive, à la grammaire légitimée, au ' bon usage ' (tel que décrit dans Grevisse, dans les dictionnaires de langue et dans les dictionnaires de difficultés) ». Parmi les écarts linguistiques, dont la définition ne semble pas très claire, l'auteur range « quatre éléments d'analyse textuels : l'organisation textuelle, l'articulation, la cohésion et la cohérence » (p. 129).

90. Louise Tremblay, *op. cit.*, p. 178-179.

coopération de la majorité de la population sinon toute tentative se verra vouée à l'échec ».

L'histoire des interventions normatives de l'Office de la langue française dans le domaine lexical illustre à l'envi la justesse de cette remarque. Si plusieurs des décisions de l'Office ont été critiquées, c'est qu'on n'en a pas compris le fondement. L'Office s'est d'ailleurs si mal expliqué qu'on lui a parfois reproché des décisions qui avaient en fait été prises par d'autres instances normatives⁹¹.

— « Il est [...] vain de vouloir échapper au débat fondamental sur les rapports entre la norme sociale, l'idéologie et le pouvoir à condition de garder à l'esprit que reconnaître l'existence de la norme ne constitue pas une apologie du normativisme. Il serait suicidaire de croire, après avoir montré les liens indéniables qui existent entre la norme sociale et les classes dirigeantes, que l'on peut combattre ces dernières en luttant contre la première : exclure toute étude du français soutenu serait le meilleur moyen d'aliéner encore davantage les élèves défavorisés ».

Dans le sillage de la vague joualisante, une sorte de lutte contre le français normatif a pu connaître un certain succès : on est même allé jusqu'à publier un ouvrage au titre évocateur de *Diphthongues et lutte de classes*⁹² ! On reconnaît désormais l'importance d'acquérir une bonne maîtrise du français standard dans un but d'égalisation des chances.

91. Deux cas méritent d'être rappelés : « bœuf mariné », pour traduire *smoked meat*, est une décision du ministère de l'Agriculture du Canada ; « gaminet », comme équivalent de *t-shirt*, est une élucubration de Jacques Cellard dans une de ses chroniques linguistiques du *Monde*.

92. Desdémone Martin, *Diphthongues et lutte de classes*, Montréal, Éditions québécoises, 1974.

— « L’objectif d’une politique linguistique en matière d’enseignement [...] doit être de permettre à chacun de reconnaître la variation, de lui donner les instruments lui permettant de maîtriser sa production et de l’adapter aux différentes situations de communication dans lesquelles il se trouvera ».

Ce dernier commentaire de Chantefort pose la question des liens qu’entretient la variation linguistique avec la notion de qualité de la langue. La variation constitue en effet un aspect essentiel de la définition de la qualité de la langue. Comme le signale avec à-propos Jean-Claude Corbeil⁹³, « si tous les locuteurs faisaient le même usage de la langue, il ne serait pas nécessaire d’en promouvoir la qualité. »

93. Jean-Claude Corbeil, « Éléments d’une théorie de la régulation linguistique », dans É. Bédard et J. Maurais, *La norme linguistique*, Québec et Paris, Conseil de la langue française et Éditions Le Robert, 1983, p. 300.

La qualité de la langue et la variation linguistique

*L'état naturel des langues est le
dialectalisme. Mais les langues,
comme les hommes, ne peuvent vivre
à l'état de nature.*
Robert LAFONT⁹⁴

Des travaux de William Labov, il ressort que l'hétérogénéité est une dimension de la structure même de la langue : « Heterogeneity is an integral part of the linguistic economy of the community, necessary to satisfy the linguistic demands of every-day life⁹⁵ ». Mais cela ne signifie pas que toute la langue est soumise à la variation. Toute langue a une partie qui ne varie pas – un « noyau dur » pour reprendre une expression de Jean-Claude Corbeil⁹⁶, c'est-à-dire « ce qui fait que le français est le français et non une autre langue⁹⁷ ». Robert Chaudenson suit le même cheminement lorsqu'il écrit que « le système français comprend à la fois des ' zones dures ' (en principe à l'abri de la variation dans le domaine central) et les zones de variation⁹⁸ ». La variation ne touche donc pas la totalité du système linguistique. Toute une partie de la langue

94. Robert Lafont, « La privation d'avenir ou le crime contre les cultures », dans *Langue dominante, langues dominées*, Paris, Edilig, 1982, coll. Cahiers de l'éducation permanente, p. 26.

95. William Labov, « Building on Empirical Foundations », dans *Perspectives on Historical Linguistics*, W. Lehmann & Y. Malkiel (dir.), Amsterdam/Philadelphia, John Benjamins Publishing Company. Cité par Françoise Gadet, « Variation et hétérogénéité », *Langages*, 108, décembre 1992, p. 6.

96. Jean-Claude Corbeil, « Les choix linguistiques », dans *Actes du colloque « La qualité de la langue... après la loi 101 »*, Québec, Conseil de la langue française, 1980, p. 47.

97. Jean-Claude Corbeil, *L'aménagement linguistique du Québec*, Montréal, Guérin, 1980, p. 80.

98. Robert Chaudenson, Raymond Mougéon et Édouard Beniak, *Vers une approche panlectale de la variation du français*, Paris, Diffusion Didier-Érudition, 1993, p. 35. Chaudenson appelle « français zéro » l'ensemble des variables et des zones de variabilité du français (p. ex. aussi dans son article « Francophonie, ' français zéro ' et français régional » dans Didier de Robillard et Michel Beniamino (dir.), *Le français dans l'espace francophone*, Paris, Champion, 1993, tome 1, p. 393), par analogie, dit-il, avec la théorie de la racine indo-européenne ; cette analogie est malheureusement étriquée, comme il le reconnaît lui-même dans le dernier article cité : « le rapprochement est un peu inexact, j'en conviens » (p. 387).

n'est pas soumise à la variation, du moins tant que la langue est utilisée dans des conditions d'unilinguisme :

Les zones d'invariance qui forment, si l'on veut, le « noyau dur » du système ne sont éventuellement atteintes que lorsque se produisent des phénomènes sociolinguistiques importants affectant sérieusement les conditions de transmission et d'usage du français (impliquant, en général, le contact linguistique et des situations de communication « exolingue ») [...] ⁹⁹.

Or, comme « ce qui, dans l'organisation de la langue est invariant ne constitue pas un enjeu sociolinguistique ¹⁰⁰ », on ne peut centrer uniquement, ou même essentiellement, la définition de la qualité de la langue sur le respect des règles grammaticales du noyau dur, car ce serait alors en évacuer tout l'aspect dynamique.

En d'autres termes, ne considérer que le noyau central, cela revient à déterminer ce qui est du français et ce qui est une autre langue (ou n'est pas une langue du tout). De bons exemples pour illustrer cette affirmation sont fournis dans le rapport du Commissaire aux langues officielles rendu public le 12 avril 1994 : « égout » pour traduire *sewer* ou encore « faire cuire de menu dans famille-coiffer de restaurant » comme traduction de *cook from menu in family-style restaurant* ; ces exemples ne sont tout simplement pas du français. On n'a même pas à faire intervenir ici la notion de qualité pour juger de tels énoncés : en effet, on ne peut pas affirmer que ces énoncés sont en mauvais français puisque le fond du problème, c'est qu'ils ne sont pas en français du tout. Dans des cas bien spéciaux, de tels énoncés hybrides peuvent toutefois être

99. Robert Chaudenson, *op. cit.*, p. 7.

100. Françoise Gadet, « Variation et hétérogénéité », *Langages*, 108, décembre 1992, p. 7.

attribués à des *langues mixtes*¹⁰¹ ; ces dernières peuvent, lorsque les circonstances s’y prêtent, donner naissance à des *créoles*. Mais les circonstances sociolinguistiques au Canada rendent peu vraisemblable l’apparition d’un créole franco-anglais¹⁰². La chose a d’ailleurs été discutée en long et en large au Québec à l’occasion de la célèbre « querelle du joual » et la conclusion qui s’en est dégagée, c’est que tout parler mixte franco-anglais ne serait qu’une étape vers l’unilinguisme anglais.

La notion de qualité de la langue n’acquiert donc tout son sens que lorsque l’on prend en compte les zones de variation. Elle s’applique en effet à ces zones extérieures au noyau central, là où se loge justement la variation. Dans ces zones extranucléaires existent des sous-systèmes plus ou moins « flous » ou « mous », pour reprendre les qualificatifs de Chaudenson : « Ces aires de variabilité correspondent à des points de ‘ faiblesse ’ ou de ‘ fragilité ’ du système linguistique français [...]»¹⁰³.

Les variantes dont sont formés ces sous-systèmes « flous » ou « mous » se voient assez souvent attribuer par les locuteurs des valeurs sociales. Prenons quelques exemples :

— la forme « je vas », au lieu de « je vais », a une connotation archaïque et campagnarde ;

101. « On qualifie de *mixtes* des langues artificielles ou naturelles empruntant certains traits à une langue et certains autres traits à d’autres. Ainsi, les créoles peuvent avoir été au départ des langues mixtes de syntaxe africaine et de vocabulaire européen. Les sabirs, les pidgins peuvent être aussi des langues mixtes » (Jean Dubois *et al.*, *Dictionnaire de linguistique*, Paris, Larousse, édition de 1984, p. 319).

102. Au contraire de l’apparition de créoles franco-amérindiens : ainsi, le mitchif, créole franco-cri apparu au XIX^e siècle, et la nouvelle variété de montagnais en train de s’imposer chez les jeunes et décrite par Lynn Drapeau dans « Bilinguisme et érosion lexicale dans une communauté montagnaise », dans P. Martel et Jacques Maurais, *Langues et sociétés en contact. Mélanges en l’honneur de Jean-Claude Corbeil*, Tübingen, Niemeyer, 1994, p. 363-376.

103. Robert Chaudenson, *op. cit.*, p. 6-7.

— des prononciations comme *hupe* pour *jupe*, *moué* pour *moi* entraînent de nos jours un jugement social très défavorable ;

— « de suite », même si l'on peut le trouver sous quelques plumes célèbres, relève de nos jours plutôt du style des concierges (« La concierge revient de suite. ») ;

— « aller au dentiste » (expression peu utilisée au Québec) ou l'utilisation du conditionnel après *si* (« si j'aurais su, je serais pas venu » ou même « j'aurais pas venu ») seront perçus chez l'auditeur comme l'*indice*¹⁰⁴ que le locuteur a peu d'instruction ; etc.

Mais il arrive que, parfois, les variantes semblent fonctionner réellement en distribution libre, sans valeur sociale spéciale **du point de vue de la plupart des locuteurs**. Ainsi :

— pour les locuteurs du français québécois, les prononciations (les allophones) [t] et [t_s] du phonème /t/ sont vraiment en distribution complémentaire : en effet, /t/ ne se prononce [t_s] que devant les voyelles /i/ et /y/, ainsi « tuque » prononcé *tsuque* [t_sy^k], partout ailleurs il se prononce [t]¹⁰⁵ (par conséquent, [tse] ne peut être que la forme résultant de *tu sais* > *t' sais*, non la prononciation de *thé*) ; pour les locuteurs de la variété québécoise du français, il n'y a pas de valeur sociale attribuée à l'allophone [t_s], sauf si ce dernier est prononcé de manière vraiment exagérée ;

— le relâchement des voyelles hautes est un autre trait phonétique qui passe inaperçu de la plupart des Québécois, par conséquent aucune valeur sociale n'y est attachée : sous

104. Au sens que ce terme a en sémiologie : « un fait immédiatement perceptible qui nous fait connaître quelque chose à propos d'un autre qui ne l'est pas. Mais tout indice n'est pas un signal. » En effet, le *signal*, même s'il appartient à la catégorie des indices, s'en distingue parce qu'il provient d'une volonté de l'émetteur : « pour qu'un fait perceptible constitue un signal, il faut, d'abord, qu'il ait été produit pour servir d'indice » (Luis J. Prieto, « La sémiologie », dans André Martinet, *Le langage*, Paris, Gallimard, « Encyclopédie de la Pléiade », 1968, p. 95-96).

105. Comme on le sait, ce phénomène phonétique est général au Québec ; seuls quelques villages dont le peuplement est d'origine acadienne font exception.

certaines conditions¹⁰⁶, les voyelles /i/, /y/ et /u/ ont tendance à s'ouvrir et leur timbre se rapproche alors de /e/, /ø/ et /o/ ; on les représente alors par les symboles [I], [Y], [U] : *jupe* > [ʒYp] ;

— l'emploi de « par contre » au lieu de « en revanche » n'est plus critiqué que par quelques puristes ;

— l'emploi du *ne* explétif avec la locution conjonctive « avant que » (« avant qu'il ne vienne »/« avant qu'il vienne ») est maintenant courant, même s'il continue d'être critiqué par certains ;

— l'emploi du subjonctif avec la locution conjonctive « après que » est maintenant courant quoique toujours critiqué (« après qu'elle ait, ou eût, parlé »/« après qu'elle eut parlé ») ;

— l'utilisation de la tournure de l'interrogation directe dans l'interrogation indirecte passe le plus souvent inaperçue, surtout dans la langue parlée familière : « je veux savoir qu'est-ce qu'il est venu faire » ; etc.

Mais il n'en demeure pas moins que, même si cela ne peut être apprécié que par une minorité d'utilisateurs, ces derniers accorderont une valeur aux textes (ou aux productions orales) qui respectent des contraintes très exigeantes : on pourra alors parler de « style classique », voire de « préciosité ».

106. C'est-à-dire lorsqu'elles sont en syllabes fermées par des consonnes non allongeantes et sous l'accent phonologique. Ces voyelles se réalisent en français québécois de la même façon qu'en français standard lorsqu'elles sont en syllabe libre et en syllabe fermée par des consonnes allongeantes. Toutefois, dans ce dernier cas (syllabe fermée par une consonne allongeante), il arrive que la voyelle soit abrégée : *église* est alors prononcé [eglɪz] ; ce fait ne passe pas alors inaperçu de la conscience linguistique des auditeurs, il est caractéristique d'un milieu très populaire.

Les exemples de variation qui viennent d'être donnés peuvent être regroupés en deux catégories. D'une part, les variantes qui passent tout bonnement inaperçues (comme le relâchement des voyelles hautes) ou qui ne sont pas perçues de façon négative (comme l'utilisation de l'interrogation directe pour introduire l'interrogation indirecte) et, d'autre part, les variantes qui sont stigmatisées (telle la prononciation *moué*). Cette distinction devrait entraîner d'importantes répercussions sur l'enseignement du français. En effet, on peut croire que l'un des objectifs de l'école doit être d'enseigner les équivalents standard des formes linguistiques qui servent de stéréotypes sociaux et qui, à ce titre, servent à stigmatiser ceux qui s'en servent. L'école doit aussi donner les équivalents standard des variantes de la première catégorie (qui comprend beaucoup de faits de langue régionaux) même si plusieurs passent inaperçues et ne jouent pas un rôle de stigmatisation sociale. Cela ne veut pas dire que l'école doit nécessairement viser à faire disparaître les régionalismes et les variantes stigmatisées : son rôle est plutôt d'enrichir le répertoire linguistique des élèves. À ces derniers par la suite d'effectuer, mais alors *en toute connaissance de cause*, leurs propres choix linguistiques et d'en assumer les conséquences sociales. Gilles Gagné qui, dans ses réflexions sur la norme et l'enseignement de la langue maternelle, introduit, en se basant sur Chambers et Trudgill¹⁰⁷, les notions d'indicateurs et de marqueurs¹⁰⁸ pour distinguer les éléments linguistiques qui servent ou non à stigmatiser socialement, se situe dans la même perspective :

Les éléments qu'on pourrait appeler des « indicateurs » sont des variantes qui, même si elles peuvent être en corrélation avec des différences de classes sociales, ne sont pas impliquées dans les variations systématiques de registre. Un exemple d'indicateur pourrait être en français québécois l'affrication importante des consonnes /t/ et /d/ devant les voyelles hautes antérieures comme dans [t_sy] *tu*, [d_zi] *dis*.

Les éléments qu'on pourrait appeler des « marqueurs » sont définis comme des variantes témoignant de différences d'utilisation marquées selon les registres (« styles »), les classes, l'âge et le sexe. Ainsi, en français québécois, la prononciation [pe:R] (*père*) pour *père* pourrait être considérée comme un marqueur.

107. J.K. Chambers et Peter Trudgill, *Dialectology*, Cambridge, Cambridge University Press, « Cambridge Textbooks in Linguistics », 1980, spéc. p. 83-84.

108. En fait, cela correspond à la distinction indice/signal de Luis J. Prieto, mentionnée plus haut.

Une telle distinction peut s'avérer productive pour déterminer les éléments linguistiques oraux que l'école pourrait se proposer d'enseigner. Ce serait, de préférence et en priorité, les variantes linguistiques qui sont en variation avec les marqueurs plutôt que les variantes correspondant aux indicateurs. Ainsi, il vaudrait mieux orienter les efforts vers le /ɛ/ comme dans *père* plutôt que vers la non-affrication de /t/ et /d/ comme dans *tu* et *dis*¹⁰⁹.

Jusqu'à présent, notre discussion a été menée en considérant le système linguistique et, à l'intérieur de ce système, les aires de variabilité. Or, depuis Saussure, on sait que la langue, « partie sociale du langage », « n'existe qu'en vertu d'une sorte de contrat passé entre les membres d'une communauté » ; bref, « la langue est une institution sociale »¹¹⁰. Le commentaire suivant du passage qui vient d'être cité est peut-être encore plus clair :

What is important, indeed all that is relevant, are the distinctions and relations that have been endowed with meaning by a society. [...] We can see, then, that the linguist studies not large collections of sound sequences but a system of social conventions¹¹¹.

Ce qui est intéressant du point de vue social, c'est de voir comment les locuteurs « gèrent » la variation linguistique. À cet égard, les études sur les créoles, en introduisant la notion de *continuum linguistique*, apportent un éclairage non seulement digne de mention mais essentiel¹¹². En effet, dans des situations linguistiques comme celle de la Jamaïque ou de la Guyana, les données linguistiques ne se laissent pas facilement classer en deux catégories opposées, à une extrémité l'anglais standard (*acrolecte*), à l'autre le créole (*basilecte*), car

109. Gilles Gagné, « Norme et enseignement de la langue maternelle », dans É. Bédard et J. Maurais, *La norme linguistique*, Québec et Paris, Conseil de la langue française et Éditions Le Robert, 1983, p. 496.

110. Ferdinand de Saussure, *Cours de linguistique générale*, Paris, Payot, 1969, p. 31 et 33.

111. Jonathan Culler, *Saussure*, Glasgow, Fontana/Collins, coll. « Fontana Modern Masters », 1976, p. 51.

112. Voir à ce sujet l'opinion de Roger T. Bell, *Sociolinguistics. Goals, Approaches and Problems*, Londres, B.T. Batsford Ltd., 1976, p. 140 : « The attempt by creolists in particular to deal with linguistic data which previously was either ignored or submerged by idealization has led in recent years to the realization that not only do creole-language speech communities contain a continuum of codes which merge into each other and between which there are no clear-cut dividing lines but that this situation is in fact the norm for language — an ever changing pattern of code choices and functions reflecting and facilitating social change in the community which uses it. »

plusieurs faits de langue se situent manifestement entre les deux et appartiennent à toute une série de variétés intermédiaires (*mésolectes*). C'est ainsi qu'en Guyana, on a pu trouver dix-huit façons différentes de rendre une même phrase, allant de l'anglais standard (« *I gave him one* ») au créole le plus marqué ([mɪ bɪn gi: æm wən])¹¹³. Le même type de situation prévaut en Jamaïque :

Many people, including some educated Jamaicans, say that there are two distinct kinds of English spoken in Jamaica: ' standard English ' and ' the dialect ', meaning the folk speech of the uneducated. This is a persistent myth, a dangerous misconception. Indeed there is a great deal of difference between the English one hears at a Parent-teacher Association meeting of a fashionable suburban prep. school and that which one hears at a pocomania street meeting. But one can also find examples of every intermediate variety of English. Nearly all speakers of English in Jamaica could be arranged in a sort of linguistic continuum, ranging from the speech of the most backward peasant or labourer all the way to that of a well educated urban professional. Every speaker represents not a single point but a span of this continuum, for he is usually able to adjust his speech upwards or downwards for some distance on it. The middle-class housewife will understand the informal speech of a market woman and, if sufficiently provoked, may even retort in kind, though she would probably have difficulty in maintaining an extended conversation on the market woman's level. Similarly the market woman may adapt her speech in the direction of the matron's. Each of them would probably describe the different levels in her own speech as ' standard English ' and ' the dialect ', yet the market woman's ' standard ' might be further down the linguistic continuum than the matron's broadest ' dialect '. Every speaker differs in the span of this continuum which he can command¹¹⁴.

On s'accorde maintenant pour reconnaître que la situation qui vient d'être décrite pour les sociétés créolophones est aussi celle des sociétés unilingues : les usages linguistiques s'échelonnent de façon graduelle selon une échelle qui va des situations informelles et de la langue parlée jusqu'aux situations formelles et à la langue écrite. Ce qu'il importe plus particulièrement de noter dans la citation qui précède, c'est la mention que chaque locuteur, sur le continuum linguistique, n'occupe pas un point, mais une petite étendue (« *a span* », littéralement un empan).

113. Exemple donné par Roger T. Bell, *op. cit.*, p. 136.

114. D. De Camp, « Social and geographical factors in Jamaican dialects », dans R. B. Le Page (ed.), *Creole Language Studies II*, Londres, Macmillan, 1961, p. 81. Cité par Lesley Milroy, *Observing and Analysing Natural Language*, Oxford et New York, Basil Blackwell, 1987, p. 12-14.

Si le locuteur n'y occupait qu'un point, la communication ne serait guère possible ou du moins serait difficile entre personnes occupant des points éloignés sur le continuum. Mais la compétence, tant active que passive, de chaque locuteur fait en sorte qu'il peut, à partir d'un point d'ancrage qui est propre à chacun, se mouvoir, à des degrés divers bien sûr, en aval et en amont le long du continuum, étant entendu qu'un individu ne peut normalement pas occuper tout l'espace compris entre les deux extrêmes. On comprend dès lors plus clairement quel doit être, en matière de qualité de la langue, le rôle de l'école dans une société démocratique : accroître le répertoire linguistique des élèves ; eux décideront ensuite si cette compétence acquise sera utilisée de façon positive en produisant des énoncés plus conformes aux normes de la variété standard ou bien si elle ne servira que de façon passive, c'est-à-dire à mieux comprendre les énoncés produits par d'autres.

La notion de **continuum** est donc essentielle dans toute discussion sérieuse de la qualité de la langue. La sociolinguistique nous enseigne par ailleurs qu'il y a trois types de continuums :

— Le *continuum spatial* : les variétés locales d'une langue n'ont pas de frontières géographiques nettement délimitées ; d'un village à l'autre, on passe insensiblement d'une variété de langue, d'un dialecte à l'autre. Cela était particulièrement clair dans la France de l'Ancien Régime et a été noté encore par les linguistes de la fin du siècle dernier :

Du bout à l'autre du sol national nos parlers populaires étendent une vaste tapisserie dont les couleurs variées se fondent sur tous les points en nuances insensiblement dégradées¹¹⁵.

Cela est moins évident au Québec dont le peuplement francophone est plus récent, mais on le voit très bien pour les langues autochtones, en particulier ce que l'on appelle le continuum cri-montagnais-naskapi.

115. Gaston Paris, *Les parlers de France* (1888), cité par R. Anthony Lodge, *Le français. Histoire d'un dialecte devenu langue*, Paris, Fayard, 1997.

— Le *continuum social* : d'une strate à l'autre à l'intérieur d'une même couche sociale et d'une couche sociale à l'autre, la langue varie insensiblement.

— Le *continuum stylistique* : il y a aussi une variation linguistique qui va du style le plus relâché au style soutenu et même guindé.

Ces trois types de continuums expliquent la très grande complexité des situations sociolinguistiques, car :

[...] non seulement les variables géographiques, sociales et stylistiques se présentent comme des continuums sans guère de solutions de continuité, mais en outre elles ne se rencontrent jamais les unes sans les autres, ce qui ne manque pas d'élargir considérablement les paramètres de variabilité¹¹⁶.

116. R. Anthony Lodge, *Le français. Histoire d'un dialecte devenu langue*, Paris, Fayard, 1997, p. 31.

Que conclure ?

*Et si la qualité de la langue n'était
pas qu'une question linguistique ?*
Marty LAFOREST¹¹⁷

*Il ne faut pas oublier [...] que lorsqu'on
parle de « qualité de la langue » on vise,
en fait, le plus souvent — et c'est pourquoi
il y a tant de débats obscurs sur ce sujet —
la qualité des usages de la langue.*
Pierre ENCREVÉ¹¹⁸.

Bon nombre de linguistes considèrent que la question de la qualité de la langue ne relève pas de leur discipline. Pierre Encrevé, professeur à l'École des hautes études en sciences sociales, résume bien cette opinion :

[...] je considère que de façon très générale il y a un consensus des linguistes pour dire qu'il n'y a aucun critère linguistique permettant d'évaluer la qualité d'une langue ou d'un état de langue ou d'un usage par rapport à une autre langue, un autre état de la langue, un autre usage de la langue¹¹⁹.

Mais, dans une société comme le Québec, la question de la qualité de la langue est posée quotidiennement par tous les acteurs sociaux. Si les linguistes devaient se taire sur un sujet qui, pour le commun des mortels, relève de leur discipline, ce serait montrer qu'ils acceptent que les opinions, les jugements de valeur, les impressions et les préjugés de tout un chacun s'imposent dans la discussion et admettre implicitement qu'ils valent mieux que les opinions en principe éclairées des spécialistes. Il est donc légitime, dans les circonstances, d'essayer de montrer ce que peut apporter la linguistique à cette discussion, même si l'on doit admettre d'entrée de jeu que la question de la qualité de la langue relève plus de la sociologie (ou, à la rigueur, de la sociolinguistique) que de la linguistique proprement dite. Tout en reconnaissant qu'il est difficile

117. Marty Laforest, *États d'âme, états de langue. Essai sur le français parlé au Québec*, Québec, Nuit Blanche Éditeur, 1997, p. 127.

118. Pierre Encrevé, « La 'qualité de la langue' : une question de politique linguistique ? », dans Jean-Michel Éloy, *La qualité de la langue ? Le cas du français*, Paris, Champion, 1995, p. 370.

119. *Ibid.*, p. 368.

de donner une définition théorique et incontestable de ce qu'est la qualité de la langue, il y a peut-être moyen d'aboutir à une définition de type opératoire.

Il faut partir d'une évidence : « il n'y a pas de communauté parlant une langue où il n'y ait de pratiques normatives¹²⁰ ». Les pratiques normatives ont pour objectif de modeler les comportements individuels, élément essentiel dans la reproduction de la société, de la culture et de la langue. Toute communauté linguistique a donc sa norme, le Québec y compris. Chaque communauté procède à une hiérarchisation des usages : par exemple, on fera la distinction entre la langue courante, la langue populaire et la langue vulgaire (en fait, il vaudrait mieux, du point de vue technique, parler de *registres*). Dans le cas d'une communauté qui partage une même langue avec d'autres communautés, il s'établit une hiérarchisation plus complexe et il faut faire intervenir ce que Jean-Claude Corbeil¹²¹ a appelé le supragroupe (ici, la francophonie). Pour ce qui est du Québec, il est évident qu'il a choisi de maintenir l'intercompréhension avec les autres composantes du supragroupe ; comme le constatait le Conseil de la langue française en 1990, les Québécois « ne veulent pas se couper du français international¹²² ». Cet élément doit donc, lui aussi, être pris en compte dans la définition de la qualité de la langue.

Dans un deuxième temps, il semble essentiel de faire intervenir la notion de « langue standard », qui semble malheureusement mal ou peu comprise au Québec¹²³. Cette notion a surtout été étudiée par les linguistes d'Europe centrale et orientale, en particulier ceux qui, dans

120. Antoine Culioli, « Peut-on théoriser la notion de 'qualité de la langue' ? », dans Jean-Michel Éloy, *La qualité de la langue ? Le cas du français*, Paris, Champion, 1995, p. 59.

121. Jean-Claude Corbeil, « Éléments d'une théorie de la variation linguistique », dans É. Bédard et J. Maurais, *La norme linguistique*, Québec et Paris, Conseil de la langue française et Éditions Le Robert, 1983, p. 283.

122. Conseil de la langue française, *L'aménagement de la langue : pour une description du français québécois*, Québec, 1990, p. 51.

123. Malgré les efforts du Conseil de la langue française qui a publié, en traduction française, quelques-uns des textes théoriques les plus importants sur cette question. Voir les contributions de Paul Garvin, Vilém Mathesius, Bohuslav Havránek et František Daneš dans É. Bédard et J. Maurais, *La norme linguistique*, Québec et Paris, Conseil de la langue française et Éditions Le Robert, 1983 et J. Maurais, *Politique et aménagement linguistiques*, Québec et Paris, Conseil de la langue française et Éditions Le Robert, 1987.

les années 1930, ont fait partie du Cercle linguistique de Prague. Pour ces linguistes, la langue standard s'oppose au parler populaire et aux dialectes régionaux et se définit d'abord par ses fonctions ; elle diffère de la langue populaire en ce qu'elle peut jouer un plus grand nombre de rôles, qu'elle s'utilise dans plus de domaines d'emploi et qu'elle remplit plus de fonctions que la langue populaire. En d'autres termes :

[...] la langue standard pourvoit à des besoins spirituels et matériels de la collectivité que le langage populaire ne peut satisfaire. Ce sont surtout les besoins d'expression que posent les sphères caractéristiques d'une civilisation avancée, telles que les lettres et les beaux-arts, les sciences et la technologie, la loi et l'administration¹²⁴.

La langue standard repose sur une structure stable, surtout du point de vue des règles grammaticales et orthographiques, ce qui est essentiel pour le rôle culturel et éducatif qu'elle joue, car elle doit servir de cadre de référence sûr face à la variation dialectale et aux variantes du langage populaire. La langue standard, en servant de cadre de référence, doit permettre de s'exprimer de façon exacte, rigoureuse et abstraite. La fonction référentielle de la langue standard s'applique en particulier aux usages officiels et à la transmission du savoir et des valeurs culturelles. La tendance à une précision de plus en plus grande dans la formulation de la pensée se reflète surtout dans le lexique et dans la structure grammaticale : sur le plan lexical par le développement des vocabulaires spécialisés et sur le plan grammatical par le perfectionnement de mécanismes syntaxiques autorisant la formation de phrases complexes et logiquement structurées¹²⁵. L'effort vers plus de précision et de clarté dans l'expression de la pensée fait partie intégrante de la définition de langue standard. Mais, dans les faits, aucune langue ne parvient à un état de standardisation absolue ; la standardisation est plutôt un idéal à atteindre. C'est pourquoi les sociolinguistes J. Milroy et L. Milroy proposent de définir la langue standard

124. Paul L. Garvin, « Le rôle des linguistes de l'École de Prague dans le développement de la norme linguistique tchèque », dans É. Bédard et J. Maurais, *La norme linguistique*, Québec et Paris, Conseil de la langue française et Éditions Le Robert, 1983, p. 146.

125. Voir Paul L. Garvin, *op. cit.*, en particulier p. 148.

comme « un ensemble de normes abstraites auxquelles l'usage peut se conformer de façon plus ou moins stricte¹²⁶. »

Beaucoup l'ont constaté : « Pour des raisons évidentes, la standardisation est plus facile à réaliser pour l'écrit que pour la langue parlée¹²⁷. » Du point de vue de la langue écrite, on peut constater que les usages de la langue standard au Québec se rapprochent de très près de ceux du reste de la francophonie. Ils en diffèrent cependant sur quelques points, la plupart lexicaux (nécessaires pour rendre compte des particularités québécoises en matière de système politique, d'organisation sociale, de faune, de flore, etc.).

Dans un troisième temps, il y a lieu de faire entrer en jeu les contraintes liées aux circonstances de la communication. Les pratiques normatives qui régissent la communication entre amis dans une taverne ne sont pas les mêmes que celles qui s'appliquent aux discours des ministres à l'Assemblée nationale¹²⁸ ou aux communications écrites de l'État avec les citoyens. Il y a donc des circonstances où la seule variété de langue légitime est la langue standard – tout comme il y a des circonstances où le recours à la variété standard est contre-indiqué et se trouve sanctionné par divers mécanismes sociaux comme la moquerie ou d'autres manifestations d'intolérance. Au Québec, on a peut-être trop tendance à utiliser des mots ou des manières de parler populaires ou familiers de façon plus libre qu'en France. Comme le constate Claude Poirier :

126. J. Milroy et L. Milroy, *Authority in Language*, Londres, Routledge & Kegan Paul, 1985, p. 23. Cité par R. Anthony Lodge, *Le français. Histoire d'un dialecte devenu langue*, Paris, Fayard, 1997, p. 41.

127. R. Anthony Lodge, *Le français. Histoire d'un dialecte devenu langue*, Paris, Fayard, 1997, p. 40.

128. Les esprits malicieux ou cyniques seront tentés d'ajouter que l'on pourrait douter de cette affirmation à regarder certaines séances télévisées de l'Assemblée nationale. Mais leur désapprobation même montre bien que les comportements critiqués ne correspondent pas à la norme valorisée par la communauté dans ce genre de circonstances officielles.

Quand, par exemple, on dénonce la « dégradation » de la langue française au Québec, on fait le plus souvent référence à un comportement qui consiste à recourir au style populaire dans des circonstances où l'on pourrait s'attendre à une pratique plus soignée¹²⁹.

On doit, enfin, constater le jeu de deux tendances opposées dans la société. D'une part, l'existence d'une langue standard, qui devient symbole d'identité nationale, est l'objet d'« un combat permanent pour en préserver la position prééminente¹³⁰ » ; cela a pour conséquences une lutte contre la variation et une affirmation de la langue standard nationale face aux autres langues standard. D'autre part, la société n'est pas homogène et les individus ont besoin d'affirmer leur identité à l'intérieur de groupes plus réduits que la nation :

Ces groupes, qu'il s'agisse de la classe sociale, de la région, du groupe ethnique, de la tranche d'âge, etc., ont tendance à adopter des variétés non standard comme emblèmes de la solidarité des individus qui les composent. Le prestige au sein du groupe [...] est d'ailleurs lié à la capacité des locuteurs de tenir compte, non pas des normes sociales propres à la société dans son ensemble, mais des normes de la communauté restreinte à laquelle ils appartiennent¹³¹.

Ces éléments – fort complexes, reconnaissons-le – devraient donc constituer la base d'une définition opératoire de la qualité de la langue.

De la discussion qui précède se dégage une première conclusion : la notion de qualité de la langue n'est pas vraiment une notion linguistique, mais plutôt sociologique ou sociolinguistique. On pourrait même aller jusqu'à soutenir que la qualité de la langue n'est carrément pas une notion linguistique, mais d'abord et avant tout une notion sociologique s'appuyant en partie sur une analyse linguistique qui relève le plus souvent du sens commun et du savoir populaire plutôt que de la science.

129. Claude Poirier, « Le français populaire dans l'usage public. L'éclairage de l'histoire », *Le Devoir*, 4 novembre 1998, p. A-9.

130. R. Anthony Lodge, *Le français. Histoire d'un dialecte devenu langue*, Paris, Fayard, 1997, p. 43.

131. *Ibid.*, p. 44.

Beaucoup de critères non linguistiques ou paralinguistiques font partie de la notion de qualité de la langue : la clarté de l'énoncé, la verve du locuteur, la fluidité du débit, le respect des tabous sexuels et religieux (ne pas utiliser des sacres, par exemple), etc. Plus récemment, la vague de la « political correctness » a apporté sa contribution en imposant une série d'euphémismes (*non-voyants* au lieu d'*aveugles*, etc.) et l'emploi systématique, dans certaines circonstances, des formes masculines et féminines (*les employées et les employés, les professeurs et les professeuses*, etc.).

Ces critères non linguistiques, auxquels s'ajoutent des critères proprement linguistiques (respect des règles grammaticales, par exemple), contribuent à fonder des jugements sur les divers usages linguistiques en concurrence dans une société. Les usages ne sont pas étanches, leurs frontières sont extrêmement mouvantes. Les mécanismes sociaux (au premier chef la nécessité de la cohésion sociale) font en sorte qu'à l'intérieur de la communauté, il s'établit une hiérarchisation des usages qui prend comme point de référence la langue standard. La concurrence entre variétés linguistiques a donc comme conséquence que l'un des usages finit par s'imposer et devient le modèle à l'aune duquel les autres sont jugés.

La hiérarchisation des usages n'est pas un phénomène anormal, elle est inhérente à la vie du langage à l'intérieur de la société.

Dans la vie réelle du langage, les locuteurs se trouvent placés en présence de forces contradictoires : d'un côté des normes sociales qui agissent dans l'ensemble de la communauté et qui tendent à valoriser les usages standard ; d'un autre côté, des normes qui agissent seulement au sein des sous-groupes et qui valorisent l'emploi de formes non standard comme manifestation d'appartenance au sous-groupe. Dans le premier cas, on parle de **prestige manifeste**, dans le second, de **prestige tacite**¹³².

132. Expressions proposées par S. Romaine et E. Reid, « Glottal Sloppiness ? A Sociolinguistic View of Urban Speech in Scotland », *Teaching English*, 9 (1976), p. 3. Cité par R. Anthony Lodge, *Le français. Histoire d'un dialecte devenu langue*, Paris, Fayard, 1997, p. 303.

Parmi les sous-groupes, c'est dans celui des jeunes que se vit de la façon la plus aiguë l'affirmation de formes linguistiques endogènes face aux formes linguistiques relevant du prestige manifeste. Les études sociolinguistiques américaines et françaises ont en effet montré que le groupe des 15-25 ans est celui qui résiste davantage aux normes sociales auxquelles on associe le plus de prestige, y compris donc la langue standard. Ces attitudes pourraient toutefois n'être que transitoires : à mesure qu'elles vieillissent, il est possible que ces personnes abandonnent des façons de parler qu'elles n'auraient alors adoptées que transitoirement, pendant une certaine période de leur vie. Il est important de garder ces faits en mémoire car, souvent, lorsque l'on parle de la dégradation du français au Québec, on fait spécifiquement référence à cette classe d'âge¹³³.

Par ailleurs, comme il a été mentionné, des éléments proprement linguistiques, même si leur rôle n'est pas aussi important, interviennent aussi dans la définition de la qualité de la langue. C'est ainsi que, dans un cas comme celui du Québec, on ne peut faire abstraction des insuffisances dans l'acquisition de certains mécanismes de la langue. Ces insuffisances peuvent être le lot des francophones tout aussi bien que celui des personnes qui ont acquis, encore imparfaitement, le français comme langue seconde. Dans un cas comme dans l'autre, le jugement sur les pratiques linguistiques s'accompagne d'un jugement de valeur sur la façon dont le français est enseigné. C'est pourquoi, dans la suite de ce rapport, une grande attention sera portée à l'enseignement du français et au perfectionnement en français.

133. Pour une présentation humoristique de la langue des jeunes au Québec, voir André Désiront (assisté de Marie-Claire Jacob), « Au pays des ados », *Châtelaine*, juillet 1997, p. 35-42. En France, les ouvrages sur la langue des jeunes (qui se caractérise entre autres par un recours important au *verlan*) se sont multipliés ces dernières années ; mentionnons comme modèle du genre l'ouvrage de Jean-Pierre Goudaillier, *Comment tu tchatches ! Dictionnaire du français contemporain des cités*, Paris, Maisonneuve et Larose, nouvelle édition augmentée, 1998.

2.2 Principes devant guider les interventions en matière de la qualité de la langue

Les discussions et les propositions relatives à la qualité de la langue sont souvent passionnelles et impressionnistes. Des constats alarmistes et défaitistes sont même devenus, pour plusieurs, des évidences et de véritables articles de foi. Ainsi en est-il de la « crise des langues » dont l'étude la moins attentive révèle qu'elle dure en fait depuis des siècles ! Dans la préface de son dictionnaire (1755), le premier ouvrage lexicographique moderne de l'anglais, Samuel Johnson avait accepté la doctrine de la corruption de la langue, tout en notant que le lexicographe ne pouvait l'embaumer pour lui éviter « la corruption et la décadence¹³⁴ ». On trouve des déclarations analogues en France¹³⁵. Ceux qui propagent ces opinions semblent peu au fait de l'histoire des idées et ne se rendent pas compte que la prétendue crise, celle de l'anglais comme celle du français, tire sa source du refus d'admettre que les langues évoluent.

Dans les pages qui vont suivre, nous essaierons de dégager un certain nombre de principes qui, selon nous, doivent guider et encadrer les interventions en matière de qualité de la langue. Il s'agit bien sûr des interventions des pouvoirs publics, puisque nous nous situons dans une perspective d'aménagement linguistique. La discussion sera faite principalement à partir de la situation du français au Québec, mais nul doute que plusieurs des principes ici proposés sont applicables ailleurs, avec ou sans adaptation.

Il y a évidemment une certaine témérité à vouloir résumer en quelques énoncés toute la problématique de la qualité de la langue, d'autant plus qu'il est fort probable qu'une réflexion plus approfondie et les discussions que suscitera ce texte conduiront à une reformulation des principes proposés ici ou en augmenteront le nombre.

134. Albert C. Baugh, *A History of the English Language*, New York, Appleton-Century-Crofts, 2^e édition, 1957, p. 324.

135. Jacques Maurais (dir.), *La crise des langues*, Québec et Paris, Conseil de la langue française et Éditions Le Robert, 1985, p. 455-459.

Les principes, au nombre de onze, peuvent être groupés en quatre classes : ceux qui concernent la théorie proprement dite de l'aménagement linguistique (principes 1 et 2), ceux qui sont tirés de l'histoire des langues (principes 3 et 4), ceux qui relèvent plutôt de la sociolinguistique ou de la sociologie de la langue (principes 5 à 8) et ceux qui ont trait à l'enseignement (principes 9 à 11).

Premier principe — La qualité de la langue n'est pas indépendante de son statut

Les pouvoirs publics peuvent intervenir pour définir le **statut** d'une langue par rapport à d'autres langues en usage sur le même territoire, notamment en imposant à l'administration publique des balises dans l'usage qu'elle fait de différentes langues. De la sorte, on peut désigner une ou des langues officielles qui, dans certains cas, pourront même être les seules à être utilisées, à l'exclusion de toute autre.

Précisons que les pouvoirs publics ne peuvent intervenir que pour définir le statut juridique, officiel, d'une langue. Le statut officiel d'une langue est une chose, son statut social en est une autre. Il n'est pas vrai qu'une langue officielle jouit d'un statut enviable si l'opinion commune est que ceux qui la brandissent comme une bannière ne savent pas la parler. Il y a une influence de la qualité (c'est-à-dire plus exactement du jugement porté sur la qualité) sur le statut social de la langue.

Quant aux interventions sur la **qualité**, elles touchent à la nature même de la langue. Elles visent à en développer les ressources proprement linguistiques, très souvent le vocabulaire, et à en raffiner l'expression (plus grande précision sémantique, épuration du lexique, développement des moyens stylistiques). L'appellation de qualité de la langue, qui était il y a encore quelques années surtout utilisée au Québec mais qui se répand maintenant en France, implique un classement social et fait intervenir un jugement de valeur, le plus souvent une évaluation esthétique, au contraire du terme anglais qui lui correspond habituellement dans la littérature sociolinguistique des trente dernières années, *corpus planning*. Quand, en aménagement linguistique, on parle de qualité de la langue, on fait donc nécessairement référence

à la fois à des problèmes touchant la nature même de la langue (par exemple, le manque de ressources lexicales dans un domaine de pointe) et à un jugement de valeur sur des productions, sur des discours (la « baisse de niveau » dans les copies d'examen). Ou comme le dit le traducteur hongrois Georges Kassai : « En résumé, il n'y a pas de beau langage, mais du langage socialement valorisé¹³⁶ ».

Dans la tradition francophone, les pouvoirs publics ont joué un rôle non seulement dans l'affirmation du statut de la langue, mais aussi dans le développement de la langue elle-même (création de l'Académie française au XVII^e siècle et de divers organismes au XX^e siècle tant en France qu'en Belgique et au Québec). Toutefois, dans ce dernier domaine, la part des individus et de l'entreprise privée est beaucoup plus grande que celle de l'État : que l'on songe seulement à l'importance des dictionnaires ou à l'influence des chroniqueurs de langue.

Du point de vue de l'aménagement linguistique, il est important de déterminer dans quel sens s'établit la relation entre statut et qualité de la langue.

C'est en fait la qualité de la langue qui dépend du statut qui lui est accordé, et non l'inverse. Pendant longtemps, on a essayé de faire croire aux francophones du Québec que, si leur position était inférieure du point de vue socio-économique à celle des anglophones, c'est parce qu'ils parlaient un mauvais français (*lousy French*). Les législations linguistiques des années 1970 ont inversé cette problématique : on affirme désormais que la qualité du français viendra d'une hausse de son statut. Cette proposition n'a en soi rien d'étonnant. En effet, il n'y a guère d'incitation à améliorer la qualité d'une langue qui ne sert qu'à des tâches inférieures, subalternes, ou dont l'emploi reste confiné dans la sphère privée. Par conséquent, il y a un lien entre la qualité de la langue et la politique visant à assurer le statut du français au Québec.

136. Dans André Martinet, *Mémoires d'un linguiste. Vivre les langues. Entretiens avec Georges Kassai et avec la collaboration de Jeanne Martinet*, Paris, Quai Voltaire, 1993, p. 324.

S'il est toutefois faux de croire que de l'amélioration du statut s'ensuit nécessairement une amélioration de la qualité, on doit admettre qu'il faut une intervention consciente sur des questions relatives à la qualité une fois que le statut de la langue a été assuré. Étendre à de nouveaux domaines l'utilisation d'une langue crée des nécessités : nécessité de nouveaux vocables, nécessité d'une spécialisation sémantique de certains termes, nécessité de raffiner les ressources stylistiques. L'histoire du français en constitue une belle illustration : « c'est seulement après que les fonctions de la langue eurent été protégées par la loi [...] que l'État commence à légiférer directement sur les formes de la langue. Il s'agit ici de l'orthographe, de la grammaire et de la terminologie¹³⁷. » À la limite, on peut même supposer, en forçant peut-être un peu le texte, que le grammairien Antonio de Nebrija avait déjà implicitement saisi toute cette problématique lorsqu'il écrivait en 1492, dans la première grammaire castillane : « *La lengua fue siempre compañera del imperio* ».

Il n'y a donc pas lieu d'établir une opposition entre qualité de la langue et statut, tout comme il est faux de supposer qu'une amélioration du statut entraînera de soi une amélioration de la qualité : il s'agit bien d'une condition nécessaire mais elle n'est pas suffisante, il faut encore y ajouter un travail de perfectionnement des ressources proprement linguistiques. Si l'on accepte ce raisonnement, il faut se rendre à l'évidence que l'aménagement linguistique du Québec n'a pas assez pris en compte la qualité de la langue puisqu'on a semblé croire que la qualité serait en bonne partie une conséquence de l'amélioration du statut du français dans la société. En revanche, le travail sur la seule qualité, sans couplage avec une intervention pour affermir le statut, se révélera en grande partie stérile : surtout dans le cas des langues minoritaires, proposer un programme linguistique uniquement « culturel » ou « littéraire » risque de prolonger une agonie souvent sans espoir¹³⁸. Par ailleurs, les campagnes de « bon parler français » qu'a connues le Québec dans les décennies qui ont précédé la Révolution tranquille ont fait la preuve

137. William F. Mackey, « La politique linguistique dans l'évolution d'un État-Nation », dans P. Martel et J. Maurais (dir.), *Langues et sociétés en contact. Mélanges offerts à Jean-Claude Corbeil*, Tübingen, Niemeyer, 1994, p. 69.

138. Sur ce sujet, voir les réflexions de Lluís V. Aracil, *Dir la realitat*, Barcelone, Edicions Països Catalans, 1983, spéc. p. 137.

qu'il était vain de se soucier uniquement de la qualité de la langue tant que son statut social n'était pas mieux assuré.

Deuxième principe — Les usages institutionnels de la langue (langue publique) doivent être distingués des usages privés

Du point de vue de l'aménagement linguistique, il importe de faire la distinction entre usages institutionnels de la langue (langue publique) et usages privés. L'aménagement linguistique étant le plus souvent le fait de l'État, il ne touche normalement pas directement les usages privés de la langue dans les sociétés démocratiques.

Jean-Claude Corbeil a défini la communication institutionnalisée comme :

[...] l'acte, le plus souvent anonyme ou impersonnel, par lequel une institution entre en relation avec des personnes soit en tant que membres de cette institution (par exemple, l'État avec ses citoyens, une société avec ses actionnaires), soit dans la relation employeur-employé, ou encore en qualité de clients, d'auditeurs ou de spectateurs. [...] L'institution est [...] libre de déterminer le type de langue dont elle fera sa norme et dispose d'ailleurs des moyens nécessaires pour obliger ses membres à s'y conformer [...]. [...] les communications institutionnalisées se faisant le plus souvent en langue écrite¹³⁹, donc à la suite d'une réflexion sérieuse et à l'aide d'ouvrages de consultation tels que grammaires, dictionnaires ou autres ouvrages spécialisés, l'institution bénéficie de conditions privilégiées qui favorisent à la fois la qualité du texte et le recours à des rédacteurs professionnels¹⁴⁰.

Une étude¹⁴¹ effectuée à l'Office de la langue française permet de croire que ce ne sont pas toutes les communications institutionnalisées qui ont un effet certain sur les usages linguistiques de la population. D'après les résultats préliminaires, ce sont surtout les textes normatifs (lois, règlements, conventions collectives) qui influenceraient davantage la langue générale.

139. Ou, ajouterons-nous, en « écrit oralisé » dans le cas de la publicité.

140. Jean-Claude Corbeil, *L'aménagement linguistique du Québec*, Montréal, Guérin, 1980, p. 79.

141. Sous la responsabilité d'André Martin.

Selon Jean-Claude Corbeil, quatre groupes principaux ont recours aux communications institutionnalisées : le monde de l'enseignement, l'administration publique, les institutions économiques et les médias.

Les usages privés de la langue relèvent de la liberté du locuteur. On doit donc laisser à l'individu le choix de son comportement linguistique, quitte à ce qu'il assume les conséquences d'un choix qui serait contraire à la norme valorisée dans la société. On peut légitimement faire un choix contraire à la norme valorisée pour des raisons stylistiques – ou tout simplement pour faire de la provocation.

Il faut ajouter que, tant dans les communications institutionnalisées que dans les communications privées, il y a un acteur commun : le locuteur individuel. Mais ce dernier, dans le cas des communications institutionnalisées, se « dépersonnalise » en quelque sorte au profit de son institution. Comme le remarque Jean-Claude Corbeil, en pareil cas, la responsabilité n'est plus strictement celle de l'individu, « elle incombe à l'institution qu'il représente, laquelle doit en principe répondre des faits et gestes de ses membres¹⁴². »

Il y a une conception du changement linguistique et de la variation linguistique qui sous-tend la distinction entre langue publique et langue privée. Cette conception est la suivante : dans la société contemporaine, les usages linguistiques des individus sont en grande partie façonnés par les usages linguistiques des institutions, l'État, les médias, la publicité, l'école, etc. Le changement linguistique – par exemple l'abandon par les individus de formes jugées incorrectes – ne peut s'accomplir qu'en passant par une étape d'augmentation de la variation linguistique. Les institutions offrent des modèles qui entrent en concurrence avec les usages individuels et viennent donc augmenter la variation linguistique. Le changement linguistique n'est plus alors

142. Jean-Claude Corbeil, *L'aménagement linguistique du Québec*, Montréal, Guérin, 1980, p. 80.

compris comme le remplacement abrupt de certaines formes par d'autres, mais comme l'aboutissement d'un processus de sélection entre plusieurs formes en concurrence¹⁴³.

L'intervention sur la qualité de la langue ne consiste donc pas à perpétuer le vieux réflexe puriste du « ne dites pas..., dites... ». Elle cherche plutôt à introduire de nouvelles formes qui devront être utilisées dans certaines circonstances de communication officielle (augmentation de la variation linguistique), ou à privilégier, dans les mêmes circonstances, certains termes qui sont déjà en concurrence avec d'autres termes. L'intervention ne vise donc pas à modifier directement le comportement linguistique des locuteurs individuels. Le modèle linguistique offert par les institutions peut à la longue amener un changement de comportement des locuteurs, mais il ne faut pas croire que la disparition des formes non recommandées ou rejetées par les organismes normatifs soit nécessaire dans une perspective d'aménagement linguistique. Après tout, en France, on continue, deux siècles après l'abolition officielle des anciennes unités de mesure, à parler d'une *pinte de bon sang* ou d'une *livre de beurre* et cela ne signifie pas l'échec du système métrique.

Les remarques qui précèdent doivent être nuancées pour tenir compte du rôle particulier de l'école. L'école peut en effet servir à modifier directement le comportement linguistique des élèves (on n'a qu'à penser à l'action de l'école laïque, gratuite et obligatoire de Jules Ferry contre les patois et langues régionales en France). De nos jours, on tend à assigner à l'école le rôle plus réaliste, en tout cas plus démocratique, d'enseigner la variation linguistique tout en offrant à tous un accès à la langue standard, sans aller jusqu'à imposer un changement de comportement. Il existe néanmoins un courant de pensée critiquant l'école parce qu'elle ne jouerait pas un rôle suffisamment actif dans la diffusion du français standard.

143. Sur cette conception du changement linguistique, voir notamment Uriel Weinreich, Marvin I. Herzog et William Labov, « Empirical Foundations for a Theory of Language Change », dans W.P. Lehmann et Yakov Malkiel (dir.), *Directions for Historical Linguistics*, Austin et Londres, University of Texas Press, 1968, p. 95-188.

Troisième principe — Le colinguisme ou la comparaison entre deux langues est un excellent moyen d'améliorer la connaissance de la langue maternelle

Même en aménagement linguistique, les mots sont parfois porteurs de connotations indésirables. Un mot comme bilinguisme est loin d'être neutre. Il hérite en effet d'une longue tradition. Apparu au XIII^e siècle, *bilingue* signifiait à l'origine « menteur », c'est-à-dire homme de langue double¹⁴⁴ ; cette acception s'est maintenue longtemps et c'est pourquoi on créa au début du XVII^e siècle le terme de polyglotte pour désigner une personne qui parle plusieurs langues. Et ces termes ont depuis acquis de nouvelles significations et de nouvelles connotations. Comme le constate le sociologue catalan Lluís Aracil¹⁴⁵, le bilinguisme est souvent assigné aux minorités marginales et subalternes alors que le polyglottisme serait le propre des élites et des oligarchies. On sous-entend ainsi que le bilinguisme est un handicap et un problème alors que le polyglottisme serait un avantage et une solution. Compte tenu du caractère polysémique du terme de bilinguisme et de ses connotations criticables en certains contextes, la création d'un mot comme colinguisme, pour désigner une manifestation bien particulière du bilinguisme, n'est donc pas aussi superflue qu'on pourrait le croire au premier abord.

Le terme de colinguisme a été proposé par Renée Balibar¹⁴⁶. Il désigne le fait que, aussi loin que l'on puisse remonter dans l'histoire à l'aide de documents écrits (en fait, jusqu'à Sumer), on constate que le bilinguisme est de rigueur, plus précisément que l'*intellectualisation* d'une langue – pour reprendre l'expression des Pragoï¹⁴⁷ – se développe par comparaison avec une autre langue ; cette comparaison se fait traditionnellement à partir de deux langues *écrites*.

144. Renée Balibar, *Le colinguisme*, Paris, PUF, coll. « Que sais-je ? » n° 2796, 1993, p. 15.

145. Lluís V. Aracil, *Dir la realitat*, Barcelone, Edicions Països Catalans, 1983, p. 39.

146. Renée Balibar, *L'institution du français : essai de colinguisme des Carolingiens à la République*, Paris, PUF, 1985 ; *Le colinguisme*, Paris, PUF, coll. « Que sais-je ? » n° 2796, 1993.

147. Cf. Paul Garvin, « Le rôle des linguistes de l'École de Prague dans le développement de la norme linguistique tchèque », dans É. Bédard et J. Maurais (dir.), *La norme linguistique*, Québec et Paris, Conseil de la langue française et Éditions Le Robert, 1983, p. 141-152.

L'écriture sumérienne, qui à ses débuts était principalement mnémotechnique (pour comprendre, il fallait donc non seulement connaître la langue, mais aussi être au courant du contenu, de l'objet du message), s'est développée par l'arrivée d'un groupe allophone, les Akkadiens : « au cours de la seconde moitié [du III^e millénaire avant Jésus-Christ], cette écriture s'est perfectionnée – et peut-être surtout dans la mesure où les Akkadiens l'ont adaptée à leur propre langue, si différente du sumérien – et elle est devenue capable de fixer par écrit, à l'usage de *tout lecteur*, informé ou non du contenu, *tout* ce que le langage parlé était à même d'exprimer¹⁴⁸ ». Comme le constate William F. Mackey, « la première langue d'une grande civilisation, en l'occurrence le sumérien, devint la langue seconde des scribes akkadiens¹⁴⁹. »

Les archives de Boghazköy, qui datent de 1200 avant Jésus-Christ, sont écrites en huit langues. L'akkadien était alors la principale langue diplomatique du Proche-Orient et le sumérien, déjà une langue morte à cette époque, en était la langue savante¹⁵⁰.

Dès l'Antiquité, le principe du colinguisme a été en vigueur dans l'éducation : les Romains, « les premiers, ont su systématiquement exploiter le bénéfice de l'étude d'une langue étrangère pour approfondir la maîtrise de leur langue nationale : comme nos écoliers, les petits Romains pratiquaient l'exercice de la traduction du grec en latin et du latin en grec¹⁵¹ ». C'est ce genre d'éducation bilingue que recevra, encore au IV^e siècle après Jésus-Christ, saint Augustin¹⁵². Un témoignage intéressant, du V^e siècle après Jésus-Christ, que nous devons à Paulin

148. Jean Bottéro, « Préface » (p. I-XX) au livre de S. N. Kramer, *L'histoire commence à Sumer*, Paris, Flammarion, coll. « Champs », 1994, p. XV ; voir aussi Jean Bottéro, *Babylone et la Bible. Entretiens avec Hélène Monsacré*, Paris, Belles-Lettres, 1994, p. 74-75.

149. William F. Mackey, « Langue première et langue seconde », dans Hans Goebel, Peter H. Nelde, Zdeněk Starý et Wolfgang Wölck (dir.), *Kontaktlinguistik. Contact Linguistics. Linguistique de contact*, Berlin et New York, Walter de Gruyter, 1996, p. 272.

150. Colin Renfrew, *L'énigme indo-européenne. Archéologie et langage*, Paris, Flammarion, 1990, p. 69-72.

151. René-Irénée Marrou, *Histoire de l'éducation dans l'Antiquité*, Paris, Éditions du Seuil, 6^e édition revue et augmentée, 1965, p. 374.

152. Voir, par exemple, *Confessions* I, XIII, 20 et XIV, 23.

de Pella, fait voir l'importance du bilinguisme scolaire en même temps que les difficultés qu'il représentait pour les élèves moyens : « Pour l'élève doué, l'apprentissage bilingue peut être un avantage, le revêtant ainsi d'une double splendeur. Mais pour nous, élèves moyens, le maintien de deux langues est difficile et fatigant¹⁵³. »

Toute l'histoire de la science et de la pensée occidentale repose en grande partie sur la traduction, à commencer par la traduction des ouvrages des médecins, mathématiciens et philosophes grecs entreprise dès l'Antiquité ; c'est ce qui faisait dire à Giordano Bruno, au XVI^e siècle, que toute science tirait son origine de la traduction¹⁵⁴.

La formation du français standard, spécialement à la fin du Moyen Âge, a été beaucoup favorisée par un va-et-vient constant entre le français et le latin. Ferdinand Brunot s'exprime en ces termes sur le français parlé et écrit du XIII^e siècle à la fin du XV^e siècle :

[...] le Parlement, tous les jours, est le théâtre des joutes oratoires d'une foule d'avocats parlant la langue du roi, pendant que des milliers de conseillers, greffiers, procureurs et leurs clercs écrivent tantôt le français, tantôt le latin, et traduisent incessamment d'une langue en l'autre. [...] Que sont quelques centaines d'auteurs d'œuvres littéraires disséminés sur tout le territoire et dont un très grand nombre d'ailleurs avaient été ou étaient plus ou moins mêlés au monde judiciaire, auprès de cette foule de gens de loi qui peuplaient le Palais et que leur profession appelait à parler et à écrire notre langue tous les jours et pendant toute leur carrière ? Ce sont les légistes du Parlement et de la Chancellerie qui, en même temps qu'ils ont été les organisateurs du royaume, ont été les agents directs de la transformation du francien en français et qui ont fait de la langue de la Cour et du roi la langue du royaume¹⁵⁵.

153. « *Quæ doctrina duplex sicut est potioribus apta / Ingeniis, geminoque ornat splendore peritos, / Sic sterilis nimium nostri, ut modo sentio, cordis / Exilem facile exhausit venam* ». Cité par William F. Mackey, « Langue première et langue seconde », dans Hans Goebel, Peter H. Nelde, Zdeněk Starý et Wolfgang Wölck (dir.), *Kontaktlinguistik. Contact Linguistics. Linguistique de contact*, Berlin et New York, Walter de Gruyter, 1996, p. 273.

154. Voir G. Steiner, *After Babel*, New York, Oxford University Press, 1975, p. 248.

155. Ferdinand Brunot, *Histoire de la langue française des origines à nos jours*, tome 1 : *De l'époque latine à la Renaissance*, Paris, Armand Colin, nouvelle édition, 1966, p. 530.

Au Québec, l'enseignement classique avait compris l'importance d'établir des comparaisons systématiques entre le français et les autres langues alors au programme (anglais, latin, grec). C'était, évidemment, avant l'âge d'or de la pédagogie du vécu et de l'oral (voir les deux principes suivants) : l'enseignement, fort critiquable sans doute pour une langue vivante comme l'anglais, se centrait alors sur la façon de rendre dans l'autre langue telle et telle tournure française (et vice versa). Avec la disparition du grec et celle, presque complète, du latin de notre enseignement secondaire, avec l'arrivée de nouvelles méthodes dans l'enseignement de l'anglais, le travail de comparaison systématique entre deux systèmes linguistiques a été abandonné. Pourtant, le rapport Parent avait rappelé l'importance d'une réflexion de type comparatif sur la langue et il avait suggéré un enseignement différentiel (stylistique comparée) du français et de l'anglais¹⁵⁶ :

598. Les méthodes d'observation de la langue maternelle, pour en tirer une grammaire aussi bien descriptive et structurale que normative, ne produiront vraiment tout leur effet que si on y ajoute une méthode comparative, au moyen de l'exploration et de l'apprentissage des structures d'une autre langue ; c'est alors que l'élève prendra pleine conscience des structures particulières à sa langue maternelle, qui n'apparaissent clairement que lorsqu'on les regarde de l'extérieur. Durant des siècles, le latin et le grec ont servi à mettre en lumière les caractéristiques du français ou de l'anglais. Une langue vivante peut jouer en partie le même rôle ; mais on tomberait dans une simplification dangereuse si l'on proposait d'abolir l'étude du latin et du grec. [...]

612. La lutte contre l'anglicisme requiert une pédagogie délicate. Depuis la dernière guerre, sous l'influence américaine, l'anglicisme affecte aussi bien le français de Paris que celui du Québec, mais surtout sur le plan du vocabulaire conscient ; on doit ici lutter non seulement contre les vocables anglais bien reconnaissables, mais aussi contre les « faux amis » ou anglicismes camouflés sous un mot français, et encore plus contre l'anglicisme de tournures ou de syntaxe. Dans ce domaine, on devra soigneusement expérimenter les méthodes et les manuels, avant de songer à les répandre ; la méthode de « ne dites pas, mais dites » risque d'introduire des incorrections dans le français d'un enfant dont la langue familiale était convenable. La lutte contre l'anglicisme devra revêtir des formes différentes selon qu'on s'adresse à des enfants ne sachant pas l'anglais ou à des enfants qui le savent. Un cours de prévention de l'anglicisme pourrait se donner au début des études, avant même qu'un enfant sache l'anglais ; puis un cours de stylistique comparée

156. Cette idée n'est pas encore complètement morte. On a pu entendre il y a quelques années à la télévision (émission « Ce soir », Radio-Canada à Québec, 29 avril 1992) le professeur de journalisme Florian Sauvageau se demander si l'on ne pourrait pas enseigner la traduction à l'école.

du français et de l'anglais serait utile après deux ou trois ans d'étude de l'anglais par la méthode directe¹⁵⁷.

L'introduction d'une comparaison systématique entre deux langues ne servirait pas uniquement à contrer les interférences linguistiques (emprunts abusifs, calques), elle permettrait aussi d'approfondir la réflexion grammaticale sur la langue maternelle elle-même :

[L'enseignement du latin] était dispensé [...] dans une optique traductionnelle : il supposait une pratique assidue du thème et de la version sur des textes le plus souvent complexes et très abstraits. Or, tous les traducteurs le confirmeront, la traduction suppose et perfectionne la maîtrise des deux langues en cause. [...] Cette analyse grammaticale suppose à son tour la connaissance systématique et raisonnée de la grammaire, qui elle-même implique une distanciation par rapport à la langue, cette objectivation qui est le propre de l'attitude lettrée traditionnelle et le contraire de l'attitude spontanéiste prônée par bien des méthodes postmodernes. [...]

Mais ne pourrait-on pas [...] envisager d'utiliser l'enseignement de l'anglais en partie aux mêmes fins que l'était naguère celui du latin plutôt que de ne le concevoir que dans une approche strictement communicative¹⁵⁸ ?

Cette proposition se heurtera au discours qui domine actuellement dans le milieu de la pédagogie. Mais ne mérite-t-elle pas qu'on la discute tout de même ?

Quatrième principe — Dans nos cultures, on tend à juger l'oral d'après les règles de l'écrit

Dans nos cultures, on a depuis longtemps perdu contact avec les caractères propres des cultures orales. Par suite d'une longue tradition valorisant l'écriture, on a acquis la tendance à juger les productions orales d'après les règles de l'écrit : « Ne dit-on pas en français de quelqu'un qui *parle bien* qu'il *parle comme un livre* ?¹⁵⁹ » Ce qui, dans les civilisations à

157. Gouvernement du Québec, *Rapport de la Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec* (« rapport Parent »), 5 vol. ; vol. 3 : *Les structures pédagogiques du système scolaire. A-Les programmes d'études et les services éducatifs*, 1964, p. 35 et 40-41.

158. Annette Paquot, « Le français à la dérive. Comment en sommes-nous arrivés là ? », *Québec français*, n° 86 (été 1992) p. 84.

transmission orale, pouvait être valorisé (comme la circularité des énoncés, la répétition de certaines formules à intervalles réguliers) peut devenir un aspect négatif dans les civilisations recourant depuis longtemps à l'écriture, sauf dans des cas comme les œuvres poétiques. C'est pourquoi, dans nos cultures, on aura tendance à imposer aux productions orales des normes s'appliquant à l'origine davantage à la langue écrite. Comme l'écrit Claire Blanche-Benveniste, « le modèle donné par l'écriture sert à 'penser la langue', et nous sommes tentés de faire confiance à notre écriture pour faire l'introspection de notre langage parlé¹⁶⁰. » Ailleurs, le même auteur parle de « notre représentation du parlé, entièrement façonnée par l'écrit, dans la culture lettrée qui est la nôtre¹⁶¹. » Et Marina Yaguello va même jusqu'à affirmer : « dès l'instant où nous savons écrire, nous parlons en écrivant mentalement¹⁶². » C'est pourquoi on constate l'apparition, dans l'oral, de phénomènes qui demeurent inexplicables si l'on ne fait pas référence à l'écrit : en français, le meilleur exemple en est probablement ce que Pierre Encrevé¹⁶³ a appelé la « liaison sans enchaînement » – le fait de prononcer « il faut avoir » [il fot' avwar] au lieu de [il fo tavwar]. C'est sans doute cette valorisation de l'écrit qui explique en bonne partie les critiques entendues un peu partout contre l'importance accordée à l'apprentissage de l'oral dans le programme-cadre québécois de 1969.

En 1969, le programme-cadre du ministère de l'Éducation du Québec décidait d'accorder autant d'importance à l'apprentissage de l'oral qu'à celui de l'écrit. Profitons de l'occasion pour noter qu'en un peu plus de 20 ans, ce choix pédagogique n'a fait l'objet d'aucune évaluation :

159. Anne-Marie Houdebine-Gravaud, « L'unes langue », dans Jean-Michel Éloy (dir.), *La qualité de la langue ? Le cas du français*, Paris, Champion, 1995, p. 97.

160. Claire Blanche-Benveniste, *Approches de la langue parlée en français*, Paris, Ophrys, 1997, p. 9.

161. *Ibid.*, p. 11.

162. Marina Yaguello, *Petits faits de langue*, Paris, Seuil, coll. « La couleur des idées », 1998, p. 87.

163. Pierre Encrevé, *La liaison avec et sans enchaînement*, Paris, Seuil, 1988. P. Encrevé constate ailleurs : « C'est un usage qui est contraire au bon usage, mais, venant de gens de qualité, personne ne met en cause la qualité de la langue » (« La 'qualité de la langue' : une question de politique linguistique ? », dans *La qualité de la langue ? Le cas du français*, Paris, Champion, 1995, p. 370-371).

on ne sait pas si les jeunes qui sont passés par cette pédagogie s'expriment mieux¹⁶⁴. Mais on peut maintenant estimer qu'il y avait peut-être une erreur de perspective dans cette grande importance accordée à l'oral. En effet, dans les sociétés alphabétisées depuis des siècles (ou avec les langues écrites depuis des siècles, si l'on préfère cette formulation, puisque la généralisation de l'alphabétisation est tout de même un phénomène relativement récent), on a tendance à juger les productions orales à partir d'une référence à l'écrit, à la langue écrite telle qu'elle est fixée par les grammairiens et les professeurs, en d'autres termes, pour reprendre une formulation de Pierre Bourdieu¹⁶⁵, à la « langue écrite ou quasi écrite ou digne d'être écrite » :

La naissance de l'écriture s'accompagne d'une transformation de la parole [...]. La parole d'un peuple d'écriture n'est plus la même. C'est un langage annexe, subordonné à l'écrit. [...] Ce qui est jugé important ne passe plus par la parole. La parole n'est plus que conversation, échange anodin. Elle n'est, dans notre société, jamais en rapport avec la vérité, et la preuve : la science ne se sert que de l'écriture¹⁶⁶.

Bref, on ne peut considérer l'écriture comme un simple doublet visuel de la « parole », car elle est plus : « L'écriture est la possibilité du jeu de l'intellect sur la langue¹⁶⁷ ». Elle transforme la façon de penser :

164. En ce domaine, on en est encore aux opinions impressionnistes. Selon un enseignant, « nos jeunes parlent beaucoup mieux qu'avant et, surtout, ils ne sont plus gênés de bien parler. [...] Il est fini ce temps où le jeune se privait de bien parler de peur de faire rire de lui. » Mais pour Georges Dor, auteur de l'essai *Anna braillé ène shot*, « nous sommes incapables de nous exprimer, même de manière primaire » (citations provenant de Marie-Andrée Chouinard, « Les jeunes parlent un meilleur français qu'avant. Les jeunes Québécois d'aujourd'hui s'exprimeraient beaucoup mieux que ceux d'autrefois », *Le Devoir*, 20 mars 1997, p. C-6).

165. Pierre Bourdieu (avec Luc Boltanski), « Le fétichisme de la langue », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 4, 1975, p. 2.

166. Raphaël Pividal, *La maison de l'écriture*, Paris, Seuil, 1976, p. 25. Cité par Jean Bazin et Alban Bensa, Avant-propos à l'édition française de Jack Goody, *La raison graphique. La domestication de la pensée sauvage*, Paris, Éditions de Minuit, 1979, p. 9.

167. Jean Bazin et Alban Bensa, Avant-propos à l'édition française de Jack Goody, *La raison graphique. La domestication de la pensée sauvage*, Paris, Éditions de Minuit, 1979, p. 9.

Dans les cultures orales les discours d'une certaine longueur sont toujours de type formulaire et non analytique. Avant l'apparition de l'écriture, la plupart des pensées qui nous sont aujourd'hui familières étaient purement et simplement impensables¹⁶⁸.

Or, souvent lorsque l'on porte des jugements sur la qualité linguistique d'un énoncé, on fait spécifiquement référence à des notions qui font intervenir des critères non directement linguistiques comme la logique et la cohérence. En somme, comme l'a montré Jack Goody, l'écriture a joué un rôle important dans la transformation des processus de connaissance ; le fait de participer à une civilisation dotée de l'écriture depuis des siècles n'est pas sans répercussions à l'heure de poser des jugements sur la valeur des énoncés même lorsque ceux-ci ne sont perçus que par voie orale.

Par ailleurs, on ne saurait sous-estimer l'importance de l'accès à l'écriture dans le processus d'apprentissage :

Selon Vygotsky¹⁶⁹, le **langage écrit** est l'**algèbre du langage**, il permet à l'enfant d'accéder au plan abstrait le plus élevé du langage, réorganisant par là même aussi le système psychique antérieur du langage oral. En ce sens, l'entrée dans l'écrit provoque une véritable **révolution du fonctionnement** langagier chez l'enfant. Cette révolution peut très bien ne pas avoir lieu. Beaucoup d'élèves quittent le secondaire sans être véritablement entrés dans l'écrit, la révolution peut avorter comme elle peut se produire grâce principalement et en premier lieu à l'enseignement.

[...]

Développer sa compétence de scripteur, c'est opérer une différenciation d'avec l'oral ; c'est construire une nouvelle compétence langagière qui a une structure et un fonctionnement propres ; c'est développer un contrôle conscient et volontaire sur son activité langagière en prenant son texte comme un objet qu'on crée, analyse, commente, structure, manipule et transforme¹⁷⁰.

168. W. J. Ong, cité par Jack Goody, *La raison graphique. La domestication de la pensée sauvage*, Paris, Éditions de Minuit, 1979, p. 198.

169. L. S. Vygotsky, *Pensée et langage*, Paris, Les Éditions sociales, 1985 (édition originale : 1934).

170. Suzanne-G. Chartrand, « Le programme de français 1995. Un outil pour développer la compétence d'écriture au secondaire », *Québec français*, 105 (printemps 1997), p. 49.

Cinquième principe — La folklorisation linguistique peut être combattue en proposant un modèle de langue dynamique et moderne

Commençons d'abord par préciser ce que l'on peut entendre par folklorisation. Selon l'analyse de Lluís Aracil¹⁷¹, la folklorisation apparaît quand ce qui était improvisé et récité, quand ce qui était profondément vécu est montré, exhibé, produit en spectacle. La ritualisation est un élément essentiel de la folklorisation. À force d'être figés, les gestes, y compris les actes de parole, deviennent des stéréotypes et peuvent finir par recevoir des connotations négatives.

De la folklorisation à la stigmatisation, il n'y a qu'un pas, vite franchi. La stigmatisation est souvent endogène, c'est-à-dire que la représentation dévalorisante apparaît à l'intérieur même de la communauté¹⁷². On pense évidemment ici au joul, variété de langue populaire stigmatisée depuis longtemps au Québec. Or, constate Bourdieu¹⁷³, « le stigmate produit la révolte contre le stigmate, qui commence par la revendication publique du stigmate ». C'est bien ce qu'on a vu au Québec au moment de la « querelle du joul », au tournant des années 1970, quand un mouvement littéraire a voulu utiliser le parler des classes populaires de Montréal comme moyen de refléter l'infériorité socio-économique et l'aliénation des francophones.

La stigmatisation du parler québécois, ou du moins de certaines de ses variétés, n'est pas qu'un phénomène endogène : il fait partie des représentations des autres groupes linguistiques car, pendant longtemps, on lui a opposé un autre modèle plus prestigieux, celui du « Parisian French ».

Nous savons l'importance que les allophones ont acquise dans la population de Montréal. Or, cette situation pose un défi important en matière de qualité de la langue et spécialement de modèle linguistique. Il devrait en effet être évident que, si l'on veut intégrer les allophones à la majorité francophone, on ne pourra réussir en leur proposant un modèle de français rural,

171. Lluís V. Aracil, *Dir la realitat*, Barcelone, Edicions Països Catalans, 1983, p. 62-88.

172. Henri Boyer, *Langues en conflit. Études sociolinguistiques*, Paris, L'Harmattan, 1991, p. 197.

173. Cité par Henri Boyer, *ibid.*, p. 43.

folklorique, passéiste. Comme le dit si bien Jean Larose¹⁷⁴, « Tant que nous n’aurons pas nous-mêmes assimilé le français, comment voulez-vous qu’on le fasse assimiler aux autres ? » Il précise ailleurs : « Notre propre langue est traitée comme une immigrante, que nous n’arrivons pas à assimiler¹⁷⁵. »

Au contraire, il faut offrir aux immigrants une langue dynamique et moderne, capable de concurrencer l’anglais dans sa modernité même et dans son caractère de variété linguistique apte à assurer la communication internationale. Tout repli sur soi, sur un modèle linguistique reflétant l’ancien Québec rural ou l’ancienne aliénation linguistique des populations ouvrières des villes, serait néfaste à l’avenir du français comme langue commune du Québec. Cette conception implique qu’il faut offrir, dans les manuels et ouvrages de référence, un modèle linguistique conforme à une norme d’audience internationale, tout en tenant compte des particularités légitimes du Québec.

Toutefois, il faudrait aussi pouvoir mettre à la disposition des Québécois, et spécialement des élèves et des étudiants, des ouvrages de référence qui permettent de faire le lien avec les étapes antérieures du français au Québec. Il ne s’agirait pas de dictionnaires généraux (comme le *Petit Larousse* ou le *Petit Robert*), mais de dictionnaires de type philologique, donc très spécialisés, qui feraient l’inventaire des archaïsmes, des régionalismes peu usités et des anglicismes, même de ceux qui sont depuis longtemps disparus. Il faut en effet que ceux qui veulent lire des ouvrages québécois anciens, littéraires ou non, y compris des journaux du siècle dernier, puissent disposer d’un répertoire où est consigné l’ancien usage québécois. Un pas a été fait dans cette direction avec la publication en 1998 du *Dictionnaire historique du français québécois* sous la direction de Claude Poirier.

174. Jean Larose, entrevue dans *L’actualité*, 15 septembre 1991.

175. Jean Larose, *L’amour du pauvre*, Montréal, Boréal, coll. « Papiers collés », 1991, p. 44.

Sixième principe — Les excès du purisme peuvent être évités si l'on prend en compte la variation linguistique

Tout purisme est défensif. Il prévient d'une menace, réelle ou imaginaire¹⁷⁶. Si le purisme peut facilement devenir une obsession, c'est que ses partisans se sentent en effet fréquemment en état de siège (obsession est dérivé de *obsidere*, « assiéger »), quand ce n'est pas pris en *otages* (sens primitif de *obses*).

Il faut éviter les excès du purisme. Plusieurs observateurs l'ont déjà noté : « les attitudes hypernormatives et les anathèmes puristes [...] produisent le contraire de l'effet recherché : car ils éloignent de la langue qu'ils voudraient défendre et promouvoir¹⁷⁷ » et :

De même que certains bibliothécaires rêvent de bibliothèques sans lecteurs, plus faciles à gérer, et que certains maîtres souhaitent un État sans citoyens, plus facile à gouverner, l'intellectuel pétri par l'esprit puriste rêve à une langue préservée de la souillure de l'usage. Fréquemment, son souhait est d'ailleurs exaucé : les usagers la désertent, cette langue. Ils lui préfèrent d'autres modes d'expression, qui lui parlent de liberté et de modernité¹⁷⁸.

Il ne faut toutefois pas tomber dans l'excès contraire et rejeter tout effort de correction linguistique : accentuer la vulgarité d'une langue ne fait que la confirmer dans son statut de langue dominée.

La meilleure façon d'éviter les écueils à la fois du purisme et du laxisme est probablement le recours, dans les classes, à une pédagogie de la variation linguistique. Une remarque de Laurent Santerre peut aider à faire comprendre ce que recouvre cette notion : « À propos des niveaux de langage, une attitude à éviter, me semble-t-il, serait celle du propriétaire d'une maison

176. Lluís V. Aracil, *Dir la realitat*, Barcelone, Edicions Països Catalans, 1983, p. 195.

177. Ghj. Thiers, « Épilinguisme, élaboration linguistique et volonté populaire, trois supports de l'individuation sociolinguistique corse », *Langages*, 83, 1986, p. 72.

178. Jean-Marie Klinkenberg, « Pour une politique de la langue française », *La Revue nouvelle*, 9, septembre 1995, p. 62.

de quatre ou cinq étages qui ne voudrait habiter que le rez-de-chaussée ou le sous-sol, ou de cet autre qui voudrait faire croire à ses voisins que sa maison ne comporte que des salons, sans cave ni grenier. Mieux vaut avoir accès, au besoin, à tous les niveaux de sa langue maternelle ; ils permettent l'expression de tous les aspects de sa personnalité et le développement le plus poussé des aptitudes intellectuelles¹⁷⁹. »

On reconnaît qu'il y a trois types de variation linguistique : la variation géographique, la variation sociologique et la variation historique. Ce sont les deux premiers types de variation qui sont pertinents pour notre propos et qui suscitent le plus de commentaires négatifs. Comme exemple, prenons, dans le premier cas, les réactions que suscite l'accent belge en France. Dans le deuxième cas – la variation sociologique –, les formes non standard fonctionnent comme stéréotypes sociaux et, à ce titre, stigmatisent ceux qui les utilisent (*moué, si j'irais, hupe* <*jupe*) – au contraire d'une prononciation comme « tsuque » (*tuque*) qui n'a pas d'effet dévalorisant au Québec. Comme le propose Gilles Gagné¹⁸⁰, on pourrait assigner à l'enseignement le mandat d'attirer l'attention sur les stéréotypes linguistiques, tout en respectant une certaine variation dans les autres cas, ce qui permettrait de concilier respect de la variation linguistique et acquisition de la variété standard.

179. Laurent Santerre, « Le français québécois, une langue bonne à parler », *Bulletin de la Société royale du Canada*, 43, 1991.

180. Gilles Gagné, « Norme et enseignement de la langue maternelle », dans É. Bédard et J. Maurais (dir.), *La norme linguistique*, Québec et Paris, Conseil de la langue française et Éditions Le Robert, 1983. Sur ce sujet, voir, plus haut, la section intitulée « La qualité de la langue et la variation linguistique ».

Septième principe — La qualité de la langue ne se résume pas à la chasse aux anglicismes

Dans la tradition francophone en général, mais sans doute plus encore au Québec, l'anglicisme est souvent perçu comme ce qui porte le plus atteinte à la qualité de la langue française. Encore faut-il ajouter que l'anglicisme qui est le plus facilement repéré – souvent d'ailleurs le seul à l'être – est l'anglicisme formel, c'est-à-dire le mot anglais employé tel quel en français. Au siècle dernier, J.-P. Tardivel, dans son pamphlet *L'Anglicisme, voilà l'ennemi !*, avait déjà attiré l'attention sur le fait que ce qui attaque réellement le système du français, ce n'est pas l'anglicisme formel, mais plutôt l'anglicisme sémantique, c'est-à-dire le fait d'accorder un sens anglais à un mot ou à une expression française (par exemple, dire *seringue* ou *couche disponible* au lieu de *jetable* ou encore, à l'instar de l'actuel premier ministre du Canada, *je suis confortable* pour *je me sens à l'aise*).

Au Québec, le rejet des anglicismes est un trait qui remonte à la Conquête et qui s'explique par des raisons d'ordre historique et psychologique. Dans les autres pays, il est peut-être davantage le fait de couches sociales nostalgiques de l'ancienne civilisation française qui a dû céder sa place à l'*American way of life* ; d'ailleurs, les anglicismes ne se manifestent en nombre dans les chroniques de langage en France qu'à partir des années 1960¹⁸¹. Mais ces explications ne sauraient nier le fait que l'emprunt a été de tout temps un moyen d'enrichissement pour les langues. Ce qui ne signifie évidemment pas qu'une politique d'aménagement linguistique doive accepter les emprunts massifs sans discernement. Encore que la linguistique invite à nuancer cette dernière affirmation. On connaît en effet le cas curieux de l'arménien où « l'importance de l'élément iranien, dans le vocabulaire, est telle qu'on a pris longtemps l'arménien pour un dialecte iranien¹⁸² » ; pourtant, la structure de la langue est demeurée différente de celle de l'iranien.

181. Jacques Cellard, « Les chroniques de langage », dans É. Bédard et J. Maurais (dir.), *La norme linguistique*, Québec et Paris, Conseil de la langue française et Éditions Le Robert, 1983, p. 662.

182. Antoine Meillet, *Esquisse d'une grammaire comparée de l'arménien classique*, Vienne, Imprimerie des PP. Mékhitaristes, 1936, p. 12.

Par ailleurs, on exagère souvent l'importance des emprunts. En effet, des études de statistique lexicale ont montré que la fréquence d'occurrence des anglicismes formels dans le discours est relativement faible. Dans le corpus de l'Université de Sherbrooke (Pierre Martel, communication personnelle), sur un million d'occurrences, il y a 2 861 occurrences d'anglicismes (soit 0,28 %) ; les anglicismes représentent 699 vocables (mots différents) sur 11 327, soit 6 %. De plus, 97 % des anglicismes critiqués dans les ouvrages lexicographiques sont absents de la Banque de données textuelles de Sherbrooke ou présentent une fréquence très basse (75 % sont carrément absents)¹⁸³. Des travaux menés au Mexique vont dans le même sens ; ils ont montré que seulement huit anglicismes font partie de la liste des 5 000 mots les plus fréquents¹⁸⁴. Mais, comme le souligne Luis Fernando Lara, les anglicismes peuvent néanmoins occuper dans la conscience linguistique des locuteurs une importance plus grande que ne le laisserait supposer leur nombre.

Il importe toutefois de faire une place à part aux emprunts sémantiques. Dans le cas des langues qui entretiennent depuis longtemps des rapports étroits, comme c'est celui du français par rapport à l'anglais¹⁸⁵, l'emprunt sémantique peut constituer un facteur de déstabilisation d'une partie du vocabulaire. Ainsi que le soulignait Jean Darbelnet¹⁸⁶, le problème n'est pas tant alors de corriger les anglicismes sémantiques et les calques que de les déceler. Pour ce faire, il semble bien que l'école soit encore le lieu le mieux indiqué. La « chasse à l'anglicisme » doit donc passer d'un stade primitif de chasse à l'emprunt formel à un stade plus évolué, et plus difficile à atteindre, de détection des emprunts sémantiques et des calques.

183. Hélène Cajolet-Laganière, Pierre Martel et Michel Théoret, « L'aménagement linguistique au Québec : le cas des emprunts critiqués à l'anglais », Université de Sherbrooke, [1998] (non publié).

184. Luis Fernando Lara, « Activité normative, anglicismes et mots indigènes dans le *Diccionario del español de México* », dans É. Bédard et J. Maurais (dir.), *La norme linguistique*, Québec et Paris, Conseil de la langue française et Éditions Le Robert, 1983, p. 595-596.

185. Cf. Fraser Mackenzie, *Les relations de l'Angleterre et de la France d'après le vocabulaire*, Paris, Droz, 2 vol., 1939.

186. Jean Darbelnet, « La norme lexicale et l'anglicisme au Québec », dans É. Bédard et J. Maurais (dir.), *La norme linguistique*, Québec et Paris, Conseil de la langue française et Éditions Le Robert, 1983, p. 622.

Huitième principe — L'aménagement linguistique, y compris ce qui touche à la qualité de la langue, ne peut être laissé à la seule initiative individuelle

Un fait social aussi important que l'aménagement linguistique ne peut reposer uniquement sur l'initiative individuelle. Les « campagnes de bon parler français » que le Québec a connues montrent à l'envi qu'une mutation linguistique de cette envergure ne peut reposer uniquement sur des individus isolés ; devant l'ampleur de la tâche, ceux-ci ne peuvent que se sentir impuissants. Tout laisser à l'initiative individuelle en matière de qualité de la langue – tout comme, plus généralement, en aménagement linguistique, y compris en aménagement du statut des langues – ne peut qu'engendrer la démission collective à plus ou moins long terme. D'ailleurs, le refus d'expliquer les faits sociaux en termes de motivations individuelles ou de projets individuels est l'une des bases de la sociologie depuis le XIX^e siècle¹⁸⁷ : il faut donc en tirer les conclusions qui s'imposent pour la qualité de la langue.

Cette position a comme conséquence qu'il faut rappeler à chacun des grands acteurs sociaux, aux principales institutions de notre vie collective, et non aux individus, leurs responsabilités en ce qui concerne la qualité du français écrit et parlé au Québec. De la sorte, croyons-nous, s'enclenchera un processus qui rejaillira sur les usages des particuliers.

187. Gilles Ferréol et Jean-Pierre Noreck, *Introduction à la sociologie*, Paris, Armand Colin, coll. « Cursus », 1990, p. 12.

Neuvième principe — La langue standard doit être distinguée de la langue littéraire

Dans les discussions sur la qualité de la langue, il importe de bien faire la distinction entre langue standard et langue littéraire¹⁸⁸.

À la fin des années 1920, lorsque pour la première fois des théoriciens se sont penchés sur ce que nous appelons aujourd'hui la question des langues standard, ils ont préféré utiliser le terme « langue littéraire¹⁸⁹ ». La langue littéraire a été décrite de la façon suivante dans les thèses présentées au Premier congrès de philologues slaves : « La distinction de la langue littéraire se fait grâce au rôle qu'elle joue, grâce en particulier aux exigences supérieures qu'elle se voit imposer, en comparaison du langage populaire : la langue littéraire exprime la vie de culture et de civilisation (fonctionnement et résultats de la pensée scientifique, philosophique et religieuse, politique et sociale, juridique et administrative)¹⁹⁰ ». La « langue littéraire », ainsi définie, ne sert donc pas qu'à l'expression littéraire, mais est aussi utilisée dans les textes administratifs, scientifiques, le journalisme, le discours politique, presque tout le domaine culturel, presque toute la correspondance tant privée que d'affaires, etc. Par ailleurs, la littérature du XX^e siècle a montré, plus peut-être que celle de toute autre époque¹⁹¹, que certaines variétés de langue littéraire pouvaient diverger notablement de la langue écrite habituelle : que l'on songe à Céline ou à Queneau (sans mentionner San Antonio !), à Michel Tremblay (surtout dans son théâtre) ou encore à James Joyce dans *Finnegans Wake*. Dans cette perspective, la distinction

188. Sur la différence entre langue standard et langue littéraire, voir М. М. Гухман (M. M. Gukhman), « Литературный язык », dans *Лингвистический Энциклопедический Словарь*, Moscou, Советская Энциклопедия, 1990, spéc. p. 271.

189. Voir František Daneš, « Langue standard et culture de la langue », dans J. Maurais (dir.), *Politique et aménagement linguistiques*, Québec et Paris, Conseil de la langue française et Éditions Le Robert, 1987, p. 453-492.

190. Cercle linguistique de Prague, *Travaux du Cercle linguistique de Prague* 1, 1929, p. 5-29.

191. Mais cf. l'opinion suivante de Dominique Maingueneau : « À toute époque le corpus littéraire contient des énoncés conformes à la correction et d'autres qui impliquent, à des titres divers, des usages déviants : Rabelais, Mallarmé ou Céline côtoient André Gide et Voltaire » (« Qualité de la langue et littérature », dans Jean-Michel Éloy (dir.), *La qualité de la langue ? Le cas du français*, Paris, Champion, 1995, p. 47).

que l'on fait maintenant entre langue standard et langue littéraire est donc bien utile. On peut réserver la dénomination de langue standard pour désigner une langue codifiée comportant une norme supradialectale et servant aux besoins communicatifs complexes et diversifiés d'une société moderne. Certaines variétés littéraires peuvent diverger fortement de la variété linguistique qui sera utilisée dans la rédaction des lois, des documents administratifs, des modes d'emploi, des articles scientifiques, etc. Dans ces derniers cas, la langue standard devient en quelque sorte un « degré zéro », une « langue blanche » (Roland Barthes), où la variation stylistique est relativement réduite. C'est le rôle de l'école que de pourvoir à l'apprentissage de cette langue standard. Cette proposition sous-tend une conception de ce que doit être l'enseignement de la langue maternelle dans le cadre d'un système scolaire démocratisé.

Il faut noter que la proposition qui est faite de distinguer langue littéraire et langue standard n'est pas sans entraîner des répercussions sur le choix des œuvres littéraires à mettre entre les mains des apprenants, surtout s'ils sont au début de leurs études : les œuvres qui divergent trop de la norme linguistique préconisée dans l'enseignement pourraient entraîner des difficultés dans l'apprentissage de la langue standard. Quand elles sont vraiment importantes du point de vue littéraire, on aura intérêt à en reporter l'étude plus tard, une fois que les bases de la langue standard auront été acquises.

Au Québec, bien des discussions inutiles auraient probablement pu être évitées au moment de la « querelle du joual » si l'on s'était rendu compte qu'une langue littéraire pouvait différer, plus ou moins notablement, de la langue standard.

Avant de terminer sur ce point, il est peut-être utile de mentionner qu'entre un registre de langue très littéraire, très soutenu (celui de *Menaud*, *maître-draveur*, par exemple) et la conversation très relâchée (« *M'as aller maller ma lett'* »), il existe une strate intermédiaire, « neutre » en quelque sorte, ce que nous avons appelé plus haut le degré zéro. Comme cette notion semble difficile à saisir, la citation suivante pourra en faciliter la compréhension :

Il paraît qu'il y eut une époque au Québec où on enseignait le français comme s'il en existait une seule forme : la pompe académique des discours de M^{gr} Paquet. En réaction, on a découvert les niveaux de langue et la légitimité du registre familier, ce qui est fort bon. Ce qui l'est moins, c'est qu'apparemment on en a déduit qu'il fallait accentuer la différence entre les niveaux le plus possible, comme s'il n'y avait pas des façons de s'exprimer correctes, simples et naturelles qui ne se signalaient par aucun trait de familiarité particulier. On a fini par faire croire à mes étudiants que « Vas-tu au cinéma ce soir ? » appartenait au registre « soutenu » (terme qui évoque pour moi Bossuet ou les *Mémoires d'outre-tombe*), sous prétexte qu'il est également possible de dire « Tu vas-tu aux vues à soir ? » Ils restent bouche bée quand on leur demande à quel niveau de langue se situe l'énoncé suivant : « Les copies corrigées seront à mon bureau demain à trois heures. » Ce n'est ni familier ni littéraire, et ils ignorent qu'il existe un niveau moyen, jamais déplacé nulle part, à l'écrit ni à l'oral¹⁹².

Dixième principe — La langue maternelle ne peut s'enseigner comme une langue seconde

On ne peut enseigner la langue maternelle comme une langue seconde. Ce qui peut sembler un truisme a cessé de l'être à une certaine époque.

Dans les années 1970, non seulement au Québec mais aussi ailleurs, on a donné la priorité à l'oral et on a rejeté l'étude de la grammaire « pour elle-même », disait-on, en se basant sur la méthodologie structuro-globale audiovisuelle. Cette attitude était inspirée des méthodes audio-orales et audiovisuelles d'enseignement des langues étrangères. Pourtant, dans le cas des langues étrangères, si ces méthodes visaient à enseigner l'oral, c'était l'oral correct ; elles ne reposaient pas, pour une raison découlant de la nature des choses, sur la canonisation de la langue parlée tous les jours à la maison par les élèves. Rappelons la boutade de Jean-Claude Chevalier que cite Pierre Bourdieu¹⁹³ : « Une école qui enseigne l'oral est-elle encore une école ? Une langue orale qui s'enseigne à l'école est-elle encore orale ? »

L'« approche communicative » se justifie dans l'enseignement d'une langue étrangère : on peut comprendre qu'il faille alors apprendre aux élèves à « se débrouiller » dans telle ou telle

192. Raymond Joly, « Les étudiants que je voudrais avoir », *Québec français*, 101 (printemps 1996), p. 46.

193. Pierre Bourdieu, *Questions de sociologie*, Paris, Éditions de Minuit, 1984, p. 111.

circonstance, par exemple savoir comment demander son chemin à un passant ou comment acheter un ticket de métro. Mais on doit supposer que des enfants normaux d'âge scolaire sont déjà capables de « se débrouiller » dans leur langue maternelle ; ce qu'il leur faut, c'est perfectionner cet outil :

Les enfants ne vont pas à l'école pour apprendre à parler. Au moment de leur entrée en première année, ils ont déjà derrière eux six ans d'apprentissage de la langue parlée dans leur milieu. [...]

Les enfants vont à l'école pour apprendre comment et de quoi le monde est fait. Et donc d'abord et avant tout pour apprendre à lire et à écrire. Car de cet apprentissage de la lecture et de l'écriture dépendent tous les autres¹⁹⁴.

Il faut donc voir que, si l'élève sait déjà parler pour se débrouiller dans son monde d'enfant, il s'agit précisément de lui donner accès à un mode adulte beaucoup plus complexe et plus différencié. Pour savoir comment celui-ci est fait, il faut justement à l'élève la langue standard : pour lire et entendre ce qu'on a de nouveau à lui dire, et pour manipuler lui-même, par écrit ou oralement, le savoir et les concepts qu'il acquiert. Et cette langue-là ne s'apprend pas si elle n'est pas enseignée.

Il faut donc en revenir à cette idée toute simple : la langue est quelque chose qui s'enseigne, et, par conséquent, il faut laisser de côté le spontanéisme et ce que Jean Larose a appelé le « créationnisme »¹⁹⁵, tendances dont le glas semble avoir heureusement sonné.

194. Marty Laforest, *États d'âme, états de langue*, Québec, Nuit Blanche Éditeur, 1997, p. 122-123.

195. « [...] dans la prose des pédagogues du vécu communiquant, 'création' désigne le processus par lequel un étudiant [un élève?] fabrique un texte, lequel n'a pas à être spécialement poétique, littéraire ou original. [...] Or, je vous le dis tout net, au secondaire, la pédagogie du vécu affaiblit les étudiants [*sic*]; au cégep, la création les achève. L'approche créatrice (je préfère dire 'créationniste' — parce qu'elle procède d'une naïveté comparable à celle qui pose que le monde a été créé par Dieu en sept jours à partir de rien), l'approche créationniste [...] procède de la même erreur intellectuelle que la pédagogie du vécu communiquant qui sévit au secondaire » (Jean Larose, *L'amour du pauvre*, Montréal, Boréal, coll. « Papiers collés », p. 34-36).

Cela étant, il n'en demeure pas moins que l'oral peut s'enseigner, même s'il s'agit de la langue maternelle. En effet, l'oral n'est pas une verbalisation de l'écrit, il est une forme d'expression ayant ses caractéristiques que l'écriture estompe : accent, rythme, intonation... L'école peut donc jouer un rôle dans l'enseignement de l'expression orale si elle produit des élèves capables d'enchaîner leurs mots et leurs idées.

Onzième principe — Le problème posé par les insuffisances à l'écrit dépasse le cadre de l'orthographe

Le problème de l'écrit ne se limite généralement pas à une question d'orthographe (d'épellation) liée, par exemple, à la complexité d'un code orthographique comme celui du français (ou celui de l'anglais, qui n'a rien à lui envier à cet égard, du moins en ce qui concerne l'orthographe dite d'usage). La question débouche en fait sur la problématique de l'acquisition, à travers l'apprentissage de la langue maternelle, d'aptitudes cognitives. Les variables sociales jouent un rôle déterminant dans l'aggravation du problème : ce n'est pas tant l'école toute seule qui aide à réussir sur le plan langagier, c'est plutôt le milieu social. C'est là la conclusion d'un chercheur américain, Walter Loban¹⁹⁶, qui a étudié pendant treize ans les performances langagières de 211 élèves californiens. Au terme de l'étude, il a établi une corrélation entre milieu socio-économique favorisé et succès remarquable en langue maternelle. Il a découvert que les élèves qui sont forts à la fin de leur scolarité sont ceux qui, avant même d'apprendre à lire et à écrire, étaient déjà les plus doués à la maternelle en aptitudes langagières. Cette conclusion rejoint les résultats de Pierre Bourdieu et Jean-Claude Passeron¹⁹⁷. D'où la nécessité, pour améliorer la qualité du français, d'avoir recours à une solution qui ne cible pas une seule cause, mais qui envisage le problème de façon plus globale. C'est pourquoi la solution ne consiste pas à faire porter toute la responsabilité de la qualité de la langue au Québec au seul milieu scolaire.

196. Cité par Josée Valiquette, « L'apprentissage et la maîtrise du français écrit dans les écoles du Québec », *Actes du congrès Langue et société*, vol. 4 : *L'éducation et le français au Québec*, 1984, p. 78-90.

197. Pierre Bourdieu et Jean-Claude Passeron, *Les héritiers. Les étudiants et la culture*, Paris, Éditions de Minuit, 1964.

Tout le rapport qui suit a justement comme objectif de déterminer les responsabilités des principaux acteurs sociaux en matière de qualité de la langue.

Conclusion : Le refus des solutions toutes faites

En d'autres termes, il n'y a pas de solution miracle.

Il faut se garder de croire que les problèmes de maîtrise du code du français qui se posent aujourd'hui peuvent être réglés par le recours à des solutions miracles comme le retour en salle de classe de la dictée ou le recours à des logiciels de correction ou d'aide à la rédaction. De toute façon, une solution simple comme l'augmentation des dictées n'est pas sans soulever, à son tour, d'autres problèmes comme l'augmentation de la tâche des enseignants et même, par voie de conséquence, la renégociation des ententes collectives. De plus, si la dictée peut améliorer la maîtrise de l'orthographe, il est loin d'être établi qu'elle contribue beaucoup à apprendre comment structurer un texte.

Il serait donc vain de chercher un remède unique à un problème qui, de toute évidence, présente de multiples aspects.

Chapitre 3

Le rôle central de l'institution scolaire

3.1 L'école¹⁹⁸

*Il est [...] ordinaire de trouver
[des écoliers de rhétorique] qui n'ont
aucune connoissance des règles de la
langue françoise, et qui en écrivant
pèchent contre l'orthographe dans les
points les plus essentiels.
Nicolas AUDRY (1689)*

*Est-ce de l'élitisme que de vouloir
pour tous les jeunes l'acquisition
d'une compétence de base : la
maîtrise des différentes facettes
de leur langue maternelle ? Il est
vrai que cela demande un effort mais,
si la démarche commence à l'école primaire,
la progression se fera sans peine.
Ludmila BOVET¹⁹⁹*

Dans les prochaines sections, nous aurons maintes fois l'occasion de faire allusion au rôle de l'école comme moteur de l'amélioration de la qualité du français au Québec. On ne s'étonnera pas que, compte tenu de l'importance de la question, la partie de notre rapport consacrée à l'école soit, et de loin, la plus volumineuse de toutes.

Le système scolaire étant la seule institution publique qui a comme mandat d'enseigner à tous la langue officielle, soit comme langue maternelle soit à titre de langue seconde, on est tenté de le voir comme le seul maître d'œuvre et l'ultime décideur. Or, cette vision des choses est par certains côtés illusoire : selon les époques, à travers les valeurs et les grands idéaux, la société a souvent influencé les orientations de l'école.

198. Dans une version préliminaire de cette section, l'auteur avait utilisé quelques pages d'un document produit par sa collègue Francine Gagné. Malgré les nombreux remaniements que le texte a subis, il subsiste certains emprunts ici et là. L'auteur tient donc à mentionner le travail de sa collègue et à l'en remercier.

199. Ludmila Bovet, « Avons-nous mal à notre français ? », *Québec français*, 105 (printemps 1997), p. 102.

Dans la foulée idéologique de la Révolution tranquille des années 1960, le maître mot en matière d'éducation fut la démocratisation. Or, poser la question de la démocratisation de l'enseignement, c'est aussi poser, par ricochet, celle de la sélection culturelle. Dans le monde de l'éducation, il ne peut y avoir de sélection naturelle – la seule qui justifierait une « aristocratisation » de la transmission du savoir comme on entend parfois certains le réclamer. La sélection qui s'y pratique est, en fait, une sélection culturelle, ce qui est inacceptable pour des démocrates. Il faut donc dans le domaine de l'enseignement, et notamment dans l'enseignement de la langue maternelle, concilier démocratisation et maintien (voire hausse) du niveau des acquisitions pédagogiques chez les nouvelles générations par rapport aux générations anciennement scolarisées. C'est ici qu'intervient la notion, si souvent répétée, de baisse de niveau.

De façon générale, on peut dire que nous ne disposons pas d'un instrument de mesure fiable permettant de comparer les performances à long ou à moyen terme. Or, dans les quelques cas, par exemple en France, où pareil moyen existe, et c'est le cas essentiellement de l'orthographe, on estime généralement que les résultats n'ont pas varié de façon significative d'une génération à l'autre :

[...] J. Guion [a] eu beau jeu de montrer que l'on parlait de « crise de l'orthographe » depuis la seconde génération de l'école primaire obligatoire, et de prouver, en même temps que F. Ters et indépendamment de lui, qu'une comparaison des performances d'élèves du premier cycle pris dans les années 1938 et 1972, performances rendues comparables grâce à l'échelle Dubois-Buyse, était rigoureusement nulle. D'autres expériences, menées à peu près à la même époque, aboutissaient au même résultat : les résultats des écoliers de 1914, 1918, 1921, 1938, 1971 et 1972 sont parfaitement de même niveau²⁰⁰.

Malgré les enquêtes françaises qui viennent d'être citées, Antoine Prost, auteur d'un rapport sur l'enseignement dans les lycées en France, croit, sans toutefois pouvoir l'appuyer sur des enquêtes précises, « vraisemblable que la qualité de l'expression écrite des lycéens est

200. Jean-Marie Klinkenberg, « La crise des langues en Belgique », dans J. Maurais (dir.), *La crise des langues*, Québec et Paris, Conseil de la langue française et Éditions Le Robert, coll. « L'ordre des mots », 1985, p. 118.

inférieure à celle de leurs prédécesseurs²⁰¹» lors même que l'élévation du niveau semble incontestable dans les disciplines scientifiques et en sciences sociales.

Au Québec, les premières études diachroniques sur la langue des écoliers ont porté sur l'orthographe. Leurs résultats diffèrent parfois de façon notable de ceux des enquêtes françaises. La recherche d'Albert Roberge, basée sur une même dictée donnée à des écoliers en 1962 et en 1982, « a permis de constater que l'orthographe a subi une chute verticale à quelque vingt ans d'intervalle²⁰². » Une autre étude²⁰³ porte uniquement sur l'orthographe dite d'usage (ou lexicale). Robert R. Préfontaine et Sylvio Richard ont comparé des copies d'élèves de 1940, 1971 et 1992 et leurs résultats sont de 64 % pour 1940, 65 % pour 1971 et 64 % pour 1992. Les deux chercheurs ajoutent cependant que la situation de l'orthographe grammaticale est loin d'être aussi rose, même si aucune mesure scientifique n'a été effectuée : dans un test ponctuel, les élèves de 3^e année faisaient deux fautes et demie par phrase en 1972 mais cinq fautes en 1992²⁰⁴. On peut aussi mentionner les résultats d'une recherche effectuée par le ministère de l'Éducation et portant sur la comparaison de textes rédigés par des élèves de sixième primaire en 1986 (300 copies) et 1995 (600 copies). Les textes ont été corrigés par les deux mêmes personnes. La moyenne des résultats de 1986 est de 61,2 % et celle de 1995 atteint 68,1 % ; le taux de réussite qui était de 55,8 % en 1986 a grimpé à 73,6 % en 1996²⁰⁵.

201. Antoine Prost, *Les lycéens et leurs études au seuil du XXI^e siècle. Rapport du groupe de travail national sur les seconds cycles*, Paris, ministère de l'Éducation nationale, 1983, p. 29.

202. Albert Roberge, *Étude comparative sur l'orthographe d'élèves québécois*, Québec, Conseil de la langue française, coll. « Notes et documents » n° 41, 1984, p. 65.

203. Robert R. Préfontaine et Sylvio Richard, « Les écoliers québécois de 1992 écrivent aussi bien que leurs parents et grands-parents », *Québec français*, 92 (hiver 1994), p. 40-42.

204. « Cancre les enfants du clip ? Les enfants d'aujourd'hui maîtrisent l'orthographe d'usage aussi bien que leurs parents et grands-parents », *Le Devoir*, 24 août 1993.

205. Les auteurs précisent que « la conception de l'examen, les documents fournis par le Ministère et les conditions d'administration sont les mêmes en 1986 et 1995 » (ministère de l'Éducation, Direction de la formation générale des jeunes, *Résultats des élèves à l'épreuve obligatoire d'écriture de sixième année du primaire 1986-1995*, Québec, février 1997, p. 42). Les données citées figurent à la page 44.

Mais si les études diachroniques québécoises ne sont pas légion, en revanche il est difficile de faire la liste de tous les diagnostics ponctuels qui ont été faits au cours de ces dernières années tant ils sont nombreux²⁰⁶, spécialement depuis que le ministère de l'Éducation, à la fin de l'année scolaire 1985-1986, a soumis les élèves de sixième année du primaire et de cinquième année du secondaire à des épreuves uniques en français. Les résultats aux épreuves de 1985-1986 se révélèrent « peu reluisants, pour ne pas dire insatisfaisants²⁰⁷ ». Rappelons aussi les résultats aux examens de français écrit de mai 1990 et de mai 1991 en cinquième secondaire et ceux d'un examen imposé pour la première fois en 1992 en deuxième collégiale. Ces résultats, rendus publics à deux semaines d'intervalle, montrèrent une concordance frappante entre les deux groupes : 60 % des élèves de cinquième secondaire n'atteignirent pas le seuil de réussite en syntaxe, orthographe et ponctuation alors qu'au collégial, c'est 50 % des élèves qui n'atteignirent pas 50 % des points accordés pour ces aspects. Les examens nous apprirent par ailleurs que les élèves s'étaient améliorés du point de vue du fond, c'est-à-dire qu'ils savaient exprimer clairement une opinion, avoir recours à des arguments pertinents et fournir des indices appropriés qui révèlent la structure du texte. Les derniers résultats disponibles sont ceux de l'épreuve unique de français langue maternelle pour la cinquième secondaire de juin 1996 : les taux de réussite sont de 71,8 % pour le secteur public et de 78,1 % pour le secteur privé²⁰⁸.

Une étude internationale a permis de comparer les performances en français écrit d'élèves de troisième secondaire de Belgique, de France, du Québec et du Nouveau-Brunswick²⁰⁹. Les

206. On trouvera plusieurs références dans deux articles de J. Maurais : « La crise du français au Québec », dans J. Maurais (dir.), *La crise des langues*, Québec et Paris, Conseil de la langue française et Éditions Le Robert, 1985, p. 39-83 et « Crise du français et crise des langues », *La langue française face aux défis du monde présent (Marrakech, 1987). Actes de la XII^e Biennale réunis par Jeanne Ogée*, Toronto et Paris, Éditions du GREF et Les Amis du français universel, 1990, p. 123-141.

207. Marcel Doyon, « Cinq ans de promotion du français en Montérégie », *Vie pédagogique*, 86 (novembre-décembre 1993), p. 34.

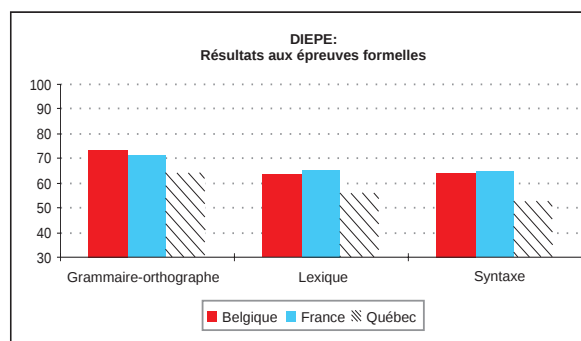
208. Ministère de l'Éducation, *Résultats aux épreuves uniques de juin 1996 par commission scolaire et par établissement d'enseignement privé et diplomation par commission scolaire*, Québec, 1997, p. 14.

209. Groupe DIEPE, *Savoir écrire au secondaire. Étude comparative auprès de quatre populations francophones d'Europe et d'Amérique*, s.l., De Boek Université, s.d.

élèves du Québec obtiennent, en rédaction, des résultats globaux sensiblement semblables à ceux de la France et de la Belgique, et supérieurs à ceux du Nouveau-Brunswick ; les Québécois se classent premiers pour la capacité à structurer leur texte, mais ils sont moins performants en ce qui concerne les compétences proprement linguistiques. Aux épreuves formelles, les élèves belges et français obtiennent des résultats supérieurs à ceux des élèves québécois :

- dans les épreuves de grammaire-orthographe, les élèves québécois obtiennent 64,4 %, les Belges 73,5 % et les Français 71,2 % ;
- en lexique, les Québécois ont une moyenne de 56 %, les Français 65,5 % et les Belges 63,6 % ;
- en syntaxe, la moyenne québécoise est 52,7 %, la France obtient 65 % et la Belgique 64,1 % (voir figure 1).

Mentionnons en passant qu'un ancien ministre de l'Éducation était arrivé personnellement à des résultats un peu différents :



Il y a quelques années, le ministre Ryan avait lu plusieurs centaines de copies d'élèves à l'occasion de l'épreuve écrite de 5^e secondaire en français. Il avait été impressionné par la richesse et l'originalité de l'expression, mais déçu de la structuration de la pensée et de la syntaxe des phrases²¹⁰.

On peut donc conclure provisoirement que, s'il y a des arguments qui laissent croire que la situation n'est pas aujourd'hui pire qu'auparavant (compte tenu, notamment, d'un accès plus grand à l'éducation), d'autres arguments, au moins tout aussi convaincants, donnent à penser le contraire. De plus, il faut aussi prendre en considération que les besoins de la société en matière

210. Jean-Claude Rondeau, « La qualité du français à laquelle l'école devrait tendre », *Vie pédagogique*, 86, novembre-décembre 1993, p. 24.

de maîtrise langagière ont beaucoup évolué : une personne qui savait compter, signer son nom et ânonner la lecture d'une gazette pouvait être considérée comme alphabétisée il y a cent ans ou il y a seulement encore cinquante ans et cela peut toujours être le cas dans certains pays en voie de développement. Mais, dans les sociétés postindustrielles, on est conduit à classer ces personnes dans la catégorie des analphabètes fonctionnels (illettrés). Quoi qu'il en soit, le ministère de l'Éducation a conclu en 1993, dans un document²¹¹ soumis à la consultation publique, qu'il y avait effectivement des lacunes en français écrit, tant au primaire qu'au secondaire. Le document ministériel constatait en particulier que l'enseignement du français avait fait trop de place à « des approches pédagogiques orientées sur les situations de communication²¹² ».

211. Ministère de l'Éducation, *Faire avancer l'école. L'enseignement primaire et secondaire québécois : orientations, propositions, questions*, novembre 1993.

212. *Ibid.*, p. 13-14.

Dans les pages qui suivent, nous aborderons les points suivants : 1. les besoins langagiers et les objectifs d'apprentissage ; 2. rappel des propositions du Conseil de la langue française à la suite de ses réflexions ; 3. les programmes actuels selon les ordres d'enseignement. Nous concluons cette section par quelques réflexions plus générales.

Besoins langagiers et objectifs d'apprentissage

*L'école a pour objectif de former des
caméléons linguistiques, des locuteurs
capables de passer d'un registre à
un autre avec compétence et naturel,
en langue parlée et en langue écrite.*
Jean-Claude CORBEIL²¹³

À l'époque du rapport Parent (1964), le consensus sur la démocratisation de l'enseignement, suscité, porté et maintenu par les leaders sociaux, avait conduit à recourir aux approches communicatives sur lesquelles se sont appuyés les programmes-cadres du primaire et du secondaire de 1969. Quelques années plus tard, c'est la crise d'identité nationale et celle de l'autorité qui se sont étendues jusqu'au langage, jusqu'à la littérature, au point où, pour tout un courant de pensée des années 1960 et 1970, il est apparu abusif d'imposer les normes linguistiques du français et la littérature française. En revanche, depuis dix ans, ce sont des intérêts plus diversifiés qui exigent des ajustements de la part du système d'enseignement. Au nom de l'excellence, on revendique que les meilleurs « performant » davantage. Au nom de la performance et de la rentabilité, on signale le déficit grandissant entre une « offre » de compétences (celle des sortants du système scolaire) et une demande sociale (celle d'exigences langagières accrues) par suite de la place de plus en plus grande accordée à l'information et aux communications dans notre société. Enfin, c'est au nom d'une conception humaniste de la culture que certains intellectuels ont entrepris la critique des programmes de français. Ces demandes se font de plus en plus pressantes. L'école primaire, l'école secondaire et le collégial ont commencé à réagir, de même que l'université, mais le système scolaire est un système lourd où les changements mettent du temps à se concrétiser. Ce que l'on a observé dans le système

213. Jean-Claude Corbeil, « Le français au Québec, une langue à restaurer ? », *Vie pédagogique*, 86, novembre-décembre 1993, p. 28.

d'enseignement, surtout depuis 1985, c'est une multiplicité d'actions plus ou moins coordonnées qui ont eu en commun le souci d'améliorer la qualité de la langue des élèves, mais dont les résultats ne sont pas encore évidents. Toutefois, les nouveaux programmes du primaire et du secondaire et la réforme récente du curriculum suscitent beaucoup d'espoirs.

Propositions du Conseil de la langue française

Le Conseil de la langue française est intervenu en 1987 dans le débat par un avis intitulé *L'enseignement du français, langue maternelle*.

L'avis du Conseil comprenait une analyse détaillée des besoins langagiers du Québec. Il montrait comment la francisation des entreprises, le développement du secteur tertiaire et des médias avaient contribué à augmenter ces besoins, particulièrement en ce qui concerne le français écrit. L'évolution était même très rapide : en 1986, plus de 50 % des travailleurs du Québec appartenaient à la catégorie des travailleurs de l'information, ce qui représentait une augmentation de 7 % par rapport à 1971. Force était pour le Conseil de constater que les attentes à l'égard de l'école augmentaient. Le Conseil était donc amené à examiner comment ces besoins accrus pouvaient être traduits de façon fonctionnelle dans le système scolaire ou comment ce dernier pouvait les traduire en objectifs généraux d'apprentissage.

À l'occasion de la préparation de son avis sur l'enseignement de la langue maternelle, le Conseil de la langue française a défini les niveaux de compétence en français. Deux principaux niveaux de compétence en langue générale ont alors été établis ; pour les langues de spécialité, le Conseil a décrit les exigences linguistiques sans distinguer de niveau.

Le premier niveau de compétence en langue générale correspond à l'acquisition d'un ensemble d'apprentissages langagiers exigés par la vie en société. Ces apprentissages forment un niveau de compétence langagière qui correspond à la formation de base en français qui, elle-même, se définit par la maîtrise d'un français oral et écrit correct, par l'acquisition d'un

vocabulaire relativement étendu de même que par la capacité d'écrire et de s'exprimer oralement d'une manière claire et cohérente ; à cela s'ajoutent la capacité de comprendre des textes écrits et oraux de caractère général et une certaine capacité de synthèse et de sens critique. En ce qui concerne le *savoir écrire*, l'élève doit connaître et appliquer les règles de grammaire et d'orthographe et maîtriser la ponctuation de base. Il doit aussi être en mesure de faire un plan, organiser ses idées, rédiger différents types de texte et réussir des synthèses. En ce qui a trait au *savoir parler*, les élèves doivent être en mesure d'adapter leur langage aux situations, disposer d'un bon vocabulaire de base, surveiller la construction de leurs phrases et leur prononciation, être capables de participer à une discussion et d'exprimer clairement leurs points de vue en apportant des arguments cohérents. La dimension culturelle de la langue doit également être prise en considération par l'école : elle suppose la transmission des valeurs rattachées au français et des connaissances sur la littérature qui permettent aux jeunes de se situer d'une manière générale par rapport aux richesses culturelles du patrimoine littéraire du Québec et des pays de la francophonie.

Le deuxième niveau de fonctionnement langagier se situe au-delà de la formation de base. Il correspond à des apprentissages en compréhension et en production orales et écrites dont la complexité et la difficulté augmentent proportionnellement à la scolarisation de la personne et à son niveau de formation générale et spécialisée. Il peut s'agir de comprendre des textes scientifiques et administratifs et de savoir en tirer l'essentiel, de rédiger d'une manière claire et concise un rapport ou une argumentation complexe, de comprendre un exposé abstrait et d'en extraire les éléments importants, ainsi que de donner publiquement un exposé clair et structuré. La dimension culturelle et sociale de la langue doit être très présente à ce stade de l'apprentissage. Elle doit permettre une vision éclairée de l'héritage littéraire francophone.

Il a semblé nécessaire de distinguer la compétence en langue de spécialité de celle en langue générale parce que l'enseignement du vocabulaire technique et de la rédaction spécialisée a ses règles propres et qu'il relève davantage des autres disciplines que du cours de français. Il n'a pas semblé utile, en revanche, de définir des niveaux de compétence à ce chapitre.

On estime que la formation de base en langue générale devrait être acquise à la fin du secondaire et le niveau de compétence qui se situe au-delà de la formation de base devrait être atteint à la fin du collégial. La maîtrise des langues de spécialité, quant à elle, devrait s'acquérir au moment de l'étude des diverses disciplines scolaires et pourrait donc relever de l'enseignement secondaire, collégial et universitaire.

Il faudrait, enfin, s'assurer que les objectifs que nous avons décrits sont atteints avant de permettre à un élève d'accéder à un ordre d'enseignement supérieur : il faut bien prendre conscience que c'est là l'essentiel du problème. On ne devrait plus accepter la promotion d'un ordre d'enseignement à un autre d'élèves qui n'ont pas acquis les connaissances en français que fixe le programme ; autrement, on risquerait de perpétuer le système actuel où le rattrapage se poursuit jusqu'à l'université.

Après son premier avis très élaboré de 1987, le Conseil de la langue française est intervenu à d'autres occasions pour proposer un certain nombre d'orientations en vue d'améliorer l'apprentissage du français dans les écoles, collèges et universités du Québec. Il a ainsi réitéré les mêmes positions en décembre 1993 en commentant le document de consultation produit par la ministre de l'Éducation, madame Lucienne Robillard²¹⁴, puis en août 1995 à l'occasion des États généraux sur l'éducation²¹⁵.

Aujourd'hui, on peut constater avec satisfaction que certaines des suggestions du Conseil de la langue française sont déjà mises en pratique par le ministère de l'Éducation ou sont sur le point de l'être. Les voici :

214. *Réflexions du Conseil de la langue française sur le document Faire avancer l'école du ministère de l'Éducation du Québec*, Québec, Conseil de la langue française, décembre 1993.

215. *La langue au cœur de l'éducation*, mémoire soumis à la Commission des États généraux sur l'éducation, Québec, Conseil de la langue française, août 1995.

1° Réintégrer la grammaire et la littérature dans les programmes du primaire et du secondaire

*L'humanité a mis des siècles à parfaire
l'instrument de la pensée, à savoir la
langue et son utilisation en discours ;
il est absurde de demander aux
adolescents de le réinventer.*
Raymond JOLY²¹⁶

Dès 1987, le Conseil de la langue française insistait sur la nécessité pour le primaire d'offrir toutes les garanties d'une formation solide en grammaire et en syntaxe. La nouveauté des programmes n'autorisait pas alors de mise en garde plus forte. Devant les résultats des examens de cinquième secondaire du printemps de 1992 et la réforme proposée en novembre 1993²¹⁷, le Conseil ne pouvait qu'être favorable à la position du juste milieu exprimée par le Ministère, à savoir de réviser les programmes en conservant les aspects positifs (tels ceux qui favorisent l'expression de la parole), mais de les assortir d'un enseignement plus systématique de la langue.

Le Conseil a toujours été persuadé que l'enseignement du français doit donner aux élèves un accès plus large à des œuvres littéraires de qualité. Pour former des esprits originaux, il faut enseigner non seulement comment s'exprimer, mais encore comment utiliser les formes et s'inspirer de plus grand que soi :

[...] une éducation qui néglige l'apprentissage des formes, une éducation axée sur la communication et l'expression créatrice du vécu, produit des esprits conformistes, souvent bouillonnants d'aspirations innovatrices, sans doute, parfois animés d'une sorte de génie qui voudrait produire des œuvres, sans doute, mais incapables de concevoir d'autres réalités que celles de leur milieu et de leur expérience immédiats. Parce que les mots leur manquent, parce que les formes leur manquent, ils se trouvent sans originalité au moment de concevoir. Parce qu'on leur a appris non à chercher ce qu'il y avait de plus grand qu'eux dans les textes qui les ont précédés, mais à se prendre eux-mêmes comme point de départ suffisant de toute conception et de toute expression, ils sont condamnés à

216. Raymond Joly, « Les étudiants que je voudrais avoir », *Québec français*, 101 (printemps 1996), p. 45.

217. *Faire avancer l'école. L'enseignement primaire et secondaire québécois : orientations, propositions, questions*, ministère de l'Éducation du Québec, 1993.

réinventer le bouton à quatre trous et à refaire pour eux-mêmes toutes les découvertes de la vie intellectuelle en se croyant les premiers à avoir eu chacune de leurs idées²¹⁸.

On doit se rendre à l'évidence que l'amélioration de la qualité de la langue au Québec suppose aussi un accès plus grand à la littérature française, non uniquement à la littérature québécoise. Les Américains n'ont jamais cessé d'étudier les grandes œuvres de la littérature anglaise, même dans les années qui ont suivi leur Révolution ; les Latino-Américains continuent d'étudier Cervantès et les autres grands auteurs du « Siècle d'Or » espagnol ; les Brésiliens n'ont pas renié Camoëns. On comprend mal qu'au Québec on ait pu arriver presque à bannir la littérature française dans certains cas. Heureusement, au collégial, les nouveaux programmes ont pris en compte l'enseignement de la littérature française. Et le nouveau programme du secondaire prévoit la lecture de quatre œuvres littéraires par année²¹⁹ :

On a établi à quatre œuvres narratives complètes par année le seuil en deçà duquel on ne peut parler d'une ouverture significative au patrimoine culturel. Il est souhaitable que ce nombre soit largement dépassé par tous les élèves. Le but visé ici est que les élèves, à la fin de leur cours secondaire, aient lu plus d'une vingtaine d'œuvres complètes.

On vise ici la lecture d'œuvres accessibles et d'œuvres dont la qualité est reconnue. Le choix de ces œuvres doit obéir à des critères liés à la diversité des genres littéraires, des styles, des thèmes, des époques et des provenances. Ce choix est aussi dicté par la préoccupation d'offrir aux jeunes du secondaire la lecture d'œuvres de la littérature du Québec, de France et d'ailleurs. Le rôle des enseignantes et des enseignants est d'accompagner les élèves dans leurs expériences de lecture, en les aidant à reconstituer le contexte historique, géographique et social dans lequel s'inscrivent les œuvres littéraires.

À titre indicatif, la répartition suivante est recommandée pour chacune des années du secondaire : des œuvres d'auteurs québécois, canadiens, français ou provenant de la francophonie dans une proportion de 80 p. 100 et des œuvres rédigées en français, de toutes provenances, ou des œuvres traduites dans une proportion de 20 p. 100. En

218. Jean Larose, *L'amour du pauvre*, Boréal, 1991, p. 33.

219. « Le nouveau programme propose la lecture de quatre livres par année pour les élèves ; le rapport Parent en recommandait trente... » (Louise Julien, « Un vieux nouveau programme », *Le Devoir*, 14 novembre 1995, p. B-1).

première et en deuxième secondaire, la lecture d'œuvres contemporaines est privilégiée. Par la suite, on ajoutera la lecture d'œuvres marquantes d'auteurs du XIX^e siècle ou des siècles précédents.

[...]

Il est également recommandé que les élèves lisent de nombreux poèmes chaque année et, au second cycle, puissent assister à des pièces de théâtre, les visionner ou en faire la lecture²²⁰.

Pour sa part, l'AQPF s'est prononcée sur la question de la littérature à enseigner en proposant la notion de « corpus élargi », « intégrant principalement des œuvres québécoises mais également, et dans cet ordre, celles de la francophonie élargie, puis de la littérature étrangère en traduction » :

Dans la mesure du possible, il devrait s'agir d'œuvres intégrales, et non de « morceaux choisis ». La primauté de la littérature québécoise va de soi. Dans notre esprit, elle inclut des œuvres aussi diversifiées que les romans contemporains, les romans de terroir, les monologues de certains créateurs, la chanson, les téléromans, les adaptations télévisuelles ou cinématographiques, le théâtre et la poésie, ceci, afin de rendre compte du caractère diversifié de notre héritage. Par ailleurs, tant pour sa valeur intrinsèque que pour son rôle fondateur, la littérature française ne saurait être ignorée, même si elle pose à l'occasion des problèmes de référents culturels difficiles à surmonter pour certains de nos élèves ; l'intuition de l'enseignant y suppléera par un choix judicieux. Enfin, il faut donner à nos élèves l'occasion de s'ouvrir aux autres littératures francophones et aux grandes œuvres de littérature en traduction, pourvu que la langue y soit de qualité. Cet élargissement du corpus correspond à la fois au développement de l'espace francophone et aux besoins spécifiques de l'école québécoise²²¹.

La citation précédente appelle deux remarques. La première porte sur les « monologues de certains créateurs » (malheureusement non identifiés). On sait que, par le passé, le recours à ce type de textes dans les classes a été fortement critiqué par les parents et tout porte à croire que ce sera encore le cas aujourd'hui. La deuxième remarque a trait à la difficulté qu'il y aurait

220. Ministère de l'Éducation, Direction de la formation générale des jeunes, *Programme d'études. Le français, enseignement secondaire*, Québec, 1995, p. 4-5.

221. Huguette Lachapelle, « Langue, littérature et culture », Colloque Éducation-Culture organisé par le Conseil supérieur de l'éducation et l'INRS-Culture et Société, Québec, 10 avril 1997 (actes à paraître).

à enseigner la littérature française par suite de la différence des « référents » : on peut justement croire que c'est le rôle de l'école d'accroître les référents des élèves, de les ouvrir sur le monde.

2° Augmenter le temps d'enseignement

*En français, les grands-parents des
élèves actuels en savaient davantage
à la fin du primaire que leurs
petits-enfants à la fin du secondaire.*
Marie-Éva de VILLERS²²²

Plusieurs estiment, non sans raison, que la diminution du temps consacré à l'enseignement du français est l'un des facteurs qui expliquent la piètre connaissance de la langue maternelle. Le Conseil de la langue française s'est lui aussi rangé à l'avis que le temps est un facteur majeur qui influence l'apprentissage.

La position du Conseil se fondait sur une étude des grilles-matières de la fin des années 1950 et de celles de 1985-1986. La baisse du temps d'enseignement du français au primaire et au secondaire aurait été du tiers si l'on se borne à comparer les grilles-matières ; elle serait plutôt du quart si l'on prend pour base de l'évaluation le temps d'enseignement réel. La plus grande partie de la réduction en nombre d'heures a touché le primaire. L'auteur de l'étude arrivait à la conclusion suivante :

On considère souvent que la baisse des connaissances des jeunes en français – si baisse il y a – est la conséquence inévitable de l'accès de tous à l'école secondaire. Or, cette thèse perd une partie de sa validité quand on constate que ceux qui autrefois quittaient l'école à la fin des études primaires (septième année) étaient autant scolarisés en français que les diplômés du secondaire d'aujourd'hui, du moins pour ce qui est du temps consacré à l'étude de la langue maternelle. Ceux qui poursuivaient les études secondaires dépassaient dès leur huitième année le nombre d'heures passées en classe de français par

222. Marie-Éva de Villers, « Priorité à l'apprentissage du français », *Le Devoir*, 6 juin 1996, p. A-8.

les sortants du cégep d'aujourd'hui, compte tenu du fait que le cours collégial compte 180 heures de français²²³.

Les résultats qui viennent d'être présentés proviennent d'une évaluation qui n'a tenu compte que de l'évolution de la grille-matières. Un suivi du régime pédagogique du primaire effectué par le ministère de l'Éducation a montré qu'en général les enseignants accordaient plus de place au français que ce que prévoyait la grille-matières²²⁴. Il faut donc, jusqu'à un certain point, relativiser la baisse du temps consacré à l'enseignement du français au primaire. Pour le secondaire, la baisse semble être telle que l'étude l'a constatée. Aussi le Conseil a-t-il recommandé que l'on envisage soit un rééquilibrage de la grille horaire en faveur de l'enseignement de la langue maternelle, soit une augmentation générale des heures d'enseignement²²⁵.

Le rapport du « Groupe de travail sur la réforme du curriculum » rendu public en juin 1997 contient des recommandations qui vont dans le sens de celles du Conseil de la langue française : au primaire, plus du tiers du temps d'enseignement (9 heures sur 23,5 heures) devrait être consacré au français pendant les deux premières années et, pour les années subséquentes, la norme actuelle de sept heures par semaine serait maintenue ; au secondaire, le temps consacré à l'enseignement du français devrait passer de 17 % à 22 % de la plage horaire. L'essentiel des recommandations de ce rapport a été accepté par la ministre de l'Éducation, le 30 septembre 1997, dans l'énoncé de politique intitulé *L'école, tout un programme*.

223. Bengt Lindfelt, « Comparaison entre le temps d'enseignement du français à la fin des années 50 et en 1986 », dans *Principes directeurs pour l'amélioration du français, langue maternelle. Rapport du Comité consultatif sur l'enseignement du français, langue maternelle*, Québec, Conseil de la langue française, coll. « Notes et documents » n° 65, p. 94.

224. Plus de 85 % des enseignants dépassent le nombre d'heures prescrit au régime pédagogique pour l'enseignement du français, c'est-à-dire sept heures. Cf. *Évaluation des programmes d'études. Rapport global. Français, langue maternelle, 3^e et 6^e année du primaire*, Québec, ministère de l'Éducation, août 1989, p. 9.

225. Voir les *Réflexions du Conseil de la langue française sur le document Faire avancer l'école du ministère de l'Éducation du Québec*, Québec, décembre 1993, p. 9.

3° Augmenter la fréquence des activités d'écriture

Plusieurs études ou observations indiquent qu'ici comme en France, depuis 20 ans, les élèves écrivent peu dans la classe de français et que les maîtres ne se sentent pas suffisamment outillés pour leur proposer des tâches pertinentes et pour les aider à les mener.
Suzanne-G. CHARTRAND²²⁶

Pour que l'élève maîtrise la langue écrite, il lui faut lire et écrire fréquemment. C'est, en pédagogie, un principe qui semble de plus en plus accepté aujourd'hui. Mais ce principe pose un défi majeur : comment organiser les choses afin de rendre possible la correction de fréquentes rédactions. Le problème est particulièrement aigu à l'école secondaire où le professeur de français a quatre fois plus d'élèves que son collègue du primaire. Une enquête effectuée en 1994 par l'AQPF indique que 26 % de la tâche des enseignants de français est consacrée à des activités d'évaluation (voir tableau 1) et que « 107 répondants [sur 906 au total] ont dit trouver la tâche de correction trop lourde, ce qui correspond au commentaire libre le plus souvent exprimé.²²⁷ » Les enseignants du primaire, eux, s'en tirent mieux parce qu'ils ont la possibilité d'intégrer les contenus de français à l'ensemble des matières scolaires ou d'allonger le temps consacré au français du fait qu'ils enseignent presque toutes les matières à un seul groupe d'élèves.

226. Suzanne-G. Chartrand, « Le programme de français 1995. Un outil pour développer la compétence d'écriture au secondaire », *Québec français*, 105 (printemps 1997), p. 48.

227. Colette Baribeau, Denis Lacroix et Claude Simard, « La tâche des enseignantes et des enseignants de français au secondaire », *Québec français*, 102 (été 1996), p. 46.

Tableau 1
Tâche des enseignants de français au secondaire
Répartition de la tâche dans la semaine

<i>Tâche</i>	<i>Nombre d'heures par semaine</i>
Préparation des cours	7,2 h
Prestation des cours	16,5 h
Évaluation des apprentissages	9,2 h
Encadrement et dépannage des élèves	2,6 h

Source : *Québec français*, 102 (été 1996), p. 45.

Poser la question de la répartition du temps renvoie nécessairement à celle du réaménagement des tâches des professeurs. Étant donné les enjeux, il faudrait repenser la tâche du professeur de français du secondaire, à qui on délègue une responsabilité aussi importante que celle de donner la formation de base.

Le Conseil de la langue française a aussi constaté que, souvent, les tâches d'écriture se faisaient à l'intérieur des heures normalement consacrées à l'enseignement. Il s'est demandé si l'on ne pourrait pas exiger davantage de travaux de rédaction en dehors des heures de cours. Il a en outre proposé de suivre la ligne de conduite adoptée par la CECM d'établir au moins à 25 % la proportion des « questions à développement » dans les examens dans chaque discipline²²⁸, la pratique des examens « objectifs » ne permettant pas d'évaluer la possibilité d'un élève de présenter une argumentation structurée.

À ces arguments il faut ajouter les résultats de l'enquête DIEPE²²⁹ qui a entre autres étudié les pratiques d'écriture dans les écoles du Québec, de la France, de la Belgique et du Nouveau-Brunswick. On a ainsi pu établir que les jeunes Français rédigent un texte toutes les deux semaines et reçoivent des copies corrigées et commentées dans la plupart des cas. Au

228. Exemple cité par le Groupe de réflexion sur la maîtrise de la langue et son impact sur la productivité en milieu de travail dans *La maîtrise de la langue : un enjeu économique ; des responsabilités partagées*, Montréal, Centre de linguistique de l'entreprise, novembre 1993, p. 12.

229. Groupe DIEPE, *Savoir écrire au secondaire. Étude comparative auprès de quatre populations francophones d'Europe et d'Amérique*, s.l., De Boeck Université, s.d.

Québec, les élèves de même niveau composent à peine un texte tous les deux mois, et 20 % n'écrivent jamais ; qui plus est, 40 % des copies sont rendues sans aucune correction, avec simplement une note.

La proposition du rapport Inchauspé d'augmenter le temps d'enseignement de la langue maternelle devrait avoir comme conséquence, selon ses auteurs, de permettre plus d'activités d'écriture :

[...] les enseignantes et les enseignants de français auront conséquemment moins de groupes, et donc moins d'élèves au total. Ils pourront ainsi faire davantage écrire leurs élèves et assurer un meilleur suivi aux travaux de chacun²³⁰.

En théorie donc, les enseignants devraient exiger davantage de productions écrites de la part de leurs élèves. Mais cela à condition de ne pas se laisser envahir par des questions de technique d'évaluation. En effet, la pratique des examens ministériels de français a entraîné l'élaboration d'une grille d'évaluation très développée. Pour s'en servir, il faut en pratique que le correcteur lise une copie au moins trois fois. Or, on constate que l'on a tendance à généraliser le recours à cette grille pour l'évaluation de presque tous les textes. Cette façon de faire pourrait empêcher une plus grande production écrite de la part des élèves, au moment même où la réforme des programmes vise à la faciliter. Pour les productions écrites courantes, on devrait donc envisager l'utilisation d'une grille de correction plus simple.

230. Ministère de l'Éducation, *Réaffirmer l'école. Rapport du Groupe de travail sur la réforme du curriculum*, Québec, 1997, p. 60.

4° La prise en charge de la qualité du français par les enseignants d'autres matières

Tout le personnel de l'école doit servir de modèle linguistique aux enfants et aux adolescents. Ce n'est pas l'affaire des seuls professeurs de français. Donc, ce qui est à corriger chez les élèves doit être déjà corrigé chez tout le personnel, ce qui est à surveiller chez les élèves doit être maîtrisé par tous également.
Jean-Claude CORBEIL²³¹

Le Conseil de la langue française avait recommandé en 1987 « que le ministère de l'Éducation et le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science prennent les mesures appropriées pour préciser et faire connaître à l'ensemble du corps professoral des ordres secondaire et collégial la responsabilité des professeurs des matières autres que le français dans l'apprentissage du français » (p. 27). Le ministère de l'Éducation avait beaucoup insisté sur ce point dans son plan d'action de 1988, mais cette préoccupation était absente du document de consultation de novembre 1993. Malgré tout, l'idée que la qualité du français doit être la préoccupation de tous les enseignants et pas seulement des professeurs de français fait lentement son chemin, ainsi qu'on l'a appris dans une enquête²³² réalisée par la Direction de l'évaluation du ministère de l'Éducation en juin 1990.

L'enquête s'est déroulée auprès de 83 personnes réparties dans 51 commissions scolaires. Elle permet de constater que, partout, on réfléchit et on expérimente. Les politiques globales des commissions scolaires concernant la langue sont nombreuses et, généralement, elles permettent aux écoles d'établir leurs propres mesures de contrôle de la qualité du français dans l'ensemble des disciplines.

231. Jean-Claude Corbeil, « Le français au Québec, une langue à restaurer ? » *Vie pédagogique*, 86, novembre-décembre 1993, p. 28.

232. Michelle Provost, « La qualité du français dans toutes les disciplines au primaire et au secondaire », *Vie pédagogique*, 74 (septembre-août 1991), p. 38-41.

Un des résultats les plus significatifs de la recherche a trait à la très forte décentralisation de la pratique : ce sont ou les écoles ou des enseignants regroupés ou non par discipline qui prennent des initiatives de contrôle. Une caractéristique qui émerge de cette enquête est la réaction des professeurs face à ce changement : les enseignants se rallient assez facilement aux décisions de la majorité. Les auteurs offrent deux hypothèses pour expliquer ce comportement : d'une part, la responsabilité globale (morale et sociale) de l'enseignant est valorisée, ce qui semble répondre au besoin actuel de la profession ; d'autre part, pour plusieurs enseignants, les mesures de contrôle du français dans les autres disciplines correspondent à leur conception personnelle d'un enseignement plus traditionnel.

Les résultats de cette recherche donnent à penser que la participation des professeurs des autres matières apparaît là où il y a un noyau de gens convaincus de l'importance de la langue. Le soin de soutenir ces groupes de personnes revient donc à la direction de l'école et à la commission scolaire.

Les enseignants de matières autres que le français ont un rôle important à jouer dans la diffusion des termes français de leurs spécialités. La terminologie française s'acquiert au secondaire mais surtout au collégial et à l'université. Le monde scolaire est ainsi un acteur important dans la francisation de la langue du travail au Québec.

5° Développer le goût de la lecture

*Ce qui est important, ce n'est pas
d'avoir lu tous les auteurs, c'est
de savoir que l'héritage existe,
que Racine, Molière et Pascal
existent. À chacun de poursuivre
l'exploitation de cet héritage
ou d'y renoncer.*
Fernand DUMONT²³³

Dans le mémoire qu'il présentait aux États généraux sur l'éducation en 1995, le Conseil de la langue française faisait valoir le point de vue que l'enseignement du français devait donner aux élèves un accès plus large à des œuvres littéraires de qualité. Il ajoutait que les grands textes pouvaient servir de base à la constitution d'une culture publique commune. Ces œuvres pourraient alors « jouer le rôle de point de rencontre entre les générations et entre les cultures représentées au Québec²³⁴ ». Le Conseil a réitéré cette proposition en 1998²³⁵ lors des discussions qui ont entouré la présentation du projet de politique de la lecture et du livre.

Déjà en 1987, le Conseil de la langue française écrivait que la lecture lui apparaissait comme un moyen efficace d'approfondir la connaissance de la langue maternelle. Il ajoutait que, « à l'exemple de beaucoup d'écrivains, de journalistes, de professeurs et de parents, il [croyait] particulièrement à l'influence de la lecture de bons textes, notamment de textes littéraires, sur l'apprentissage du français²³⁶. » Depuis cette époque, le ministère de l'Éducation a réintroduit l'obligation de lire un certain nombre d'ouvrages de grands auteurs chaque année. Cette évolution semble de nature à améliorer la qualité du français écrit au Québec. Mais, en outre, il ne

233. Aurélien Boivin et Cécile Dubé, « Entrevue avec Fernand Dumont. De la culture appelée québécoise », *Québec français*, 1994, p. 67.

234. *La langue au cœur de l'éducation*, mémoire soumis à la Commission des États généraux sur l'éducation, Conseil de la langue française, août 1995, p. 17.

235. Conseil de la langue française, *Miser sur la lecture et le livre pour promouvoir le développement socio-économique et la qualité de la langue*. Adresse URL : <http://www.clf.gouv.qc.ca/PubF153/F153.html>

236. Conseil de la langue française, *L'enseignement du français, langue maternelle. Avis à la ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française*, Québec, Conseil de la langue française, 1987, p. 37.

faut pas oublier que des exercices de lectures dirigées sont nécessaires : lire est un apprentissage de base essentiel dans la vie et les nouvelles exigences du marché du travail rendent de plus en plus nécessaire de savoir lire et comprendre des documents techniques. Aussi le Conseil a-t-il fait valoir qu'il serait bon que les activités de lecture proposées par l'école ne se limitent pas seulement aux grands auteurs, mais utilisent d'autres types de textes. C'est d'ailleurs le choix qu'ont fait les concepteurs du programme de français au secondaire de 1995 : « L'objectif général d'apprentissage de la lecture est d'amener les élèves à comprendre le sens des textes littéraires narratifs, poétiques et dramatiques, et des textes courants, à en reconstituer le contenu et l'organisation, à en discerner le point de vue et à y réagir²³⁷. »

Une recherche du ministère de l'Éducation a montré les avantages de lire beaucoup :

En vérifiant le nombre d'heures que les jeunes de 5^e secondaire consacrent à la lecture et leurs résultats à l'épreuve unique de rédaction française de juin 1993, on a pu constater que les garçons et les filles qui lisent en moyenne de six à dix heures par semaine ont obtenu les meilleures notes, soit 69 p. 100. De leur côté, les jeunes qui lisent moins d'une heure par semaine ont dû se contenter de 61 p. 100. Mais, si lire influence les résultats scolaires, aimer lire beaucoup est encore plus déterminant. En effet, les élèves pour qui lire n'est pas une activité agréable ont des notes plus faibles que les autres. On relève un écart de quatorze points entre les résultats des élèves qui aiment beaucoup lire et ceux des élèves qui n'aiment pas du tout lire²³⁸.

La même enquête révèle que les adolescents lisent plus que les adultes²³⁹.

Une enquête effectuée il y a une dizaine d'années avait montré qu'une chute importante dans les activités de lecture se produisait au moment où les jeunes quittaient le monde scolaire pour entrer dans la vie active :

237. Ministère de l'Éducation, Direction de la formation générale des jeunes, *Programme d'études. Le français, enseignement secondaire*, Québec, 1995, p. 6.

238. Ministère de l'Éducation, Direction de la recherche, *La lecture chez les jeunes du secondaire. Des policiers aux classiques*, Québec, juin 1994, p. 55.

239. *Ibid.*, p. 51.

[...] le taux moyen des 15-24 [ans] (49 %) se décompose en effet en un taux de 63 % pour les 15-17 [ans], et 32,4 % pour les 18-24 [ans] ; [...] le nombre moyen de livres lus annuellement demeure remarquablement constant entre 18 et 54 ans²⁴⁰.

Il semble ressortir de pareils résultats que l'école ne réussit pas à insuffler le goût de la lecture aux jeunes. Celle-ci semble, pour trop d'élèves, associée uniquement aux contraintes scolaires : on s'empresse donc de l'abandonner dès que l'on quitte le monde de l'école pour entrer dans la vie adulte.

6° Établir des comparaisons systématiques entre la langue maternelle et la langue seconde

[...] l'écrivain anglais dispose d'un grand nombre de synonymes. Pour bien des idées il existe souvent, à côté d'un mot populaire et indigène, un terme français et un vocable latin savant. [...] aucun vocabulaire n'est aussi difficile à employer que celui de l'anglais.
Fernand MOSSÉ²⁴¹

Dans son mémoire aux États généraux sur l'éducation, le Conseil de la langue française notait que « l'enseignement de l'anglais, comme celui de toute autre langue, peut aider à approfondir la réflexion grammaticale sur la langue maternelle et à contrer les interférences linguistiques (emprunts abusifs, calques) s'il est fait dans une perspective différentielle²⁴². » Mais le Conseil n'allait pas plus loin dans la définition de sa proposition. Il peut donc être utile d'approfondir la question.

240. Ministère des Affaires culturelles du Québec, « Les comportements des jeunes de 15 à 24 ans en matière d'activités culturelles de loisir au Québec », *Chiffres à l'appui*, volume 2, numéro 3. Cité par Sylvie Gendreau, « L'industrie du livre », dans Gaëtan Tremblay (dir.), *Les industries de la culture et de la communication au Québec et au Canada*, Sillery et Sainte-Foy, Les Presses de l'Université du Québec et Télé-Université, 1990, p. 97.

241. Fernand Mossé, *Esquisse d'une histoire de la langue anglaise*, Paris, IAC, coll. « Les langues du monde », 1947, p. 206-207.

242. *La langue au cœur de l'éducation*, mémoire soumis à la Commission des États généraux sur l'éducation, Conseil de la langue française, août 1995, p. 19.

Nous avons déjà abordé plus haut (section 2.2), ce que nous avons alors appelé le principe du colinguisme, c'est-à-dire la comparaison systématique entre deux systèmes linguistiques. Nous avons alors fait valoir l'importance d'une étude systématique et comparative de la grammaire française et de la grammaire anglaise, surtout dans un contexte où ces deux langues sont quotidiennement en présence. Dans les années 1970, les méthodes audio-orales et audiovisuelles d'enseignement des langues étrangères, qui accordaient la priorité à l'oral et n'enseignaient pas de « grammaire pour elle-même », ont inspiré aussi l'enseignement de la langue maternelle. Nous croyons que, tant pour la langue maternelle que pour la langue seconde, il y a lieu de réintroduire un enseignement grammatical systématique.

L'apprentissage systématique de la grammaire de la langue maternelle et de la langue seconde ainsi que la comparaison entre les systèmes grammaticaux de ces deux langues sont des moyens qui permettent d'éviter que le français du Québec ne devienne un calque de l'anglais. Mais, pour ce faire, il faut élaborer les instruments pédagogiques nécessaires à une sensibilisation aux calques, aux emprunts et aux interférences entre langues. Cette sensibilisation pourrait se faire à la fin du secondaire ou au collégial, au moment où les élèves maîtrisent mieux leur langue maternelle et ont acquis de bonnes connaissances en langue seconde.

Le nouveau programme de français du secondaire répond, de façon peut-être trop embryonnaire, à cette préoccupation. Parmi les nombreux contenus d'apprentissage du lexique, on trouve la description suivante relative à l'emprunt et à l'anglicisme :

L'emprunt et l'anglicisme

- ☐ Définir l'emprunt et avoir un aperçu de ses causes (conquête, effet de mode, etc.).
- ☐ Constater l'étendue du phénomène de l'emprunt dans le lexique français et observer quelques exemples d'apports des langues vivantes qui ont le plus marqué le français (italien, anglais, allemand, espagnol, arabe).
- ☐ Se familiariser avec l'anglicisme :
 - saisir les raisons de l'influence de l'anglais sur le français du Québec ;
 - constater que certains emprunts à l'anglais sont passés dans la langue (*football*), alors que d'autres sont critiqués ou ne sont pas acceptés (**canceller un rendez-vous*).

- ☐ En situation de discours neutre ou soigné, remplacer les anglicismes critiqués par les mots français équivalents²⁴³.

7° Hausser le niveau de compétence en français langue seconde

Le réseau scolaire anglophone du Québec continue d'accorder une priorité élevée à la connaissance du français pour tous les élèves, quelles que soient leurs habiletés, leurs aspirations et leur situation économique.
Rapport CHAMBERS²⁴⁴

Dans son mémoire aux États généraux sur l'éducation, le Conseil de la langue française rappelle que 93 % des élèves inscrits dans des écoles de langue anglaise reçoivent, en heures d'enseignement du français, plus que ce qui est prévu dans les régimes pédagogiques du primaire et du secondaire. Malheureusement, cet enseignement insiste davantage sur la langue parlée que sur la langue écrite : c'est ainsi que l'examen officiel de cinquième secondaire n'accorde que 15 % des points à l'écrit. C'est pourquoi le Conseil de la langue française a fait sienne la recommandation suivante du Groupe de travail sur le réseau scolaire anglophone, dirigé par madame Gretta Chambers : « Que le ministère de l'Éducation épaulé le remaniement et l'étoffement des programmes de français langue seconde aux ordres primaire et secondaire²⁴⁵. »

243. Ministère de l'Éducation, Direction de la formation générale des jeunes, *Programme d'études. Le français, enseignement secondaire*, Québec, 1995, p. 122.

244. Groupe de travail sur le réseau scolaire anglophone, *Rapport au ministre de l'Éducation du Québec*, janvier 1992, p. 13.

245. Groupe de travail sur le système scolaire anglophone, *Rapport au ministre de l'Éducation du Québec*, janvier 1992, p. 13.

Pour leur part, les auteurs du bilan de la situation linguistique rendu public au printemps de 1996 souhaitaient un meilleur enseignement du français langue seconde pour permettre aux anglophones de faire leur l'objectif que le français devienne la langue commune du Québec :

En somme, si de nombreux efforts sont faits pour permettre aux jeunes anglophones d'apprendre le français, il y a tout de même lieu de souhaiter que les objectifs d'apprentissage soient en plus grande harmonie avec les objectifs de la *Charte de la langue française*, et que les élèves acquièrent ainsi une maîtrise suffisante du français, parlé et écrit, pour pouvoir travailler dans cette langue et s'épanouir comme citoyens dans un Québec où la langue commune est le français²⁴⁶.

8° **Moduler les méthodes d'apprentissage de la langue anglaise selon les différentes clientèles scolaires**

*Le Conseil de la langue française
croit, comme la majorité des
Québécois, que l'anglais doit
être mieux maîtrisé à la fin des
études et il appuie les efforts
en vue d'améliorer l'enseignement
de cette langue.*
CONSEIL DE LA LANGUE FRANÇAISE²⁴⁷

Dans ses mémoires de 1993 et de 1995, le Conseil de la langue française constatait que, presque autant que pour l'apprentissage du français comme langue maternelle, il y a une demande dans la population pour un meilleur apprentissage de la langue anglaise. Comme la majorité des Québécois, il croyait que l'anglais doit être mieux maîtrisé à la fin des études, mais il tenait à rappeler que, dans notre milieu où les contacts entre le français et l'anglais sont si fréquents, il faut éviter qu'une amélioration du côté de l'apprentissage de l'anglais ne se répercute de façon négative sur la qualité du français et, en particulier, qu'il fallait éviter de rendre davantage problématique l'acquisition du français par les immigrants allophones. Le Conseil était aussi d'avis qu'il faut reconnaître un certain nombre d'évidences et, en particulier, qu'on ne peut pas

246. *Le français langue commune. Enjeu de la société québécoise*, rapport du comité interministériel sur la situation de la langue française, Québec, ministère de la Culture et des Communications, 1996, p. 191.

247. *Réflexions du Conseil de la langue française sur le document Faire avancer l'école du ministère de l'Éducation du Québec*, Québec, Conseil de la langue française, décembre 1993, p. 10.

enseigner l'anglais comme langue seconde à des classes homogènes francophones de Rimouski ou de Chicoutimi de la même façon qu'à des classes multiculturelles et multilingues de l'île de Montréal pour lesquelles l'anglais joue déjà bien souvent le rôle de *lingua franca*. Le Conseil ajoutait donc qu'il faut s'interroger sur la manière de baliser certaines pratiques pédagogiques, et plus particulièrement l'enseignement par immersion, avant de les généraliser. Spécialement, il faut aussi tenir compte de la situation pédagogique des enfants allophones qui risquent de se retrouver en « double immersion », d'où la nécessité d'évaluer les répercussions d'un tel programme sur leur apprentissage du français et sur leurs attitudes envers le français et les francophones.

Par ailleurs, on doit constater que les bons résultats obtenus par l'enseignement du français par immersion au Canada anglais sont explicables en bonne partie par le fait que les enfants proviennent de milieux socio-économiques favorisés²⁴⁸. Il est loin d'être acquis que les résultats continueraient d'être aussi positifs si l'expérience était généralisée à l'ensemble de la population scolaire. Il n'y a pas de solution miracle pour enseigner l'anglais comme langue seconde ; il faut donc adapter les méthodes aux différentes clientèles.

De plus, on ne saurait passer sous silence un fait important concernant le principe de l'enseignement par immersion. Un principe de base, reconnu internationalement, veut que l'on n'admette dans un programme d'enseignement par immersion que les enfants du groupe linguistiquement dominant auxquels on enseigne la langue sociolinguistiquement dominée. Un des objectifs de cet enseignement est alors de faire acquérir des attitudes positives envers la langue dominée²⁴⁹ et de faire en sorte que les enfants acquièrent un *bilinguisme additif* (ou

248. « We know that, generally speaking, immersion programs draw considerably more enrolment from higher socioeconomic groups than is representative of the school population as a whole », Birgit Harley (Ontario Institute for Studies in Education), « Directions in Immersion Research », *Journal of Multilingual and Multicultural Development*, 12/1&2 (1991), p. 12.

249. « The goals of French immersion are to produce much improved levels of French proficiency, without detriment to students' English language development, to their academic achievement in other subjects, or to their social-psychological well-being, and at the same time, to develop positive attitudes and sensitivity towards French-speaking Canadians », Birgit Harley, *op. cit.*, p. 9-10.

positif), non un *bilinguisme soustractif* (ou *néгатif*)²⁵⁰. Le terme bilinguisme additif désigne une maîtrise suffisante de la langue maternelle jointe à une maîtrise de la langue seconde tandis que, dans le bilinguisme soustractif, la maîtrise de la langue maternelle est déficiente. Le bilinguisme soustractif s'accompagne généralement d'attitudes dévalorisantes envers la langue maternelle.

Les remarques qui précèdent amènent à poser directement le problème sociopolitique de l'immersion, fait qui a été très peu étudié²⁵¹.

On peut se demander s'il vaudrait mieux maintenir en quatrième année du primaire le début de l'enseignement de l'anglais langue seconde. Un consensus semble se dégager chez les pédagogues sur le moment où il faut commencer à enseigner une langue seconde ou étrangère :

Rien ne permet d'affirmer, actuellement, qu'à conditions d'apprentissage équivalentes, le bilan d'un enseignement précoce soit à terme supérieur à celui d'un enseignement plus tardif. Le seul domaine sur lequel la différence soit positive est probablement celui de la correction phonétique, mais il n'est pas sûr que des performances comparables ne pourraient pas être obtenues en se limitant à des entraînements vocaux plus simples – tels de simples comptines, chansons, etc. – et si la norme n'était si puissante en matière de prononciation estimée « correcte »²⁵².

Il existe quelques voix discordantes sur ce sujet, mais le désaccord d'un linguiste renommé comme Claude Hagège n'est peut-être pas si grand qu'il y paraît au premier abord. Hagège²⁵³ se prononce effectivement en faveur de l'enseignement bilingue précoce et il croit que, pour les Européens, le libre choix de l'apprentissage d'une langue seconde à l'école primaire devrait se faire entre cinq langues (allemand, espagnol, français, italien, portugais). Mais il

250. Voir William F. Mackey, « Bilinguisme », dans Marie-Louise Moreau (dir.), *Sociolinguistique. Concepts de base*, Sprimont (Belgique), Mardaga, 1997, p. 61-64.

251. Comme le constate, par exemple, Louise Péronnet, « L'immersion comme mesure d'aménagement linguistique », dans Pierre Martel et Jacques Maurais (dir.), *Langues et sociétés en contact. Mélanges offerts à Jean-Claude Corbeil*, Tübingen, Niemeyer, 1994, p. 107-112.

252. Louise Dabène, *Repères sociolinguistiques pour l'enseignement des langues*, Paris, Hachette, 1994, p. 12.

253. Claude Hagège, *L'enfant aux deux langues*, Paris, Odile Jacob, 1996.

propose de n'introduire l'enseignement de l'anglais qu'à l'entrée dans l'enseignement secondaire, pour diverses raisons (notamment la prépondérance que cette langue a acquise de nos jours : son apprentissage précoce risque de diminuer la nécessité d'apprendre d'autres langues plus tard).

Pour que l'apprentissage de l'anglais ne se répercute pas de façon négative sur la qualité du français des élèves du Québec, le Conseil de la langue française a déjà proposé que l'enseignement intègre une sensibilisation aux interférences entre langues. Il a aussi énuméré un certain nombre de balises²⁵⁴ qui, selon lui, devraient encadrer l'enseignement de la langue seconde :

- 1° Un des objectifs importants de l'enseignement de l'anglais doit être que les enfants acquièrent un *bilinguisme additif*, non un *bilinguisme soustractif*.
- 2° On devra s'assurer que les enfants qui participeront à des programmes spéciaux d'apprentissage d'anglais langue seconde (aussi bien l'enseignement intensif que l'enseignement par immersion) aient déjà une bonne maîtrise du français ; il faut être conscient que cette exigence de connaissance suffisante du français pourrait faire en sorte que, dans certains cas, le recours à ces méthodes pédagogiques pourrait être repoussé à plus tard, même au secondaire.
- 3° L'objectif doit demeurer que le français devienne la « première langue seconde » des élèves allophones ; il faut éviter de rendre davantage problématique l'acquisition du français par les immigrants allophones.
- 4° Dans les classes multiculturelles et multilingues de Montréal, il faut tenir compte de la situation pédagogique particulière des enfants allophones. Ces enfants, qui doivent déjà suivre un enseignement de base dans une langue qui n'est pas leur langue maternelle, risquent de se trouver en « double immersion ».
- 5° Le choix d'une méthode pédagogique ne doit pas remettre en cause la pratique normale du français comme langue des communications courantes dans l'école.

254. *Réflexions du Conseil de la langue française sur le document Faire avancer l'école du ministère de l'Éducation du Québec*, Québec, Conseil de la langue française, décembre 1993, p. 11.

9° Assurer une instrumentation adéquate

Ce n'est pas un dictionnaire joualo-québécois de plus qui va lever la difficulté que beaucoup éprouvent à manipuler correctement la structure sujet-verbe, charpente de tout le reste.
Raymond JOLY²⁵⁵

Par instrumentation, on entend l'action de doter une langue de certains ouvrages de référence (dictionnaires, grammaires, lexiques spécialisés, etc.) et d'apprentissage (manuels).

On constate la nécessité d'ouvrages de référence propres au Québec et destinés à résoudre les problèmes langagiers répétitifs qui se posent dans les classes ; ces problèmes sont les plus aigus dans le domaine du lexique. Comme le souligne Gilles Bibeau :

[...] il est difficile de comprendre comment on peut atteindre les objectifs actuels du programme sans pouvoir mettre à la disposition des élèves les ressources lexicales correspondantes. Et ces ressources ne peuvent être que descriptives et québécoises. (Le québécois comporte une bonne part du standard.)²⁵⁶

Le Conseil de la langue française notait en 1990, dans son avis *L'aménagement de la langue au Québec : pour une description du français québécois* — et il n'y a toujours pas lieu de modifier cette opinion :

Une chose est sûre, c'est que le monde de l'enseignement a besoin d'un dictionnaire adapté à la vie québécoise ; aucun des ouvrages sur le marché actuellement, qu'il s'agisse d'ouvrages conçus exclusivement à Paris ou de dictionnaires de France adaptés pour le Québec, ne répond adéquatement aux besoins des enseignants²⁵⁷.

255. Raymond Joly, « Les étudiants que je voudrais avoir », *Québec français*, 101 (printemps 1996), p. 46.

256. Gilles Bibeau, « Les dictionnaires pour l'école : les besoins », dans *Dix études portant sur l'aménagement de la langue au Québec*, Québec, Conseil de la langue française, 1990, p. 68.

257. Conseil de la langue française, *L'aménagement de la langue au Québec : pour une description du français québécois*, Québec, Conseil de la langue française, 1990, p. 42.

Le Conseil notait aussi qu'un dictionnaire général du français au Québec devrait décrire les usages du français au Québec et leur hiérarchisation sociolinguistique (c'est-à-dire marquer les niveaux de langue), tout en maintenant le contact avec le reste de la francophonie. Pour préciser davantage ce dernier point, le Conseil ajoutait qu'un tel ouvrage devrait absolument contenir des marques topolectales, c'est-à-dire des indications sur la distribution géographique d'un mot. Il faut en effet que les jeunes qui utilisent des dictionnaires scolaires puissent savoir si l'emploi de tel ou tel mot ou de tel ou tel sens est limité seulement au Québec ou s'il est généralement reçu dans le monde francophone. L'utilisateur d'un dictionnaire doit trouver dans cet ouvrage de référence son propre usage, quel qu'il soit, même fautif, car c'est la plupart du temps le seul qu'il connaît. À partir de là, il doit apprendre comment ce mot ou ce sens se situe, comment il fonctionne et comment il est perçu à l'intérieur de sa propre communauté nationale (le Québec) et de sa communauté linguistique (l'ensemble des parlants français).

Une partie de ces préoccupations sont prises en considération dans le nouveau programme de français du secondaire : « l'initiation aux dictionnaires obtient plus d'attention et [...] le dictionnaire n'est plus uniquement vu comme un ouvrage de consultation, seul usage retenu par le programme de 1980, mais également comme un outil fondamental d'exploration et d'apprentissage du lexique²⁵⁸ ». De plus, dans les contenus d'apprentissage, les concepteurs du programme ont consacré une section à la diversité du français dans le monde et au vocabulaire québécois²⁵⁹.

En ce qui concerne l'instrumentation, un mot doit être dit des manuels scolaires. En effet, en 1998, les médias ont fait état d'une situation qui rend plus problématique l'acquisition de la langue correcte chez les élèves du primaire et du secondaire. Un inventaire réalisé dans 300 écoles par le ministère de l'Éducation a révélé que des élèves n'avaient pas l'usage exclusif d'un « manuel de base » dans certaines matières, notamment le français. Selon les données du

258. Claude Simard, « Quelques repères pour aborder le domaine du lexique », *Québec français*, 102 (été 1996), p. 36.

259. Ministère de l'Éducation, Direction de la formation générale des jeunes, *Programme d'études. Le français, enseignement secondaire*, Québec, 1995, p. 128.

Ministère, au moins 86,5 % des élèves du primaire et 70,6 % de ceux du secondaire ont à leur disposition un ouvrage de base de français²⁶⁰. On constate donc des lacunes. Consciente des difficultés, la ministre de l'Éducation a fait introduire, dans la *Loi sur l'instruction publique*, une disposition qui oblige à rendre disponible à chaque élève le manuel choisi pour chaque matière obligatoire ou à option. De plus, elle a demandé au nouveau Comité d'évaluation des ressources didactiques de lui faire des recommandations sur les besoins en manuels scolaires.

10° Assurer la formation des maîtres

*Comment peut-on enseigner la langue
sans la maîtriser soi-même ?*
Marie-Éva de VILLERS²⁶¹

Comme on a eu l'occasion de le mentionner plus haut (voir section 1.1), on prévoit que, dans les prochaines années, il y aura un renouvellement considérable du corps enseignant. Si l'on veut réussir une réforme de l'enseignement du français, il ne faut pas refaire l'erreur commise dans les années 1960 en remettant à plus tard la formation des maîtres. En éducation, une réforme, pour réussir, doit commencer par la formation des maîtres. La compétence des enseignants est à l'origine de tout le processus d'amélioration de la qualité. Et compter sur les diplômés produits jusqu'à ces dernières années pour améliorer la qualité de l'enseignement du français a paru difficile. Robert Dubuc a bien résumé la question :

Chaque fois qu'on parle de la qualité de la langue au Québec, on incrimine volontiers l'enseignement dispensé dans nos écoles. Mais on semble oublier que si cet enseignement est déficient, c'est que la formation de nos maîtres en matière de langue est très déficiente. Si nos maîtres enseignent mal le français, c'est qu'ils le connaissent mal parce qu'ils n'ont pas reçu une formation adéquate pour le bien enseigner. Une solide formation en français devrait être exigée de tous les enseignants et tout particulièrement des professeurs de français, tant pour l'oral que pour l'écrit. D'où la nécessité d'une

260. Ministère de l'Éducation (19 février 1998), « Le ministère de l'Éducation rétablit les faits sur une prétendue pénurie généralisée de manuels scolaires », communiqué de presse [en ligne]. Adresse URL : <http://www.meq.gouv.qc.ca/cpress/c980210.htm>

261. Marie-Éva de Villers, « Priorité à l'apprentissage du français », *Le Devoir*, 6 juin 1996, p. A-8.

formation systématique et approfondie des futurs enseignants sur le plan du lexique, de la grammaire et de la phonétique. Les maîtres doivent devenir des modèles de langue²⁶².

Gilles Bibeau, professeur de didactique des langues à la Faculté des sciences de l'éducation de l'Université de Montréal, évaluait ainsi en 1996 les compétences linguistiques de ses étudiants :

[...] seulement 15 % d'entre eux sont très bons en français et mériteraient un A ; 30 % sont bons avec un B ; 15 % sont moyens (C) et les autres sont carrément médiocres (D et E). Ces trois dernières catégories font corriger leurs travaux par leurs pairs²⁶³.

À plusieurs reprises, le Conseil de la langue française a rappelé l'importance de la formation des maîtres, la dernière fois à l'occasion des États généraux sur l'éducation :

La formation des maîtres étant l'aspect névralgique de toute réforme sérieuse en éducation, le Conseil souhaite que l'on envisage de conserver au moins le même temps qu'auparavant à la formation linguistique de ces futurs professeurs. Il est également d'avis que la sélection des étudiants devrait être plus rigoureuse afin que seules des personnes compétentes en langue accèdent à la profession, qu'elles se destinent à enseigner le français ou une autre matière²⁶⁴.

Il ne faut pas s'illusionner : la profession d'enseignant s'est considérablement dévalorisée ces dernières années. On a même pu parler de déprofessionnalisation – « the growing deprofessionalization of teachers [...] which stem[s], in part, from the narrow asocial, "competency-based," "skills-and-testing" approach to education so pervasive in contemporary

262. Lettre de Robert Dubuc à Jacques Maurais, 28 mars 1997.

263. Cité par Claire Harvey, « Les étudiants maîtrisent un peu mieux le français à l'université. Mais ceux qui n'ont pas échoué au test sont souvent très faibles », *Le Devoir*, 17 août 1996, p. E-14.

264. *La langue au cœur de l'éducation*, mémoire soumis à la Commission des États généraux sur l'éducation, Conseil de la langue française, août 1995, p. 19.

schools²⁶⁵. » Nous avons récemment connu une certaine polémique sur le rôle des facultés de sciences de l'éducation. À cette occasion, Lise Bissonnette a parlé du « laxisme des sciences de l'éducation qui, sommées depuis vingt ans de développer la créativité chez l'enfant plutôt que la simple acquisition des connaissances, ont donné statut scientifique aux théories les plus fumeuses. » Elle ajoutait : « Les excellents professeurs et chercheurs que n'ont pourtant cessé de produire ces facultés et départements sont malheureux aujourd'hui de l'image folichonne qui contamine toute la science pédagogique²⁶⁶. »

Il s'avère donc absolument essentiel de revaloriser la tâche d'enseignant²⁶⁷, ce qui passerait par une sélection rigoureuse des candidats et par une formation plus étoffée et davantage attachée au contenu qu'aux techniques. Alors que la récente réforme des programmes de formation des maîtres a fait passer de trois à quatre le nombre des années d'études, le futur maître de français ne consacrera en tout qu'une année et demie à l'étude du français alors qu'auparavant, il pouvait y consacrer deux ans, voire trois ans. La situation est d'ailleurs analogue pour les autres matières :

Un futur enseignant en maths, par exemple, pourra s'en tirer avec quelque 30 crédits dans sa spécialité, équival[a]nt à un an de cours. Or, pour interioriser une discipline, il faut au moins trois à quatre années d'études continues, bref une scolarité de maîtrise²⁶⁸.

Il y a donc accroissement des matières relevant des sciences de l'éducation au détriment de la formation dans la spécialité. Pour Gilles Marcotte, de l'Université de Montréal :

265. James Paul Gee, dans son compte rendu de l'ouvrage de Carole Edelsky, *With Literacy and Justice for All: Rethinking the Social in Language and Education* (Londres, Faber Press, 1991), paru dans *Language in Society*, 21/4 (décembre 1992), p. 697.

266. Lise Bissonnette, « D'abord nettoyer », *Le Devoir*, 12 mai 1995, p. A-8.

267. Sur ce thème, voir *Faire l'école aujourd'hui et demain : un défi de maître. Renouvellement et valorisation de la profession*, Québec, ministère de l'Éducation, Direction générale de la formation et des qualifications, 1992.

268. Jean Gould, « Des maîtres pour le secondaire. D'un clergé, on est passé à un autre, à la différence que le premier travaillait pour des prunes et avait un semblant de culture », *Le Devoir*, 14 décembre 1996, p. A-13.

Personne ne conteste qu'il faille des aptitudes pédagogiques et une certaine réflexion sur la pédagogie pour enseigner. La question disputée est ailleurs : il s'agit de savoir si, dans la réforme de l'enseignement, il faut tout soumettre à la perspective de la transmission, des méthodes de transmission, ou s'il faut donner la première place à l'interrogation sur les valeurs culturelles, sur ce qu'il faut enseigner²⁶⁹.

Quoique cela ne saurait être une consolation, on se doit de constater que ce que d'aucuns appellent « l'envahissement des sciences de l'éducation²⁷⁰ » n'est pas un phénomène propre au Québec. L'helléniste Jacqueline de Romilly, deuxième femme à entrer à l'Académie française, s'exprime en des termes très voisins de ceux de Jean Larose et de Gilles Marcotte :

La didactique [...], qu'on a accueillie à bras ouverts sans attendre qu'elle s'organise et s'unifie, a vite remplacé les disciplines fondamentales. Comme s'il ne fallait pas apprendre ce que l'on enseignera²⁷¹ !

Hervé Boillot et Michel Le Du abondent dans le même sens :

[...] tant par leurs visées théoriques que par leur position dans l'institution, certains représentants bien connus des sciences de l'éducation ont substitué à une problématique de la pédagogie comme moyen (liée à des contenus) une problématique pédagogique intégrale, telle que celle-ci en vient à recouvrir en totalité l'élément des pratiques d'enseignement. Les méthodes et les contenus, les moyens et les fins deviennent alors indiscernables. Ce n'est pas mépriser la pédagogie, tout au contraire, que d'analyser comment ces propos en sont venus à constituer leur objet de telle manière qu'ils peuvent aujourd'hui prétendre faire des méthodes l'objet même d'un enseignement à la limite sans contenu. Et la limite est souvent franchie. On est alors en droit de parler très précisément de *pédagogisme*²⁷².

Même si personne ne conteste qu'il faille des aptitudes pédagogiques et une certaine réflexion sur la pédagogie pour enseigner, la question est de savoir s'il faut tout soumettre à la perspective des méthodes de transmission ou s'il faut accorder la première place au contenu, aux

269. Gilles Marcotte, « Le refus de la substance. Les adversaires de Jean Larose refusent de discuter des questions de fond qui confrontent le monde de l'éducation », *Le Devoir*, 14 décembre 1996, p. A-13.

270. Jean Gould, « Des maîtres pour le secondaire. D'un clergé, on est passé à un autre, à la différence que le premier travaillait pour des prunes et avait un semblant de culture », *Le Devoir*, 14 décembre 1996, p. A-13.

271. Antoine Robitaille, « Jacqueline de Romilly. La pensée antique », *Le Devoir*, 27 janvier 1997, p. B-1.

272. Hervé Boillot et Michel Le Du, *La pédagogie du vide. Critique du discours pédagogique contemporain*, Paris, PUF, coll. « Politique d'aujourd'hui », 1993, p. 9.

valeurs culturelles, à ce qu'il faut enseigner. Bref, ne doit-on pas prendre en compte « la réalité d'un métier qui requiert d'enseigner des savoirs²⁷³ » ?

Par ailleurs, le Conseil de la langue française a toujours soutenu que des exigences linguistiques plus élevées ne devraient pas s'appliquer qu'aux futurs professeurs de français, mais aussi aux futurs professeurs d'autres matières.

Des signes encourageants sont apparus ces dernières années. Les critères d'accès aux facultés de sciences de l'éducation ont été notablement resserrés.

Mais il n'en demeure pas moins un problème dont ceux qui ont la responsabilité de la formation des futurs enseignants doivent prendre conscience : c'est celui de la place de la culture générale à l'école. Lise Bissonnette²⁷⁴ a pu reprocher à l'école québécoise d'être « aculturelle » ; selon son expression, « les Québécois sont des voyageurs sans bagage culturel ». Lors du colloque « Éducation et Culture », d'autres ont aussi fait le constat du déficit culturel au cégep, qui serait plus grand dans les sciences humaines que dans les sciences de la nature. Fait à noter, le déficit culturel chez les élèves en sciences de la nature n'est pas dû à une surculture scientifique, loin de là. En effet, les programmes actuels ne sont pas conçus non plus pour transmettre une culture scientifique et technique, qui serait pourtant bien nécessaire²⁷⁵. Le rapport Inchauspé²⁷⁶ note que la perspective culturelle a été très peu affirmée dans l'école québécoise et il fait trois propositions : « il faut affirmer plus nettement la perspective culturelle ayant présidé au choix des matières qui doivent constituer le curriculum d'études » ; « il faut rééquilibrer

273. *Ibid.*, p. 217.

274. Dans une conférence intitulée « La culture à l'école québécoise : enjeux et perspectives », Colloque Éducation-Culture organisé par le Conseil supérieur de l'éducation et l'INRS-Culture et Société, Québec, 10 avril 1997 (actes à paraître).

275. Voir la communication de Paul Inchauspé, « Comment corriger les lacunes des curriculums en matière de culture ? », Colloque Éducation-Culture organisé par le Conseil supérieur de l'éducation et l'INRS-Culture et Société, Québec, 10 avril 1997 (actes à paraître).

276. Ministère de l'Éducation, *Réaffirmer l'école. Rapport du Groupe de travail sur la réforme du curriculum*, Québec, 1997, p. 25-26.

certain contenus de programmes afin de permettre une connaissance plus complète des productions culturelles » ; enfin, « il faut s'assurer de la présence de l'approche culturelle dans chacune des matières enseignées ». Mais pour mettre ces propositions en pratique, il y a un obstacle de taille : selon Lise Bissonnette, les sciences de l'éducation ne formeraient presque pas d'enseignants capables de relever le défi d'une école culturelle. La solution à ce problème ne peut pas attendre, parce que l'on devra renouveler une grande partie du corps professoral d'ici l'an 2000.

On doit ajouter qu'il ne faudrait pas que la culture, à l'école, ne s'identifie qu'à la culture littéraire. Il doit y avoir une place pour l'histoire, les arts (particulièrement l'histoire de l'art et l'histoire de la musique), sans surtout oublier la culture scientifique (au moins une initiation à l'histoire des sciences et des techniques).

Programmes actuels

Comme on a pu s'en rendre compte à la lecture des pages qui précèdent, les recommandations du Conseil de la langue française ont été progressivement prises en considération par le ministère de l'Éducation au fil des ans.

Les programmes du primaire et du secondaire implantés depuis 1986 étaient centrés sur la communication orale et écrite. Leur principal objectif était de rendre l'élève capable de comprendre et de produire différents types de discours : informatif, argumentatif, narratif, etc. La démarche préconisée était axée sur la pratique de communications orales et écrites « signifiantes » pour l'élève, c'est-à-dire des communications procédant d'une intention de communiquer, comportant un contenu familier à l'élève et s'adressant à un destinataire réel, ou perçu comme tel. Cette démarche a soulevé deux types d'objections.

En premier lieu, ce qui causait problème sur le plan des orientations générales, ce sont les limites dans lesquelles on proposait d'enseigner l'art de communiquer. On a supposé que l'univers littéraire ne pouvait être « signifiant » pour l'élève et c'est ainsi qu'au secondaire, on

a accordé une place moins grande à la lecture et à l'analyse de textes qui constituent l'héritage culturel des Québécois. Cette décision a entraîné une perte énorme de savoir et, sur le plan de l'expression écrite, un abandon des références à des modèles consacrés par une longue tradition. Plusieurs ont critiqué l'orientation des programmes de français du primaire et du secondaire et ont suggéré une réintégration de la littérature dans les cours de français. Ils étaient d'avis que la pédagogie de la communication prolonge les effets néfastes du joul.

En deuxième lieu, c'est la démarche pédagogique elle-même des programmes de français qui a prêté à la controverse. Comme elle était axée en priorité sur « le développement d'habiletés par la pratique du discours et par l'objectivation de cette pratique », l'acquisition de connaissances linguistiques était subordonnée aux besoins de la communication et elle se faisait dans le cadre de l'activité de rédaction et à l'occasion d'un problème orthographique concret. On recourait, en fait, au procédé d'induction pour amener l'élève à expliquer lui-même et dans ses propres mots les faits de langue. Il n'y avait donc pas d'enseignement systématique de la grammaire (en pratique, bien des enseignants, semble-t-il, continuaient d'en faire). Cette approche fonctionnelle était très appréciée d'une partie des enseignants représentés par l'Association québécoise des professeurs de français (AQPF) ainsi que par bon nombre de didacticiens. C'est sans doute la principale raison qui explique pourquoi elle n'a pas été modifiée plus tôt, malgré les échecs en syntaxe et en orthographe aux examens annuels de français de cinquième secondaire. Pareille approche favorise, selon les professeurs, l'apprentissage chez un grand nombre d'enfants, dont ceux des milieux défavorisés ; au contraire, un enseignement fondé uniquement sur des apprentissages formels comme l'enseignement traditionnel de la grammaire est davantage adapté, selon eux, aux enfants de milieux aisés. Ils expliquent donc les échecs en grammaire et en orthographe non pas comme résultant de la méthode inductive, mais plutôt parce que l'enfant a été soumis à moins d'heures d'enseignement du français que dans le passé et parce que le nombre d'exercices pratiques de rédaction ne serait pas suffisant. Et ce peu d'exercices pratiques viendrait du fait que la tâche de correction est trop exigeante : corriger 120 copies par semaine au secondaire paraît une tâche impossible.

Une importante consultation nationale a eu lieu en 1989 sur ce que devrait être le nouveau programme de français du primaire et du secondaire : « on souhaitait pouvoir consacrer plus de temps à l'écriture, on voulait une plus grande systématisation de l'enseignement de la langue, on espérait un meilleur arrimage avec le programme du primaire et, finalement, on attendait avec impatience la description de profils de compétence pour chacune des années du secondaire²⁷⁷. »

Depuis 1990, le ministère de l'Éducation a tenté de réajuster l'articulation entre l'approche communicative et l'acquisition des connaissances en syntaxe et en grammaire. En septembre 1992, le Ministère concrétisait cette réorientation dans le document *Pour une langue belle*, dans lequel il invitait les professeurs « à amener les élèves à une plus grande maîtrise de la langue écrite » ; il précisait qu'à cette fin « l'élève doit lire et écrire fréquemment, acquérir les connaissances fondamentales sur les plans de l'orthographe, du vocabulaire, de la grammaire et de la syntaxe ».

Un nouveau programme de français pour le primaire a été rendu public en 1993. Il est d'application obligatoire depuis septembre 1995. Il met l'accent sur la lecture et l'écriture et, dans l'ensemble, les contenus d'apprentissage ont été enrichis par rapport au précédent programme :

- en écriture, l'objectif est « d'amener l'élève à développer l'habileté à écrire des textes qui répondent à diverses intentions pour entrer en contact avec d'autres : raconter, informer, exprimer ses sentiments et ses points de vue, inciter à l'action, jouer avec les mots, et cela, en respectant les règles de la syntaxe, du lexique et de l'orthographe » ;
- en lecture, l'objectif est « d'amener l'élève à développer l'habileté à lire diverses formes de messages écrits – textes courants, contes, poésie, etc. – qui répondent tantôt au besoin d'information, tantôt au besoin d'imaginaire et de création » ;
- en communication orale, l'objectif est « d'amener l'élève à utiliser une langue précise dans l'ensemble de la vie scolaire, non seulement dans l'enseignement du français mais

277. Huguette Lachapelle, « Un programme de français 'rassembleur' : une utopie », *Québec français*, 101 (printemps 1996), p. 48.

aussi dans celui des autres disciplines : sciences humaines, sciences de la nature, mathématique, arts, formation de la personne²⁷⁸. »

En ce qui concerne le secondaire, plusieurs équipes ont travaillé pendant cinq ans à l'élaboration du nouveau programme²⁷⁹. Il existe maintenant pour la première secondaire et il est obligatoire dans les écoles secondaires depuis le 1^{er} juillet 1997²⁸⁰. L'AQPF l'évalue dans les termes suivants :

[...] en dépit de ses quelques limites inévitables, [le nouveau programme] présente l'avantage de respecter les attentes du milieu. Il a aussi l'immense avantage de s'appuyer sur les données des recherches récentes en psychologie de l'apprentissage et en sciences du langage. Ces données ont d'ailleurs entraîné des changements majeurs, entre autres dans l'approche préconisée pour l'enseignement de la grammaire, ce qui nécessitera de toute évidence une période importante d'appropriation par les enseignantes et les enseignants²⁸¹.

Le nouveau programme se caractérise par les éléments suivants :

- il accorde la priorité à l'écrit (lecture et écriture), en valorisant des pratiques d'écriture soutenues et variées ;
- il systématise l'enseignement de la langue (non seulement la grammaire et l'orthographe grammaticale, mais aussi le lexique) ;
- l'enseignement grammatical plus systématique est mieux coordonné avec les pratiques langagières écrites (c'est-à-dire la lecture et l'écriture) ;
- il fixe des seuils de compétence en lecture, en écriture et en communication orale pour chacune des années du secondaire ;

278. *Programmes d'études. Le français, enseignement primaire*, Québec, ministère de l'Éducation et de la Science, 1993, p. 2.

279. Ministère de l'Éducation, *Le français, enseignement secondaire*, coll. « Programmes d'études », novembre 1995.

280. *Programmes d'études. Le français, enseignement secondaire*, Québec, Les Publications du Québec, 1997.

281. Huguette Lachapelle, « Un programme de français 'rassembleur' : une utopie », *Québec français*, 101 (printemps 1996), p. 48.

- il impose la lecture de quatre œuvres littéraires par année ;
- le programme du secondaire est arrimé à celui du primaire²⁸².

Fait à noter, on nous assure que l'essentiel de la terminologie grammaticale traditionnelle est conservé :

Cette grammaire « nouvelle » ne fait pas fi de la tradition grammaticale, cependant elle développe des aspects ignorés par la grammaire traditionnelle (grammaire du texte et syntaxe), revoit des contenus jugés non rigoureux et propose une pédagogie active. Toute la terminologie grammaticale n'est pas bouleversée, il y a bien trois ou quatre concepts majeurs qui se sont ajoutés : phrase de base, complément de phrase, groupe prépositionnel, organisateur textuel, mais l'essentiel du métalangage demeure le même²⁸³.

Pour la présidente de l'AQPF, « les nouveaux programmes de français du primaire et du secondaire font une place de choix à l'enseignement systématique du code linguistique et ils le font de façon intelligente et signifiante²⁸⁴. » Une des principales recommandations du Conseil de la langue française, qu'il avait répétée à maintes reprises, a donc été mise en pratique.

Enfin, comme cela a été rappelé plus haut, le Conseil de la langue française est intervenu de façon répétée pour faire valoir l'importance de l'enseignement de la littérature. Dans ce cas aussi, il semble que son appel ait été entendu. En effet, depuis l'automne de 1997, grâce à la participation du ministère de l'Éducation, du ministère de la Culture et des Communications, du Secrétariat à la politique linguistique et de l'Union des écrivains et écrivaines du Québec, une cinquantaine d'écrivains peuvent rencontrer des élèves tant du primaire, du secondaire que du collégial.

282. Le nouveau programme de français du secondaire a fait l'objet d'une série d'articles dans le numéro 102 (été 1996) de la revue *Québec français*. Voir en particulier Pauline Langlais, « Le programme du français au secondaire, au-delà des mots », p. 22-23.

283. Suzanne-G. Chartrand, « La maîtrise de l'écrit par les élèves, une priorité », *Québec français*, 102 (été 1996), p. 30.

284. Huguette Lachapelle, « Langue, littérature et culture », Colloque Éducation-Culture organisé par le Conseil supérieur de l'éducation et l'INRS-Culture et Société, Québec, 10 avril 1997 (actes à paraître).

Conclusion

Depuis une demi-douzaine d'années, un sérieux coup de barre a commencé à être donné dans le domaine de l'enseignement du français. On en est arrivé à la conclusion unanime que le rattrapage ne peut plus tenir lieu de politique d'enseignement de la langue maternelle.

Le dernier programme de français du ministère de l'Éducation est vraiment trop récent pour que l'on puisse l'évaluer sérieusement, encore moins le critiquer. Toutefois, au cours de nos consultations, on nous a fait part des préoccupations suivantes :

- le nouveau programme ne permettra pas aux élèves d'écrire davantage et d'être corrigés par leurs enseignants ;
- les enseignants ne sont pas du tout formés pour appliquer ce programme ;
- la méthode d'enseignement de la grammaire n'est pas très bien reçue par la plupart des établissements d'enseignement ainsi que par un grand nombre d'enseignants ;
- la décentralisation de la gestion des écoles préconisée par la ministre de l'Éducation donnera davantage de pouvoir aux écoles et aux parents qui pourraient rejeter une nouvelle méthode d'enseignement de la grammaire fort contestée et n'ayant pas fait ses preuves.

Par ailleurs, malgré la nouveauté des derniers programmes, on peut quand même formuler d'ores et déjà un certain nombre de commentaires ou de recommandations. Nous citerons une première recommandation qui vient d'une didacticienne du français, professeur associé au Département de linguistique de l'Université du Québec à Montréal :

Il faut [...] s'assurer que le MEQ [= ministère de l'Éducation du Québec] révisé ses critères et ses standards d'adoption du matériel [pédagogique] afin que ce qui sera approuvé soit vraiment conforme aux orientations du programme et qu'il revoit sa politique d'évaluation et les examens nationaux qu'il impose afin que ceux-ci ne fassent

pas dévier l'enseignement de ses objectifs comme cela fut le cas avec l'examen de 5^e secondaire depuis dix ans²⁸⁵.

Dans la même veine, on peut citer aussi les remarques suivantes de Lise Ouellet, responsable de l'évaluation du français à la Direction de la formation générale des jeunes du ministère de l'Éducation :

Un travail systématique d'analyse de résultats et de description de textes d'élèves devra être entrepris pour que nous puissions, au fil des années, décrire de la façon la plus concrète et la plus précise possible ce que représente chacun des niveaux d'exigence, pour chaque élément et pour chaque classe. Un appel est lancé aux professeurs des universités québécoises pour qu'ils s'intéressent à cette question et mettent de l'avant des projets de recherche orientés sur la définition de performances réalistes pour les élèves. Quel pourcentage des élèves de chaque classe du secondaire devraient pouvoir atteindre un niveau d'exigence donné ? Parallèlement, une réflexion en profondeur devra être faite sur le « profil de sortie » attendu de la majorité des élèves du secondaire. Il est primordial de trouver des solutions à une double préoccupation : la maîtrise excellente du français écrit et parlé et la réussite de TOUS les élèves²⁸⁶.

Notons au passage que cette citation mériterait tout un débat : d'une part, on laisse entendre qu'un pourcentage d'élèves ne pourraient pas atteindre le niveau demandé ; d'autre part, on vise à une maîtrise excellente par tous. Dans les faits, on ne peut pas s'attendre à ce que tous puissent atteindre le niveau optimal sans introduire des mesures compensatoires pour assister les élèves qui présentent des difficultés, spécialement pour compenser les effets discriminants de l'origine socio-économique. C'est par là que peut se produire une véritable démocratisation de l'enseignement, et non par un « nivellement par le bas ».

Il est par ailleurs rassurant d'apprendre qu'un comité de suivi a été institué à l'automne de 1996 :

285. Suzanne-G. Chartrand, « Le programme de français 1995. Un outil pour développer la compétence d'écriture au secondaire », *Québec français*, 105 (printemps 1997), p. 51.

286. Lise Ouellet, « Réflexions sur l'évaluation », *Québec français*, 102 (été 1996), p. 39.

Composé de représentantes et de représentants de la Centrale de l'enseignement du Québec, de l'Association québécoise des professeurs et professeures de français, de la Fédération des commissions scolaires du Québec et de la Fédération des cégeps, ce comité a pour mandat de proposer des réponses aux besoins créés par l'application progressive du programme, à l'expérimentation, à l'évaluation pédagogique et à l'harmonisation nécessaire entre les divers ordres d'enseignement²⁸⁷.

Deuxièmement, il ne faudrait pas non plus oublier que l'école a pour mission d'enseigner une langue normative. Il est donc normal que les exigences linguistiques soient élevées envers les élèves :

Il y a probablement une norme pédagogique qui est beaucoup plus serrée, beaucoup plus normative, beaucoup plus exigeante que la norme sociale des adultes, pour la raison qu'on a affaire à des gens en période de formation. Et quand on est en période de formation, il faut être plus catholique que le pape. Autrement, on ne forme pas. On régresse toujours [...] et si on régresse à partir de la médiocrité, où est-ce qu'on s'en va²⁸⁸ ?

Troisièmement, dans une conférence qu'elle prononçait le 10 avril 1997 à l'occasion du colloque « Éducation-Culture : d'autres liens à tisser ? »²⁸⁹, Lise Bissonnette accusait l'école québécoise d'être « aculturelle ». Dans un article publié quelques semaines plus tard, elle parlait du « déficit culturel de l'école québécoise » :

[...] la culture, celle qui permet de comprendre la parole d'un écrivain et de le lire, qui dit d'où vient la musique à travers les âges et permet de la suivre où elle va, celle qui décode l'histoire derrière les nouvelles du monde débitées par la télé, est aussi un ensemble de connaissances à acquérir, systématiquement, comme on apprend les sciences ou les mathématiques ou la géographie. L'histoire d'ici et d'ailleurs, les lettres d'ici et d'ailleurs, les œuvres d'ici et d'ailleurs, les grands noms et les grandes dates qui sont les charnières de notre héritage, il les faut au cœur des programmes et de l'apprentissage,

287. Ministère de l'Éducation, Direction de la formation générale des jeunes, *Addenda au programme de français du secondaire*, Montréal, 29 novembre 1996, p. 8.

288. Intervention de Jean-Claude Corbeil dans « Des questions débattues et à débattre », *Vie pédagogique*, 86 (novembre-décembre 1993), p. 33.

289. Organisé par le Conseil supérieur de l'éducation et l'INRS-Culture et Société (actes à paraître).

pour tous. Ce ne sont ni la formation en arts, ni les activités parascolaires qui combleront ce qu'il faut bien appeler l'inculture quasiment innée de l'école québécoise²⁹⁰.

L'instauration de la lecture obligatoire d'au moins quatre œuvres littéraires par année au secondaire est un début d'introduction d'une culture générale plus solide dans les écoles. Mais il ne faut pas s'arrêter là, car il y a risque de limiter la culture à la seule culture littéraire. Il vaut la peine de citer les commentaires suivants de Jean Larose :

Autant il est indispensable que la formation professionnelle réponde au marché du travail, en continuelle mutation (ce qu'on appelle « *to ski the avalanche* »), autant est nécessaire, pour ne pas être sans défense dans ce présent vertigineux, une formation générale fondée sur une culture qui remonte loin dans le passé. Là se trouve en effet le germe vivant de l'innovation sans repos dont il faudra faire preuve dans les domaines pratiques. Comme l'écrit le philosophe Bernard Larivière : « *C'est la culture qui permet de maîtriser une civilisation dont l'état actuel n'est qu'un moment dans un ensemble beaucoup plus vaste. N'adapter la jeunesse qu'au présent et qu'au lieu où elle est née, c'est en faire la prisonnière de ce lieu et lui garantir l'inadaptation à l'avenir.* »²⁹¹

Quatrièmement, comme le suggère Suzanne-G. Chartrand, « l'arrivée de ce nouveau programme, c'est aussi l'occasion de relancer le débat dans l'école sur le rôle des autres enseignants quant au développement de la compétence d'écriture²⁹² ». Mais plus qu'un débat, ce qu'il faut maintenant, c'est une orientation claire quant à la responsabilité des enseignants d'autres matières dans l'utilisation d'une langue correcte, spécialement à l'écrit.

Dans un même ordre d'idées, on doit constater que, jusqu'à présent, lorsqu'il a été question de qualité de la langue à l'école, cela a toujours signifié la qualité de la langue, en général écrite, des élèves, et le plus souvent pour la dénigrer. Il faudrait dorénavant regarder

290. Lise Bissonnette, « L'espoir avec réserves », *Le Devoir*, 4 mai 1997, p. B-3.

291. Jean Larose, « Le père tendre et le mensonge. L'obscurantisme règne toujours au Québec, et la formation que reçoivent nos étudiants participe elle-même de cette hypocrisie », *Le Devoir*, 4 avril 1997, p. A-9.

292. Suzanne-G. Chartrand, « Le programme de français 1995. Un outil pour développer la compétence d'écriture au secondaire », *Québec français*, 105 (printemps 1997), p. 51.

aussi du côté de la langue, parlée et écrite, de l'ensemble du corps enseignant et des administrateurs : eux aussi doivent assumer leur part de responsabilités.

Cinquièmement, on peut aussi rappeler qu'il n'y a jamais eu d'évaluation globale de la langue parlée des jeunes Québécois alors que, pendant de nombreuses années, le programme-cadre accordait autant d'importance à l'oral qu'à l'écrit :

[...] si l'on a tenté d'améliorer la langue orale des élèves, on ne s'est guère ou pas du tout préoccupé de mesurer les résultats obtenus et d'évaluer si l'objectif visé avait été atteint. Nous sommes frappés de constater que presque toute l'évaluation du français porte sur l'écrit²⁹³.

Peut-être serait-il temps d'entreprendre une recherche d'envergure pour évaluer l'état actuel de la langue parlée par les jeunes dans nos écoles. De la sorte, nous aurons un premier point de repère et, dans quelques années, nous pourrions reprendre l'enquête pour vérifier dans quelle direction se fait l'évolution (ou pour constater que la situation reste stationnaire, ce qui serait plutôt surprenant). Tant que nous n'aurons pas de données valables, nous devons continuer de nous fier, dans ce domaine comme dans tant d'autres qui touchent à la qualité de la langue, à des jugements de type impressionniste.

293. Hélène Cajolet-Laganière et Pierre Martel, *La qualité de la langue au Québec*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, coll. « Diagnostic », 1995, p. 137.

3.2 Le collège

*Au collégial, il devrait être tout
naturel d'exiger que les élèves
accèdent à la maîtrise de leur langue.*
Claude PARADIS²⁹⁴

Depuis plusieurs années, les ordres d'enseignement collégial et universitaire ont dû, par l'introduction de divers cours de mise à niveau et par la création de centres d'aide aux élèves les plus faibles, chercher à combler les lacunes qu'ils constataient dans les compétences linguistiques des collégiens et des étudiants. Progressivement, un constat a fini par faire l'unanimité :

Ce n'est plus au cégep que l'étudiant doit apprendre la syntaxe, la grammaire, la ponctuation et l'orthographe (les habiletés [!]) qui posent particulièrement problème lors du test [de français de fin d'études]) mais lors du primaire et des premières années du secondaire²⁹⁵.

Le nouveau programme de français au collégial fait une large part à la littérature mais, comme il a été imposé à un moment où il n'y avait pas encore eu de « coup de barre » au primaire et au secondaire, il cherche en même temps à combler certaines lacunes linguistiques. C'est pourquoi un des quatre cours obligatoires de français est consacré à la communication (c'est du moins ce que l'on peut comprendre à la lecture des devis du ministère de l'Éducation) et que, dans l'enseignement de la littérature, on a ajouté des objectifs linguistiques. Dans les faits, selon nos consultations, peu de collèges offriraient le cours de communications ; le quatrième cours de français serait, dans la plupart des cas, transformé en cours de littérature, sans aucun contenu linguistique puisque le contenu du cours est laissé à l'initiative des établissements.

294. Claude Paradis, « Pour un enseignement plus exigeant du français et de la littérature », *Québec français*, 104 (hiver 1997), p. 92.

295. Louis-Raphaël Pelletier, « Test de français des universités : échec des systèmes primaire et secondaire », *Le Devoir*, 10 juillet 1995, p. A-6.

Les trois cours de littérature, appelés « ensembles²⁹⁶ » de 60 heures chacun, ont pour objectif de dresser le panorama de la littérature d'expression française du Moyen Âge à aujourd'hui. Initialement, les enseignants devaient également présenter deux ou trois courants littéraires par « ensemble », mais cette approche a été abandonnée à l'occasion de modifications apportées à la réforme. Les collégiens n'ayant eu qu'un seul cours d'histoire au secondaire, les professeurs de littérature du collégial doivent se transformer en professeurs d'histoire pour pouvoir situer les œuvres littéraires dans leur contexte. C'est poser une fois de plus la question de la place de la culture générale dans l'école québécoise, à laquelle nous avons fait écho dans la section précédente.

Cette présentation de la littérature s'accompagne d'une « approche par compétences » visant à approfondir certaines questions méthodologiques. Ainsi, à l'occasion du premier « ensemble », l'enseignant doit aborder l'analyse littéraire ; dans le deuxième « ensemble », ce sera la « dissertation explicative » et dans le troisième, l'essai critique. Mais, comme ils se concentrent plutôt sur l'enseignement de l'analyse littéraire, de la dissertation explicative et de l'essai critique, peu de professeurs prendraient vraiment en compte des objectifs purement linguistiques (comme la grammaire). Or, c'est le manque de connaissances proprement linguistiques (ainsi que le manque d'intégration des connaissances littéraires) qui explique les échecs à l'examen de français du Ministère²⁹⁷ :

Pour la quasi-totalité des élèves qui coulent l'examen du Ministère, c'est la méconnaissance de la langue qui est en cause. Or, on n'enseigne pas ça au collégial²⁹⁸.

296. C'est l'occasion de rappeler que plusieurs se sont élevés, ces dernières années, contre la terminologie, qualifiée de charabia, utilisée dans le milieu de l'éducation.

297. Pour réussir l'examen, il faut avoir une note supérieure à 60 % pour l'ensemble des huit critères du MEQ ; de plus, il faut satisfaire aux exigences suivantes : 60 % pour les critères 1, 2 et 3 (dissertation, argumentation, intégration des connaissances), 50 % pour les critères 4 et 5 (structure du texte et des paragraphes) et 50 % pour les critères 6, 7 et 8 (langue). Les critères de langue comptent pour 30 % de la note finale.

298. Jacques Leclerc, courrier électronique à Jacques Maurais, 13 mai 1997.

Le principal handicap du nouveau programme de français au collégial est que les élèves qu'il doit former ne sont pas, du moins pour un grand nombre, à la hauteur. La situation devrait évaluer favorablement avec l'implantation graduelle des nouveaux programmes du primaire et du secondaire (toutefois, nous avons eu l'occasion de le mentionner, on nous a fait valoir des réserves à ce sujet au moment de nos consultations). Mais, pour l'heure, la situation laisse à désirer, comme le constate un enseignant de cégep :

Les élèves que je croise au collégial ne reconnaissent pas, pour la plupart, les éléments de base de ce qui compose une phrase...²⁹⁹

On doit aussi constater que ce sont les critères relatifs à la langue qui font échouer la grande majorité des élèves au test de français (dissertation critique) et non les critères concernant, par exemple, les connaissances littéraires³⁰⁰.

Tout comme les nouveaux programmes de français des ordres primaire et secondaire, celui du collégial est encore trop récent pour que l'on sache s'il constitue vraiment une amélioration. Parmi les commentaires qui semblent s'imposer d'emblée, il y a d'abord le suivant :

[...] l'enseignement de ce qu'est la littérature ne peut à lui seul assurer la formation langagière des étudiantes et des étudiants, il peut seulement y contribuer³⁰¹.

On doit reconnaître que l'enseignement de la littérature, s'il peut contribuer à la formation langagière des collégiens, ne saurait, dans les circonstances qui prévalent encore, s'y substituer totalement au collégial et que des mesures transitoires de mise à niveau sont toujours nécessaires. On peut espérer que les nouveaux programmes de français des ordres primaire et secondaire

299. Claude Paradis, « Pour un enseignement plus exigeant du français et de la littérature », *Québec français*, 104 (hiver 1997), p. 92.

300. Jacques Leclerc, courrier électronique à Jacques Maurais, 9 juin 1997.

301. Un groupe d'enseignantes et d'enseignants, Département de français, Collège de Sherbrooke, « L'art de mettre la charrue devant les bœufs. La réforme des cours de français au collégial : trop, trop vite », *Le Devoir*, 6 janvier 1994, p. A-7.

produiront, d'ici peu, des élèves qui disposeront des compétences langagières requises à leur entrée au collège pour suivre les cours de littérature que prescrit le nouveau programme collégial.

Par ailleurs, il faut rappeler que l'apprentissage de l'écrit exige que les élèves écrivent plus de textes qu'ils ne le font actuellement. Cela signifie plus d'heures de correction de la part des enseignants. S'engager dans cette voie, c'est donc accepter de réévaluer la tâche des enseignants de français, car ils évaluent rarement leurs élèves « par des tests objectifs vite corrigés, comme c'est le cas dans plusieurs autres disciplines³⁰² ». Rappelons que les conventions collectives n'ont jamais reconnu que la tâche des enseignants de français pouvait être plus lourde : comme on nous l'a mentionné lors de nos consultations, toutes les disciplines sont semblables pour les syndicats, même le français et l'éducation physique.

Le Conseil de la langue française a maintes fois formulé le vœu que l'évaluation des travaux d'élèves dans toutes les disciplines considère la langue comme un élément fondamental. En théorie, cette recommandation serait appliquée. En effet, plusieurs établissements ont inscrit dans leur politique de valorisation de la langue française un article qui stipule que 10 % des points doivent être consacrés à l'aspect normatif de la maîtrise de la langue. Nos consultations nous ont permis de découvrir que cette exigence serait mise en pratique bien peu souvent.

De fait, cette exigence suppose que les enseignants de matières autres que la littérature soient en mesure d'évaluer la qualité linguistique des travaux que leur remettent les collégiens. Pour mettre en œuvre cette recommandation, il faudra probablement, dans un certain nombre de cas, créer les conditions nécessaires pour fournir une assistance linguistique à ces enseignants.

En outre, on peut s'interroger sur une pratique comme le fait de se servir d'un texte écrit en français non standard pour l'épreuve de « dissertation critique » du collégial. L'utilisation d'un extrait d'une pièce de Michel Tremblay dans l'épreuve obligatoire de français du 14 mai

302. Jean Lussier, « Profs condamnés à l'échec. Le professeur de français au collégial doit initier à la littérature et améliorer la maîtrise de la langue, mais comment atteindre pareil objectif avec 300 élèves ? », *Le Devoir*, 3 mars 1994, p. A-7.

1997 a suscité une certaine controverse. On ne saurait mettre en doute la valeur littéraire du théâtre de Tremblay ; d'ailleurs, ce dernier a, à bon droit, fait remarquer : [Cette pièce de théâtre] « est un témoignage des années 60 et je n'ai pas à me justifier³⁰³. » On peut toutefois s'interroger sur la pertinence de choisir des textes en français non standard³⁰⁴ lorsque l'on connaît les difficultés des collégiens à maîtriser le français.

On peut conclure cette section sur une note positive. En effet, un climat de valorisation du français semble en voie de s'instaurer dans les collèges, où l'on prend de plus en plus conscience que c'est l'ensemble du personnel qui doit voir à utiliser une langue correcte. Déjà, plusieurs collèges se sont engagés dans cette voie en faisant de la réussite d'un test de français une condition d'embauche pour presque toutes les catégories de leur personnel (sauf pour le personnel d'entretien ménager et les ouvriers) : Collège Édouard-Montpetit, Collège de la Région de l'Amiante, Collège François-Xavier-Garneau, Collège Marie-Victorin, Collège de Rimouski, etc.

303. Michèle Ouimet, « Tremblay en a ras le bol », *La Presse*, 29 mai 1997, p. A-4. Voir aussi Michèle Ouimet, « Controverse autour d'un examen de français au cégep », *La Presse*, 28 mai 1997.

304. Il ne s'agit pas, par cette remarque, de suggérer de mettre Tremblay à l'index, car on aurait pu prendre un extrait d'un de ses romans à la place.

3.3 L'université

*Quand la langue, c'est-à-dire
la forme, compte pour 25 p. cent
de la note comme c'est le cas
depuis trois ans [aux HEC],
les étudiants comprennent l'importance
d'étudier le français.
Marie-Éva de VILLERS³⁰⁵*

*Ne pas maîtriser sa langue, c'est,
pour le scientifique comme pour le
littéraire, se placer en état
d'infériorité, car la science a
besoin de la précision des mots
pour traduire des concepts.
Michel BERGERON³⁰⁶*

Les diagnostics et les tests de langue

À notre connaissance, il y a eu peu d'études sur la langue des étudiants au Québec. La première remonte à 1975 et fut l'œuvre de Conrad Bureau. Celui-ci a analysé la langue des étudiants de la Faculté des lettres de l'Université Laval. Il a comparé ses résultats avec ceux de l'enquête de Gilles Bibeau sur la langue des collégiens :

[...] étant donné le fort pourcentage d'erreurs d'orthographe et de morphosyntaxe [environ 80 % de l'ensemble des fautes], d'après les deux enquêtes, on peut conclure que la connaissance du français écrit n'est pas suffisante, dans la population étudiée, pour permettre d'entreprendre des études universitaires sans difficulté. Faut-il un témoignage supplémentaire ? J'apporterai le suivant. À la suite de [mon enquête], nous avons créé,

305. Citée par Jean-Paul Soulié, « Près de 65 p. c. des cégepiens échouent aux tests de français des universités », *La Presse*, 22 avril 1993, p. A-6. Précisons qu'à ce moment, la forme comptait en moyenne pour 25 % de la note globale dans la correction des travaux individuels d'envergure des étudiants. Jusqu'en 1996, la Direction de la qualité de la communication des HEC corrigeait annuellement plusieurs milliers de travaux d'étudiants ; elle disposait alors de moyens financiers plus importants. Aujourd'hui, l'évaluation de la forme relève des professeurs. Il est possible que ceux-ci hésiteront à retirer des points pour les inexactitudes de l'expression écrite ou que certains se jugeront incompetents ou trop occupés pour évaluer la qualité de l'écriture.

306. Michel Bergeron, *Interface*, mars-avril 1995.

à l'Université Laval, un cours de *techniques de l'expression écrite*, cours non obligatoire, précisons-le. Or, ce cours a dû être contingenté à cause d'une trop forte demande. Ce fait exprime le besoin ressenti par les étudiants eux-mêmes face à leurs difficultés en français écrit : et c'est un fait positif³⁰⁷.

Une autre enquête a été effectuée en 1980 à l'Université du Québec à Chicoutimi. Les résultats ont montré que, sur une possibilité de 20 erreurs, les étudiants de première année en faisaient 6,03 et ceux de troisième, 5,98. En d'autres termes, la maîtrise du français n'avait pas augmenté dans ce groupe à la suite des études³⁰⁸.

Dans un rapport publié en 1986, la Conférence des recteurs et principaux des universités du Québec (CREPUQ) reconnaissait la gravité du problème et la nécessité d'agir. À partir de 1988, les universités ont progressivement instauré des examens d'admission en français. Un universitaire spécialiste de la question a expliqué ainsi le changement d'attitude des universités :

[...] dans leur pratique, les universités ont prouvé pendant plusieurs années que la maîtrise de la langue n'était pas indispensable pour obtenir un diplôme (de premier, deuxième ou troisième cycles). Si, finalement, elles se sont attaquées au problème, c'est parce que la société (les employeurs) le réclamait. En effet, c'est sur le marché du travail que l'incompétence langagière fait mal, surtout lorsque le travail implique une activité de communication, ce qui est presque toujours le cas. À l'université, l'étudiant, dans une production écrite ou orale, ne représente que lui-même ; sur le marché du travail, il représente une entreprise, une institution, etc.³⁰⁹

307. Conrad Bureau, « La maîtrise du français écrit au niveau post-secondaire : deux enquêtes », *Actes du congrès Langue et Société*, t. 4, p. 168.

308. Yves Saint-Gelais et al., *Rapport de recherche sur l'état de la langue écrite chez les étudiants de l'Université du Québec à Chicoutimi*, Chicoutimi, UQAC, s.d., photocopie.

309. François Lépine, « Compétence langagière et politique universitaire relativement à la maîtrise de la langue », *École des langues vivantes, Faculté des lettres, Université Laval*, mai-juin 1992, p. 2.

Les résultats d'une enquête publiée en 1991 montrent qu'à l'Université Laval, les étudiants ont « un sérieux manque de compétence dans l'usage du français écrit³¹⁰ ». Selon les professeurs Lucie Kœnig Morisset et Pierre Maranda :

[...] la majorité des étudiants et étudiantes dont nous avons analysé les textes non seulement écrivent très mal, mais éprouvent certainement de sérieuses difficultés à communiquer leurs idées et à comprendre celles des autres, pour peu qu'elles fassent l'objet d'un discours écrit. Cette désolante constatation nous amène, comme d'autres, à nous demander si les résultats de cette étude ne prouvent pas, tout simplement, l'échec cuisant du système éducationnel des vingt dernières années, d'où sont issus ces étudiants [...] qui malheureusement aujourd'hui ne peuvent, de toute évidence, maîtriser le discours écrit de leur propre langue³¹¹.

Les auteurs ajoutent plus loin ce commentaire affligeant :

[...] il est possible de croire que les étudiants et étudiantes de l'Université Laval [qui ont participé à l'enquête] sont représentatifs de l'ensemble de leurs condisciples du Québec puisqu'ils sont pour la majorité issus d'un même enseignement uniformisé, réglementé depuis plus de vingt ans par notre ministère de l'Éducation³¹².

À partir de 1992, il n'y a eu qu'un seul test de français et c'est celui que les élèves devaient passer à la fin des études collégiales ; le test consistait à rédiger un texte argumentatif de 500 mots. La correction avait pour objectif de vérifier la clarté d'exposition du sujet et de l'opinion exprimée, l'aspect logique de l'argumentation ainsi que la qualité de la syntaxe, de la ponctuation, de l'orthographe d'usage et de l'orthographe grammaticale. À compter de 1998, une nouvelle épreuve de français est obligatoire pour l'obtention du diplôme d'études collégiales. Les cégépiens devront réussir la nouvelle épreuve de langue et littérature pour obtenir leur diplôme d'études collégiales (DEC). Depuis l'adoption du test de français du MEQ en 1989, la réussite de cette épreuve n'a été tout au plus qu'une condition d'obtention du grade universitaire. Les étudiants ayant échoué à ce test disposaient donc de plusieurs années pour corriger la

310. Lucie Kœnig Morisset et Pierre Maranda, *La qualité du français écrit des étudiants et étudiantes de l'Université Laval*, Université Laval, mars 1991, p. 3.

311. *Ibid.*, p. 4.

312. *Ibid.*, p. 33.

situation. Ce ne sera plus le cas à compter de 1998 puisqu'il sera nécessaire de réussir la nouvelle épreuve pour obtenir le DEC et, donc, pour être admis à l'université. Dans ce contexte, il apparaît inimaginable que 50 % des cégépiens puissent échouer à l'épreuve de langue et littérature. Il y a tout lieu de croire que la correction sera très souple afin de ne pas réduire de moitié le nombre des nouveaux candidats aux études universitaires !

La nouvelle épreuve sera différente du « texte argumentatif » qui servait de test de français. En effet, le choix de faire produire aux candidats un « texte argumentatif », comme c'est le cas pour les élèves qui terminent la cinquième secondaire, avait été assez critiqué. Une enseignante de collège privé a fait une bonne synthèse de l'ensemble de ces critiques :

[Un tel test, c'est-à-dire le même qu'en cinquième secondaire] envoie un message aux étudiants. Il leur laisse croire qu'on abaisse la barre des exigences au niveau du secondaire ; et que les apprentissages faits au collégial importent peu pour entrer à l'université. En réutilisant le texte d'opinion, qui prend ainsi une importance démesurée et déformatrice dans les études préuniversitaires, on dévalorise les exercices d'analyse et de synthèse auxquels les cours de philosophie et de français soumettent les élèves. On conduit même ceux-ci à régresser sur le plan discursif : ainsi, on exige que l'introduction amène et pose clairement le sujet, mais non pas qu'elle le divise ; on incite l'élève à exprimer clairement son opinion tout au long de son texte alors que la dissertation dialectique l'oblige à débattre des diverses opinions avant de présenter la sienne. Sans compter qu'on lui propose des sujets apparemment faciles, propices aux lieux communs et aux affirmations gratuites. En somme, ce test ne représente pas pour les élèves un défi. [Par ailleurs, l]'examen de la grille d'évaluation soumise par le ministère soulève [...] de nombreuses questions³¹³.

En 1992, le taux d'échec à ce test dans l'ensemble du Québec a été de 45 %³¹⁴. En 1994, il se fixait à 36 %. Mais, au printemps de 1995, il était de 46 %, le pire résultat en quatre ans³¹⁵.

313. Louise Gérin, « Autopsie du test de français au collégial », *La Presse*, 19 juin 1992, p. B-3.

314. Jean-Pierre Bonhomme, « Les nouveaux universitaires échouent aux tests de français et se sentent floués », *La Presse*, 9 février 1993, p. A-13.

315. Brigitte Breton, « Le test de français écrit à l'université : éviter une nouvelle 'hécatombe'. Des parents affirment que le ministère 'dresse des chasseurs de fautes' », *Le Soleil*, 29 septembre 1995, p. A-1 ; « Une véritable hécatombe », *La Presse*, 2 décembre 1995, p. B-5 ; Paul Cauchon, « État de choc dans les collèges et universités », *Le Devoir*, 7 juin 1995.

Cependant, ce taux d'échec avait grandement diminué en 1996. Outre les progrès des élèves, cette amélioration spectaculaire était principalement attribuable à la nouvelle grille de correction du MEQ selon laquelle, d'une part, certaines erreurs répétées n'entraînaient plus de pertes de points et, d'autre part, la ponctuation était notée de façon plus indulgente qu'auparavant. Il y a lieu de souligner que les correcteurs de cette épreuve notaient toujours très généreusement le fond et très sévèrement la forme. La correction de la ponctuation était extrêmement pointilleuse et entraînait des échecs nombreux, parfois injustifiés.

À l'Université Laval, ceux qui échouaient au test pouvaient être admis quand même, mais ils devaient le reprendre et le réussir avant d'avoir terminé la moitié de leur programme d'études. Ils devaient, à partir de septembre 1994, suivre entre-temps deux cours de français, dont un était une adaptation d'un cours de logique offert par la Faculté de philosophie. À l'Université de Montréal et à l'Université de Sherbrooke, il fallait avoir réussi le test pour obtenir son diplôme. Mais à l'UQAM, la réussite au test de français constituait une condition d'admission³¹⁶.

Il semble bien que l'on peut d'ores et déjà conclure que l'expérience des tests de langue a été globalement positive. On trouvera plus loin, en annexe au présent chapitre, l'évaluation qu'en fait, à partir de son expérience, l'équipe de la Direction de la qualité de la communication de l'École des hautes études commerciales.

L'enseignement du français langue maternelle à l'université

Les cours de langue maternelle offerts dans les universités sont de deux types : cours de perfectionnement pour les étudiants qui ont déjà acquis les connaissances de base mais qui doivent apprendre à transmettre des contenus complexes, et cours de mise à niveau qui

316. Vincent Cliche, « Les collègues privés obtiennent les meilleurs résultats », *Le Soleil*, 23 juin 1993, p. A-3 ; Jean-Paul Soulié, « Près de 65 p. c. des cégépiens échouent aux tests de français des universités », *La Presse*, 22 avril 1993, p. A-6.

s'adressent aux étudiants en difficulté. Pour ces derniers cours, un praticien fait la suggestion suivante, qui montre bien l'ampleur du problème :

Ces cours [de mise à niveau] devraient avoir comme introduction un volet de « déconstruction » des attitudes négatives face à la langue (parfois héritées des cours de français déjà suivis) afin de faire prendre conscience de l'utilité d'une bonne maîtrise de l'outil linguistique et de montrer que le français n'est pas qu'un ramassis d'exceptions, qu'il est faux qu'aujourd'hui il n'y en ait que pour l'anglais, dans le domaine scientifique notamment, et que l'écrit, même à l'ère de l'image, est toujours le support principal de l'information³¹⁷.

Mais l'existence de cours de mise à niveau en français langue maternelle dans les universités constitue une situation anormale, comme l'exprime un universitaire :

C'est le rôle de l'université d'améliorer la qualité de la langue. Je dis bien de l'améliorer, non de la faire acquérir aux étudiants comme s'ils n'avaient jamais rien appris avant³¹⁸.

Outre l'offre de cours de mise à niveau et de cours de perfectionnement, les universités ont pris d'autres moyens pour améliorer la qualité du français. C'est ainsi que l'Université Laval a mis en place un groupe de travail pour assurer la qualité de la terminologie véhiculée dans les documents officiels (CCNQFUL) ; ce comité de terminologie a été actif pendant quelques années. Pour sa part, l'École des hautes études commerciales a créé une direction de la qualité de la communication. Cette direction a adopté une politique de la communication qui valorise la maîtrise de la langue parce qu'elle est « un facteur déterminant pour l'accès aux fonctions de travail, aux responsabilités sociales et aux études universitaires³¹⁹ ». D'ailleurs, la maîtrise de la langue est définie de façon très large :

317. François Lépine, « Compétence langagière et politique universitaire relativement à la maîtrise de la langue », École des langues vivantes, Faculté des lettres, Université Laval, mai-juin 1992, p. 7.

318. Jean-Claude Boulanger, lettre à Jacques Maurais, 21 mai 1997.

319. Marie-Éva de Villers, *La politique de la communication de l'École des HEC*, Montréal, École des HEC, mars 1995, p. 3.

[...] la maîtrise de la langue, ce n'est pas strictement la connaissance des règles de la grammaire, de l'orthographe et de la syntaxe. La maîtrise de la langue, c'est aussi l'aptitude à comprendre un problème, que ce soit en physique, en mathématiques, en philosophie ou en informatique, c'est la possibilité d'accéder à toutes les informations utiles par la lecture, de pénétrer l'univers d'un auteur, de saisir sa perception de la réalité, d'exercer un raisonnement critique, de traduire fidèlement sa pensée, de faire valoir son point de vue³²⁰.

On peut aussi penser que le coup de barre donné depuis 1995 pour le primaire et 1997 pour le secondaire aura des répercussions positives à l'université dans quelques années.

Les compétences langagières des professeurs

L'enseignement universitaire étant par nature spécialisé, on peut se demander si les universités se soucient assez des compétences linguistiques et de la maîtrise des vocabulaires spécialisés chez les professeurs qu'elles recrutent. En général, cela semble aller tellement de soi que la maîtrise du français fasse partie des critères d'embauche qu'on ne le mentionne même pas, sauf à l'UQAM où toute annonce de recrutement doit comprendre la mention « maîtrise du français parlé et écrit ». Dans aucune université il n'y a un mécanisme formel, comme des tests, pour évaluer le niveau de maîtrise du français des candidats francophones. Les facultés et les départements ont une grande autonomie dans le recrutement, de sorte que les pratiques peuvent théoriquement varier à l'intérieur d'une même université. Quand on constate des faiblesses en français lors de l'entrevue ou dans le dossier qui est soumis, on offre au candidat, s'il est recruté, la possibilité de suivre des cours de français : par exemple, à l'Université de Montréal, on demande que le candidat suive l'équivalent du niveau 5 des cours de français qui sont offerts à la Faculté de l'éducation permanente, et c'est là une exigence pour le renouvellement de son contrat. À l'Université Laval, les candidats non francophones doivent se présenter à deux sessions d'évaluation de trois heures ; ceux qui ne parlent pas français ou ont du français une connaissance limitée peuvent suivre pendant deux ans des cours à l'École des langues vivantes.

320. *Ibid.*, p. 2.

À cette même université, la clause 4.2.9 de la convention collective des professeurs permet d'«imposer des exigences en ce qui concerne la connaissance du français », mais cela n'a jamais été appliqué à des personnes de langue française.

Du côté de la compétence linguistique en français des professeurs d'université, même si elle peut varier d'une faculté à l'autre, il ne semble pas, en règle générale, qu'il y ait des problèmes notables. On pourrait envisager d'introduire une clause de qualité de la langue lors du recrutement, même pour les francophones, mais il faudrait qu'elle soit assez souple pour ne pas empêcher l'engagement de bons professeurs dans des domaines de pointe où les candidatures sont rares. On pourrait se limiter à imposer une mise à niveau en français parlé et écrit, ou suggérer au candidat des corrections à apporter.

Le statut du français dans les universités

Nous l'avons mentionné précédemment, il existe une interrelation entre la qualité de la langue et son statut (section 2.2). Or, ces dernières années, de nouveaux éléments sont apparus, qui donnent à croire que, dans certains cas, le statut du français pourrait connaître un recul dans les universités. Pensons, par exemple, à l'habitude qui s'est prise dans plusieurs établissements francophones d'accepter des thèses, de doctorat ou même de maîtrise, basées sur des publications de recherche rédigées uniquement en anglais³²¹. Le Conseil de la langue française s'est penché sur la question il y a déjà quelques années et a recommandé que, « dans les cas où la thèse présente un ou plusieurs articles qui ont déjà été publiés en anglais, l'introduction, la discussion et la conclusion devraient être écrites en français³²² ». L'objectif du Conseil était, par cette

321. En excluant les Études anglaises, 10 % des thèses de doctorat ont été déposées en anglais à l'Université de Montréal en 1995 et 1996 ; 24 % sont composées d'articles en anglais, avec une introduction et une conclusion rédigées en principe en français. Cf. Michel Moisan, « L'Université de Montréal comme entreprise n'obtiendrait pas son certificat de francisation », *L'Action nationale*, LXXXVI/6, juin 1996, p. 63.

322. *La situation du français dans l'activité scientifique et technique*, Québec, Conseil de la langue française, 1991, p. 67.

proposition, d'accroître la formation en français des jeunes chercheurs et de permettre de réduire le déficit terminologique du français par rapport à la néologie scientifique anglaise.

À côté de cette acceptation par les universités de thèses ou de mémoires, y compris des dossiers de publications tenant lieu de thèse ou de mémoire, rédigés entièrement ou pour la plus grande part en anglais, on doit aussi mentionner un autre fait : le préjugé proaméricain est tel que plusieurs, étudiants comme professeurs, ne se donnent même pas la peine de s'informer de ce qui s'est écrit sur leur sujet en français. Comme on nous l'a souligné au cours de nos consultations, cela va jusqu'à l'aberration de lire et de faire lire des auteurs français en traduction anglaise : « Le nombre d'exemplaires de Piaget en anglais à la bibliothèque de Laval est stupéfiant, et ce ne sont pas les bibliothécaires qui ont pris l'initiative de ces extravagants achats³²³. »

Mais la situation qui a le plus attiré l'attention est celle de l'Université de Montréal, dont on a dénoncé, dans les médias, la « bilinguisation »³²⁴.

La situation du français à l'Université de Montréal a aussi ému le Syndicat des employées et employés³²⁵. Les employés ont constaté une hausse des exigences de connaissance de l'anglais lors de l'embauche. Dans certains cas, ils disent devoir travailler en anglais. Les étudiants, par l'entremise de la FAECUM, ont réagi à la situation en lançant une pétition au printemps de 1997³²⁶.

Cette situation, dénoncée depuis au moins 1994, n'a pas attiré l'attention des auteurs du bilan sociolinguistique rendu public en 1996. Dans les autres universités francophones, rien

323. Lettre de Raymond Joly à Jacques Maurais, 20 août 1997.

324. Michel Moisan, « Pour une charte de la langue française à l'U de M ? », *L'Action nationale*, LXXXV/5 (mai 1995), p. 792-795 (texte précédemment paru dans la revue *Forum*, 26 septembre 1994).

325. Yvette Delliach et Claudette Gariépy, « L'anglais est en progression à l'Université de Montréal », *L'Action nationale*, LXXXV/3 (mars 1995), p. 326.

326. « Une pétition pour l'amélioration de la qualité du français à l'Université de Montréal », *Le Quartier libre*, volume 4, n° 18, 29 avril 1997, p. 2.

n'indique que l'anglais a pris la même importance. D'ailleurs, au cours de nos consultations, on nous a fait valoir que les faits relevés par le professeur Moisan et mesdames Delliach et Gariépy concernaient surtout les facultés scientifiques et les chercheurs des laboratoires de l'Université de Montréal, situation très particulière qui ne saurait être comparée à celle des autres facultés de cet établissement et des autres établissements universitaires. C'est ainsi qu'on nous a cité, pour nuancer le tableau, l'exemple de l'École des hautes études commerciales :

Nous ne sommes pas en mesure de parler au nom de l'Université de Montréal, mais en ce qui a trait à l'École des HEC, il importe de mentionner que tout le corps professoral peut s'exprimer en français, que les professeurs et les étudiants disposent d'outils terminologiques fiables, que le vocabulaire français des différentes disciplines enseignées est répertorié, largement diffusé et bien implanté depuis de nombreuses années. Il faut souligner également que la totalité des recueils de cours est en français, que la très grande majorité des ouvrages de référence sont également en français, du moins au premier cycle. Le *Dictionnaire de la comptabilité* de l'Institut canadien des comptables agréés dont les deux premières éditions ont été rédigées par le regretté professeur Fernand Sylvain a contribué très efficacement à l'harmonisation de la langue comptable et financière française au cours des deux dernières décennies et d'autres publications terminologiques du domaine de l'informatique, de la gestion de la production, de la gestion des ressources humaines, etc., ont joué ce rôle dans les divers domaines de la gestion qui sont enseignés à l'École des HEC³²⁷.

La situation du français à l'Université de Montréal telle qu'elle est décrite par certains peut avoir de fâcheuses conséquences sur la qualité du français. Pensons seulement à l'acquisition de la terminologie française dans les domaines de spécialité : l'étudiant qui n'est pas en contact avec les termes français de sa profession aura recours aux emprunts dans sa future carrière (s'il ne travaille pas tout simplement en anglais...) et, s'il devient enseignant à son tour, on en devine les répercussions. Pour remédier à cette situation, on peut envisager diverses mesures. C'est pourquoi les premières mesures que nous suggérons s'appliquent davantage au statut qu'à la qualité de la langue elle-même, car rappelons qu'il serait en grande partie vain d'intervenir uniquement sur la qualité si le statut de la langue se détériore.

327. Lettre de Marie-Éva de Villers à Jacques Maurais, 15 juillet 1997.

Propositions

En premier lieu, on pourrait étudier la possibilité de décrire la situation du français dans les universités, un peu sur le modèle de l'analyse linguistique que doivent faire les entreprises. Cette étape franchie, les universités pourraient adopter une politique linguistique. Même si cela n'est pas prévu dans la loi, il serait bon que cette politique reçoive l'assentiment de l'Office de la langue française. Le ministère de l'Éducation, qui tient les cordons de la bourse aux subventions, pourrait même « inciter fortement » les universités à collaborer avec l'Office. La politique devrait s'adapter aux différents cycles universitaires et tenir compte évidemment de la nécessité de connaître une deuxième, voire une troisième langue, dans certaines disciplines.

En deuxième lieu, les services d'achats des universités devraient recevoir des consignes très strictes pour faire en sorte que le matériel qu'ils achètent ait des inscriptions en français et que la documentation de base soit aussi disponible en français. Il faudrait porter un soin particulier au matériel informatique. Les consignes pourraient s'inspirer de la politique d'achat du gouvernement du Québec (voir décision n° 92-066 du Conseil des ministres) et de la politique d'utilisation du français dans les technologies de l'information (décision n° 92-262 du Conseil des ministres).

En troisième lieu, les universités pourraient évaluer l'application des 38 recommandations du Conseil de la langue française dans son avis sur le français dans les sciences. Dans ce texte, le Conseil émettait en particulier la proposition suivante en ce qui concerne le milieu universitaire :

Le Conseil croit que toute sensibilisation, toute réflexion ou encore toute action qui pourraient engager les instances supérieures des milieux universitaires à prendre acte en faveur de la promotion du français scientifique et technique seraient d'un poids certain auprès des scientifiques. Il incombe non seulement à ces derniers mais aussi à l'ensemble de la communauté universitaire d'engager des actions qui soutiendraient la place du français dans l'information scientifique et technique³²⁸.

En quatrième lieu, il faudrait s'assurer que les demandes de subventions adressées aux organismes fédéraux soient rédigées en français (le Conseil avait déjà fait cette recommandation en 1991³²⁹). Évidemment, cela pose un problème car plusieurs évaluateurs recrutés par ces organismes seraient incapables de lire le français. Mais s'il y a front commun des universités et des centres de recherche du Québec, on peut croire que les organismes subventionnaires fédéraux finiront bien par s'adapter. Dans le cas des subventions adressées aux organismes québécois, la situation est meilleure et ne semble pas exiger d'intervention spécifique puisque, au cours de la période allant de 1992-1993 à 1995-1996, « les chercheurs des universités francophones ont présenté leur demande [au Fonds FCAR] en langue française dans une proportion se situant entre 95 % et 97,3 %, sauf l'année dernière où cette proportion a été de 93 %³³⁰ ».

En cinquième lieu, on pourrait songer à imposer, sous peine de renvoi, « une connaissance pratique » du français à toute personne au service d'une université francophone depuis plus de deux ans, comme le suggère le professeur Michel Moisan³³¹.

328. Conseil de la langue française, *La situation du français dans l'activité scientifique et technique*, Québec, 1991, p. 70.

329. *Ibid.*, p. 69.

330. Yves Rousseau, « Le français : langue scientifique au Fonds FCAR », *Le français et les langues scientifiques de demain. Actes du colloque tenu à l'Université du Québec à Montréal du 19 au 21 mars 1996*, Québec, Conseil de la langue française (publication éditée sur support informatique : www.acfas.ca), p. 304. Soulignons en outre que le Fonds FCAR exige des chercheurs qui reçoivent des subventions « qu'ils présentent leurs rapports d'étape ou finaux en langue française seulement » (p. 305).

331. Michel Moisan, « Pour une Charte de la langue française à l'U de M ? », *L'Action nationale*, LXXXV/5 (mai 1995), p. 794.

En ce qui concerne plus particulièrement la qualité de la langue proprement dite, on pourrait envisager les mesures suivantes suggérées par Marie-Éva de Villers, directrice de la qualité de la communication à l'École des HEC :

1° Adoption de l'épreuve de la note de synthèse

Les universités pourraient adopter l'épreuve de la note de synthèse pour les étudiants du premier cycle à l'instar de l'École des hautes études commerciales de Montréal et des grandes écoles françaises.

2° Mise à jour et diffusion des terminologies françaises

L'OLF pourrait se charger de mettre à jour, d'enrichir et de diffuser dans Internet les terminologies des principales disciplines universitaires. Cette action pourrait se faire en collaboration avec le gouvernement français dans le cadre de la coopération franco-qubécoise.

3° Qualité de la langue des recueils de cours et des manuels

L'OLF pourrait contribuer à la qualité de la langue des documents pédagogiques en reprenant son programme d'agrément des réviseurs qui s'était révélé très utile. De plus, les terminologues et linguistes de l'OLF pourraient apporter une aide privilégiée aux concepteurs de textes et ouvrages destinés à l'enseignement universitaire.

4° Compétence linguistique des futurs enseignants

Les étudiants des sciences de l'éducation devraient être tenus de réussir une épreuve de français écrit et oral pour l'obtention de leur grade. Les futurs enseignants de français devraient recevoir une formation plus poussée en langue et en littérature françaises.

5° Programme de subvention à l'édition de manuels en français

Dans certains domaines scientifiques, les éditions françaises des manuels sont beaucoup plus coûteuses que les éditions en langue anglaise dont le marché est plus vaste. Il serait utile que le gouvernement du Québec — et peut-être le gouvernement français — subventionne partiellement l'édition de documents techniques en français.

RETOMBÉES POSITIVES DES TESTS DE FRANÇAIS³³²

L'équipe de la qualité de la communication des HEC estime que l'adoption du test de français du MEQ en 1989 commence à porter ses fruits. En effet, nous avons noté une amélioration marquée des résultats des étudiants à l'épreuve de la note de synthèse de l'automne 1996 et du printemps 1997. Rappelons que tous les étudiants de 2^e année du baccalauréat en administration des affaires doivent subir et réussir cette épreuve pour l'obtention du grade de bachelier. À notre connaissance, l'École des HEC est la seule université à imposer cette épreuve de la maîtrise de la langue de niveau universitaire.

À cet égard, voici quelques remarques formulées par une de nos correctrices, Nicole Labrecque :

Voilà maintenant cinq ans que je corrige les examens de note de synthèse des étudiants des HEC. J'ai constaté, au fil des années :

- Une nette amélioration de la qualité du français des étudiants.*
- Une diminution sensible des fautes d'orthographe.*
- Une meilleure compréhension de la construction de la phrase, ce qui permet aux étudiants, en plus d'éviter les erreurs de syntaxe, d'alléger leurs phrases et de mettre en valeur plus efficacement les éléments fondamentaux contenus dans le dossier de presse.*
- Un souci plus grand de choisir et d'utiliser adéquatement des termes précis. Cette rigueur leur permet de respecter la limite exigée de 400 mots pour rédiger la note de synthèse. Il y a quelques années, les étudiants dépassaient très souvent la limite permise.*

332. Lettre de Marie-Éva de Villers, directrice de la qualité de la communication, HEC, à Jacques Maurais, 15 juillet 1997.

Je constate donc, en conclusion, que les étudiants sont maintenant beaucoup plus soucieux de s'exprimer clairement et correctement. Les notes qu'ils obtiennent en sont le meilleur témoignage.

Nous avons fait le même constat pour la majorité des étudiants qui s'expriment oralement avec beaucoup plus d'assurance, d'exactitude et d'efficacité et par écrit, très correctement dans l'ensemble... lorsque la maîtrise est exigée ou jugée importante. Les acquis sont fragiles : nous constatons que, dans l'ensemble, les étudiants ont une maîtrise relativement bonne de la langue française orale et écrite lorsqu'ils se donnent le mal de corriger leur style, de revoir leurs textes. Il y a relâchement dès que la forme n'est pas considérée dans la correction. Voici ce que Marie Malo, conseillère linguistique de la qualité de la communication des HEC, et moi-même écrivions en juin 1997 :

Après presque sept ans d'existence, l'équipe de la qualité de la communication a constaté que les étudiants et les étudiantes de l'École ont fait des progrès significatifs ces dernières années en ce qui a trait à la maîtrise de la langue française écrite et orale. Ceux-ci ont acquis les compétences nécessaires pour s'exprimer correctement, surtout lorsqu'on leur a clairement fait comprendre que la qualité de la langue compte.

On peut noter une amélioration marquée de la maîtrise de la langue des étudiants admis depuis août 1995, soit six ans après l'instauration du test du ministère de l'Éducation du Québec. Il est possible de penser que nous commençons à recueillir les fruits d'une telle décision. Certains professeurs d'autres établissements d'enseignement ont fait un semblable constat. À l'écrit, nous avons remarqué les progrès dans les divers textes que nous avons corrigés où on avait préalablement insisté sur l'importance d'une langue soignée : note de synthèse, dossier du concours de la Relève publicitaire, documents des associations étudiantes, etc. Pour ce qui est de la maîtrise de la langue française orale, les étudiants qui ont participé aux épreuves organisées ou parrainées par la Direction de la qualité de la communication ont toujours su se mettre en valeur lors d'un débat, se montrer convaincants lorsqu'ils avaient à défendre leur point de vue, et ce, dans une langue correcte, mais on remarque chez eux un plus grand soin apporté au choix du

vocabulaire et surtout un plus grand souci de bien s'exprimer. Il est certain qu'il reste encore du chemin à faire : de nombreuses constructions syntaxiques demeurent fautives, des anglicismes persistent, le vocabulaire de certains étudiants est d'une grande pauvreté, mais on observe une diminution sensible des fautes d'orthographe, une meilleure compréhension de la structure de la phrase, ce qui permet aux étudiants d'alléger leurs textes et de mieux mettre en valeur leur pensée, un plus grand souci d'utiliser la terminologie exacte. La notion de plan ne leur semble plus étrangère et ils trouvent normal d'organiser leurs idées avant de commencer à écrire. Quant à la ponctuation, les progrès tiennent du miracle.

Toutefois certains commentaires de professeurs de l'École laissent croire qu'ils ne constatent pas les mêmes progrès dans les travaux et les copies d'examen de leurs étudiants et de leurs étudiantes. Nous les invitons à dire et à répéter à leurs étudiants l'importance de s'exprimer correctement. Ce n'est qu'en maintenant des exigences élevées en matière de communication, en continuant de communiquer le message que l'École a été un des premiers établissements d'enseignement à diffuser que nous conserverons ces nouveaux acquis encore fragiles. L'École doit exploiter davantage ce que les étudiants ont appris précédemment grâce à leurs efforts au secondaire et au cégep afin qu'ils n'aient pas l'impression de l'avoir fait en vain. En conclusion, nous constatons des progrès sensibles en ce qui a trait à la maîtrise de la langue française écrite et orale des étudiants et des étudiantes de l'École. Cependant il est capital que l'École maintienne ses exigences linguistiques dans toutes les facettes de la vie étudiante afin que la maîtrise de la langue caractérise les diplômés de l'École des HEC de façon durable.

Par ailleurs, les entreprises qui viennent recruter les futurs diplômés nous aident grandement en exigeant une excellente maîtrise de la communication. Ces futurs employeurs motivent les étudiants de façon très efficace lorsqu'ils communiquent le message que la qualité de l'expression orale et écrite est exigée prioritairement.

En conclusion, nous estimons que l'adoption du test de français – même si cette épreuve était imparfaite – a eu des répercussions positives. Cette décision énergique avait le mérite de communiquer très clairement le message que la maîtrise de la langue est essentielle, que la qualité du français importe. Nous avons observé une évolution marquée de la compétence linguistique des étudiants des HEC depuis 1990. Nous croyons que les nouveaux étudiants du premier cycle sont nettement mieux préparés que leurs prédécesseurs en ce qui a trait à la maîtrise de la langue :

- Ils ont certainement reçu une meilleure formation en français au secondaire et au cégep.*
 - Les établissements d'enseignement ont mieux dépisté les élèves faibles et ceux-ci ont pu bénéficier de cours d'appoint pendant leurs études secondaires ou collégiales.*
 - Ces étudiants sont davantage sensibilisés à l'importance de maîtriser le français, l'anglais et même une troisième langue.*
 - Les entreprises qui viennent recruter les diplômés valorisent la maîtrise de la langue, ce qui constitue une motivation très puissante pour les étudiants.*
-

Chapitre 4

Le partage des responsabilités

4.1 L'Administration

*N'importe qui, au service de
l'État, n'a pas le droit d'écrire
n'importe comment.*
Jean-Claude CORBEIL³³³

*Se soucier du langage est donc plus
qu'une chose naturelle pour un
État démocratique : c'est un devoir.*
Jean-Marie KLINKENBERG³³⁴

Le livre blanc de 1977 sur la politique linguistique du Québec était déjà très clair quant aux responsabilités de l'administration publique en matière de qualité de la langue :

Il devrait être entendu que tous les membres de l'Administration accordent soin et attention à la qualité de la langue, écrite et orale, chaque fois qu'ils en font un usage officiel ou public. Songeons tout particulièrement aux textes des lois et règlements, aux textes des nombreux imprimés diffusés par l'Administration, aux textes des avis, communications adressés aux fonctionnaires et aux citoyens, à la correspondance. On pourrait facilement assurer la qualité de tous ces écrits en donnant une plus grande autorité aux agents d'information et en établissant une forme de collaboration étroite entre l'Office de la langue française et les divers organismes de l'Administration³³⁵.

Nous croyons que les grandes lignes du texte qui précède demeurent vraies et qu'elles peuvent se résumer en six points qui décrivent bien la responsabilité de l'administration publique en ce qui a trait à la qualité de la langue :

333. Jean-Claude Corbeil, *Notes sur les rapports entre le français québécois et le français de France*, Québec, Régie de la langue française, coll. « Études, recherches et documentation » n° 1, 1975, p. 10.

334. Jean-Marie Klinkenberg, « Pour une politique de la langue française », *La Revue nouvelle*, 9, septembre 1995, p. 57.

335. Gouvernement du Québec, *La politique québécoise de la langue française*, Québec, Éditeur officiel, mars 1977, p. 59.

L'Administration doit s'afficher en français correct

Le français étant la langue officielle, c'est-à-dire la langue de l'État, il importe que les organismes de l'Administration montrent le respect qu'ils ont du français en l'écrivant correctement. Il y a quelques années, les affiches et les affichettes installées devant les édifices gouvernementaux ou à l'entrée des bureaux comportaient un bon nombre de lacunes linguistiques. On a depuis constaté une amélioration sensible.

La même règle de présence du français – et d'un français correct – doit normalement s'appliquer aussi aux appareils et aux logiciels dont se sert le personnel du ministère ou de l'organisme.

Nous croyons aussi que l'Administration doit voir à nommer correctement ses organismes. Nous pensons particulièrement au cas du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ), où le mot pêcheries³³⁶ est une traduction littérale de l'anglais *fisheries* : en français, on devrait dire *pêche*, tout simplement – comme le fait d'ailleurs le ministère fédéral. Dans un même ordre d'idées, on peut ajouter que l'appellation « municipalité régionale de comté » n'est pas le québécisme le plus heureux.

Il faut aussi attirer l'attention sur le cas de la signalisation routière. En 1990, un rapport³³⁷ avait mentionné le fait que « les linguistes soulignent que certaines versions françaises utilisées ne correspondent pas exactement au sens du terme que l'on veut rendre. » Le rapport ne donnait qu'un seul exemple de ces lacunes linguistiques, l'utilisation du mot « CONSTRUCTION » au lieu de « TRAVAUX ». Mais on peut aussi citer l'emploi très fréquent de « DÉTOUR » au lieu de « DÉVIATION ». Dans un avis de 1993, le Conseil de la langue française

336. On ne sera pas surpris d'apprendre que le mot pêcheries figure, avec son acception contestée, dans le *Dictionnaire québécois d'aujourd'hui*, sans aucune remarque critique.

337. *Rapport du groupe de travail sur l'affichage et la signalisation routière en regard de la sécurité du public*, Québec, Secrétariat à la politique linguistique, juillet 1990 (« rapport Rondeau »).

avait demandé que l'on corrige ces expressions fautives³³⁸ ; il a réitéré sa demande en 1998³³⁹. Mais cette recommandation n'a pas eu de suite.

À l'occasion, la signalisation routière offre des fautes assez énormes. Par exemple, en octobre 1998, on pouvait lire à Québec cette inscription sur un panneau : BOULEVARD DES CAPUCINS BARRÉE.

L'Administration doit utiliser la terminologie sectorielle correcte

Chaque ministère et organisme de l'Administration doivent faire en sorte d'utiliser la terminologie française correcte qui s'applique à son champ de spécialité. Il doit également, en vertu de la *Charte de la langue française*, utiliser les termes et expressions qui ont été normalisés par l'Office de la langue française. Cette dernière exigence semble parfois difficile à remplir, car les avis de normalisation de l'Office souffrent d'un problème de diffusion : peut-être est-ce la raison pour laquelle, dans la politique linguistique de l'Office lui-même, on a cru bon de préciser que « tous les textes ou documents officiels [de l'OLF] destinés à la publication [...] doivent respecter les avis de normalisation terminologique et faire usage de la terminologie proposée par l'Office³⁴⁰ »... Cela dit, des correctifs ont été récemment apportés, notamment la diffusion des termes normalisés dans Internet.

L'Administration doit offrir des documents en français

Cette recommandation pourra paraître curieuse à plus d'un. Pourtant, au fil des ans, s'est introduite la pratique d'incorporer à des règlements des normes techniques rédigées uniquement en anglais. De la sorte, l'Administration se trouve à offrir, même si c'est indirectement, des

338. *Conseil de la langue française, Avis sur d'éventuelles modifications à la Charte de la langue française*, 1993, p. 39-40.

339. *Conseil de la langue française, Maîtriser la langue pour assurer son avenir*, 1998, p. 43.

340. *Politique linguistique de l'Office de la langue française* (en vigueur depuis le 13 mars 1992), p. 6.

documents dont il n'existe pas de version française. Cette lacune a été dénoncée dans ces termes par la Centrale des syndicats démocratiques dans son mémoire du 16 août 1996 à la Commission parlementaire permanente de la culture :

Cette pratique est née [...] du laxisme de l'État, qui jusqu'ici n'a rien fait pour inciter les ministères et organismes à s'assurer que les normes soient traduites en français au moment de leur incorporation à un règlement³⁴¹.

Il ne fait aucun doute que cette pratique a des répercussions sur la qualité de la terminologie utilisée au travail dans les entreprises québécoises.

L'Administration doit offrir des documents en français correct

Cette condition est de plus en plus remplie et il faut s'en réjouir. Malheureusement, l'objectif d'offrir des documents dans un français de qualité est atteint par le recours à des correcteurs et des réviseurs de plus en plus nombreux, ce qui montre qu'il y a eu un problème d'apprentissage, d'acquisition lors de la formation du personnel — cela pose la question de l'enseignement de la langue maternelle dont nous avons traité plus haut³⁴². Lorsque les textes produits par l'Administration demeurent à usage interne, ils ne sont généralement pas soumis à une révision linguistique. Conrad Bureau, dans une étude³⁴³ commandée par le Conseil de la langue française, a justement étudié la qualité linguistique de ces textes non revus par des professionnels. Les faits marquants qui s'en dégagent sont les suivants :

- dans les textes de l'administration publique, il y a en moyenne un peu plus de 5 fautes par page, ce qui représente environ une erreur tous les 50 mots ;

341. *Mémoire de la CSD présenté à la Commission permanente de la culture sur la « Proposition de politique linguistique »*, 16 août 1996, p. 52.

342. Voir aussi, plus bas, ce qui est dit du rôle des réviseurs dans la section consacrée aux langagiers.

343. Conrad Bureau, *Le français écrit dans l'administration publique. Étude-témoin*, Québec, Conseil de la langue française, coll. « Documentation du Conseil de la langue française » n° 26, 1986.

- les fonctionnaires et les cadres du gouvernement du Québec font, en moyenne, deux fois plus de fautes par page que les étudiants du premier cycle universitaire, mais deux fois moins que les cégépiens et trois fois moins que les élèves du secondaire ;
- dans les ministères à vocation culturelle, on ne trouve qu'une erreur tous les 70 mots mais, dans les ministères à vocation non culturelle, il y a une erreur tous les 37 mots ; Conrad Bureau ajoute le commentaire suivant : « De plus, les tests démontrent que la différence est statistiquement significative en faveur des ministères à vocation culturelle pour tous les aspects fondamentaux de la langue, c'est-à-dire l'orthographe, la sémantique, la syntaxe, la grammaire et les anglicismes³⁴⁴ » ;
- les fautes d'orthographe représentent environ la moitié de toutes les erreurs relevées ; les erreurs de syntaxe comptent pour 20 %, celles de sémantique et de grammaire dépassent toutes deux les 10 % ;
- en orthographe, la moitié des erreurs se rapportent à la façon d'écrire les différents symboles, notamment les symboles du système international de mesures (système métrique) ; cette catégorie représente 70 % des erreurs d'orthographe dans les ministères à vocation culturelle ;
- 80 % des erreurs de syntaxe concernent la construction des phrases et plus de 90 % des erreurs de sémantique sont des impropriétés ou des barbarismes ; Conrad Bureau remarque : « Ces perturbations syntaxiques et sémantiques apparaissent comme les facteurs d'obscurité les plus importants dans les textes recueillis³⁴⁵ » ;

344. *Ibid.*, p. 118.

345. *Ibid.*, p. 120.

— près de 90 % des erreurs de grammaire concernent l'accord.

Comme cette enquête le montre, la qualité de la langue dans la fonction publique laisse à désirer, ce qui entraîne le recours forcé à des professionnels de la révision chaque fois qu'un texte est promis à une diffusion dans le public, d'où des coûts supplémentaires. « Les solutions, nous dit Conrad Bureau, se trouvent [...] du côté du *perfectionnement du personnel* engagé – ‘ perfectionnement ’ car on est en droit de s'attendre à ce que nos écoles, nos collèges et nos universités assurent une formation appropriée et solide en français, ce qui n'est pas forcément le cas. » Et il poursuit :

Le perfectionnement du personnel entraînera des coûts supplémentaires, dira-t-on. Mais investir dans ce domaine, c'est investir en vue d'un meilleur rendement. En effet, l'efficacité du travail, notamment dans le domaine de la fonction publique, passe par l'efficacité de la communication ; et l'efficacité de la communication dépend à son tour, d'abord et avant tout, de sa qualité linguistique. Comment un texte, un rapport, une note de service, un compte rendu d'activités sauraient-ils apporter une *information* adéquate si la pensée demeure plus ou moins *informulée* ? L'indice d'obscurité d'un texte est directement proportionnel au nombre d'erreurs qu'il contient³⁴⁶.

En ce qui concerne le perfectionnement, on peut rappeler que le gouvernement du Québec demande aux entreprises de consacrer 1 % de leur budget à la formation professionnelle. Pourquoi ne pas étendre cette politique du 1 % au perfectionnement linguistique des fonctionnaires qui en ont besoin ?

Même si tous constatent intuitivement depuis deux ou trois décennies une amélioration de la qualité de la langue des textes émanant de la fonction publique – amélioration due en grande partie, répétons-le, au recours à des réviseurs –, il n'en demeure pas moins qu'il reste encore de nombreux efforts à faire, surtout pour améliorer les textes normatifs, c'est-à-dire les textes comme les lois, les règlements, les conventions collectives, qui régissent la vie et les conditions de travail de dizaines de milliers, voire de millions de citoyens et qui influencent aussi

346. *Ibid.*, p. 121.

leurs usages linguistiques. Nous ferons quelques remarques sur les textes législatifs puis sur les conventions collectives.

Dans une série d'articles parus dans *La Presse* à l'automne de 1991³⁴⁷, le regretté Pierre Beaudry a rappelé l'existence d'un grand nombre de fautes de français qui parsèment encore nos textes législatifs. Parmi les critiques qui se sont fait entendre, on peut aussi citer un avocat, M^e Richard Landry, qui a dénoncé les fautes et la mauvaise rédaction des modifications qui ont été apportées à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et au *Code de procédure civile*³⁴⁸. Tout récemment, la « loi 40 » a été l'occasion d'introduire dans la *Charte de la langue française* une impropriété qui n'y existait pas encore (« voix prépondérante » dans l'article 162 qui fait partie du titre III rétablissant la Commission de protection de la langue française ; ailleurs dans la version originale de la *Charte*, on utilise l'expression correcte « voix supplémentaire »).

Dans le même ordre d'idées, Lysiane Gagnon a attiré l'attention sur le fait qu'il aurait fallu apporter une simple modification à l'article 438 de la *Loi sur les services de santé* pour éviter les appellations incorrectes de « site » ou de « campus » pour désigner un hôpital, appellations qui sont apparues lors de la réforme des services de santé³⁴⁹.

Idéalement, il faudrait une révision globale de nos lois pour en assurer la qualité linguistique ; ce projet d'envergure a déjà été caressé par le premier Office de la langue française³⁵⁰, mais il a été abandonné devant l'ampleur de la tâche à accomplir. Puis l'Office (devenu à l'époque la Régie) a proposé au ministre François Cloutier de présenter un « bill omnibus » à l'Assemblée nationale pour corriger d'un bloc les termes fautifs de nos lois tout en

347. Le premier est paru le 15 septembre 1991 sous le titre « Le 'français' de nos lois ».

348. Richard Landry, « Nos lois sont très mal écrites », *Le Devoir*, 7 juin 1997, p. A-11.

349. Lysiane Gagnon, « Hôpital : un mot passé de mode », *La Presse*, 12 février 1998, p. B-3. Sur le même thème, voir Robert Auclair, « L'abandon du mot 'hôpital', ou le massacre de la langue », *Le Devoir*, 24 décembre 1998, p. A-9.

350. Voir Gaston Cholette, *L'Office de la langue française de 1961 à 1974*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1993, aux pages 365-367.

maintenant la continuité juridique ; le texte du projet de loi avait été préparé mais le gouvernement a finalement décidé de ne pas déposer le document à l'Assemblée nationale.

L'État n'a toujours pas les ressources pour procéder à une révision linguistique globale de nos lois. Mais d'autres solutions pourraient permettre d'atteindre au moins une partie de cet objectif. Par exemple, comme il a déjà été proposé, on pourrait associer juristes et linguistes à la préparation des lois³⁵¹ ; on peut mentionner, dans cette perspective, la participation de l'Office de la langue française à la dernière révision du *Code civil* (on nous assure que les termes normalisés par l'Office y apparaissent maintenant). On pourrait aussi songer à récrire les lois les plus importantes et rendre obligatoire une révision linguistique avant la présentation de tout projet de loi ou de toute modification législative. On pourrait, enfin, établir une liste, même relativement courte, des termes à corriger dans toutes les lois. Pour ce faire, il serait sans doute préférable de créer un comité qui verrait à dresser la liste des termes fautifs les plus fréquents dans les textes normatifs (ce qui comprend aussi les conventions collectives, dont il sera question à l'instant). Il faut en effet prendre conscience qu'il n'est pas possible de corriger à fond tous les textes normatifs : l'entreprise est trop vaste. Mais il y a moyen de faire disparaître les termes fautifs qui sont entrés dans la langue générale des Québécois parce qu'ils figuraient dans des textes normatifs.

Pour sa part, le juge Auclair, spécialiste du droit du travail, a attiré l'attention sur des fautes plusieurs fois dénoncées mais qui continuent de figurer dans les conventions collectives, même celles des enseignants³⁵² (pour plus de détails, voir plus loin la section 4.4 sur le rôle des syndicats).

351. Sur le sujet, voir Gaston Cholette, *op. cit.*, p. 362-371, et Robert Auclair, « La langue des lois et des règlements », dans *La qualité de la langue... après la loi 101*, Conseil de la langue française, 1980, p. 122 : « Il faut que les linguistes et les juristes soient associés (d'égal à égal !) au processus de rédaction des lois. Il ne suffit pas qu'il y ait dans les ministères des linguistes à qui on soumet des textes dont la rédaction est tellement avancée que ces derniers se sentent incapables de faire des suggestions à moins de tout remettre en question. [...] Le souci de qualité de la langue d'un texte de loi doit donc coexister avec celui de la sécurité juridique, et ce, à compter du début de sa rédaction. »

352. Voir Robert Auclair, « Encore 60 fautes de français ! C'est à désespérer des enseignants syndiqués », *Le Devoir*, 1^{er} mai 1992, p. B-8. Voir aussi *Bulletin de l'Asulf* (Association des usagers de la langue française).

Nous croyons aussi devoir attirer l'attention sur le rôle que jouent les agents d'information en matière de qualité de la langue. Les documents qu'ils produisent sont largement diffusés dans la fonction publique et à l'extérieur. Malheureusement, l'étude déjà citée de Conrad Bureau nous révèle qu'il n'y a aucune différence significative dans le nombre de fautes entre des textes provenant d'une direction des communications et des textes d'une autre direction :

Il n'y a pas de différence significative dans la qualité des textes, qu'ils proviennent de la Direction des communications ou d'une direction qui correspond à la vocation spécifique du ministère, sauf pour la ponctuation ; et dans ce dernier cas, la différence s'exprime en faveur des autres directions [...], ce qui peut paraître étonnant³⁵³.

On se serait attendu en effet à ce qu'il y eût moins d'erreurs dans des textes produits par des personnes censées être des professionnels de l'écriture. C'est donc là un secteur où il fallait intervenir dans une campagne coordonnée de formation permanente du personnel. Nous constatons avec satisfaction que la publication du rapport Bureau en 1986 a eu des retombées positives sur la langue de l'Administration. En 1988, l'Office de la langue française, après avoir étudié sérieusement les résultats de l'enquête Bureau, lançait le « Programme d'amélioration du français dans l'Administration » (PAFA), qui aboutit par la suite à la création du « Réseau des langagiers et des langagières de l'Administration ». Le réseau, qui comprenait 71 personnes, visait essentiellement à faire partager le souci d'une langue de qualité au sein des ministères et organismes gouvernementaux ; il regroupait tous les responsables des questions de qualité de la langue dans l'Administration : communicateurs et communicatrices, rédacteurs et rédactrices, linguistes, terminologues, réviseurs et réviseuses, traducteurs et traductrices. Ce réseau, auquel chaque ministère ou organisme déléguait une personne, constituait donc un lieu d'échanges et de concertation entre l'Office de la langue française et les fonctionnaires qui assumaient des responsabilités langagières. Le réseau des langagiers a malheureusement été aboli en 1994, dans la foulée des compressions budgétaires. Mais une nouvelle structure qui est en voie de s'installer doit le remplacer. En effet, la *Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration* propose une nouvelle stratégie d'intervention dont

353. Conrad Bureau, *op. cit.*, p. 65.

l'organe d'application dans chaque ministère ou organisme sera un comité permanent relevant du sous-ministre ou dirigeant de l'organisme ; le moyen d'action sera une politique linguistique institutionnelle qui sera l'adaptation de la politique générale aux spécificités de chaque ministère ou organisme. Pour faire la promotion de la qualité de la langue et agir en cette matière, il faudra dorénavant s'appuyer sur ces comités permanents³⁵⁴.

En plus de la norme linguistique, l'Administration doit aussi respecter certaines normes sociolinguistiques ou sociologiques

Nous pensons particulièrement à la question du tutoiement qui est l'objet de discussions, voire de plaintes, depuis plusieurs années déjà. Le phénomène n'est pas propre à l'administration publique proprement dite, il y est peut-être même moins fréquent qu'ailleurs. Carole Simard aborde la question du tutoiement dans son livre *Cette impolitesse qui nous distingue*³⁵⁵. Dans une de ses chroniques, Lysiane Gagnon rapporte les propos d'une amie : « Je vais à la banque, la caissière me tutoie. Hier j'allais renouveler mon permis de conduire, le préposé me tutoyait. Ma mère vit dans une résidence. Elle a 80 ans, elle est hyper-lucide, on lui parle comme à un bébé : 'As-tu pris tes médicaments ?' » On peut toutefois ne pas être d'accord avec la chroniqueuse qui voit dans cette mode « l'une des nombreuses manifestations de l'anglicisation de la langue » (après tout, on observe la même chose en Espagne, qui n'est pas soumise aux mêmes pressions de l'anglais). Lysiane Gagnon émettait la proposition suivante : « Pourquoi le gouvernement ne lancerait-il pas, à l'intérieur de toute la fonction publique et parapublique, une directive ferme et impérative destinée à faire en sorte que tous les employés qui ont affaire au public vouvoient la clientèle³⁵⁶ ? » Nous faisons nôtre cette suggestion.

354. La loi définit ce mandat à l'article 116 de la *Charte de la langue française*.

355. Montréal, Boréal, 1994.

356. Lysiane Gagnon, « Une idée pour M. Bouchard », *La Presse*, 28 mars 1996, p. B-2.

L'Administration doit veiller à la lisibilité des textes destinés au grand public

Il est du devoir d'un État démocratique de communiquer aux citoyens des textes compris du plus grand nombre. Pour ce faire, on peut avoir recours aux études qui ont essayé de mesurer la facilité de lecture des textes³⁵⁷.

L'étude de la lisibilité des textes a commencé dans les pays de langue anglaise avec les travaux de C.K. Ogden et I.A. Richards sur le « Basic English ». En 1953, Taylor a proposé de se servir du « test de closure » pour mesurer la lisibilité. Essentiellement, le procédé consiste à reconstituer un texte dont un mot a été supprimé à intervalles réguliers. Mais c'est surtout à partir des années 1970 qu'il y a eu un mouvement important prônant le « Plain English » (l'anglais simple), aux États-Unis, en Grande-Bretagne et en Australie³⁵⁸, sous la pression des associations de consommateurs. Le président Carter a signé un décret (n° 12044) exigeant que tous les textes réglementaires soient écrits en « Plain English » (mais le décret a été annulé par son successeur en 1981). Le 1^{er} juin 1998, le président William Clinton a émis une directive rendant obligatoire l'utilisation du « Plain English » dans certains types de documents à partir du 1^{er} octobre 1998 et un réseau chargé d'implanter cette directive dans l'Administration a été mis en place³⁵⁹. Certains États comme le New Jersey ont adopté des lois imposant des normes de clarté et de lisibilité dans les contrats.

En 1982, un livre blanc du gouvernement britannique a demandé que l'on fasse l'inventaire de tous les formulaires administratifs, que l'on fasse disparaître ceux qui n'étaient plus utiles et que l'on réécrive plus clairement le reste. Des municipalités britanniques sont intervenues dans le même sens : par exemple, la ville de Derby fait inscrire sur ses documents

357. Un document de travail interne produit par l'Office de la langue française a grandement facilité les premières étapes de notre recherche : André Martin, *Préalables à une étude sur la lisibilité des textes administratifs au Québec*, s.l., Office de la langue française, Direction de la recherche et du secrétariat, janvier 1990 (non publié).

358. Adresse URL : http://www.deet.gov.au/pubs/plain_en/

359. Adresse URL : <http://www.plainlanguage.gov>

officiels « *Plain English by Derby City Council* ». En 1984, l'Australie a adopté une politique favorisant le recours à une langue claire et simple ; cette exigence s'applique aussi aux textes de loi et on a publié un *Plain English Manual*. Dans l'État du Queensland, une loi (*Industrial Relations Reform Bill* de 1993) a même imposé le « Plain English » dans la rédaction des jugements³⁶⁰. Au Canada, l'Association du barreau canadien, le Centre canadien d'information juridique, le Centre de promotion de la lisibilité et l'Association des banquiers canadiens ont collaboré à deux publications faisant la promotion de la lisibilité³⁶¹.

En 1994, la Suède a créé un groupe (« Klarspråksgruppen ») chargé de promouvoir l'utilisation d'une langue claire dans les documents officiels³⁶².

Enfin, on peut mentionner que la directive 93/13 de l'Union européenne demande que les contrats soient rédigés dans une langue simple et intelligible³⁶³.

Dans les pays francophones, c'est la Belgique qui a pris l'initiative d'imposer à son administration de produire des textes plus facilement lisibles. Voici les textes de l'administration fédérale belge qui imposent d'écrire de façon plus compréhensible³⁶⁴ :

Une directive du gouvernement fédéral, appelée Charte de l'utilisateur des services publics (4 décembre 1992 ; publiée officiellement dans le *Moniteur belge* du 22 janvier 1993), stipule ce qui suit pour les textes normatifs :

360. Martin Cutts, *The Plain English Guide*, Oxford et New York, Oxford University Press, 1996, p. 5-7.

361. Nicole Fernbach, *La lisibilité dans la rédaction juridique au Québec*, Ottawa, Centre canadien d'information juridique, Centre de promotion de la lisibilité, 1990 ; Association du Barreau canadien, Association des banquiers canadiens, *Mort au charabia ! Rapport du Comité mixte sur la lisibilité juridique/The Decline and Fall of Gobbledygook*, Ottawa, Association du Barreau canadien, 1990.

362. Adresse URL : http://www.sb.gov.se/info_rosenbad/departement/klarsprak/

363. Martin Cutts, *The Plain English Guide*, Oxford et New York, Oxford University Press, 1996, p. 5-7.

364. Renseignements fournis par Michel Leys, lettre à Jacques Maurais, 14 mai 1997.

Des lois claires. *La législation et la réglementation doivent, dans toute la mesure du possible, être coordonnées, simples, et mises à jour. Il convient de tenir compte de la nécessité de clarté de la législation lors de la rédaction de nouvelles lois et de nouvelles réglementations. Toutefois, le corpus existant devra également être adapté.*

Pour les textes administratifs :

Un langage clair et précis. *L'utilisateur doit pouvoir disposer de lettres, de circulaires et de formulaires compréhensibles et précis. Les services publics s'efforceront d'adapter leurs communications à leurs interlocuteurs et éviteront tout jargon technique qui ne soit pas indispensable à la compréhension.*

La circulaire n° 360 du ministre de la Fonction publique (28 avril 1992 ; *Moniteur belge* du 8 mai 1992) :

Le citoyen a droit à des documents (lettres, formulaires et circulaires) rédigés dans un langage compréhensible et lisible. Les services devront faire de sérieux efforts en cette matière.

Les textes qui précèdent s'appliquent uniquement à l'administration fédérale belge et à ses deux langues officielles, le français et le néerlandais. Pour faciliter la mise en pratique de ces directives, on a créé le « Bureau de conseil en lisibilité » au sein de l'Institut de formation de l'administration fédérale. Le Bureau de conseil en lisibilité a deux activités principales, que son directeur décrit dans ces termes :

- 1° Les fonctionnaires qui le souhaitent peuvent nous soumettre les textes qu'ils rédigent, et nous leur donnons des conseils pour rendre ces textes plus lisibles et mieux adaptés au destinataire.
- 2° Nous donnons des cours sur les procédés pour rendre un texte plus lisible :
 - « Rédiger des textes administratifs lisibles »
 - « Rédiger des formulaires pratiques et efficaces »
 - « Rédiger des textes normatifs lisibles »³⁶⁵.

Pour sa part, la Communauté française de Belgique n'a pas encore adopté de dispositions équivalentes, mais elle songe à le faire.

365. Michel Leys, lettre à Jacques Maurais, 14 mai 1997.

La lisibilité d'un texte tient à deux types de facteurs, des facteurs qui relèvent du lecteur et d'autres qui dépendent du texte lui-même :

Les facteurs qui dépendent du lecteur :

1. Son intelligence et son niveau de développement.
2. Ses connaissances (y compris linguistiques).
3. Sa capacité d'attention.
4. Sa personnalité : motivation, centres d'intérêt.
5. Son état physique : vue, fatigue, âge.
6. Son habileté en lecture.

Les facteurs qui dépendent du texte :

1. Les idées, le contenu du texte.
2. La façon d'exprimer les idées.
3. La présentation matérielle.³⁶⁶

Parmi ces facteurs, le deuxième de la seconde série (la façon d'exprimer les idées) est celui qui concerne directement la qualité de la langue. Michel Leys, dans son manuel, l'appelle « lisibilité interne » ou « lisibilité linguistique ».

Plusieurs formules ont été proposées pour mesurer la lisibilité. Mais le fait que les études sur la lisibilité aient eu leur origine dans les pays de langue anglaise explique que les formules mises au point par les chercheurs l'ont toutes été en fonction de la langue anglaise. Il faut donc les adapter si l'on veut les utiliser en français. Voici, toujours d'après le manuel de Michel Leys (que nous modifions légèrement sur certains points), quelques-unes de ces formules :

366. Selon Michel Leys, *L'écrit administratif*, tome 1 : *Rédiger des textes administratifs lisibles*, Bruxelles, Institut de formation de l'administration fédérale, Bureau de conseil en lisibilité, août 1996, p. 18 et 20.

La formule de Flesh

Cette formule se base sur la longueur des phrases et des mots :

- 1,015 x longueur moyenne des phrases
- +0,846 x nombre de syllabes par 100 mots
- soustraire ce total de 206,835

Les résultats sont interprétés de la façon suivante :

- 90-100 : texte très facile, compris par des enfants de 4^e, 5^e primaire
- 80-90 : facile
- 70-80 : assez facile ; 6^e primaire
- 60-70 : standard ; début des études secondaires
- 50-60 : assez difficile
- 30-50 : difficile
- 0-30 : très difficile, exige une formation universitaire.

Les deux formules de Flesh-De Landsheere

La première formule détermine la facilité de lecture en tenant compte de la longueur moyenne des mots et de la longueur moyenne des phrases. La deuxième formule, faisant intervenir l'intérêt humain, étudie les éléments du texte qui interpellent le lecteur : recours aux pronoms *vous*, *je*, noms de personnes, questions directes, exclamations, etc.

Les trois formules de Georges Henry

G. Henry procède par comparaison avec le test de « closure » qui détermine la difficulté d'un texte en vérifiant la compréhension après en avoir retiré un mot sur cinq. Il a ainsi mis au point trois formules pour mesurer la difficulté d'un texte.

La première formule, simplifiée et rapide, fait intervenir :

- la longueur moyenne des phrases ;
- le nombre de mots qui ne figurent pas dans la liste du vocabulaire fondamental de Gougenheim ;
- la proportion de signes « actifs » (pronoms, signes de dialogue, exclamations, etc.).

Les deux autres formules tiennent compte, en outre :

- des répétitions de mots,
- des pronoms *je*, *tu*, *nous*, *vous*,
- des noms abstraits,
- des conjonctions de coordination,
- des phrases passives,
- des modifications de l'ordre des mots,
- des subordonnées,

- des noms propres,
- des noms à suffixe abstrait (-ation, -ade, etc.).

La deuxième formule est destinée à l'analyse rapide de textes très longs et nécessite l'emploi d'un ordinateur. La troisième, la plus complète, n'est applicable que par un personnel spécialisé ; elle est surtout destinée à la recherche.

La « formule d'efficacité » de Richaudeau

Elle tient compte :

- de la longueur de la phrase ;
- du caractère nettement marqué des sous-phrases ;
- de facteurs qui influencent la lecture (répétitions, « mots fonctionnels indicateurs ») ;
- de facteurs qui rendent la lecture plus difficile (énumérations, verbes en fin de phrase, enchâssements).

Pour vérifier sa formule, Richaudeau calcule le nombre de mots qui sont mémorisés.

La formule de Gunning

Cette formule, adaptée au français par Conquet, tient compte :

- de la longueur de la phrase,
- du nombre de mots de plus de trois syllabes.

L'indice de Westheimer-Nelson

Sur un échantillon de 100 mots :

1. Calculer le nombre moyen de mots par phrase.
2. Compter les mots de plus de trois syllabes.
3. Additionner.
4. Multiplier par 0,3.

Interprétation des résultats :

- 5-7 : texte destiné à tout le monde ;
- 8-10 : fin d'études secondaires ;
- 11-13 : études supérieures.

À notre connaissance, une seule étude a porté sur l'analyse de la lisibilité de textes émanant de la fonction publique québécoise. Geneviève Mansion³⁶⁷ a étudié les déclarations de revenus belge, suisse et québécoise. Elle a adapté les formules de Flesh, G. de Landsheere et G. Henry. Elle a retenu les variables suivantes : difficulté syntaxique, redondance lexicale, taux de rareté des mots, caractère concret des mots, caractère dialogué du texte. Voici les résultats auxquels elle est arrivée :

Le document belge – regorgeant d'adverbes en *-ment*, de longues phrases impersonnelles et passives, de relatives accumulées – est le plus difficile à comprendre. Il accuse un taux de lisibilité correspondant au niveau secondaire supérieur. La formule québécoise est par contre très lisible, correspondant à la fin du niveau primaire. Elle le doit non à la brièveté des phrases, mais à son caractère personnalisé et à son vocabulaire moins complexe. Le document suisse occupe, quant à lui, une position intermédiaire³⁶⁸.

Est-il nécessaire que le Québec, à l'instar des Belges, crée un bureau de la lisibilité des textes administratifs ? Non, s'il faut en croire l'étude de Geneviève Mansion (mais elle n'a porté que sur un seul document et elle date déjà de plusieurs années). La réponse est encore non si l'on se reporte aux résultats précédemment donnés de l'enquête menée par Conrad Bureau sur la qualité de la langue de l'administration québécoise : selon Bureau, les facteurs d'obscurité les plus importants dans les textes qu'il a analysés sont d'ordre syntaxique et sémantique :

En syntaxe, plus de 80 % des erreurs concernent directement la construction de la phrase alors que plus de 90 % des erreurs de sémantique sont des impropriétés ou des barbarismes. Ces perturbations syntaxiques et sémantiques apparaissent comme les facteurs d'obscurité les plus importants dans les textes recueillis³⁶⁹.

367. Geneviève Mansion, *La lisibilité au service de la démocratie. Analyse du langage administratif*, Université de Liège, mémoire (inédit) en information et arts de diffusion, 1983. Nous n'avons pu obtenir copie de ce document.

368. Jean-Marie Klinkenberg, « La crise des langues en Belgique », dans J. Maurais (dir.), *La crise des langues*, Québec et Paris, Conseil de la langue française et Éditions Le Robert, 1985, p. 132.

369. Conrad Bureau, *Le français écrit dans l'administration publique. Étude-témoin*, Québec, Conseil de la langue française, coll. « Documentation du Conseil de la langue française » n° 26, 1986, p. 120.

Or, les échelles de lisibilité ne sont pas vraiment conçues pour tenir compte de ces variables syntaxiques et sémantiques alors que ce dont nous sommes sûrs, c'est qu'il y a des problèmes d'ordre syntaxique et d'ordre sémantique, au moins dans les textes non révisés produits par l'Administration. Il faudrait donc commencer par tenter de résoudre ces problèmes.

Toutefois, il ne nous semble pas qu'il faille rejeter du revers de la main l'étude de la lisibilité des textes administratifs. L'expérience permet de croire, en effet, que la longueur moyenne des phrases des textes administratifs a dû augmenter depuis quelques années, principalement à la suite du phénomène de féminisation des textes. Rappelons que ce mouvement tire son origine des pays de langue anglaise. Dans ces pays, il existe des directives plus ou moins officielles pour rédiger des textes *non sexistes*, ce qui n'est pas exactement la même chose que de féminiser les textes. Ainsi, la phrase suivante est non sexiste :

« Hier, la police a fait une descente. »

L'équivalent féminisé en est :

« Hier, les policiers et les policières ont fait une descente. »

Il est évident que la féminisation peut produire des textes qui, si on les évalue à partir des échelles de lisibilité, sont très difficiles à lire, comme le suivant :

La ou le sous-ministre doit, à la demande de l'employée ou de l'employé, reporter à l'année suivante les vacances qui lui sont dues, lorsque celle-ci ou celui-ci, à la demande de la ou du sous-ministre, consent à changer sa période de vacances déjà approuvée³⁷⁰.

En résumé, on peut conclure que la mesure de lisibilité constitue un élément intéressant, mais insuffisant, dans l'évaluation de la qualité d'un texte : la lisibilité est trop souvent mesurée uniquement ou principalement en fonction de la longueur des phrases et on ne tient pas assez compte des autres aspects linguistiques dont on sait de source sûre qu'ils sont mal maîtrisés au Québec. L'effort doit donc porter d'abord sur la correction linguistique, sur l'amélioration de

370. Article 4-3.09 de la *Convention collective de travail des professionnelles et professionnels du Gouvernement du Québec*.

la syntaxe et de la sémantique. Ce n'est que par après qu'il sera utile de lancer des programmes de lisibilité des textes administratifs ; mais, avant d'en arriver là, il faudra d'abord disposer d'une bonne étude diagnostique, ce qui n'est pas le cas à l'heure actuelle.

*

* *

Divers organismes autres que les ministères font partie de l'administration publique. Nous constatons que certains d'entre eux sont peut-être négligents. C'est ainsi que l'Institut de tourisme et d'hôtellerie et la Société des alcools, lorsqu'ils publient des recettes par exemple, n'utilisent pas toujours la terminologie préconisée par l'Office de la langue française³⁷¹. Normalement, les organismes de l'administration publique sont tenus d'utiliser les termes normalisés par l'Office de la langue française ; mais ils ne sont pas obligés d'utiliser ceux qui ne sont que recommandés. La plupart des termes relatifs à la nourriture, par exemple, n'ont pas été normalisés ; toutefois, ils apparaissent dans un ouvrage terminologique, le *Guide de rédaction des menus*, qui a été recommandé officiellement (*Gazette officielle du Québec*, 26 mai 1985). L'Office de la langue française devrait extraire de cet ouvrage les termes fautifs les plus fréquents et normaliser leurs équivalents français corrects. De la sorte, il serait clair que ces termes doivent être utilisés par les organismes de l'Administration. L'Office pourrait aussi tout simplement se contenter d'adresser des observations aux organismes qui, de façon répétitive, ne respectent pas ses décisions terminologiques. Cette façon de faire serait en harmonie avec l'approche plus « pédagogique » que nous proposons plus loin à l'Office.

371. Donnons un exemple pour être bien compris : l'Institut de tourisme et d'hôtellerie continue d'utiliser l'expression « têtes de violon », traduction littérale de l'anglais *fiddleheads*, alors que l'Office a établi que le terme français correct était « crosses de fougère ». Ajoutons qu'il peut s'agir plus de l'ignorance des décisions de l'Office (ce qui pose alors la question de leur diffusion) que de mauvaise volonté.

Dans la section suivante consacrée au monde des communications, nous aurons l'occasion de signaler le rôle que pourrait jouer un autre organisme de l'administration publique, Télé-Québec, dans une plus grande coopération intermédias.

Nous ne pouvons terminer cette section sans mentionner le rôle de l'administration fédérale dans la diffusion d'un français de qualité. Les recommandations que nous avons faites à l'administration québécoise peuvent aussi lui être appliquées. Nous mentionnerons certains cas où l'administration fédérale emploie un français qui laisse à désirer – même si nous reconnaissons qu'il y a eu progrès, surtout si l'on compare avec la situation qui prévalait avant la dernière guerre.

Le gouvernement fédéral a introduit la curieuse habitude de laisser tomber le générique dans la dénomination de ses ministères et organismes. C'est ainsi que le ministère de l'Agriculture du Canada s'appelle depuis plusieurs années Agriculture Canada. Lorsque la dénomination est particulièrement longue, cela peut donner naissance à des phrases pour le moins curieuses. Il y a quelques années, on pouvait lire, par exemple, sur les paquets de cigarettes : « Santé et Bien-Être social Canada considère que le danger pour la santé croît avec l'usage ». Il arrive que cette façon de faire fédérale influence aussi à l'occasion la dénomination des ministères du gouvernement québécois (Transports Québec ou Revenu Québec, par exemple³⁷²) et cette façon de nommer les organismes se répercute dans l'usage linguistique des médias (« Transport Québec nous informe que l'autoroute 20 est fermée »). Notons toutefois que ce mode de dénomination n'est pas inconnu en France (Météo France), mais pour autant qu'on sache, il ne s'y applique pas encore aux organismes de l'État. L'Office de la langue française devrait déterminer si cet usage est acceptable et émettre à ce sujet une directive claire à l'intention de tous les ministères et organismes de l'État québécois.

372. Le message enregistré de la ligne des renseignements généraux du ministère du Revenu commence ainsi : « Bienvenue au service de renseignements de Revenu Québec ». Au ministère des Transports, on répond : « Transports Québec, bonjour ! » (vérification faite le 26 février 1997).

Les anglicismes et les mauvaises traductions peuvent déparer à l'occasion certaines publications en français émanant des autorités fédérales. Le journal *Le Droit* a récemment cité le cas d'une brochure de deux pages de la Commission de la capitale nationale qui contenait plus de trente fautes d'orthographe et de grammaire³⁷³.

Mentionnons en terminant l'adaptation particulièrement biscornue qui a été faite du système international de mesures par le gouvernement canadien. Cela donne lieu à des bizarreries sémantiques puisqu'on y confond les unités de volume avec les unités de poids³⁷⁴ : par exemple, les solides comme le sel ou le sucre peuvent être mesurés en millilitres... Les produits importés au Canada sont soumis à ce régime particulier : ainsi, les bouteilles de vin de 75 centilitres doivent être réétiquetées 750 millilitres pour être vendues au Canada, au mépris de la logique du système métrique. Alors qu'on voulait adopter un système universel de mesures, il semble bien dans la pratique que l'on a réussi à créer, au moins dans ce domaine, une société distincte de toutes les autres sur la planète.

373. Denis Gratton, « La CCN embarrassée par un dépliant de [sic] Bal de neige », *Le Droit*, 31 janvier 1997, p. 11.

374. Ou plutôt les unités de masse, pour être tout à fait précis.

4.2 Le domaine des communications

*Si on laisse le français des médias aller
à vau-l'eau, ni l'école, ni les lexicographes
ne pourront sauver l'intégrité de notre
patrimoine linguistique.*
Robert DUBUC³⁷⁵

Dans cette section, il sera question de la langue des médias écrits et électroniques, puis de la formation des communicateurs.

Les médias écrits

*Les journalistes sont d'une méfiance
extrême devant toute forme de dirigisme,
y compris de dirigisme linguistique.*
Paul MORISSET³⁷⁶

L'arrivée de la micro-informatique dans les salles de rédaction a bouleversé les habitudes d'écriture. Les correcteurs ont progressivement disparu. Maintenant, le rédacteur est en général seul responsable de la qualité linguistique de sa copie. Si le « pupitre » continue de contrôler, ce contrôle concerne plus le fond que la forme ; les corrections linguistiques ne sont le plus souvent que mineures (coquilles, fautes d'orthographe, anglicismes courants). De plus en plus de textes échappent donc à toute révision linguistique : ce serait le cas de 50 % des textes des pages sportives et des pages de spectacles du *Journal de Montréal*³⁷⁷. Toutefois, dans les magazines, on procède plus systématiquement à la révision des textes.

Les journalistes sont de plus en plus laissés à eux-mêmes pour assurer la qualité linguistique de leurs textes. Heureusement, la micro-informatique a aussi introduit avec elle une

375. Robert Dubuc, « Le Comité de linguistique de Radio-Canada », dans *Dix études portant sur l'aménagement de la langue au Québec*, Conseil de la langue française, coll. « Notes et documents » n° 76, 1990, p. 144.

376. Paul Morisset, « La traduction dans les médias écrits, ou les escaliers roulants de Bombardier », dans *Actes du colloque Traduction et Qualité de langue*, Québec, Conseil de la langue française, coll. « Documentation du Conseil de la langue française » n° 16, 1984, p. 44.

377. Louise Tremblay, *Qualité de langue et discours journalistique : définition et description linguistique*, thèse de doctorat, Université de Montréal, 1993, p. 51-53.

série d'outils d'aide à la rédaction ainsi que des correcteurs orthographiques et grammaticaux. Mais il n'en demeure pas moins que les journalistes doivent être autonomes sur le plan linguistique. D'autant plus que bon nombre d'entre eux doivent s'improviser traducteurs³⁷⁸, puisqu'une grande partie des dépêches proviennent d'agences de langue anglaise. La traduction improvisée, faite par des personnes n'ayant pas les rudiments du métier, est néfaste pour la qualité du français. Comme le constatait un journaliste du *Devoir* :

Tout journaliste travaillant dans un grand quotidien québécois est présumé connaître l'anglais et est donc présumé savoir traduire. Cela fait beaucoup de présomptions... La traduction dans nos journaux est donc laissée à des amateurs. [...] chaque journaliste, quelle que soit sa spécialité, est appelé à s'improviser traducteur dans le cours normal de son travail.

[...]

Quelles sont les conséquences concrètes de ce laisser-aller ? La principale conséquence, sur le plan linguistique, est la pénétration constante et massive de termes anglais, de constructions anglaises. On peut en dire autant, évidemment, de tous les domaines où la traduction est encore confiée à des non-professionnels. Dans le cas du journalisme, cependant, l'effet est encore plus dévastateur dans la mesure où les anglicismes de tous genres sont largement et rapidement diffusés dans tous les secteurs de la population, entourés d'une sorte d'aura prestigieuse. Il faut bien se dire, par ailleurs, que le lecteur moyen absorbe innocemment les nouvelles traduites, avec leur cortège d'anglicismes, comme s'il s'agissait de textes originaux français, puisqu'il ignore en général les rouages de notre système de diffusion de l'information³⁷⁹.

À notre connaissance, une seule étude, ces dernières années, a cherché à évaluer la qualité de la langue des quotidiens, hebdomadaires et magazines québécois. Dans sa thèse de doctorat,

378. Selon une compilation partielle faite par Paul Morisset en 1983 (mais la situation a-t-elle vraiment pu changer depuis ?), si l'on excepte les éditoriaux et les analyses de la page documentaire, 55 % des nouvelles du *Devoir* étaient traduites. La proportion serait du tiers dans *La Presse*, un petit peu moins dans *Le Journal de Montréal*. Cf. Paul Morisset, « La traduction dans les médias écrits, ou les escaliers roulants de Bombardier », dans *Actes du colloque Traduction et Qualité de langue*, Québec, Conseil de la langue française, coll. « Documentation du Conseil de la langue française » n° 16, 1984, p. 41. Manon Laganière, chef du Service de la rédaction de Radio-Canada, constate, elle aussi, que les journalistes s'improvisent traducteurs, « s'adonnant alors à une activité qui comporte sa juste part de traquenards » (« Les maux des infos », *Infolangue*, 2/2, printemps 1998, p. 16).

379. Paul Morisset, « La traduction dans les médias écrits, ou les escaliers roulants de Bombardier », dans *Actes du colloque Traduction et Qualité de langue*, Québec, Conseil de la langue française, coll. « Documentation du Conseil de la langue française » n° 16, 1984, p. 42.

Louise Tremblay a comparé un corpus journalistique québécois de 1961 à un corpus de 1989, puis la langue de ces médias à celle d'un corpus de médias français de 1989. Elle a constaté une amélioration de la langue des médias québécois :

L'analyse des indices tend à démontrer que les changements opèrent en faveur de la qualité. Autrement dit, on constate une certaine amélioration de 1961 à 1989, ce qui infirmerait l'hypothèse de la détérioration de la qualité de la langue journalistique véhiculée dans un certain discours. [...] Ainsi, si l'analyse des indices de qualité a dévoilé certaines différences entre les médias québécois et les médias français de 1989, ils ne se révèlent pas si éloignés les uns des autres. En termes de qualité, ils sont, dans les limites de notre analyse, comparables³⁸⁰.

Quelques moyens existent pour améliorer la correction linguistique dans les médias. Le journaliste Paul Roux signe, dans *La Presse*, une capsule linguistique quotidienne. On peut regretter la disparition de la chronique linguistique du *Devoir* à la suite du décès de Pierre Beaudry. Ce dernier remplissait une tâche utile de sensibilisation à la qualité de la langue même si des connaissances plutôt limitées en linguistique, un purisme parfois exagéré et, il faut bien le dire, une certaine étroitesse d'esprit pouvaient nuire à son action.

On doit aussi signaler qu'à son congrès de novembre 1996, la Fédération professionnelle des journalistes du Québec (FPJQ) a consacré un atelier à la qualité de la langue. L'atelier consistait dans la correction d'un texte rassemblant les erreurs les plus courantes des journalistes et les explications étaient données par madame Manon Laganière, chef du Service de rédaction de Radio-Canada.

Enfin, on peut mentionner que *Le 30*, le « magazine du journalisme québécois », a, depuis des années, une chronique linguistique. À l'origine, cette chronique était l'œuvre de Manon Laganière ; Noëlle Guilloton, de l'Office de la langue française, a pris la relève.

380. Louise Tremblay, *Qualité de langue et discours journalistique : définition et description linguistique*, thèse de doctorat, Université de Montréal, 1993, p. 192.

*Je crois en fait qu'il faut attacher
autant d'importance à la rigueur
du langage qu'à la rigueur éditoriale.*
Gérard-Marie BOIVIN³⁸¹

Historiquement, le domaine des communications a apporté une contribution immense à l'amélioration du français au Québec et c'est surtout à la Société Radio-Canada qu'il faut en donner le crédit. La langue utilisée à la société d'État s'est même imposée progressivement comme la norme de la langue parlée au Québec. C'est dans les termes suivants qu'elle a été décrite :

La langue de Radio-Canada est de niveau neutre, soit du niveau courant de la bonne langue, sans intention stylistique marquée. On évite le recours arbitraire et constant aux tours familiers ou populaires, tout comme on se garde de donner, par l'utilisation de tours recherchés ou littéraires, une impression de pédantisme. Ce que l'on vise en somme, c'est une langue simple et de bon aloi³⁸².

Créé en 1960, le Comité de linguistique de Radio-Canada a permis de sensibiliser le personnel à l'utilisation d'un meilleur français³⁸³. Robert Dubuc, qui en a été le directeur, est d'avis qu'« une analyse comparative des bulletins d'information des années cinquante et des bulletins actuels laisserait certainement voir une amélioration marquée dans la précision des termes utilisés³⁸⁴. » Une analyse phonétique de la langue des animateurs de la radio et de la télévision en situation d'improvisation confirme ce diagnostic dans l'ensemble favorable :

381. Gérard-Marie Boivin, « Réflexions sur un langage instantané », dans *Actes du colloque Traduction et Qualité de langue*, Québec, Conseil de la langue française, coll. « Documentation du Conseil de la langue française » n° 16, 1984, p. 152.

382. Robert Dubuc, « Le Comité de linguistique de Radio-Canada », dans *Dix études portant sur l'aménagement de la langue au Québec*, Conseil de la langue française, coll. « Notes et documents » n° 76, 1990, p. 148.

383. Le bulletin *Que dire ?* des services linguistiques de Radio-Canada peut maintenant être consulté dans Internet (www.radio-canada.com/internet/quedire/).

384. Robert Dubuc, *op. cit.*, p. 140.

Les voyelles constituent le « groupe d'articulations » le plus « massacré » dans la bouche de nos locuteurs. Tantôt on pêche par ouverture ou par fermeture du timbre des voyelles. Les désonorisations, les suppressions, les modifications par antériorisation sont sources de difficultés. Par contre, on relève moins de diphtongaisons que ce que l'on aurait pu escompter ; on dit souvent des Québécois qu'ils diphtonguent, sans doute cette tendance commence-t-elle à s'estomper pour les registres plus formels de la communication. Mais en général, les voyelles ne sont pas bien articulées³⁸⁵.

Claude Rochette note aussi comme problèmes la netteté de l'articulation des consonnes constrictives et l'énergie accordée à la prononciation des consonnes occlusives. Il ajoute le commentaire suivant :

Nos animateurs parlent-ils français ou « à la française » ? Sans hésitation, oui nos animateurs parlent français et nous ne pouvons mettre en doute que la phonologie du français standard leur sert de système de référence. [...] Pour un grand nombre d'entre eux, la qualité phonétique de l'expression orale est de beaucoup supérieure à ce qu'on ose avouer sans pour autant pouvoir déclarer qu'ils parlent « à la française », loin de là. Il est évident que tous (à l'exception d'une animatrice) ont des caractéristiques proprement québécoises qui marquent sans excès leur phonétisme³⁸⁶.

En d'autres termes, les présentateurs de la radio et de la télévision n'ont pas l'« accent » parisien ni le système phonologique du dialecte parisien contemporain, mais bien celui du québécois, beaucoup plus près de l'ancien phonétisme parisien. Ce conservatisme linguistique n'est pas en soi une faute, loin de là. Toutefois, le chercheur a bien relevé un certain nombre de points qui laissent à désirer et, quitte à laisser entendre que le tableau réel pourrait être moins satisfaisant que ce que ces résultats laissent croire, il importe de rappeler que cette recherche n'a porté que sur la phonétique, non sur le respect des règles de grammaire ou de la syntaxe ni sur la richesse du vocabulaire ou la propriété des termes. En effet, lorsque l'on dépasse le niveau de l'analyse purement phonétique, le constat devient beaucoup moins positif. Pour certains, la langue s'est détériorée ces dernières années, même à Radio-Canada :

385. Claude Rochette *et al.*, *La langue des animateurs de la radio et de la télévision francophones au Québec. Une analyse phonétique. Un sondage d'opinion*, Québec, Conseil de la langue française, 1984, p. 57.

386. *Ibid.*, p. 75.

D'emblée, il faut admettre que la qualité du français à la télévision de Radio-Canada est en chute libre depuis quelque temps. Anglicismes lexicaux et syntaxiques, barbarismes et autres fautes de langage abondent non seulement dans plus d'une émission de divertissement, mais aussi dans la plupart des émissions d'affaires publiques³⁸⁷.

À la radio de Radio-Canada, j'entends une journaliste débutante nous entretenir du « *gars qui entre l'essence dans l'auto* ». Elle est en panne de mots et ne trouve pas de pompiste. Petite désolation. Mais grande colère quand on voit peu après, à la télévision de Radio-Canada, le massacre planifié de la langue qu'une direction populiste met en ondes. Cela s'appelle niaiseusement *Fa Si La chanter*, cela tonitruie, bredouille, anglicise, syncope tout le français à sa portée et fait la fierté des responsables de la programmation³⁸⁸.

Un animateur d'une station privée ajoute pour sa part :

Je n'en peux plus de travailler à une radio qui se dégrade, dont le joul devient la langue officielle, comme dans tous les médias. La vulgarité se généralise, la langue se banalise. On a perdu l'esprit de la langue française³⁸⁹.

Pour Guy Bertrand, conseiller linguistique de Radio-Canada :

Avec les années, le fossé entre langue populaire et langue à l'antenne s'est considérablement rétréci. Il est incontestable que l'influence linguistique des médias électroniques a grandement contribué à cette évolution. Paradoxalement, si la langue de la population s'est sensiblement améliorée, celle des médias s'est quelque peu relâchée³⁹⁰.

Le même commentateur émet la mise en garde suivante :

[...] les erreurs terminologiques faites en ondes sont souvent lourdes de conséquences. On peut mettre des années à tenter de corriger une impropriété lexicale une fois qu'elle est largement diffusée dans la population³⁹¹.

387. Robert Gosselin, « Le français s'appauvrit à la SRC », *La Presse*, 9 février 1994, p. B-3.

388. Lise Bissonnette, « Un drame de transmission », *Le Devoir*, 1^{er} décembre 1996, p. B-3.

389. Gilles Proulx, cité par Jean-Paul Sylvain, « Qu'on se le tienne pour dit... Gilles Proulx au micro pour encore trois ans », *Le Journal de Montréal*, 17 avril 1996, p. 53.

390. Guy Bertrand, « Micro oblige », *Infolangue*, 2/2, printemps 1998, p. 18.

391. *Ibid.*, p. 19.

Il ne faut pas oublier, pour remettre ces critiques dans leur contexte, que les communicateurs des médias électroniques, tout comme les journalistes de la presse écrite, doivent souvent s'improviser traducteurs :

[...] nous faisons de la traduction sans le savoir. Personne n'appelle cela de la traduction dans nos salles de rédaction ; on parle de « rewriting »... La réalité est que, à des degrés divers, nous devons tous traduire, résumer et surtout adapter une grande partie de nos sources, que ce soit les dépêches d'agences internationales en majorité anglophones ou les articles de publications spécialisées qui constituent les éléments de nos recherches³⁹².

Force est de constater que, souvent, la critique des médias électroniques porte sur la langue des émissions de variétés :

[...] Radio-Canada [...] nous impos[e] dans ses émissions des niveaux de langage de plus en plus dégradés comme l'abominable *Samedi de rire*, dont l'humour de barreau de chaise et la vulgarité linguistique rivalisent avec un Yvon Deschamps volant très bas après avoir volé très haut, jadis³⁹³.

Le pamphlet de Georges Dor attaque lui aussi les humoristes et leur omniprésence dans le champ de la culture populaire :

Nos bouffons [...] vont droit au but... ou au cul le plus souvent. Le frère Untel déjà soulignait que, pour cela, le *joual* est bien suffisant, et l'on pourrait dire que, chez nos humoristes de scène, la bouche parle de l'abondance du cul et non du cœur³⁹⁴.

Un observateur ajoute même cette remarque cynique :

392. Gérard-Marie Boivin, « Réflexions sur un langage instantané », dans *Actes du colloque Traduction et Qualité de langue*, Québec, Conseil de la langue française, coll. « Documentation du Conseil de la langue française » n° 16, 1984, p. 150.

393. Pierre Godin, « Un Québec unilingue joual ? », *Le Devoir*, 13 mai 1988.

394. Georges Dor, *Anna brailé ène shot (Elle a beaucoup pleuré)*, Montréal, Lanctôt, 1996, p. 179.

Quand les hennissements de Hi ! Ha ! Tremblay et les sacres de *l'Héritage* font les belles heures du petit écran, on peut se demander si le recul du français chez nous n'est pas un progrès de la civilisation³⁹⁵.

Un article de Gil Courtemanche dans *L'Actualité* du 1^{er} septembre offre un portrait de la situation de la langue parlée de certains créateurs, des humoristes et des médias électroniques :

Alors que, pendant longtemps, seul Michel Tremblay utilisait un niveau de langue populaire qui était autant une création littéraire que le reflet d'un milieu montréalais minoritaire, un très grand nombre de créateurs d'aujourd'hui font parler leurs personnages de la même manière. Malheureusement, rares sont ceux qui ont le génie de Tremblay. On a donné un statut quasi officiel à un jargon truffé de grossièretés, marqué par l'absence totale de vocabulaire, un jargon dans lequel le mot « feeling » remplace 20 mots qu'on ne connaît pas, et le mot « fun », 40 nuances qu'on est incapable d'exprimer.

Cette officialisation du « mal parler français », la télévision et les artistes québécois, si prompts à appuyer sur la gâchette de la défense de la langue, en sont aujourd'hui les principaux acteurs.

[...]

« Aujourd'hui, la plupart des humoristes parlent moins bien que leur public... Paradoxalement, les meilleurs, comme Daniel Lemire [...], utilisent un français très correct » [citation de Marcel Saint-Germain, ex-Cynique].

[...]

On est en droit de se demander si la langue de l'animateur de *L'heure JMP* est encore du français. [...] Il n'en reste pas moins que, chaque semaine depuis deux ans, plus d'un million de personnes se nourrissent goulûment de ce charabia gélatineux qui tient de moins en moins du français et qui ressemble de plus en plus à une sorte de créole local³⁹⁶.

On doit relativiser toutes ces critiques en faisant remarquer l'importance de distinguer entre, d'une part, les émissions d'affaires publiques et les bulletins de nouvelles, où les exigences linguistiques doivent être élevées et, d'autre part, les émissions de fiction où il est nécessaire de donner libre cours à une plus grande variation linguistique. Mais en ce qui concerne plus particulièrement les humoristes, ce qui frappe le plus, c'est l'absence de registres différents :

395. Daniel Latouche, « La langue au Québec. Est-ce le début de la fin ? », dossier dans *RND*, mai 1989.

396. Gil Courtemanche, « Parle parle mal, mal », *L'Actualité*, 1^{er} septembre 1997, p. 55-59.

aucun ne se risque à monologuer dans le registre standard ou encore dans une variété de langue recherchée (Sol est bien seul et fait figure d'exception).

Dans le même ordre d'idées, on peut rappeler le problème du doublage des films³⁹⁷. Les Français, à tort ou à raison, dans certains cas certainement par protectionnisme économique déguisé en prétexte linguistique, justifient leur refus des films doublés au Québec par le fait qu'ils leur seraient incompréhensibles. Le problème serait aggravé par l'obligation que l'UDA (Union des artistes) fait aux comédiens québécois de redoubler eux-mêmes leurs rôles pour la France, à moins qu'ils ne démontrent qu'ils en sont incapables³⁹⁸. Il y a de toute évidence dans la question du doublage un problème de qualité, mais dont il est difficile de mesurer l'ampleur à cause de la coloration politique que prend facilement ce dossier. Alors que certains louent les films doublés au Québec³⁹⁹, d'autres se montrent fort critiques :

Chaque fois que je tombe sur un film doublé au Québec, j'enrage en entendant les nombreuses maladresses de traduction et fautes de français, la diction laborieuse [...], les intonations chancelantes ou qui manquent de naturel ou de force. [...] je ne parviens plus à croire à des personnages qui sonnent faux et s'expriment dans un français qui sent la traduction⁴⁰⁰.

D'aucuns pourraient croire que les opinions précitées sur la détérioration de la langue des médias sont exagérées. Pourtant, un praticien, qui a travaillé pendant plusieurs années à la radio-télévision d'État, émet un jugement presque aussi négatif :

397. Voir, par exemple, Paule des Rivières, « Le conflit du doublage refait surface. Louise Beaudoin entend exiger de la France la réciprocité des droits et privilèges », *Le Devoir*, 4 février 1997, p. A-1 et 10.

398. Louise Cousineau, « Dur, dur de vendre nos séries », *La Presse*, 19 avril 1997, p. D-2.

399. Par exemple Nathalie Petrowski, *La Presse*, 17 février 1997.

400. Jacques Lagacé, « Vive le doublage fait en France ! », *La Presse*, 10 mars 1997, p. B-3.

[...] les journalistes de la presse électronique doivent rédiger leurs dépêches soit à partir d'un texte original anglais (agences internationales), soit à partir de textes traduits (agence de presse canadienne), soit à partir de textes originaux (agence France-Presse). La qualité tant des dépêches traduites que de celles de la seule agence francophone existante n'est pas mirobolante. L'hégémonie des États-Unis en matière d'information est telle que l'influence de l'anglais se fait sentir très fortement dans toutes les dépêches d'agence, indépendamment de leur source.

Que se passe-t-il alors ? Les journalistes ayant pour la plupart une formation linguistique modeste, résultat d'un enseignement ni systématique, ni structuré, résistent très mal à la contamination par l'anglais. Ils la subissent inconsciemment. Il s'ensuit une détérioration de la qualité de la langue sur le plan de la syntaxe, du vocabulaire et conséquemment du style⁴⁰¹.

Pendant longtemps, les médias ont compté exclusivement sur le Comité de linguistique de Radio-Canada et sur le service des consultations de l'Office de la langue française pour répondre à leurs besoins en matière de langue. L'Office a donné, pendant des années, un service privilégié aux médias, qui pouvaient obtenir immédiatement ou, du moins, très rapidement, les conseils des terminologues du service. Certains médias s'en servaient abondamment et, de plus, une collaboration étroite s'était instaurée avec le Comité de linguistique de Radio-Canada. Le Comité de linguistique de Radio-Canada, auquel l'Office participait très activement, jouait un rôle-conseil reconnu ; malheureusement, ce comité est actuellement en veilleuse. On doit aussi signaler que l'introduction d'une tarification pour les services de consultation linguistique et terminologique de l'Office de la langue française a fait chuter dramatiquement le nombre des appels (voir section 4.8).

Par ailleurs, ce qui ne contribue pas à l'amélioration de la qualité de la langue dans les médias électroniques, c'est que les conditions dans lesquelles s'exerce le métier d'animateur et d'animatrice évoluent de plus en plus vers le direct, moins coûteux et réputé plus près de l'auditoire. Par mesure d'économie, on en demande aussi toujours plus, plus longtemps, plus souvent, à des pigistes qui ne disposent pas des infrastructures et des services de soutien qu'on

401. Robert Dubuc, « La traduction et les médias parlés », *Actes du colloque Traduction et Qualité de langue*, Québec, Conseil de la langue française, coll. « Documentation du Conseil de la langue française » n° 16, 1984, p. 47-48.

offrait naguère à leurs prédécesseurs. Le travail de recherche en souffre, la présentation aussi et, de l'avis de plusieurs observateurs, cela est audible. La concurrence est forte parmi tous les communicateurs et la qualité de l'expression n'est pas le premier critère de sélection – ce qui montre que les dirigeants des entreprises de communication ne sont guère sensibles à la qualité de la langue.

La formation des communicateurs

[...] *l'ère des communications est aussi,
sans que cela doive nous surprendre,
l'âge de la traduction.*
Paul A. HORGUELIN⁴⁰²

Comme il est apparu à quelques reprises dans les pages précédentes, la principale cause des problèmes de qualité de la langue dans les médias est l'insuffisance de la formation linguistique des communicateurs :

La formation professionnelle des journalistes et des agents de communication ne fait pas une place suffisante à la correction linguistique. Quand nous recrutons un nouvel employé, tout, ou à peu près, est à faire pour lui donner une maîtrise satisfaisante de sa langue⁴⁰³.

Le Conseil de la langue française a déjà eu l'occasion dans le passé d'entendre les mêmes plaintes à l'occasion de ses consultations régionales : par exemple, on a fait ressortir lors d'une rencontre avec le Cercle de presse et les publicitaires de Trois-Rivières « la pauvreté du français des jeunes candidats à la profession de journaliste⁴⁰⁴. »

402. Paul A. Horguelin, « La traduction à l'ère des communications », dans *Actes du colloque Traduction et Qualité de langue*, Québec, Conseil de la langue française, coll. « Documentation du Conseil de la langue française » n° 16, 1984, p. 35.

403. Robert Dubuc, « Le Comité de linguistique de Radio-Canada », *Dix études portant sur l'aménagement de la langue au Québec*, Québec, Conseil de la langue française, coll. « Notes et documents » n° 76, 1990, p. 140.

404. *Consultation dans la région de Trois-Rivières les 3, 4 et 5 décembre 1980. Rapport préparé par le Secrétariat du Conseil*, Conseil de la langue française, coll. « Notes et documents » n° 12, 1981, p. 15.

Les opinions négatives sur la langue des médias semblent donc assez répandues. Il nous apparaît qu'il serait grand temps d'entreprendre des recherches pour déterminer de façon un peu plus objective l'ampleur du phénomène. Il serait utile de mettre à jour l'enquête de Claude Rochette (*et alii*) de 1984 sur la phonétique des animateurs et présentateurs de la radio et de la télévision. En particulier, il faudrait se pencher sur un phénomène phonétique apparu ces dernières années, le déplacement de l'accent tonique⁴⁰⁵ et le ton montant en fin de phrases affirmatives. Il serait encore plus urgent d'étudier les autres aspects de la langue, en particulier le respect des règles de grammaire et de syntaxe, le vocabulaire et les anglicismes.

Mais il est possible d'agir dès maintenant pour améliorer la situation, sans nécessairement attendre les résultats des études que nous proposons.

Quatre objectifs principaux semblent s'imposer d'emblée : faire en sorte que la qualité de l'expression, orale ou écrite selon le cas, soit un critère d'embauche ; améliorer la formation des communicateurs ; perfectionner le personnel et produire une meilleure collaboration linguistique entre les médias.

1° Faire en sorte que la qualité de l'expression soit un critère d'embauche

Il n'est pas évident que la maîtrise de la langue orale ou écrite soit toujours un facteur vraiment déterminant lors de l'embauche des communicateurs. Le patron de MusiquePlus, même s'il déclare que « de plus en plus, nous surveillerons la qualité du français en ondes », admet que la qualité du français parlé n'est pas le premier critère dans l'embauche de ses animateurs. Il ajoute cette explication : « Nos animateurs sont jeunes, et ils sont le reflet de notre société et de son système d'éducation⁴⁰⁶ ». Il est donc clair qu'il faut également faire porter un effort particulier sur la formation, ce qui nous amène au deuxième objectif.

405. Manon Laganière, « Les maux des infos », *Infolangue*, 2/2, printemps 1998, p. 16-17.

406. « Nous surveillerons la qualité du français », *Le Journal de Montréal*, 4 mars 1997, p. 54.

2° Améliorer la formation des communicateurs

Cela revient en définitive à poser la question de l'enseignement de la langue maternelle, point qui a déjà été traité dans notre document. Rappelons simplement l'exigence que les communicateurs, au stade de leur formation professionnelle, devraient avoir acquis une connaissance suffisante du code du français écrit dans ses subtilités essentielles : malheureusement, ce préalable ne semble pas acquis à l'heure actuelle et cela est d'autant plus préoccupant que, notamment par suite de l'évolution technologique, la présence de correcteurs dans les médias se fait de plus en plus rare⁴⁰⁷.

Les candidats, à leur arrivée à l'université, devraient avoir déjà acquis une bonne maîtrise du français. On s'entend pour constater que, chez plusieurs étudiants, il y a non seulement un problème de langue, mais aussi un problème d'organisation de la pensée qui se manifeste dans une mauvaise construction de phrases et une mauvaise structuration des paragraphes. Signalons aussi que l'on s'accorde pour dire qu'on ne peut pas enseigner le français et le journalisme en même temps ; pour ce faire, il faudrait augmenter la durée des études d'une année ou deux.

À l'Université Laval, il n'y a pas de cours de rattrapage en français ou de mise à niveau, mais le cours « Écrire pour informer » est obligatoire pour tous les étudiants de communication. Pour ceux de relations publiques, il y a en plus le cours « Écriture et public ». Dans le programme de journalisme, il n'y a pas de cours de français proprement dit, mais des cours d'écriture où l'on corrige aussi le français.

407. Ainsi, lors de sa consultation dans la région de Trois-Rivières en 1980, le Conseil de la langue française s'était fait dire que le nombre de correcteurs au *Nouvelliste* était passé de six à deux (*Consultation dans la région de Trois-Rivières les 3, 4 et 5 décembre 1980. Rapport préparé par le Secrétariat du Conseil*, Conseil de la langue française, coll. « Notes et documents » n° 12, 1981, p. 26). Et cela, avant l'arrivée massive de la micro-informatique...

L'Université de Sherbrooke offre une mineure en communication dans laquelle un cours de rédaction est obligatoire. De plus, les étudiants doivent passer un test de français et ceux qui échouent doivent réussir le cours préalable « Grammaire fondamentale ». Ce qui est susceptible de renforcer les compétences linguistiques des diplômés, c'est que plusieurs choisissent la combinaison mineure en communication et majeure en rédaction.

À l'Université de Montréal, pour s'inscrire au certificat en journalisme, il faut d'abord réussir le test de français de la Faculté de l'éducation permanente, qui est plus difficile que celui du ministère de l'Éducation, et ceux qui échouent doivent suivre un cours de rattrapage. Des cours de langue (structuration du texte, grammaire et style, lexique) font partie des blocs de cours optionnels. Dans les programmes de communication de la même université, on exige la réussite du test du ministère de l'Éducation et ceux qui échouent doivent suivre un, deux, voire trois cours de rattrapage, selon leur classement (mais, à l'avenir, le rattrapage devra se faire avant l'inscription à l'université). En outre, un cours de communication écrite est obligatoire pour tous les étudiants de ces programmes et le français, y compris le style, est évalué dans tous les travaux (jusqu'à un maximum de 4 points sur 10).

Au module de communication de l'UQAM, on exige la réussite du test de français du ministère de l'Éducation et, en cas d'échec, on impose un cours de rattrapage. Il n'y a pas d'autre cours de français obligatoire mais, pour le baccalauréat en journalisme, les étudiants doivent réussir un deuxième test de français aux « normes plus exigeantes ». À la Télé-Université, les candidats au baccalauréat en communication doivent réussir le test de français du ministère de l'Éducation et le programme ne prévoit pas de cours de français ; un test de français est aussi obligatoire pour s'inscrire au certificat en analyse des médias et au certificat en communication organisationnelle. À l'Université du Québec à Trois-Rivières, qui offre un baccalauréat en communication sociale depuis l'automne de 1997, on exige aussi la réussite du test du ministère de l'Éducation, à défaut de quoi un cours d'appoint est obligatoire. Il n'y a pas d'autre cours obligatoire de français, si ce n'est un cours optionnel de communication orale qui, à en juger par la description qui en est faite, n'aborde pas les questions de correction linguistique.

Dans la perspective que nous proposons, la formation des communicateurs à l'université, une fois que le système d'enseignement primaire, secondaire et collégial leur aura permis de maîtriser le code de la langue écrite, devrait être d'approfondir leur connaissance du français, notamment par une comparaison systématique avec l'anglais destinée à leur éviter de trop nombreuses interférences linguistiques – ceci renvoie d'ailleurs à l'un des principes que nous avons déjà énoncés, celui du *colinguisme*. Nous ne pouvons donc que reprendre la suggestion qui avait déjà été formulée dans le document d'orientation du colloque « Traduction et Qualité de langue » :

La première condition que l'on pourrait fixer à la formation des communicateurs [...] sera donc, avant leur admission à l'université, la maîtrise du français écrit et une certaine culture générale. La formation universitaire proprement dite pourrait alors être centrée sur les techniques de la communication orale et écrite ; de plus, les communicateurs devraient être sensibilisés aux techniques de la traduction en vue d'améliorer la qualité de leur langue et de mieux résister aux interférences, inévitables lorsque des langues sont en contact. Cette proposition suppose aussi que les communicateurs reçoivent un bon enseignement de la langue seconde⁴⁰⁸.

Nous venons de proposer un programme de formation linguistique qui serait propre aux communicateurs. On pourrait aussi envisager un programme qui comprendrait des cours « de tronc commun » offerts à tous les langagiers (on trouvera plus loin une description de cette proposition à la section « Les langagiers »).

408. Robert Dubuc et Jacques Maurais, « Document d'orientation au colloque 'Traduction et Qualité de langue' », *Actes du colloque Traduction et Qualité de langue*, Québec, Conseil de la langue française, 1984, p. 220.

Enfin, il faudrait sans doute aussi prévoir dans les universités des cours de recyclage pour journalistes⁴⁰⁹. Ces cours pourraient être offerts aux personnes dont un test linguistique aurait démontré les insuffisances⁴¹⁰.

3° Perfectionner le personnel en place

Dans la foulée de ce qui précède, il faudrait que les médias prévoient des mesures de perfectionnement en français pour leur personnel permanent et contractuel à même le budget de 1 % qui doit être consacré au développement des ressources humaines.

On pourrait aussi retenir la suggestion de Manon Laganière d'offrir un meilleur encadrement aux nouveaux journalistes dans leurs premières années de travail⁴¹¹.

4° Produire une plus grande collaboration linguistique entre les médias

Le quatrième objectif vise une plus grande coopération entre les médias, qui mérite d'être décrite un peu plus longuement.

La coopération entre médias en matière linguistique n'est pas chose nouvelle. L'Office de la langue française, par l'entremise de ses bureaux régionaux, a déjà expérimenté des méthodes de travail exigeant la participation des médias locaux. Ainsi, il y a une dizaine d'années, le bureau régional de Sherbrooke avait créé le Comité intermédias de l'Estrie

409. Suggestion qui avait déjà été présentée au Conseil de la langue française lors de sa consultation régionale à Trois-Rivières (*Consultation dans la région de Trois-Rivières les 3, 4 et 5 décembre 1980. Rapport préparé par le Secrétariat du Conseil*, Conseil de la langue française, coll. « Notes et documents » n° 12, 1981, p. 30).

410. Nous nous inspirons ici de la suggestion de Robert Gosselin, « Le français s'appauvrit à la SRC », *La Presse*, 9 février 1994, p. B-3 : « Devant un tel phénomène d'appauvrissement, la direction de Radio-Canada pourrait évaluer le degré de connaissance de la langue française chez un grand nombre de ses professionnels. À la limite, elle pourrait exiger que ceux et celles qui échouent aux examens suivent des cours intensifs de rattrapage, par correspondance ou autrement. »

411. Manon Laganière, « Les maux des infos », *Infolangue*, 2/2, printemps 1998, p. 17.

comprenant, outre deux représentantes de l'Office, six journalistes de la presse écrite et électronique. Ce comité a publié des fiches linguistiques (grammaire, typographie, vocabulaire) sous forme de feuilles volantes⁴¹². Autre exemple, celui du bureau régional de Trois-Rivières qui a contribué avec le quotidien local *Le Nouvelliste* à établir la liste des principales difficultés propres à la langue journalistique⁴¹³. Il y aurait donc lieu, d'une part, de maintenir et même si possible d'accroître la coopération entre l'Office de la langue française et les médias et, d'autre part, d'exiger que les médias eux-mêmes, à l'instar de ce qu'a fait la Société Radio-Canada depuis 1960, créent un comité linguistique intermédias, dans le sens de la proposition qui a été faite par Robert Dubuc en 1990 :

Il faut noter aussi que Radio-Canada a été, dans ses efforts de promotion du français, parasité par les autres médias, même Radio-Québec. Aucun effort de recherche, aucune contribution financière n'ont jamais été consentis par les autres radiotélévisions pour l'amélioration du français sur leurs antennes. Le besoin y est pourtant aussi grand qu'à Radio-Canada. Ironie du sort, TV Ontario attache à la qualité de ses services en français une attention qui pourrait être imitée avec profit par les télévisions québécoises⁴¹⁴.

412. *Consultation régionale Cantons-de-l'Est. Dossier d'information*, Québec, Conseil de la langue française, coll. « Notes et documents » n° 18, p. 39.

413. *Consultation dans la région de Trois-Rivières les 3, 4 et 5 décembre 1980. Rapport préparé par le Secrétariat du Conseil*, Conseil de la langue française, coll. « Notes et documents » n° 12, 1981, p. 26.

414. Robert Dubuc, « Le Comité de linguistique de Radio-Canada », *Dix études portant sur l'aménagement de la langue au Québec*, Québec, Conseil de la langue française, coll. « Notes et documents » n° 76, 1990, p. 143.

La langue de la publicité et de l’affichage

*Tout comme l’Administration
publique, les médias, la publicité et
l’affichage exercent, quoique de manière
différente une grande influence
sur la langue de la population.*
H. CAJOLET-LAGANIÈRE et P. MARTEL⁴¹⁵

La publicité

On s’entend généralement pour dire que la montée du nationalisme québécois depuis la Révolution tranquille et les lois linguistiques des années 1970 ont eu comme conséquence, dans le domaine de la publicité, la création d’agences francophones ou de services français dans les agences de langue anglaise. De la sorte, on a pu assister à une diminution de la publicité traduite et à une augmentation de la création en français. En 1982, on a pu estimer à 74 % la part des traductions ou des traductions-adaptations à la télévision de Radio-Canada⁴¹⁶. Mais, depuis quelques années, il y a eu une détérioration de la situation :

L’enquête OLF-MultiRéso, en 1992, évalue entre 80 % et 85 % la proportion des publicités traduites. De plus, selon cette enquête, une très faible proportion des publicités traduites serait faite par les agences⁴¹⁷.

Le constat négatif porté sur la langue des médias écrits ou électroniques s’étend aussi au monde de la publicité :

415. Hélène Cajolet-Laganière et Pierre Martel, *La qualité de la langue au Québec*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, coll. « Diagnostic », 1995, p. 87.

416. Évaluation faite par Maurice Watier avec l’aide de Jaclyne Sacchitelle-Bruneau, chef du code publicitaire à Radio-Canada. Cf. Maurice Watier, « Un homme se penche sur son beau métier », dans *Actes du colloque Traduction et Qualité de langue*, Québec, Conseil de la langue française, coll. « Documentation du Conseil de la langue française » n° 16, 1984, p. 54.

417. Hélène Cajolet-Laganière et Pierre Martel, *op. cit.*, p. 101.

[...] les publicitaires, comme les journalistes et les autres agents de communication, ne reçoivent pas de formation linguistique particulière. La plupart sont incapables de repérer les fautes qu'ils commettent. La qualité générale de notre publicité est largement tributaire de cette situation. [...] La solution du problème de la qualité de la langue en publicité relève de la formation des publicitaires [...]. [...] les publicitaires reconnaissent que le fait que Radio-Canada impose certaines normes en matière de langue a évité une dégradation trop marquée du français utilisé dans les messages. D'ailleurs, toutes les annonces sont loin d'être mauvaises et certaines se distinguent même par leur qualité et leur bon goût. Le parti pris de vulgarité de certaines d'entre elles n'en reste pas moins choquant pour ceux qui ont à cœur le maintien d'un minimum de qualité en publicité⁴¹⁸.

« Il y a une dégradation de la langue dans la pub », disait il y a quelques mois à *Info Presse* Jean-Jacques Stréliski, longtemps chef de file de la publicité québécoise. « Pour nous, c'est grave parce que la langue contient des idées. S'il y a une dégradation de la langue, il y a une dégradation de l'idée... »⁴¹⁹

Par ailleurs, nous avons un diagnostic de la qualité de la langue dans le domaine de la publicité, mais il remonte aux années 1980.

L'enquête⁴²⁰ portait sur la langue de la publicité des chaînes d'alimentation au Québec. Elle couvre la période de 1951 à 1980. L'année 1951 a été retenue comme point de départ parce qu'elle précède exactement de dix ans la création de l'Office de la langue française. Le corpus, basé sur un dépouillement de réclames commerciales parues dans divers journaux, comprend plus

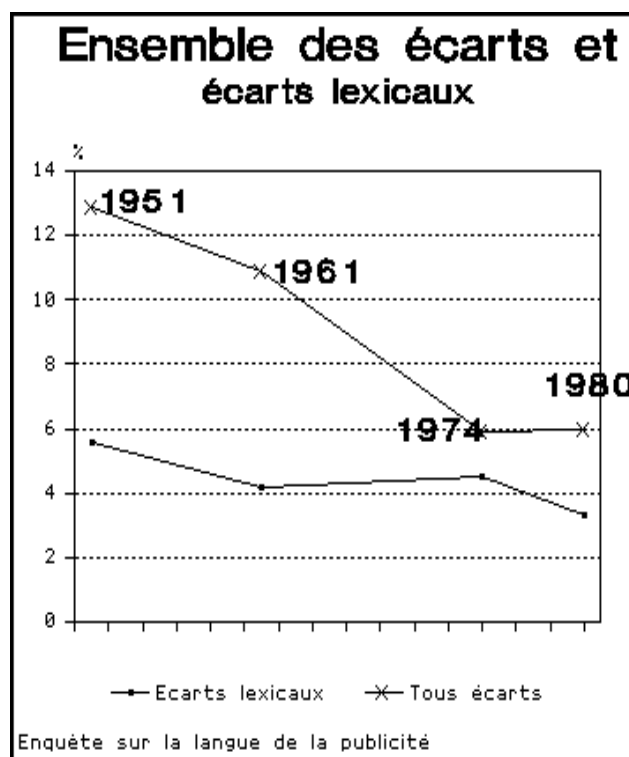


Figure 2

418. Robert Dubuc, « Le Comité de linguistique de Radio-Canada », *Dix études portant sur l'aménagement de la langue au Québec*, Québec, Conseil de la langue française, coll. « Notes et documents » n° 76, 1990, p. 141.

419. Gil Courtemanche, « Parle parle mal, mal », *L'Actualité*, 1^{er} septembre 1997, p. 59.

420. Jacques Maurais, *La langue de la publicité des chaînes d'alimentation. Étude sur la qualité de la langue et sur l'implantation terminologique*, Québec, Conseil de la langue française, 1983.

de 56 000 mots. Ce corpus a été comparé à un corpus de référence composé d'ouvrages terminologiques de l'Office de la langue française.

Les résultats montrent que le mouvement de correction linguistique était déjà bien enclenché avant la création de l'Office de la langue française (figure 2). Ce dernier est donc venu raffermir une tendance déjà bien présente. La régression de l'ensemble des écarts semble se stabiliser à partir de 1974 : cela doit être dû au fait que l'on a commencé par corriger les fautes les plus faciles à repérer (orthographe, typographie, anglicismes lexicaux, par exemple). Mais on constate que les écarts lexicaux, sur lesquels porte plus spécifiquement l'action de l'Office, ont recommencé à décliner à partir de 1974, c'est-

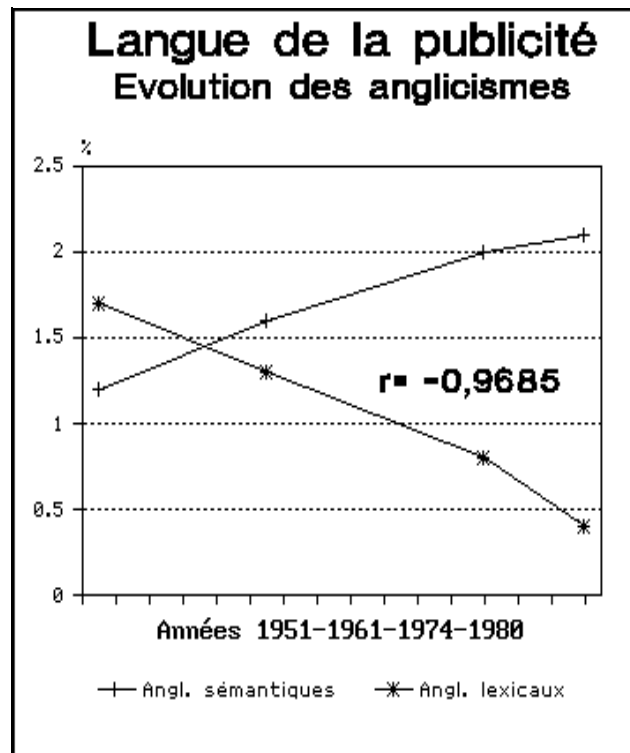


Figure 3

à-dire peu de temps après que l'Office eut commencé à publier ses principaux lexiques dans le domaine de la terminologie de l'alimentation. L'enquête révèle aussi que la disparition des anglicismes lexicaux s'est accompagnée d'un accroissement des anglicismes sémantiques. Le test statistique révèle en effet qu'il y a une forte corrélation entre les deux courbes (voir figure 3). Cela signifie tout simplement que, pour faire disparaître les anglicismes lexicaux, les publicitaires se sont contentés de les traduire littéralement.

Il faut dire que le domaine de la publicité présente des traits fort particuliers. Certains publicitaires estiment que le recours à un français dit international ne leur permet pas de rejoindre le public québécois. C'est pourquoi ils n'hésiteront pas à utiliser non seulement des formes incorrectes, mais ils pourront aussi avoir recours à des québécismes, à des fautes de langage, à des anglicismes, même à des expressions vulgaires et à un humour plutôt discutable. Seule

Radio-Canada, par son Bureau du code publicitaire, impose une norme linguistique. Étant donné l'étroitesse du marché québécois, un projet de publicité refusé par Radio-Canada risque donc de ne jamais voir le jour, même pour être diffusé uniquement sur d'autres chaînes. Malgré tout, il y a des échappatoires :

Selon les critères du Code publicitaire, tout message commercial devrait être approuvé par le Bureau avant sa production audiovisuelle. Cependant, il arrive très souvent que des agences publicitaires présentent au Bureau un projet terminé déjà vendu à un client. Le Bureau du code publicitaire est alors dans l'incapacité de faire respecter sa politique linguistique⁴²¹.

On doit constater que la piètre qualité qu'on reproche parfois à la langue de la publicité relève probablement davantage d'un manque de goût que d'un manque de connaissances linguistiques.

L'affichage

Le domaine de l'affichage est sans doute le seul où des juges aient eu à traiter de questions de qualité de la langue.

Dans un jugement en appel portant sur l'utilisation sur une affiche de motel du mot « office » pour signifier un bureau, le juge Bienvenue de la Cour supérieure du Québec a entériné l'utilisation de cet anglicisme sémantique pour la raison qu'il était fort répandu :

[...] le premier juge [...] a conclu [...] que le mot « office » est un anglicisme (anglicisme : « emprunt à la langue anglaise », P. Robert).

421. Hélène Cajolet-Laganière et Pierre Martel, *La qualité de la langue au Québec*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, coll. « Diagnostic », 1995, p. 102.

À y bien penser toutefois, il ne paraît pas avoir dit expressément que cet anglicisme n'est pas du français, en particulier du français employé historiquement au Québec [...]. [...] un mot peut-être [*sic!*] français, ici ou en France, qui soit pourtant un anglicisme, et l'on sait encore une fois que le français de France est littéralement infesté d'anglicismes au point d'en risquer de graves malaises [...].

Le Tribunal croit donc avoir amplement démontré [...] que la langue française ne proscrie pas nécessairement tout anglicisme, y compris dans les cas où il n'y a pas de vide linguistique en raison de la présence « d'autres signifiants, d'équivalents exacts ».

De même et en conséquence de quoi est-il patent que les sens parasites ou étrangers à notre langue y sont accueillis et attestés.

Tout ce qui précède ne nous laisse d'autre choix que d'accorder à l'appelant le bénéfice du doute raisonnable qu'ont créé chez nous l'ensemble de la preuve et les diverses autorités soumises à son appui (Cour supérieure du Québec, n° 200-36-0000035-86, *passim*).

Une autre cause a porté sur le fait que le mot « equipment » ne pouvait pas être considéré comme français. Pour le juge, il ne manquait qu'un « e » pour en faire un mot français ! Il s'est donc refusé à condamner le contrevenant pour l'absence d'une seule lettre.

La troisième cause concernait l'utilisation du terme « smoked meat ». Le juge a considéré qu'il s'agissait d'un mot français puisque même les ministres du gouvernement du Parti québécois l'utilisaient lorsqu'ils passaient leurs commandes dans les restaurants...⁴²²

Une enquête effectuée en 1984 a porté sur la langue des affiches publicitaires. Le corpus total comptait 9 264 affiches photographiées et 269 menus. Un peu plus de la moitié des affiches ont été dépouillées (4 736 affiches, soit 51,1 %) et plus des deux tiers des menus (190, soit 70,6 %). Le nombre total des mots du corpus s'élevait à 26 926.

422. Renseignements fournis par M^e Jean Dansereau, Office de la langue française.

Le corpus a été analysé pour y étudier l'implantation de dix décisions normatives de l'Office de la langue française (voir figure 4). Il ressort de cette analyse que, des dix termes étudiés, seulement trois peuvent être considérés comme ayant été implantés avec succès (c'est-à-dire que leur taux d'occurrence dans le corpus dépasse les 50 %). Encore faut-il ajouter que, dans l'un de ces trois cas (*tabagie*), l'Office n'a fait qu'entériner l'usage populaire ; mais le deuxième cas, le mot *dépanneur*, désignant un commerce d'alimentation dont les heures d'ouverture excèdent largement celles des épiceries traditionnelles, était une innovation sémantique proposée par l'OLF vers 1974 et dont l'usage était largement répandu dix ans plus tard. Le dernier terme avait trait à la vente des alcools, qui est un monopole d'État et dont l'affichage est largement standardisé, ce qui explique facilement le succès de son implantation.

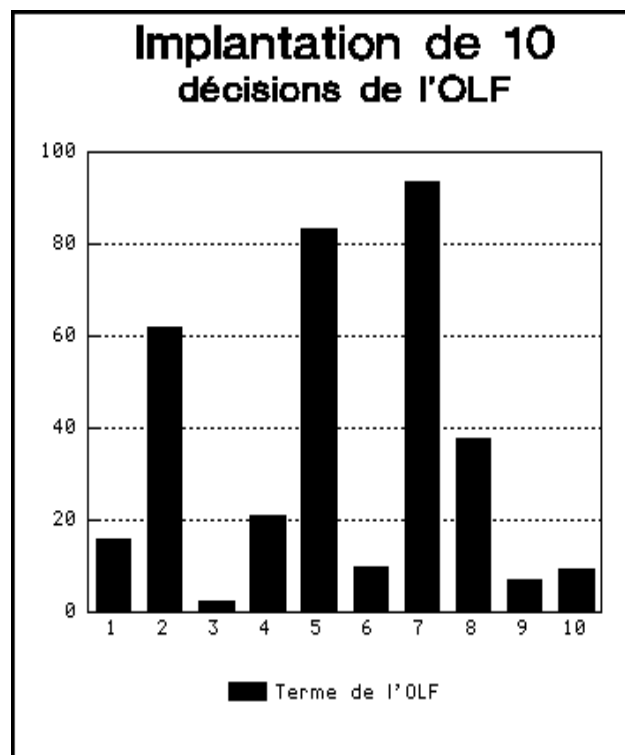


Figure 4

Figure 4 Le terme proposé par l'Office de la langue française apparaît en romains dans la liste qui suit :

- 1 = *hamburger/Hambourgeois*
- 2 = *licencié/vin, bière et spiritueux/licence complète*
- 3 = *smoked meat/bœuf mariné/viande fumée*
- 4 = *vente/soldes*
- 5 = *Tabagie/tabac/taconiste/tabac, magasin de tabac*
- 6 = *ouvert 24 heures/ouvert jour et nuit*
- 7 = *Dépanneur/accommodation*
- 8 = *Complet/non vacant*
- 9 = *symbole du dollar*
- 10 = *indication de l'heure*

Le même corpus a permis de savoir si les règles d'écriture des raisons sociales proposées par l'Office de la langue française étaient respectées dans l'affichage. La conclusion est que, dans l'ensemble des régions étudiées (Québec, Laurentides, Hull, région métropolitaine de Montréal), la majorité des raisons sociales présentes dans l'affichage sont conformes aux normes les plus strictes de l'Office (figure 5).

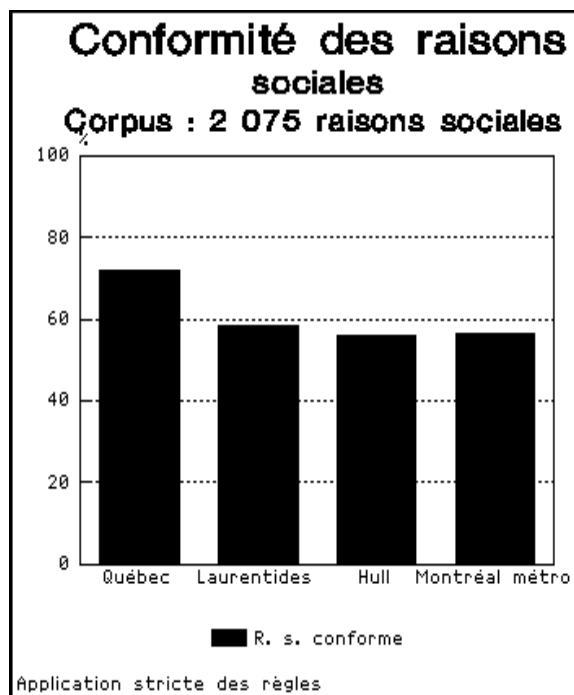


Figure 5

Comme certaines de ces normes concernent des points relativement mineurs (comme la présence des accents sur les majuscules), il a paru intéressant de ne compter que ce qui pouvait être considéré comme des divergences majeures. On constate alors que c'est la région métropolitaine de Montréal qui offre le plus de cas de divergences par rapport aux prescriptions de l'Office (figure 6). Toutefois, la proportion de ces écarts n'est que du tiers : en d'autres termes, les deux tiers des raisons sociales dans l'affichage à Montréal ne présentent pas de fautes majeures. Dans la région de Québec, c'est plus de 80 % des raisons sociales présentes dans l'affichage qui sont correctes selon cette interprétation.

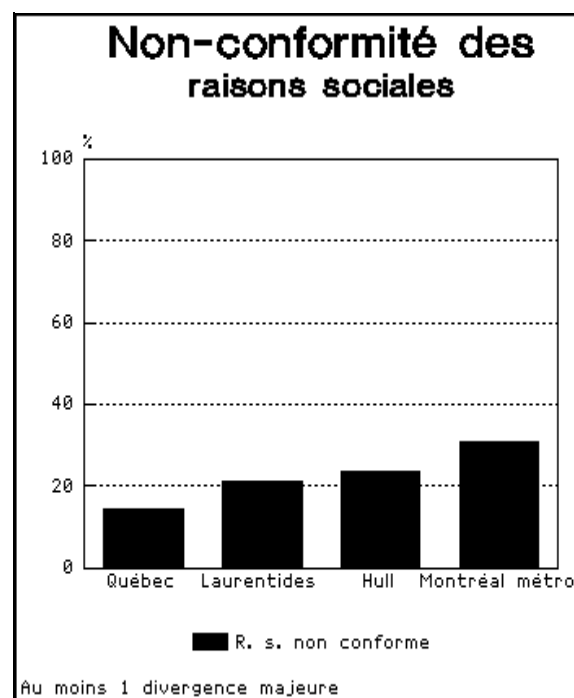


Figure 6

Alors que d'aucuns affirment que la qualité de la langue dans la publicité et l'affichage serait désastreuse, les données objectives dont nous disposons ne permettent pas de soutenir cette affirmation, bien au contraire. Mais ces données proviennent d'études qui commencent à dater. Pour un observateur comme Gilles Archambault :

Il y a de plus en plus dans Montréal d[es] accrocs au français le plus élémentaire. Nouvelle tendance : remarquez comment on fait de moins en moins accorder dans le langage des marchands l'adjectif avec le nom qu'il qualifie. Calquant l'anglais, on écrit : chaussures *noir* ou chandails *bleu*. Les liquidations sont *final*⁴²³.

Par ailleurs, on doit signaler que de nombreuses plaintes portant sur la qualité de la langue de l'affichage, de la publicité et de la documentation commerciale étaient déposées chaque année à l'Office de la langue française (avant le rétablissement de la Commission de protection de la langue française). Même dans les cas où il n'y avait pas infraction à la loi, la Direction du traitement des plaintes de l'Office s'en occupait.

Les mesures de correction

Dans les conditions d'incertitude où nous sommes, puisque les données objectives décrivant la qualité de la langue dans les domaines de la publicité et de l'affichage datent déjà de quelques années, quelles mesures peut-on proposer pour y assurer la qualité de la langue ?

Une première mesure semble s'imposer d'emblée : tout comme nous l'avons suggéré plus haut dans le cas de la langue des médias, il y aurait lieu de dresser un portrait de la qualité de la langue dans le domaine de la publicité. Tant que nous ne connaissons pas la situation réelle, tant que nous ne saurons pas s'il y a vraiment un problème et quelle est son ampleur, il sera difficile de faire consensus sur les moyens à prendre pour garantir la qualité du français dans ces secteurs. Le diagnostic proposé ne devrait pas s'attacher uniquement à faire le relevé des fautes :

423. Gilles Archambault, « Buffet *chaude* et froid », *Le Devoir*, 31 juillet 1998.

il devrait aussi essayer de mesurer la richesse lexicale, car on reproche souvent à la publicité sa pauvreté de vocabulaire.

En deuxième lieu, et peu important les résultats du diagnostic que nous venons de proposer, il est évident qu'il faut prendre des mesures pour faire en sorte que la publicité soit de plus en plus conçue directement en français. Il faut cesser de dépendre de la traduction — au moins dans la plus grande mesure possible. Or, on estime que les deux tiers des réclames diffusées au Québec ont d'abord été conçues en anglais⁴²⁴.

En troisième lieu, avant même de penser à des mesures ciblant les publicitaires, il faudrait envisager de sensibiliser davantage leurs clients aux questions linguistiques. En effet, il est bien connu que le client a toujours raison. Il y a pourtant des cas où il faudrait lui faire entendre raison. Un organisme officiel serait sans doute mal venu d'intervenir ; on pourrait facilement et démagogiquement crier à la censure de la part de l'État. C'est alors que pourraient entrer en jeu efficacement les associations de consommateurs ou des organismes privés de défense de la langue française comme l'ASULF.

En quatrième lieu, la profession doit elle-même prendre en charge la qualité linguistique de la publicité. Comme le disait l'un des publicitaires les plus estimés de Montréal, « la langue de la publicité s'améliorera aussi sans doute quand la profession s'organisera en corporation capable de guider les professionnels et de ne permettre la pratique de la publicité qu'à des diplômés qualifiés⁴²⁵. »

En cinquième lieu, on pourrait proposer d'entreprendre des études pour évaluer, de manière objective, l'action de la langue de la publicité (de ses slogans en particulier) et celle de

424. Hélène Cajolet-Laganière et Pierre Martel, *La qualité de la langue au Québec*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, coll. « Diagnostic », 1995, p. 107.

425. Maurice Watier, « Un homme se penche sur son beau métier », dans *Actes du colloque Traduction et Qualité de langue*, Québec, Conseil de la langue française, coll. « Documentation du Conseil de la langue française » n° 16, 1984, p. 56.

la langue des humoristes (si présents dans les réclames) sur le français québécois et, notamment, sur la langue des jeunes.

Mentionnons, enfin, que les quatre mesures proposées plus haut pour améliorer la langue des communicateurs pourraient aussi être appliquées au monde de la publicité, *mutatis mutandis* (faire en sorte que la qualité de l'expression soit un critère d'embauche ; améliorer la formation ; perfectionner et encadrer le personnel ; produire une plus grande collaboration linguistique entre les agences de publicité).

4.3 Les langagiers

Le mot langagiers désigne les traducteurs, les réviseurs, les rédacteurs et autres spécialistes de la correction linguistique⁴²⁶. Pour reprendre une expression de Robert Dubuc, « si l'on fait une comparaison avec la médecine, on pourrait dire que les communicateurs sont les généralistes de la langue tandis que les langagiers en sont les spécialistes⁴²⁷. »

Il sera question plus loin du Réseau des langagiers et langagières dans l'Administration. Dans cette section, nous concentrerons nos réflexions principalement sur le rôle de la traduction et des traducteurs, et sur celui des réviseurs ou correcteurs.

426. Nous trouvons dans un document de l'Office de la langue française que nous a aimablement communiqué M^{me} Pierrette Vachon-L'Heureux une définition plus précise : « Le terme générique 'langagier' englobe tous ceux et celles dont les fonctions, le poste ou la formation les amènent à jouer un rôle dans l'identification des besoins en matière de qualité de la langue, dans la promotion de cette qualité et des moyens qu'il faut utiliser pour l'atteindre, dans la rédaction, l'uniformisation, la vulgarisation ou la révision de tous les types de communications écrites que l'État peut destiner à ses administrés. Il peut s'agir de linguistes, de traducteurs, de terminologues, de rédacteurs, de réviseurs, de formateurs en français, de responsables de directives concernant les normes épistolaires, de concepteurs de formulaires, etc. Cependant, ce rôle de langagier est parfois tenu, au sein des ministères et organismes, par des personnes que leur expérience a amenées à jouer le rôle de spécialistes de la langue. Ce sont souvent des agents d'information, des agents de recherche, des secrétaires ou d'autres personnes dont les compétences en français, ou dont l'intérêt pour la cause du français, sont reconnus, et auxquels leurs collègues font appel pour des conseils en matière de qualité du français ou du dépannage. Dans certains cas, ce qui n'était qu'une tâche d'appoint au départ devient la tâche principale. »

427. Lettre à Jacques Maurais, 28 mars 1997.

La traduction

*La traduction est certainement l'un des
exercices les plus profitables auxquels
puisse se livrer un apprenti écrivain. [...]
En faisant des traductions, [il] acquiert
la maîtrise de sa propre langue.
Michel TOURNIER, *Le vent paraclet*.*

Il faut dépasser un certain manichéisme naïf qui voudrait laisser croire que la traduction entraîne nécessairement des influences – des interférences – néfastes sur la langue dans laquelle on traduit. Depuis la plus haute antiquité, on trouve des textes traduits. Les grandes langues littéraires se sont constituées en bonne partie grâce à la traduction. Celle-ci a même été déterminante dans la genèse de notre propre langue littéraire :

Notre langue littéraire s'est constituée sur la base d'une œuvre autochtone, le *Pantagruel*, qui comporte d'ailleurs de nombreux éléments polylingues et traductifs ; sur celle d'une autotraduction, l'*Institution* de Calvin ; sur celle d'une grande traduction, le Plutarque d'Amyot⁴²⁸.

Aujourd'hui, c'est à la langue anglaise que l'on pense généralement lorsque l'on fait allusion aux effets pernicioeux de la traduction. Or, la traduction de l'anglais au français a pu être souvent bénéfique à notre langue, ainsi qu'en témoigne Claude Hagège :

La traduction de textes anglais, en fait, est loin d'avoir toujours nui au français. Elle a grandement contribué, au contraire, à travers les engouements des philosophes et encyclopédistes, à l'allègement de la prose française au XVIII^e siècle. Les seuls traducteurs professionnels auxquels on puisse imputer une part de responsabilité dans l'aventure du français face au dynamisme de l'anglais sont ceux qui traitent la littérature de grande consommation, policière, de science-fiction, ou romanesque pour kiosque de gares (il ne s'agit que des produits les plus médiocres de genres qui, bien entendu, ont aussi donné des chefs-d'œuvre). Or la situation de ces traducteurs est comparable à celle

428. A. Berman, « La terre nourrice et le bord étranger », *Communications*, n° 43, 1986, p. 206. Cité par Claude Hagège, *Le français et les siècles*, Paris, Éditions Odile Jacob, 1987, p. 89.

des journalistes : un public très vaste et très avide ; et par conséquent trop peu de temps pour faire de bel ouvrage⁴²⁹.

La citation précédente de Claude Hagège le laisse très bien entendre : ce qui cause problème, c'est le caractère massif et hâtif de la traduction à partir toujours de la même langue. La traduction, chose bonne en soi puisqu'elle permet l'intercommunication entre les langues et les cultures, acquiert des caractères pervers dès lors qu'elle devient massive : elle est alors un facteur d'aliénation. Car, comme, à travers le sens, le texte se constitue de valeurs, il est bien évident que même la traduction la plus « désincarnée » ne peut pas uniquement se contenter de rendre compte uniquement du sens. Ce n'est donc pas l'effet du hasard si les traducteurs eux-mêmes ont été parmi les premiers à dénoncer l'omniprésence de la traduction au Québec, dénonciation qui a même été reprise par la Société des traducteurs du Québec dans un mémoire⁴³⁰ présenté à la commission Gendron en août 1969.

La traduction a toujours été présente au Canada. Dès le début du Régime français, il fallut avoir recours à des *truchements* pour assurer la communication avec les populations indigènes. La Conquête anglaise a évidemment entraîné une plus grande utilisation de la traduction et, pourrait-on dire, son institutionnalisation comme mode de communication. Comme l'a écrit l'historien Michel Brunet, « Si la Conquête a fermé plusieurs canaux de promotion aux Canadiens, il faut admettre qu'elle leur a ouvert une nouvelle carrière : celle de la traduction⁴³¹. » C'est en effet de cette époque que l'on peut dater l'apparition de la traduction improvisée : « dès

429. Claude Hagège, *op. cit.*, p. 89.

430. Cité par Guy Bouthillier et Jean Meynaud, *Le choc des langues au Québec 1760-1970*, Montréal, Les Presses de l'Université du Québec, 1972, p. 82, n. 108.

431. Michel Brunet, *Les Canadiens après la Conquête (1759-1775)*, tome I : *De la Révolution canadienne à la Révolution américaine*, Montréal, Fides, 1969, p. 24-25. Cité par Jacques Gouin, « La traduction au Canada de 1791 à 1867 », *Meta*, XXII/1, 1977, p. 26.

1764, année de fondation de *La Gazette de Québec*, la langue du journalisme et du commerce est contaminée par les traducteurs improvisés de ce journal bilingue⁴³² ».

Au cours du XIX^e siècle, la traduction s'est imposée dans l'administration publique. Fait notable, la profession compte dans ses rangs quelques-uns des meilleurs hommes de lettres de l'époque : François-Xavier Garneau, Louis Fréchette, William Chapman, Louvigny de Montigny. Jacques Gouin a émis le jugement suivant sur le premier siècle de la traduction « institutionnalisée » au Canada, c'est-à-dire depuis la Conquête jusqu'à la Confédération :

Au début, c'est-à-dire de 1764 à 1789, la traduction officielle était excellente. Après 1789, et cela jusque vers les années 1850, la traduction se détériore, sans doute parce qu'elle est confiée de plus en plus à des gens de formation anglaise. [...] Par ailleurs, de 1850 à 1867, nous assistons à une nette amélioration de la profession [...] ⁴³³.

Notons toutefois que l'évaluation de la traduction au XIX^e siècle faite par le professeur Paul Horguelin est beaucoup plus négative, puisqu'il parle d'une « période noire⁴³⁴ » :

Si l'on exclut le domaine littéraire, très marginal puisqu'on ne recense que trois ouvrages traduits en français, et le domaine législatif, où quelques grands traducteurs parlementaires maintiennent une certaine qualité de langue, force est de constater une anglicisation rapide du vocabulaire et de la syntaxe. Parallèlement, la multiplication des journaux favorise la diffusion de cette langue de traduction parmi une population en voie d'urbanisation⁴³⁵.

432. Paul A. Horguelin, « La traduction à l'ère des communications », *Actes du colloque Traduction et Qualité de langue*, Québec, Conseil de la langue française, 1984, p. 25.

433. Jacques Gouin, « La traduction au Canada de 1791 à 1867 », *Meta*, XXII/1, 1977, p. 29.

434. Paul A. Horguelin, *op. cit.*, p. 25.

435. *Ibid.*

Le xx^e siècle voit la traduction prendre une expansion considérable au Canada. Elle s'institutionnalise de plus en plus comme l'atteste, par exemple, la création en 1934 du Bureau des traductions à Ottawa. Mais la situation ne s'améliore pas sur le plan de la qualité et le diagnostic de Pierre Daviault, au milieu des années 1950, est des plus pessimistes :

Le mal paraît sans remède, à moins qu'on ne tente un immense effort de redressement, qui entraînerait la réforme totale de l'enseignement des langues, de l'école primaire à l'université, ainsi que l'organisation de la profession de traducteur afin d'en chasser les misérables qui prostituent notre langue dans les journaux et les imprimés publicitaires. [...] C'est une transformation profonde d'un état d'esprit dans toute la population qu'il faudrait⁴³⁶.

Mais une réaction se dessine dès les années 1950 : l'enseignement de la traduction s'organise dans les universités et l'amateurisme laisse de plus en plus la place au professionnalisme. Ce renouveau de la traduction a d'importantes retombées sur la qualité du français : la traduction étant de moins en moins une opération de décalque, le français peut davantage s'affirmer comme une langue autonome face à l'anglais et il acquiert un caractère plus idiomatique. S'il y a eu une amélioration indéniable de la qualité de la traduction, force est néanmoins de constater que l'application de la loi fédérale sur les langues officielles de même que, peut-être plus paradoxalement, la vaste entreprise de francisation du Québec se sont caractérisées, au moins dans une première étape, par un recours massif à la traduction. La francisation du Québec exigeait en effet un tel rattrapage qu'il semblait difficile d'y parvenir sans fournir un effort considérable de traduction⁴³⁷. C'est cette situation que certains n'ont pas hésité à considérer comme les fourches caudines de la traduction.

436. Pierre Daviault, « Anglicisme et emprunts à l'anglais », *Études sur le parler français au Canada*, Québec, Les Presses universitaires Laval, 1955, p. 187 et 191. Cité par Paul A. Horguelin, *op. cit.*, p. 26.

437. Voir, par exemple, Éconosult, *Étude sur les avantages et les coûts de la francisation*, Montréal, Office de la langue française, 1981.

À la fin du xx^e siècle, les perspectives offertes par la mondialisation des échanges économiques ne permettent pas d'envisager que la traduction perdra de son importance dans un avenir prévisible – loin de là. Malgré ces contraintes, il n'en demeure pas moins que l'objectif à poursuivre doit être de faire en sorte que la traduction cesse d'être au Québec le support universel de la communication, car il est permis de croire que la qualité de la langue s'accroîtra dans la mesure où l'on produira de plus en plus directement en français : c'est là un objectif à ne pas perdre de vue lorsque l'on discute des effets de la traduction sur la qualité de la langue. Les compressions auxquelles les entreprises ont procédé depuis plusieurs années dans leurs services linguistiques ont entraîné l'application, au moins en partie, de cette recommandation puisque un bon nombre de personnes ont dû écrire directement en français ; selon nos sources, on a malheureusement constaté une détérioration de la qualité du français. Toutefois, cela est compréhensible dans la mesure où les scripteurs concernés étaient auparavant habitués à produire leurs textes en anglais. Il est permis de croire que ce phénomène de détérioration ne vaut que pour le court terme et qu'à moyen terme, une fois l'expérience acquise d'écrire en français et l'habitude ancrée de consulter les bons ouvrages de référence, on pourra assister à une hausse de la qualité.

Par ailleurs, trois voies sont envisageables pour rehausser encore la qualité de la traduction⁴³⁸ : 1) l'éducation des gestionnaires, 2) la formation des traducteurs et 3) la marginalisation des amateurs. Ces trois points méritent d'être quelque peu développés.

Faire l'éducation des gestionnaires, cela signifie changer les mentalités de ceux qui commandent les traductions et choisissent les traducteurs. Il faut leur faire comprendre que c'est un mauvais calcul de toujours faire effectuer les traductions au plus bas coût possible et dans les plus brefs délais possible, car cela se fait souvent au détriment de la qualité. Les utilisateurs des traductions peuvent intervenir efficacement auprès de ces gestionnaires pour les sensibiliser lorsque des textes traduits présentent trop d'erreurs.

438. Nous nous inspirons d'un texte du professeur Horguelin, *op. cit.*, p. 31.

Cette sensibilisation des gestionnaires est d'autant plus importante que, depuis plus d'une décennie, on a assisté, par suite de diverses mesures de compression des dépenses, à une migration des services linguistiques à l'extérieur des entreprises. Les entreprises font en effet de plus en plus appel à la sous-traitance en matière de traduction. Il arrive parfois que ce sont les mêmes employés qui continuent à faire le travail auquel ils étaient habitués : c'est ainsi qu'immédiatement avant sa privatisation, le CN a aboli ses services linguistiques mais ce sont ses anciens employés qui continuent le travail en sous-traitance. Dans d'autres entreprises, par exemple dans le secteur manufacturier, la plupart des services linguistiques ont été abolis. Dans ce type d'entreprise, les gestionnaires font souvent affaire avec plusieurs traducteurs externes. Il est donc important qu'ils soient sensibilisés aux problèmes de traduction et à la question de la qualité de la langue. Et il arrive aussi que des gestionnaires se laissent prendre au mirage de la traduction automatique (qu'ils n'arrivent pas à distinguer de la traduction assistée par ordinateur). Ce genre d'utopie séduit encore des gens naïfs. Cela montre que ces administrateurs sont peu aptes à comprendre les problèmes de qualité de la langue.

La deuxième voie d'intervention est la formation des traducteurs. Deux aspects de la question surgissent immédiatement à l'esprit : la formation générale et la formation universitaire. En ce qui concerne la formation générale, c'est-à-dire les connaissances linguistiques – et la culture générale – que les futurs traducteurs devraient avoir acquises au sortir du cégep, nos commentaires ne peuvent que reprendre ceux qui ont déjà été formulés à propos de la formation des communicateurs et au sujet du monde scolaire. Bien qu'il faille assurément que les futurs traducteurs aient des aptitudes à rédiger – ce qui est sans doute en partie inné et en partie dû au milieu social, donc qui ne peut pas être totalement acquis par l'entremise de l'école –, il n'en demeure pas moins que cette dernière doit équiper les candidats aux postes de langagiers des connaissances linguistiques (grammaticales) fondamentales. C'est cette formation de base, qui comprend aussi ce que l'on appelle la culture générale, qui doit être acquise avant l'entrée à l'université. Nous ajouterons aussi une exigence évidente : une bonne connaissance d'une deuxième langue. Nous n'hésiterons pas à dire que c'est ce premier aspect, la formation générale, qui est le plus inquiétant à l'heure actuelle. Quant à l'enseignement de la traduction à l'université, il est dans l'ensemble plus que satisfaisant ; d'ailleurs, on reconnaît généralement

que l'amélioration de la traduction au Québec est en grande partie attribuable à l'instauration, à partir des années 1950, d'un enseignement universitaire spécifique.

La troisième façon d'améliorer la traduction proposée par le professeur Horguelin en 1984 était la « marginalisation des amateurs », c'est-à-dire de ceux qui s'improvisent traducteurs, souvent sans vraiment savoir aucune des deux langues ni avoir une connaissance même empirique des principes de la traduction. Il s'agit de contrer une tradition bien ancrée voulant que tout bon bilingue soit nécessairement un bon traducteur alors même qu'il n'en a pas reçu les rudiments de la formation. La Société des traducteurs n'a cessé de lutter en faveur d'une reconnaissance professionnelle pour les traducteurs, ce qui aurait pour conséquence de marginaliser les amateurs. Ces efforts ont récemment été couronnés de succès lorsque la STQ a cédé la place à la Corporation professionnelle des traducteurs et interprètes agréés du Québec (CPTIAQ), devenue depuis l'Ordre des traducteurs et interprètes agréés du Québec (OTIAQ).

Comme on le constate, des trois voies proposées pour améliorer la qualité de la traduction au Québec, la plus problématique est la deuxième et elle implique l'apprentissage de la langue maternelle dans tout l'enseignement préuniversitaire.

Les réviseurs et les correcteurs

*Vous avez beau jeu, Philosophe ; vous
grattez le papier. La peau des hommes
est bien autrement chatouilleuse.
CATHERINE II à Diderot⁴³⁹*

*La plupart des occasions de trouble
du monde sont grammairiennes.
MONTAIGNE*

Dans les organismes gouvernementaux aussi bien que dans l'entreprise privée, il est devenu de règle de soumettre à une révision linguistique les textes qui sont destinés à une diffusion publique. On peut même dire que, avant la dernière récession, les postes de réviseurs et de correcteurs avaient tendance à se multiplier. En effet, comme il se dégage de la conclusion que Conrad Bureau a livrée à son enquête *Le français écrit dans l'Administration*, la qualité du français n'est pas qu'une question de goût, c'est aussi une question de coûts. À ce sujet, un ancien président du Conseil de la langue française, Jean Martucci, livrait, dans sa présentation de l'ouvrage du professeur Bureau, un commentaire qui conserve toute sa valeur : « L'efficacité du travail, dans la fonction publique surtout, passe par l'efficacité de la communication, et cette dernière dépend en bonne partie de la qualité de la langue. Dans ce cas, mieux écrire, dans l'Administration, c'est mieux servir la société⁴⁴⁰. »

Comme on a déjà eu l'occasion de le mentionner, les vraies solutions au problème du manque de maîtrise du français dans l'administration publique – mais cela vaut bien sûr aussi pour l'entreprise privée – passent à la fois par une meilleure formation des candidats et, de façon plus réaliste dans une conjoncture où la création de nouveaux postes est un phénomène qui va se raréfiant, par le perfectionnement du personnel en place. Les réviseurs et les correcteurs peuvent jouer un rôle considérable dans le perfectionnement linguistique du personnel en profitant

439. Cité par Raymond Joly, « Synthèses et commentaires », *Actes du colloque « La qualité de la langue... après la loi 101 »*, Québec, Conseil de la langue française, 1980, p. 231.

440. Jean Martucci, « Présentation » de Conrad Bureau, *Le français écrit dans l'administration publique. Étude-témoin*, Québec, Conseil de la langue française, coll. « Documentation du Conseil de la langue française » n° 26, 1986, p. xii.

des occasions que leur fournissent les textes qu'ils ont à corriger pour améliorer les connaissances grammaticales et linguistiques de leurs collègues. En effet, l'amélioration généralisée de la maîtrise du français ne pourra se faire que dans la mesure où les scripteurs seront de plus en plus compétents, de plus en plus autonomes face à ces béquilles linguistiques que constituent trop souvent les réviseurs et les correcteurs et sauront de plus en plus utiliser les différents ouvrages de consultation qui sont mis à leur disposition (dictionnaires de langue, dictionnaires correctifs, grammaires, répertoires d'anglicismes, lexiques terminologiques, bases de données comme la Banque de terminologie du Québec et Termium, etc.).

Pour que réviseurs et correcteurs jouent le rôle que nous leur proposons, il faudra que, préalablement, ils se défassent des attitudes d'intransigeance et de purisme qui ont trop souvent cours dans leur corporation. À cet égard, le Conseil de la langue française peut exercer une action décisive ainsi qu'il en avait manifesté l'intention dans le bilan qu'il avait dressé de son colloque sur la qualité de la langue en 1979 : « Le Conseil devrait tenter de désamorcer des attitudes d'intransigeance et de purisme qui ont parfois tendance à se manifester, lorsqu'il est question de qualité de la langue⁴⁴¹. » En effet, il ne faut pas en venir à vouloir défendre la langue contre ses usagers, à créer une peur constante de mal s'exprimer et de s'exposer à la raillerie. Bref, il faut éviter que réviseurs et correcteurs, dont la tâche demeure essentielle, ne soient considérés comme les promoteurs de ce que l'on pourrait appeler, à la suite d'André Martinet⁴⁴², un « malthusianisme linguistique », qu'ils refusent et tentent même de contrecarrer l'évolution normale de la langue et, plus spécifiquement dans notre cas, la nécessaire adaptation du français aux réalités québécoises. Ce changement d'attitude chez les réviseurs et les correcteurs est possible. En effet, au cours de nos consultations, on nous a fait valoir que, depuis quelques années, les traducteurs ont en général tendance à faire preuve de plus de souplesse.

441. *Actes du colloque « La qualité de la langue... après la loi 101 »*, Québec, Conseil de la langue française, 1980, p. 244.

442. André Martinet, « Les puristes contre la langue », dans *Le français sans fard*, Paris, Presses universitaires de France, 1969, p. 30.

Il n'est pas impossible que le purisme excessif soit dû à un manque de formation, alors que les attitudes intransigeantes témoignent d'un manque de pédagogie et d'une absence de volonté d'expliquer leurs fautes aux usagers. La profession de réviseur et celle de correcteur nécessitent non seulement des qualités linguistiques, mais aussi des dons de communicateur.

Dans une entreprise de valorisation de la qualité de la langue, les réviseurs et les correcteurs occupent une position stratégique. On ne peut faire l'économie de leur participation pleine et entière. Il faut donc trouver le moyen de les mobiliser, de valoriser leur travail et d'en faire des agents multiplicateurs du bon usage.

En conclusion, il apparaît qu'une fois encore la solution principale réside dans la formation linguistique. Pour diminuer les coûts et maximiser les résultats, Robert Dubuc propose une formation commune pour tous les professionnels de la langue car, pour lui, communicateurs et langagiers « doivent [...] partager un tronc commun de connaissances et d'habiletés langagières. » Cette solution novatrice est présentée de la façon suivante par son auteur :

Tous ces professionnels de la langue [= communicateurs et langagiers] devraient donc recevoir une formation commune touchant l'étude du lexique, de la grammaire et de la phonétique de façon à assurer à tous une bonne maîtrise de leurs moyens d'expression. À partir de ce tronc commun, il serait ensuite possible de dispenser une formation professionnelle spécifique adaptée à chaque profession.

En regroupant la formation de tous les professionnels de la langue, on éviterait la déperdition des efforts et la multiplicité des normes tout en assurant à tous une connaissance de la langue qui garantisse la qualité de son utilisation.

Prenons l'exemple de l'Université du Québec à Trois-Rivières. On y dispense une formation en traduction même si le marché local est très restreint. Par contre, la région possède un quotidien et des stations de radio et de télévision sans que la région offre de programmes pour les communicateurs médias. Il y aurait moyen de transformer le programme de traduction pour en faire un programme de communications orales et écrites avec un tronc commun de formation en langue auquel s'ajouterait la formation pour les spécialités : journalisme, animation et présentation médias, traduction, révision et

rédaction. Mise à l'essai comme expérience pilote, la formule, en cas de succès, pourrait être étendue à toutes les universités⁴⁴³.

Et il ajoute :

Cette orientation pourrait résoudre le problème de l'excès de scrupules des réviseurs-correcteurs. Ils recevraient la même formation que les autres acteurs et partageraient donc la même norme⁴⁴⁴.

4.4 Le monde du travail

Le Québec gère mal un de ses principaux aspects concurrentiels : les deux langues en présence. Cette situation, qui est clairement identifiée par plusieurs entreprises, est la conséquence de deux faits : la francisation a augmenté le nombre et la complexité des situations de travail où la langue est utilisée ; or toutes les études des dernières années démontrent clairement des carences sérieuses de la compétence en langue première et en langue seconde de toutes les catégories de main-d'œuvre québécoise.

CENTRE DE LINGUISTIQUE DE L'ENTREPRISE⁴⁴⁵

La *Charte de la langue française*, notamment dans ses chapitres portant sur la francisation des entreprises et sur la langue du commerce et des affaires, définit les rôles que doivent jouer les entreprises, les syndicats et les ordres professionnels pour faire en sorte que le français devienne effectivement la langue du travail au Québec. Dans la présente section, nous passerons

443. Lettre de Robert Dubuc à Jacques Maurais, 28 mars 1997.

444. *Ibid.*

445. Centre de linguistique de l'entreprise, *Pour cesser de se plaindre : franciser de l'intérieur*, mémoire soumis à la Commission des affaires sociales sur l'énoncé de politique sur le développement de la main-d'œuvre « Partenaires pour un Québec compétent et compétitif » et le projet de loi 408 portant sur la « Société québécoise de développement de la main-d'œuvre », Montréal, janvier 1992.

successivement en revue la mission de francisation de l'entreprise, des syndicats et des ordres professionnels ; puis nous terminerons par quelques réflexions sur la formation professionnelle.

Nous croyons que la qualité de la langue pourrait facilement constituer un terrain d'entente et de collaboration entre le patronat et les syndicats, notamment au sein des comités de francisation.

Il faut d'entrée de jeu ajouter que, depuis le milieu des années 1980, il y a eu de grands bouleversements dans les entreprises en ce qui concerne le personnel rattaché à la francisation. En effet, la plupart des services linguistiques ont été abolis dans les moyennes et les grandes entreprises. Là où de tels services subsistent, il n'y a le plus souvent qu'une seule personne, normalement un traducteur, pour accomplir toute la tâche. Ce traducteur, pris sans arrêt à « éteindre des feux », ne peut guère s'occuper de veiller à la qualité de la langue à la grandeur de l'entreprise. Cet élément conjoncturel fort important devra être pris en compte au moment de faire des suggestions pour hausser la qualité de la langue dans le monde du travail.

Les entreprises

Nous sommes de plus en plus convaincus, en effet, que cette « irréversibilité » de la francisation, tant souhaitée par les instances gouvernementales, passe par une amélioration accrue et accélérée de l'enseignement du français oral et écrit à l'école, au collège et à l'université. Jamais, par ses propres moyens, l'entreprise ne réussira à combler les lacunes graves accumulées pendant toutes ces années d'études dépourvues de toute préoccupation des notions fondamentales de l'expression orale et écrite dans une langue, quelle qu'elle soit. Les entreprises ne sont pas des écoles de langues, ni des écoles de rattrapage orthographique et syntaxique. À la rigueur, l'entreprise peut accepter une mission de perfectionnement professionnel axé sur l'acte professionnel lui-même dans des situations réelles et pratiques, ce que ne peut dispenser ni l'école ni l'université.

ASSOCIATION DES CONSEILS EN FRANCISATION DU QUÉBEC⁴⁴⁶

Les entreprises employant plus de 50 personnes sont tenues d'appliquer un programme de francisation dont elles conviennent avec l'Office de la langue française. Ce programme doit faire en sorte que, entre autres, le français soit utilisé dans un certain nombre de circonstances (au travail en général, dans les communications internes, dans les documents de travail dont les catalogues et les manuels, dans les communications avec la clientèle, les fournisseurs et le public, dans la publicité⁴⁴⁷). Le programme de francisation doit aussi viser l'utilisation d'une terminologie française. C'est ce dernier aspect qui rejoint sans doute le plus directement la notion de qualité de la langue, même si les autres éléments mentionnés à l'article 141 ont également des répercussions sur la qualité du français. En effet, la plupart des entreprises sont soucieuses d'utiliser une langue de qualité dans leur publicité (même si l'on peut toujours trouver des exceptions malheureuses à cette affirmation) et, dans des documents qui sont d'utilisation

446. Association des conseils en francisation du Québec, *Mémoire présenté par l'Association des conseils en francisation du Québec à la Commission permanente élue des communautés culturelles et de l'immigration (relativement à la Charte de la langue française)*, octobre 1983, p. 8-9.

447. *Charte de la langue française*, art. 141.

même uniquement interne comme les manuels d’instruction ou les formulaires, le recours à une langue imprécise, voire fautive, peut facilement devenir un facteur influant sur la productivité :

Coût du tâtonnement entraîné par des textes mal rédigés qu’il faut refaire une, deux, trois fois. Coût de la secrétaire qui doit réviser une, deux, trois fois le même texte ou du professionnel qui rédige lui-même avec son ordinateur. Coût du service linguistique ou de la rédaction par un expert de l’extérieur. Coût de la formation linguistique dans les entreprises comptant des professionnels ayant par ailleurs un diplôme collégial ou universitaire. Coût des problèmes engendrés, et souvent directement causés, par de mauvaises communications. Coût des documents auxquels on ne comprend rien. Impact sur la qualité des produits, des services ou des relations d’affaires⁴⁴⁸.

Même l’absence chez les employés d’aptitudes à la lecture peut être un facteur contre-productif : comme le signale le monde patronal, « il s’agit [...], qu’on le veuille ou non, d’une activité intellectuelle dont la nécessité et la quantité croissent sans cesse dans la vie professionnelle⁴⁴⁹. » Les connaissances linguistiques (dans un sens étendu, incluant la compétence à présenter une argumentation structurée) et la qualité de la langue ont donc leur place dans l’entreprise, quand ce ne serait que pour des raisons purement économiques.

Les nouvelles technologies de l’information ont considérablement changé les conditions de production des textes dans les entreprises. L’Internet et le courrier électronique, de plus en plus utilisés, ont pour conséquence que les textes sont expédiés sans aucune révision linguistique, puisqu’ils ne sont en général revus avant l’envoi que par leur auteur. Chaque individu devient un diffuseur de langue dont l’activité n’est plus contrôlée. Cela rend de plus en plus importante une formation linguistique plus approfondie du nouveau personnel. C’est donc une perspective dont il faudra tenir compte lorsque viendra le temps d’évaluer le nouveau programme de français du ministère de l’Éducation. Mais il faudrait aussi voir dès maintenant si les conséquences linguistiques de l’utilisation des nouvelles technologies ne devraient pas entraîner l’instauration de programmes de perfectionnement en français qui seraient davantage ciblés sur les besoins de

448. Centre de linguistique de l’entreprise, *La maîtrise de la langue : un enjeu économique, des responsabilités partagées*, Montréal, novembre 1993, p. 4.

449. *Ibid.*, p. 12.

clientèles particulières. Cette proposition mériterait d'être approfondie ; en particulier, il faudrait déterminer quels pourraient être les rôles respectifs de l'entreprise et de l'État dans ces programmes de perfectionnement. Les réflexions qui suivent permettront de dégager quelques pistes.

Pour déterminer plus globalement ce que pourrait être le rôle des entreprises en matière de qualité de la langue, il est peut-être plus facile de commencer par décrire ce qu'elles ne doivent pas faire. Les entreprises ne devraient pas avoir à fournir des services de rattrapage en français langue maternelle (mais, comme nous venons de le voir, l'arrivée des nouvelles technologies pourrait peut-être amener à nuancer cette affirmation). On peut poser comme règle générale que les entreprises ne devraient pas avoir à suppléer l'école : c'est pourtant ce que certaines d'entre elles sont obligées de faire à l'heure actuelle⁴⁵⁰. Comme l'écrivait le Centre de linguistique de l'entreprise en 1984, « tant que la qualité de la langue sera considérée avec autant de désinvolture dans les maisons d'enseignement, toute initiative, tout effort de francisation dans l'entreprise ne sera pas couronné de succès⁴⁵¹. » Depuis lors, le Conseil de la langue française a eu l'occasion d'émettre son avis sur l'enseignement de la langue maternelle dont la conséquence heureuse a été la mise en place progressive d'un plan de redressement de l'enseignement du français. L'objectif à poursuivre est donc très clair : faire en sorte que les diplômés aient à leur disposition l'outillage linguistique de base nécessaire à leur travail lors de leur arrivée sur le

450. À l'Office de la langue française, « on ne se gêne pas pour dire qu'on prépare des outils linguistiques à l'intention de gens 'qui ne possèdent pas la base en français', comme l'avoue le responsable des programmes de francisation à l'OLF, Gérald Paquette. Il confirme le fait qu'il soit [sic!] nécessaire aux [sic!] entreprises de prévoir 'des programmes de récupération linguistique' visant à s'assurer que leurs employés maîtrisent un tant soi [sic!] peu le français dans l'exercice de leurs fonctions » (*Le Devoir*, 13 mars 1993).

451. Centre de linguistique de l'entreprise, *La francisation des entreprises et l'implantation réelle des terminologies françaises. Consultation sur la mise en application des vocabulaires français dans les milieux de travail*, Montréal, 1984, p. 60. La section d'où est extraite la citation est intitulée « Irresponsabilité des maisons d'enseignement »...

marché du travail⁴⁵². C'est à l'école, et par conséquent à l'État, que revient l'obligation morale de faire en sorte que les diplômés aient acquis un bagage linguistique suffisant, tant pour accomplir leurs devoirs de citoyens que de travailleurs. Il va de soi que, si l'entreprise devait combler les lacunes linguistiques de l'enseignement donné par l'État, cela se ferait nécessairement en fonction des besoins et des priorités économiques de l'entreprise elle-même, non en fonction d'objectifs sociaux plus larges.

Après avoir déterminé ce que les entreprises n'ont pas à faire en matière de qualité de la langue, essayons d'établir maintenant de façon plus précise quel doit être leur rôle spécifique. Pour obtenir cette description, nous nous baserons sur la distinction entre communications institutionnalisées et communications privées dont nous avons déjà énoncé le principe. Le rôle que l'entreprise a à jouer pour maintenir ou améliorer la qualité de la langue concerne donc d'abord et avant tout le niveau des communications institutionnalisées et il peut être défini selon les axes suivants :

— Dans ses communications avec le public (publicité, affichage, étiquetage, catalogues, rapports d'activités, etc.), l'entreprise doit veiller à la qualité du français qu'elle utilise. Il y va d'ailleurs de son image de marque.

À cet égard, on peut mentionner que, ces dernières années, des publicités de bière ont utilisé une langue qui pouvait être discutable. Or, comme il s'agit de slogans, il est indéniable que ces usages finissent par aboutir dans la langue de tous les jours, même s'il s'agit d'un effet de mode qui peut être passager. Les entreprises devraient surveiller davantage la langue de leurs réclames.

452. Sur cette question, voir, en dernier lieu, Centre linguistique de l'entreprise, *Pour cesser de se plaindre : franciser de l'intérieur*, mémoire soumis à la Commission des affaires sociales sur l'énoncé de politique sur le développement de la main-d'œuvre « Partenaires pour un Québec compétent et compétitif » et le projet de loi 408 portant sur la « Société québécoise de développement de la main-d'œuvre », Montréal, janvier 1992, spéc. p. 6.

Certaines entreprises ont par ailleurs une dénomination qui laisse à désirer. Au cours de nos consultations, nous avons appris qu'un certain nombre d'entreprises auraient pu obtenir leur certificat de francisation même si leur raison sociale n'avait pas été jugée conforme aux règles établies par l'Office de la langue française. Mais l'explication tient peut-être à une question de compétence législative : une entreprise peut obtenir la personnalité juridique auprès des autorités fédérales ; dans pareil cas, il est difficile pour l'Office d'imposer à l'entreprise des règles plus contraignantes que celles qui sont prévues dans la réglementation fédérale.

Pour améliorer la qualité de la langue, on pourrait essayer, dans une première étape, de convaincre les entreprises de corriger leur raison sociale fautive. Mais cela risque de prendre beaucoup de temps et de produire peu de résultats. Qu'on se rappelle en effet les trésors d'énergie et de temps qu'il a fallu à l'Office de la langue française pour convaincre la « Ouèraousse » de changer de nom. La présidente de l'Office a proposé que, sur demande de son organisme, l'Inspecteur général des institutions financières radie les noms que l'Office ne trouve pas conformes, « avec sanctions pénales, le cas échéant⁴⁵³ ». Tout en étant d'accord avec le principe de cette proposition, on pourrait néanmoins la nuancer et n'admettre le recours à cette procédure que dans les cas extrêmes. En effet, le changement de dénomination entraîne des coûts importants dont il faut être conscient (changement des enseignes et de la papeterie, risque de perdre la clientèle, etc.).

Pour réduire à l'avenir le nombre des raisons sociales incorrectes, il existe une solution plus réaliste : il faudrait procéder à une évaluation linguistique avant qu'une entreprise enregistre une raison sociale. On sait que l'enregistrement des raisons sociales se fait par l'Inspecteur général des institutions financières lorsque l'on veut avoir une « incorporation ». L'enregistrement peut aussi se faire au Palais de Justice. L'évaluation linguistique devrait donc

453. Nicole René, « La situation linguistique du Québec : le devoir d'exemplarité de l'Administration », *Terminogramme*, 81, janvier 1997, p. 7.

se faire aux bureaux de l'Inspecteur général des institutions financières et dans les greffes des Palais de Justice⁴⁵⁴ car :

[...] c'est au moment où quelqu'un arrive avec sa suggestion qu'il faut souligner les éventuels problèmes d'ordre linguistique. Surtout au bureau du protonotaire, car dans ce cas la procédure est très simple : il n'y a qu'à remplir le formulaire et à payer des frais minimes et la raison sociale est enregistrée⁴⁵⁵.

On pourrait même songer à introduire dans la procédure la délivrance d'un « visa linguistique » : dès lors, il ne serait plus possible d'enregistrer une raison sociale sans obtenir au préalable par écrit l'approbation linguistique de l'Office de la langue française (ou d'experts spécialement affectés à cette tâche).

— En vue de faire en sorte que le français devienne la langue normale et habituelle du travail, l'entreprise est aussi tenue d'offrir à ses employés des logiciels en français. L'arrivée de l'informatique a pu représenter, dans certaines firmes, un frein ou même un recul de la francisation. C'est pourquoi le législateur a cru bon d'ajouter, en 1993, une nouvelle disposition à l'article 141 pour préciser que, dorénavant, les programmes de francisation doivent aussi prendre en compte « l'utilisation du français dans les technologies de l'information ». La plupart des logiciels courants sont maintenant offerts en français, ainsi que leurs mises à jour ; il y a donc vraisemblablement peu de cas où l'on pourrait encore justifier l'utilisation de logiciels anglais. Pourtant, selon nos sources, il y aurait encore des logiciels anglais courants, utilisés notamment dans les activités de gestion. Il arrive que le choix de la langue des logiciels soit laissé à l'employé (par exemple, les logiciels de diagnostic dans les garages) ; il semble, d'après nos consultations, que ce cas soit loin d'être rare et que la francisation des entreprises pourrait revêtir maintenant des allures de bilinguisation. Pourtant, l'imposition de la langue d'un logiciel devrait faire partie du « droit de gérance », sinon elle pourrait être négociée avec l'Office de la

454. Nous reprenons une suggestion de Jean-Claude Corbeil, « La langue de l'Administration : sensibilisation, effet de levier et recherche de cohérence », *Terminogramme*, 81, janvier 1997, p. 9.

455. *Ibid.*

langue française et le comité de francisation de l'entreprise. De la sorte, l'entreprise serait obligée de se repositionner dans un contexte de francisation et non plus de bilinguisation.

Par ailleurs, des représentants patronaux que nous avons consultés ont fait valoir que l'entreprise ne devrait être tenue d'offrir des logiciels en français que « lorsque le nombre des employés le justifie » (par exemple, dans une entreprise employant 20 000 personnes, il serait irréaliste de traduire un logiciel pour quatre ou cinq employés).

— De façon encore plus spécifique, l'entreprise doit veiller à utiliser une terminologie française. La loi a même inscrit cette exigence comme faisant partie intégrante du processus de francisation. Cette terminologie doit être correcte et doit être utilisée tant dans les documents techniques auxquels a accès le personnel que dans les documents destinés au grand public.

Il faut rappeler que l'apport des entreprises québécoises a été considérable dans la production d'ouvrages terminologiques. Conformément à la répartition des tâches définie par l'ancienne Régie de la langue française⁴⁵⁶, l'entreprise devait s'occuper d'établir les terminologies techniques spécifiques tandis que l'État devait plutôt élaborer les vocabulaires dits de « tronc commun » (c'est-à-dire communs à plusieurs entreprises ou à l'ensemble des entreprises, par exemple le vocabulaire de la gestion) et les vocabulaires « à grand rayonnement » (comme le vocabulaire de l'alimentation ou le vocabulaire juridique). La production terminologique québécoise, tant celle de l'Office de la langue française que celle des entreprises, a été considérable : Marie-Éva de Villers a répertorié, pour la période allant de 1970 à 1989, plus de 700 titres d'ouvrages terminologiques publiés au Québec⁴⁵⁷. Parallèlement, l'Office de la langue française a entrepris l'inventaire des ouvrages terminologiques français : plus de 40 000 titres d'ouvrages (lexiques, vocabulaires, dictionnaires, listes de termes, fichiers d'entreprises) ont été

456. *Le partage des tâches en matière de travaux terminologiques*, Montréal, Régie de la langue française, 1976.

457. Marie-Éva de Villers, *Francisation des entreprises (1970-1989). Analyse de l'activité terminologique québécoise*, Québec, Conseil de la langue française, 1990, coll. « Notes et documents », n° 74.

à ce jour répertoriés⁴⁵⁸. Il est donc permis de croire, comme le mentionnait le Conseil de la langue française en 1990, que « les besoins fondamentaux sont couverts⁴⁵⁹. »

On peut se demander s'il n'y aurait pas lieu de mettre à jour le document *Le partage des tâches en matière de travaux terminologiques* pour arriver à une nouvelle répartition des tâches terminologiques entre l'entreprise et l'État (par l'intermédiaire de l'Office de la langue française) – sans oublier, cette fois-ci, la nécessaire participation des travailleurs grâce aux comités de francisation. Dans le premier partage, qui date du milieu des années 1970, l'Office acceptait de s'occuper des terminologies dites « de tronc commun » (gestion, maintenance, etc.) et l'entreprise devait prendre en charge la terminologie relevant de sa spécialité. De plus, le processus de francisation devait commencer par les plus grandes entreprises parce que l'on avait fait l'hypothèse que la francisation des grandes entreprises aurait un effet d'entraînement sur celle des plus petites qui, très souvent, étaient leurs fournisseurs. En particulier, on avait cru que se produirait ce que l'on avait appelé un « déversement terminologique » des grosses entreprises vers les plus petites, mais cela ne s'est pas avéré⁴⁶⁰ :

Si les lois linguistiques ont d'abord imposé des programmes de francisation aux grandes entreprises, c'est parce que l'on croyait que leur francisation se répercuterait sur les entreprises plus petites, que la terminologie mise au point dans les grandes sociétés se déverserait tout naturellement dans les autres et atteindrait même le grand public (par les catalogues, par exemple). On a pensé que, les petites et moyennes entreprises (PME) étant les fournisseurs des plus grandes, les relations commerciales normales feraient en sorte que la terminologie mise au point par les grandes sociétés s'imposerait dans les PME par les lois naturelles du marché. C'est même à cause du postulat que la francisation des grandes entreprises rejaillirait sur les plus petites que la loi oblige seulement les entreprises de plus de 50 employés à se franciser. Force est aujourd'hui de constater que cette stratégie n'a pas été totalement efficace et que les grandes

458. Jean-Marie Fortin, « Le processus de francisation de la langue du travail au Québec et l'action terminologique (bilan et perspectives) », *Terminologies nouvelles*, n° 9, juin 1993, p. 26.

459. Conseil de la langue française, *L'aménagement de la langue : pour une description du français québécois*, Québec, 1990, p. 15.

460. Jacques Maurais, « Bilan sociolinguistique de l'aménagement linguistique au Québec », Québec, Conseil de la langue française, 1996 (non publié).

entreprises sont mieux pourvues en terminologie que les PME. Pourtant, celles-ci constituent le secteur économique qui prend le plus d'expansion actuellement et qui crée le plus d'emplois. Il faudrait donc réévaluer toute cette question en fonction des PME, ce qui permettrait de renouveler la stratégie de francisation tout en tenant compte des besoins actuels en terminologie⁴⁶¹.

Les PME sont très importantes dans l'économie du Québec ; pour certains, le Québec est même « le pays des PME ». Il est évident que ces entreprises n'ont pas les ressources nécessaires pour se lancer dans la production d'ouvrages terminologiques. L'État, en particulier l'Office de la langue française, a donc un rôle à jouer. Il faudra chercher à définir ce rôle.

L'utilisation réelle des terminologies françaises dans les milieux de travail n'a pas encore reçu toute l'attention qu'elle mérite, comme on le verra plus loin dans une autre section. Des recherches ponctuelles⁴⁶² ont été effectuées, mais il reste encore beaucoup à faire. Ce qui est sûr, c'est qu'une certaine partie de la terminologie d'une entreprise est véhiculée par les textes normatifs (par exemple les normes techniques, mais aussi les conventions collectives). Une fois ces textes corrigés, la terminologie correcte se répandra tôt ou tard puisque ces textes régissent toute la vie de l'entreprise : ce ne sera plus alors qu'une question de patience. Nous proposons donc que l'on vérifie la qualité linguistique des textes normatifs ; en particulier, nous suggérons que l'on corrige les conventions collectives. C'est là une cible qui nous semble particulièrement indiquée, notamment parce que l'Office a déjà fait un important travail de débroussaillage en publiant le *Vocabulaire des conventions collectives*⁴⁶³ et parce que l'ASULF a déjà entrepris la sensibilisation de plusieurs intervenants. On pourrait confier le travail de correction des conventions collectives au comité dont nous avons proposé la création pour dresser la liste des fautes et impropriétés les plus fréquentes qui devraient être corrigées dans les textes normatifs.

461. Conseil de la langue française, *L'aménagement de la langue : pour une description du français québécois*, Québec, 1990, p. 16.

462. Dont on trouvera une bonne partie dans l'article de Jacques Maurais, « État des recherches sur l'implantation terminologique au Québec », *UNESCO ALSSED Newsletter* (Copenhague), vol. 10, n° 2, décembre 1987, p. 25-33.

463. Par Hélène Pétrin, Office de la langue française, 1991. Rappelons aussi l'existence du *Dictionnaire canadien des relations du travail*, Québec, PUL, 2^e édition, 1986.

De plus, comme les mesures précédentes ne peuvent pas couvrir toute la terminologie utilisée en entreprise, et comme nous manquons toujours cruellement de données fiables, il paraît nécessaire de consentir davantage de ressources pour évaluer de façon sérieuse l'implantation des terminologies françaises. Un comité entreprises-syndicats-État (Office et Conseil de la langue française) pourrait être créé pour fixer les balises de cette recherche.

Les syndicats

*C'est après bien des batailles, souvent obscures,
à travers une histoire marquée de reculs et de
victoires que le peuple québécois a établi les
fondations d'une société francophone en Amérique
du Nord. Le bilan que nous faisons aujourd'hui
de l'état de la francisation de notre société,
et plus spécifiquement de nos milieux de travail,
est à la fois encourageant et inquiétant.*

Il y a encore urgence d'agir.

FÉDÉRATION DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES DU QUÉBEC⁴⁶⁴

*Que faire pour qu'un organisme
parapublic et un syndicat affilié
à la CSN respectent la langue
officielle du Québec ?*
Juge Robert AUCLAIR⁴⁶⁵

Depuis longtemps, les principaux syndicats ont été très actifs dans la promotion du français partout au Québec – que l'on songe à l'importance des centrales syndicales dans le Mouvement Québec français – et particulièrement dans le monde du travail. La *Charte de la langue française* a d'ailleurs reconnu l'importance du mouvement syndical dans la francisation des entreprises : dans les entreprises où il y a des associations de salariés, ce sont elles qui désignent les représentants des travailleurs au comité de francisation (art. 147). Par ailleurs, le gouvernement a aussi institué un programme de soutien à l'accroissement de la participation des travailleurs à la francisation de leur milieu de travail. Ce programme, géré par l'Office de la

464. Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec, *Travailler en français. Rencontre sur la francisation*, 8-9 avril 1991, Montréal, FTQ, 1991, p. 81.

465. Robert Auclair, « Le massacre du français », *Le Soleil*, 28 novembre 1994, p. A-6. (L'organisme parapublic visé est la Société de transport de la Communauté urbaine de Québec.)

langue française depuis 1985, vise à encourager et à permettre l'information et la formation des syndiqués au moyen d'activités de francisation organisées par les centrales syndicales. Dans ce but, les centrales syndicales reçoivent des subventions réparties de la façon suivante : 60 % à la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ), 25 % à la Confédération des syndicats nationaux (CSN) et 15 % à la Centrale des syndicats démocratiques (CSD)⁴⁶⁶.

Pour que les syndiqués puissent jouer pleinement leur rôle dans la promotion d'une langue de qualité dans leur milieu de travail, on pourrait étudier la possibilité de modifier l'article 137 de la *Charte de la langue française* pour préciser que les salariés membres des comités de francisation d'une entreprise jouissent des mêmes garanties que celles qui sont accordées aux membres des comités de sécurité en vertu de la *Loi sur la santé et la sécurité au travail*. De la sorte, les salariés ne seraient plus soumis à l'arbitraire patronal et pourraient jouer efficacement leur rôle de chiens de garde au sein des comités de francisation.

On pourrait profiter de l'occasion pour améliorer l'article 137 en tenant compte des propositions suivantes de la FTQ à la Commission parlementaire permanente de la culture en août 1996⁴⁶⁷ :

- parité dans la représentation des travailleurs au comité de francisation⁴⁶⁸ ;
- contrôle par l'Office de la langue française du mode de nomination des représentants des travailleurs, syndiqués ou non, au comité de francisation ;
- que, dans le cas des entreprises qui comptent plusieurs établissements, un comité de francisation soit formé pour chaque établissement ;
- que les représentants des travailleurs soient réputés être au travail lorsqu'ils participent aux travaux préparatoires et aux réunions du comité de francisation.

466. Office de la langue française, *Rapport annuel 1992-1993*, Québec, p. 22.

467. *Mémoire présenté par la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ) à la Commission de la culture*, août 1996, p. 20-21.

468. Cette proposition a aussi été faite par la CSD dans son mémoire à la Commission parlementaire permanente de la culture en août 1996 (recommandation 11).

Ces propositions syndicales sont toutefois reçues avec réserve du côté patronal, où l'on fait valoir que, par exemple, la parité va condamner les comités de francisation à ne plus fonctionner. On émet aussi des réserves sur les pouvoirs de contrôle supplémentaires qui seraient accordés à l'Office de la langue française. De plus, pour certaines entreprises, le fait de créer un comité de francisation par établissement multiplierait les comités de façon indue ; on croit plutôt qu'il faudrait prévoir un seuil minimal d'employés pour qu'un établissement soit doté d'un comité de francisation qui lui soit propre. Ce qui est sûr toutefois, c'est que la formule d'un comité de francisation par établissement d'une certaine importance permettrait de tenir compte du fait que la francisation ne progresse pas toujours au même rythme dans tous les établissements d'une même entreprise.

Il est peut-être utile de préciser ce que peut signifier l'expression « réputé être au travail » dans le dernier élément des propositions syndicales. Comme il n'y a qu'un comité de francisation⁴⁶⁹ par entreprise, il arrive que les représentants des travailleurs doivent se déplacer, et même changer de ville, pour participer aux réunions. Or, ces déplacements sont à leur charge. De plus, il faudrait que les représentants des travailleurs puissent avoir du temps, pris sur leurs heures de travail, pour préparer les réunions et consulter leurs collègues.

Par ailleurs, nous pouvons décrire le rôle des syndicats en matière d'amélioration de la qualité de la langue selon les axes suivants :

— Veiller à la permanence de la francisation : la francisation des entreprises au Québec n'est pas une chose acquise une fois pour toutes, elle peut connaître des reculs. Les syndicats, et plus spécifiquement les représentants des travailleurs dans les comités de francisation, ont pour

469. On nous permettra ici de décrire le fonctionnement de plusieurs comités, ce qui aidera à comprendre dans quel contexte s'inscrivent nos propositions. La plupart des comités sont composés de six personnes, parfois de neuf dans le cas des grandes entreprises. La loi prévoit que les représentants des travailleurs occupent le tiers des postes, soit le plus souvent deux postes. Un de ces deux postes est occupé par un représentant des travailleurs syndiqués, l'autre par le représentant des travailleurs non syndiqués. Ce dernier est souvent un gestionnaire, de sorte que le travailleur se trouve isolé dans un groupe de gestionnaires. Voir aussi Centrale des syndicats démocratiques, *Le français au travail : épanouissement, rayonnement ou effritement ?*, rapport de recherche, 10 janvier 1996.

devoir de veiller à ce que la francisation ne stagne pas ou ne recule pas. Un des principes énoncés précédemment dans le présent rapport (section 2.2) montrait le lien d'interdépendance qu'il y a entre statut et qualité d'une langue. Tout recul du français dans le monde du travail risque en effet d'entraîner une détérioration de sa qualité.

À cet égard, nos consultations nous ont permis de constater que, sur certains points, il y avait eu des reculs ces dernières années. Par exemple, il arrive que les plans et devis préparés par des firmes d'ingénieurs ou des études d'architectes du Québec soient soumis en anglais au ministère concerné. Il faudrait exercer une plus grande vigilance parce que ces plans et devis sont envoyés dans les chantiers où ils influent sur la francisation, notamment en maintenant l'usage de termes anglais.

Nous voudrions attirer l'attention sur le rôle et le fonctionnement des comités de francisation qui sont les agents prévus par le législateur pour faire en sorte que la francisation ne demeure pas lettre morte à l'intérieur des entreprises. Or, il y a tout lieu de croire que c'est seulement la minorité des comités de francisation qui est vraiment active⁴⁷⁰. Il faut donc penser à revitaliser les comités de francisation.

Les syndicats, et en particulier les centrales syndicales, pourraient jouer un rôle pour assurer la permanence de la francisation des entreprises, par exemple par des activités de promotion du français, par de la formation, par la diffusion de l'information, par l'animation d'ateliers, etc.

— Contribuer à l'implantation de la terminologie française : la francisation du vocabulaire technique fait partie des programmes de francisation. Le vocabulaire technique entre pour une large part dans les communications tant orales qu'écrites à l'intérieur d'une entreprise. Chaque cadre, chaque contremaître, chaque travailleur a bien sûr sa part de responsabilité dans la

470. Voir, par exemple, Centrale des syndicats démocratiques, *Le français au travail : épanouissement, rayonnement ou effritement ?*, rapport de recherche, 10 janvier 1996.

francisation de la langue de travail, pour faire en sorte que l'on cesse d'avoir recours à des phrases du genre de « il faut que tu changes les *sparkplugs* », « va chercher le *lift* », « ton *typewriter* est réparé »⁴⁷¹. Utiliser des termes français, ce n'est pas – ou ce n'est pas uniquement – faire œuvre de purisme, c'est manifester d'une façon claire que la francisation est en marche dans l'entreprise : « On peut donc considérer que l'implantation d'une terminologie française fait véritablement partie de cette vaste entreprise visant à faire du français la langue indispensable et commune au Québec⁴⁷². » Les syndicats ont un rôle important à jouer dans la sensibilisation des travailleurs à l'utilisation d'une terminologie française. Un document de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec décrit de la façon suivante le rôle d'animation linguistique qui incombe aux syndicats :

- introduire quelques termes à chaque publication du journal syndical ;
- suggérer à l'employeur des moyens pour diffuser les nouveaux termes français ;
- discuter avec les travailleurs qui résistent à adopter la nouvelle terminologie ;
- insister pour que la formation professionnelle des nouveaux travailleurs se fasse intégralement en français ;
- demander l'organisation de réunions de « recyclage linguistique » lors de l'introduction de nouveau matériel terminologique et/ou de nouvelles machines⁴⁷³.

Il faut noter que la demande selon laquelle la formation professionnelle devrait se faire intégralement en français peut poser problème dans le cas des emplois très spécialisés : les entreprises doivent alors envoyer leurs employés suivre des stages à l'extérieur du Québec, par exemple à Toronto ou à Miami.

471. Exemples cités dans Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec, *Travailler en français. Nos droits. Nos responsabilités. Nos moyens d'action*, Montréal, novembre 1985 (réimpression mars 1986), p. 40.

472. *Ibid.*

473. *Ibid.*, p. 40-41.

En ce qui concerne l'épineuse question de l'implantation des vocabulaires français (voir aussi 4.8), il faut rappeler que l'on s'entend maintenant de plus en plus pour reconnaître qu'elle est facilitée lorsque le personnel est consulté en cours d'élaboration des lexiques : « le traducteur ou le terminologue ne doit pas travailler en vase clos mais consulter les spécialistes et les travailleurs. La consultation des principaux intéressés facilitera l'implantation⁴⁷⁴. » Dans le même document d'où a été extraite la citation qui précède, on trouve l'anecdote suivante survenue lors d'une rencontre portant sur la francisation des entreprises et organisée par le Conseil de la langue française :

[...] un syndiqué s'est élevé contre l'idée que le travail terminologique doive être confié uniquement à des terminologues professionnels ; pour lui, qui s'est vu chargé par son entreprise en 1974 de faire un travail de traduction, l'élaboration d'une terminologie ne doit pas être confiée à un terminologue, ou du moins pas uniquement à un terminologue. En effet, il lui paraît important que les travailleurs soient consultés, ce qui, ajoute un linguiste-conseil, facilitera l'implantation de la terminologie. Selon ce syndiqué, les professionnels de la terminologie doivent donc absolument travailler avec les spécialistes (c'est d'ailleurs ce qui a normalement cours) et voir à ce que les travailleurs soient d'accord avec les termes retenus⁴⁷⁵.

Il y a une quinzaine d'années, on avait constaté que les travailleurs de langue maternelle française eux-mêmes pouvaient parfois constituer un obstacle à l'implantation d'une terminologie française : les travailleurs francophones, « surtout les plus âgés [...] [assez souvent] ne sont pas conscients du problème et ne voient que les désavantages reliés au changement de leurs habitudes linguistiques » alors que les « cadres intermédiaires francophones [...] veulent rentabiliser leurs investissements financiers et humains dans l'apprentissage de l'anglais⁴⁷⁶ ». Une étude menée par Monica Heller⁴⁷⁷ avait en outre montré qu'il existait un type de résistance au changement propre

474. Conseil de la langue française, *La francisation des entreprises. Compte rendu de la rencontre des 11, 12 et 13 février 1981*, Québec, Conseil de la langue française, coll. « Notes et documents » n° 20, mars 1981, p. 55.

475. *Ibid.*, p. 51-52.

476. Conseil de la langue française, *La francisation des entreprises. Compte rendu de la rencontre des 11, 12 et 13 février 1981*, Québec, Conseil de la langue française, coll. « Notes et documents » n° 20, mars 1981, p. 41.

477. Monica Heller, *Projet pilote, l'usage et la connaissance de la terminologie de l'automobile à Montréal : variation et distribution sociale*, Montréal, Office de la langue française, 1978 (dactylographié).

aux francophones : il était plus facile de remplacer un terme anglais par un terme français officiel proposé par l'Office de la langue française que de remplacer un terme québécois (ou perçu comme tel) par un terme français européen qui serait plus approprié dans le contexte de l'entreprise. Nos consultations indiquent que ce phénomène de résistance chez les francophones serait nettement en voie de se résorber dans la mesure où les travailleurs qui étaient touchés par lui quittent de plus en plus le marché du travail pour prendre leur retraite ; les nouvelles générations de travailleurs ne présenteraient pas la même résistance à l'utilisation des terminologies françaises. Quoi qu'il en soit, les résultats de l'étude de Monica Heller révèlent l'importance de sensibiliser les travailleurs aux questions terminologiques en les consultant dès le début ; de la sorte, ils adopteront plus facilement une terminologie correcte parce qu'ils en comprendront mieux les raisons et les enjeux. Dans son mémoire à la Commission parlementaire permanente de la culture, la CSD a été très formelle sur ce sujet :

En ce qui concerne la production de lexiques et de vocabulaires, [...] les travailleuses et les travailleurs doivent être consultés et associés à ce travail d'instrumentation. [...] La langue est vivante et appartient à celles et à ceux qui la parlent. En ce sens, la terminologie doit tenir compte de ses usagers tout en utilisant un français correct⁴⁷⁸.

Des expériences très positives ont été menées ces dernières années avec la participation des travailleurs. On nous a notamment cité le cas de la préparation de deux lexiques de l'Office de la langue française où les travailleurs ont été associés, ce qui a beaucoup contribué à l'implantation des termes français par la suite. Il s'agit du *Lexique des appareils de levage* et du *Lexique des convoyeurs et des transporteurs*, tous les deux accompagnés d'affichettes pour diffuser plus largement les nouveaux termes. La CSD a poursuivi deux expériences d'élaboration

478. *Mémoire de la CSD présenté à la Commission permanente de la culture sur la « Proposition de politique linguistique »*, 16 août 1996, p. 56.

de terminologie avec l'aide des travailleurs, dans l'industrie du textile et dans celle du bâtiment⁴⁷⁹.

(Sur la participation des travailleurs à l'élaboration des terminologies, voir aussi ce qui est dit en conclusion au point 4.8a.)

— Surveiller les changements technologiques : le développement de la micro-informatique, dont les nouveautés arrivent souvent uniquement en version unilingue anglaise et ne sont traduites qu'après un délai fort variable, est susceptible d'entraver le progrès de la francisation des milieux de travail. Il était impossible de prévoir, au moment de l'adoption de la *Charte de la langue française* en 1977, l'importance que prendrait la micro-informatique une quinzaine d'années plus tard. Dans certaines entreprises, l'arrivée de cette technologie a pu en effet entraîner un recul du processus de francisation. L'effet de l'informatique sur la francisation est tel que le législateur a cru devoir modifier l'article 141, qui définit le contenu des programmes de francisation, en y ajoutant la mention de « l'utilisation du français dans les technologies de l'information ». Le principe qui est sous-jacent à cette modification législative, c'est qu'il est possible de faire les changements technologiques en français.

Lorsqu'une entreprise procède à des changements technologiques, il est important que le syndicat y soit associé dès le départ, comme le souligne un document de la CSD. Le même document recommande aux syndiqués d'évaluer le matériel et les divers fournisseurs en fonction des critères de l'article 141 de la *Charte de la langue française*, « c'est-à-dire de la capacité de ces équipements de permettre l'utilisation du français au travail, de la langue des documents de travail (manuels d'instruction, fiches ou documents de références techniques), et de l'usage d'une

479. Centrale des syndicats démocratiques, *Les changements terminologiques et la main-d'œuvre dans l'industrie du vêtement : un diagnostic s'impose !*, rapport final du projet présenté à l'Office de la langue française, 19 décembre 1990 ; *Terminologie dans l'industrie de la construction*, par le Syndicat des travailleurs du Québec et la Centrale des syndicats démocratiques, 1990, 1991 et 1992.

terminologie française⁴⁸⁰ ». Et un peu plus loin, on peut lire : « Il faut également effectuer des évaluations fréquentes et des ajustements, si nécessaire, pour que la francisation du travail devienne et demeure une réalité ‘permanente’ dans le milieu de travail⁴⁸¹. »

Du point de vue de la qualité de la langue, l’utilisation de l’informatique conduit à une plus grande standardisation de la terminologie utilisée et peut aussi constituer une façon à la fois incontournable et très efficace d’implanter un vocabulaire français correct. Ce vocabulaire sera d’autant plus facile à implanter que l’on pourra utiliser, dès le début, un logiciel déjà francisé. En d’autres termes, ce qui est très nuisible à la francisation, c’est d’acheter un logiciel en anglais pour, quelques mois plus tard, passer à sa version française. Les habitudes sont déjà acquises, plusieurs travailleurs refusent d’utiliser la version française ou, du moins, s’ils l’utilisent, vont continuer à recourir à un vocabulaire anglicisé. Évidemment, nous sommes conscients que la version en langue anglaise est souvent offerte avant la version en langue française. Malgré les problèmes techniques (et économiques) que cela peut comporter, nous croyons devoir suggérer d’étudier les moyens pour faire en sorte que les nouveaux logiciels soient offerts simultanément en version anglaise et française.

Dans un document destiné aux délégués syndicaux aux comités de francisation, la FTQ propose les actions suivantes :

- prendre la peine de faire une contre-vérification quand l’employeur affirme qu’il est impossible de trouver des logiciels français ;
- s’assurer que l’employeur demande aux fournisseurs éventuels des catalogues en français ;
- s’assurer que l’employeur, en « passant sa commande », spécifie qu’il faut des manuels d’utilisation en français ;
- utiliser au besoin l’article 46 de la « loi 101 », qui empêche un employeur d’exiger la connaissance de la langue anglaise de façon induite⁴⁸².

480. *Négocier le virage des nouvelles technologies en français. Un guide syndical d’intervention*, Centrale des syndicats démocratiques, 1994, p. 7

481. *Ibid.*, p. 8.

482. Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec, *Travailler en français. Nos droits. Nos responsabilités. Nos moyens d’action*, Montréal, novembre 1985 (réimpression mars 1986), p. 43.

Lors de nos consultations, les milieux patronaux ont émis des réserves sur ces dernières propositions qui touchent au droit de gérance (c'est plus particulièrement le cas de la dernière proposition).

Les éléments qui viennent d'être énumérés concernent évidemment plus le statut du français que sa qualité, mais ils sont indispensables pour assurer une amélioration de la qualité du français car, comme nous l'avons déjà rappelé, il y a interdépendance entre statut et qualité. Aux suggestions qui précèdent nous croyons utile d'ajouter la suivante qui concerne plus spécifiquement la qualité de la langue :

- s'assurer que la langue des logiciels et des manuels d'utilisation est correcte, notamment du point de vue de la terminologie utilisée, en ayant recours aux services de l'Office de la langue française.

On peut rappeler, enfin, qu'il est possible de mettre au point des logiciels visant spécifiquement à diffuser la terminologie française. Un exemple nous est fourni par la CSD, qui a produit le logiciel « Mystère à l'usine ». Il s'agit d'un jeu de rôle qui s'adresse particulièrement au personnel aux prises avec des problèmes d'illettrisme (analphabètes dits fonctionnels) et qui doit s'adapter au nouvel environnement découlant des changements technologiques. Le logiciel a pour objectif de familiariser ce personnel avec l'informatique et avec la lecture, tout en lui faisant apprendre le vocabulaire français. Ce logiciel sera mis à la disposition des travailleurs dans les différentes régions et des formateurs seront présents pour aider le personnel à se familiariser avec cette nouvelle technologie.

— Porter attention au vocabulaire des relations du travail : on a depuis longtemps dénoncé le vocabulaire des relations du travail au Québec. Depuis, beaucoup d'efforts ont été consacrés à mettre à la disposition des travailleurs la terminologie française correcte : que l'on songe, pour ne prendre que ce seul exemple, au *Dictionnaire canadien des relations du travail* de Gérard Dion. Néanmoins, il existe un secteur où l'action des syndiqués pourrait contribuer directement et grandement à l'amélioration de la qualité du français : celui de la langue des conventions

collectives. Comme il s'agit de textes normatifs qui régissent la vie professionnelle d'un grand nombre de personnes, les corrections qui seront apportées auront des répercussions non seulement sur les emplois qui sont faits de la langue dans les milieux de travail, mais sur la langue générale. Depuis plusieurs années, le juge Robert Auclair dénonce les anglicismes et les impropriétés qui parsèment les conventions collectives, même celle des enseignants. En 1988, on avait relevé quelque 80 fautes de français dans la convention collective des enseignants ; en 1992, il y en avait encore une soixantaine. Sur ce dernier cas, le juge Auclair a émis le commentaire suivant :

Il est impensable que le milieu de l'enseignement accouche d'un pareil texte [la convention collective applicable au personnel enseignant des commissions scolaires représentées par la CEQ]. Ce n'est pas la faute des Anglais ni la persistance d'un problème constitutionnel qui font que la convention collective susvisée est décorée d'anglicismes tels que « enseignant régulier », « bénéfices monétaires » et « siéger sur un comité », de barbarismes tels que « être à l'emploi de » et « enseignant relocalisé » et de solécismes tels que « temps à être consacré » et « nombre d'enseignants à être transféré », sans compter de nombreuses formulations douteuses [...]. Permettez-nous d'affirmer que, dans un texte fondamental relatif au monde de l'éducation, des erreurs de cette nature deviennent des fautes. Le personnel enseignant n'améliorera pas sa connaissance de la langue par la lecture de sa convention collective⁴⁸³.

Et le juge résume son opinion dans ces phrases lapidaires :

Le texte de cette convention n'est pas digne du personnel enseignant qui s'efforce de transmettre aux enfants du Québec une langue correcte. S'il est impossible de rédiger une convention collective applicable au personnel de l'enseignement primaire et secondaire qui soit exempte de fautes de français grossières, c'est à désespérer de l'avenir du français au Québec. Les lignes qui précèdent sont peut-être dures, mais elles sont malheureusement justes⁴⁸⁴.

483. Robert Auclair, « Encore 60 fautes de français ! C'est à désespérer des enseignants syndiqués », *Le Devoir*, 1^{er} mai 1992, p. B-8. Voir aussi du même auteur, « Le mauvais exemple », *Le Devoir*, 1^{er} décembre 1992 et le *Bulletin de l'ASULF*.

484. Robert Auclair, *op. cit.*

Les enseignants ont bénéficié de l'aide terminologique de l'Office de la langue française, qui leur a suggéré plusieurs corrections. Aucune semble n'avoir été retenue dans leur dernière convention collective⁴⁸⁵. Nous croyons que les enseignants devraient donner l'exemple et procéder à une grande opération de correction de leur convention collective.

La convention collective des enseignants, quel que soit leur ordre d'enseignement (primaire, secondaire, collégial), n'est qu'un exemple parmi d'autres. L'Association pour le soutien et l'usage de la langue française a aussi relevé de nombreuses erreurs de langue dans les conventions collectives de journaux parmi les plus prestigieux du Québec⁴⁸⁶.

Si, il y a encore peu de temps, le monde syndical devait se battre pour obtenir des conventions collectives rédigées en français plutôt qu'en anglais, l'heure est désormais venue de voir à ce que ces textes normatifs soient rédigés en français correct.

Nous sommes conscients du fait que les parties patronale et syndicale motivent souvent leur refus de corriger le français des conventions collectives par leur crainte d'attenter à la sécurité juridique de textes dont elles sont par ailleurs prêtes à admettre qu'ils sont truffés de fautes. Or, la correction linguistique, loin de mettre en danger la sécurité juridique, contribue au contraire à l'accroître. Il y a donc toute une démarche de sensibilisation à entreprendre. Comme les résultats risquent de se faire attendre longtemps, nous appuyons la suggestion suivante du président de l'Association pour le soutien et l'usage de la langue française, le juge Robert Auclair : qu'à défaut de corriger le texte d'une convention collective, les deux parties s'entendent sur l'addition d'une disposition interprétative établissant une table de concordance. Cette table

485. C'est ce que révèle une évaluation sommaire faite à l'Office de la langue française (André Martin, communication personnelle, 6 mars 1997).

486. Voir dans le *Bulletin de l'ASULF*, vol. 4, n° 1 (décembre 1990), p. 6, les articles « 50 fautes de français et plus dans la convention collective des journalistes de *La Presse* » et « Intervention de l'ASULF dans la convention collective des journalistes du journal *Le Devoir* ».

de concordance pourrait indiquer, par exemple, que « surtemps » doit se lire « heures supplémentaires » et employé « régulier » employé « permanent »⁴⁸⁷.

Nous avons aussi constaté que l'Office de la langue française ne prenait pas l'initiative d'intervenir pour faire corriger des conventions collectives particulières. Il a toutefois affecté une fonctionnaire qui a travaillé avec les parties patronale et syndicale à améliorer le texte de deux conventions collectives, celle des « professionnels » du gouvernement du Québec (SPGQ) en 1989 et celle des chauffeurs d'autobus de la STCUQ (Société de transport de la Communauté urbaine de Québec) en 1996. Dans ce dernier cas, le texte corrigé n'a pas encore été entériné, mais il semble que le climat soit favorable à accepter la plupart des propositions de correction. Quoi qu'il en soit, il est évident que l'Office ne dispose pas des moyens nécessaires pour appliquer cette méthode à l'ensemble du monde du travail. Nous croyons toutefois que l'Office pourrait au moins se charger de convaincre les parties patronale et syndicale du secteur public et des grandes entreprises d'ajouter la clause interprétative et la table de concordance que nous avons mentionnées au paragraphe précédent.

— Franciser la vie syndicale : le livre blanc sur *La politique québécoise de la langue française* notait, en 1977 : « Dans certains cas, il reste beaucoup à faire pour franciser la vie syndicale elle-même⁴⁸⁸. » Il ne semble pas y avoir eu d'études permettant de savoir si, depuis, il y a eu progrès dans ce domaine. C'est une question qu'il y aurait sans doute lieu d'approfondir. Quoi qu'il en soit, nos consultations nous amènent à croire que la vie syndicale s'est beaucoup francisée depuis une vingtaine d'années, sauf, semble-t-il, dans le cas des entreprises sous compétence fédérale.

Une chose est néanmoins sûre : plusieurs syndicats ont encore une dénomination qui laisse à désirer (on trouve des expressions comme opérateurs de machinerie lourde, teamsters, employés

487. Lise Lachance, « Qualité du français au Québec. Le juge Robert Auclair arrive à un triste constat », *Le Soleil*, 11 mai 1996, p. A-21.

488. *La politique québécoise de la langue française*, Québec, mars 1977, p. 63.

cléricaux, etc.⁴⁸⁹, sans compter tous les autres « travailleurs amalgamés »). Nous suggérons donc aux syndicats qui ont des dénominations fautives de veiller à les corriger et qu'en cas de doute, ils s'adressent aux services compétents de l'Office de la langue française. Dans le même ordre d'idées, il faudrait plus particulièrement voir à corriger les noms de métier dans l'industrie du bâtiment, car un certain nombre n'ont toujours pas reçu de désignation française correcte (exemples d'emploi fautif : « monteurs d'acier de structure », « poseurs d'acier d'armature », etc.). Nos consultations nous ont toutefois permis de constater qu'il y avait un blocage chez les syndicats quant au changement de leurs dénominations ; ce blocage est davantage le fait des syndicats qui ont des racines pancanadiennes ou américaines. Il faudrait donc faire des pressions pour amener un changement des mentalités. Dans cette perspective, le rôle d'une association privée comme l'ASULF a peut-être des chances d'être plus efficace que celui de l'Office de la langue française.

Les ordres professionnels

La Société des traducteurs du Québec, qui compte dans ses rangs nombre de grands spécialistes de la langue, a été constituée en ordre professionnel. Elle l'a été cependant sous le nom de « Corporation professionnelle des traducteurs et interprètes du Québec ». Ces spécialistes de la langue doivent vivre avec ce vocabulaire au Québec... temporairement, espérons-le !

ASSOCIATION DES USAGERS DE LA LANGUE FRANÇAISE⁴⁹⁰

Les ordres professionnels sont des associations constituées conformément au *Code des professions*. Il y a une quarantaine d'ordres professionnels au Québec : agronomes, architectes, avocats, dentistes, infirmiers, ingénieurs, médecins, notaires, pharmaciens, psychologues,

489. Exemples pris dans le mémoire présenté par l'ASULF à la Commission de la culture, en date du 16 août 1996.

490. Association des usagers de la langue française, *Mémoire présenté à la Commission de l'éducation... sur l'avant-projet de loi intitulé « Loi modifiant le Code des professions et d'autres lois professionnelles »*, Sainte-Foy, 10 février 1993, p. 14. Depuis, la situation dénoncée par l'ASULF a été corrigée : la Corporation des traducteurs et interprètes s'appelle dorénavant l'Ordre des traducteurs et interprètes agréés du Québec.

travailleurs sociaux, etc. Les ordres professionnels ne peuvent délivrer de permis qu'à une personne ayant du français une connaissance appropriée à l'exercice de sa profession⁴⁹¹.

Certains ordres professionnels se sont très tôt préoccupés de qualité de la langue. C'est ainsi que, dès les années 1960, la Corporation professionnelle des médecins avait créé un comité d'étude des termes de médecine⁴⁹². L'Ordre des comptables agréés dispose d'un instrument remarquable, le *Dictionnaire de la comptabilité*, qui en est rendu à sa troisième édition (révisée et augmentée⁴⁹³) ; cet ordre professionnel offre sans doute un exemple à suivre en matière de francisation :

Au cours des deux dernières décennies, le vocabulaire comptable a subi une évolution tout à fait remarquable au Québec et constitue certainement un modèle de conception, de diffusion et d'implantation d'une langue technique.

Afin de s'en convaincre, on consultera les divers documents administratifs, les analyses financières, les rapports annuels des entreprises pour constater une amélioration très marquée de la langue comptable québécoise. Cette situation résulte des efforts considérables, ininterrompus et concertés de l'Ordre des comptables agréés du Québec et de certains spécialistes du domaine⁴⁹⁴.

Il y aurait lieu de faire un inventaire des lacunes terminologiques dans les domaines relevant des divers ordres professionnels. On trouverait qu'elles sont peut-être plus importantes qu'on ne l'imagine. Si un secteur comme celui de la comptabilité semble maintenant bien

491. Il y a toutefois une exception : lorsque l'intérêt public le justifie, un « permis restrictif » peut être attribué à une personne ne connaissant pas le français si elle travaille pour le compte d'un seul employeur dans une fonction ne la mettant pas en contact avec le public (*Charte de la langue française*, art. 40).

492. Comité d'étude des termes de médecine, *Glossaire des termes médico-hospitaliers*, Montréal, Ayerst, 1970.

493. Ce dictionnaire a changé de titre à chaque édition. Voici les références de la troisième édition : Louis Ménard et al., *Dictionnaire de la comptabilité et de la gestion financière*, Toronto, Institut canadien des comptables agréés, 1994.

494. Marie-Éva de Villers, *Francisation des entreprises (1970-1989). Analyse de l'activité terminologique québécoise*, Québec, Conseil de la langue française, 1990, coll. « Notes et documents » n° 74, p. 23.

couvert, un autre, celui du droit, où pourtant le sens commun tendrait à faire croire que les lacunes terminologiques devraient être assez minimes, présente de sérieux trous :

Dans le secteur juridique, il reste encore beaucoup à faire. De nombreux témoignages de spécialistes, de gestionnaires de la francisation font état de difficultés considérables à désigner en français certaines notions du droit d'origine anglo-saxonne. Le Centre de recherche en droit privé et comparé du Québec a publié en 1985 le *Dictionnaire de droit privé* et en 1988 un supplément à cet ouvrage avec lexique français-anglais.

Quelques ouvrages ont paru sur le droit de la preuve, le droit d'auteur, le droit successoral, le droit des biens, mais d'après M^e Antoni Dandonneau, spécialiste de la terminologie juridique, de nombreux secteurs demeurent lacunaires.

Il importe de souligner qu'un grand nombre de témoignages font état de divers problèmes terminologiques qui ont trait à l'absence de termes français reconnus, notamment en droit commercial, d'inspiration anglaise, à la difficulté d'obtenir l'adhésion des juristes relativement à une modification de la terminologie actuelle du droit. En effet, ceux-ci préfèrent généralement s'en tenir aux textes en vigueur et au vocabulaire véhiculé par les lois, les règlements, afin d'éviter d'éventuelles erreurs d'interprétation.

Le vocabulaire très technique du droit ne peut être étudié que par des juristes ou des terminologues spécialisés et l'implantation de nouveaux termes français ne se fera qu'à la faveur d'une refonte ou d'une nouvelle loi. Il est donc particulièrement important de pouvoir intervenir en matière juridique avant l'adoption des textes de loi⁴⁹⁵.

Une solution est en vue, puisqu'une commission de terminologie juridique a été créée au ministère de la Justice.

L'exemple qui vient d'être donné montre l'importance qu'il faut accorder à la qualité de la langue utilisée dans les communications institutionnalisées, par exemple la langue utilisée dans les textes de loi, car ces usages officiels déterminent souvent les usages plus spontanés, même les conversations, de la vie professionnelle.

495. *Ibid.*, p. 54.

La formation professionnelle

Les jeunes doivent savoir écrire des mémos, des choses concrètes et utiles dans leur travail. La raison traditionnelle pour rejeter un candidat, le manque d'expérience, a été supplantée par l'inaptitude à écrire et à s'exprimer correctement.
Ghyslain DUFOUR⁴⁹⁶

Il ne fait aucun doute que, dans les années à venir, l'absence ou le faible niveau de compétences linguistiques chez les travailleurs aura un effet significatif sur les entreprises qui décident de se lancer dans un processus de changement technologique ou organisationnel. Or, selon un rapport préparé pour le Conseil privé du Canada, les Canadiens sont mal préparés pour s'intégrer à la nouvelle économie mondiale, notamment à cause de déficiences d'ordre linguistique :

Les Canadiens sont démunis des compétences voulues pour réaliser une transition rapide vers la nouvelle économie. Les « compétences » sont traditionnellement perçues comme des aptitudes technologiques précises, mais en fait, la nouvelle économie exige des compétences à la fois générales et très polyvalentes. Ces « compétences de base » sont la capacité de résoudre des problèmes, la capacité de lire, de calculer et d'écrire, les aptitudes à la communication verbale, la connaissance des technologies de l'information et la capacité d'apprendre⁴⁹⁷.

Selon Statistique Canada, 24 % des adultes québécois ont de la difficulté à lire des documents le moins complexes. On estime par ailleurs à 1,2 milliard de dollars les coûts que l'illettrisme (analphabétisme fonctionnel) entraîne pour les entreprises québécoises⁴⁹⁸. Une

496. Cité par Isabelle Paré, « L'enfant chéri des cégeps. Les industriels louent la compétence technique des diplômés du secteur technique mais déplorent les lacunes de leur culture générale », *Le Devoir*, 19 novembre 1992, p. A-1.

497. Rapport *Croissance, développement humain, cohésion sociale* du Comité de recherche stratégique du Conseil privé, cité dans *Le Devoir*, 28 janvier 1998.

498. Statistique Canada (Division des enquêtes-ménages), *L'alphabétisation des adultes au Canada : résultats d'une étude nationale* (catalogue 89-525F), Ottawa, 1991 ; Denis Matte, *Alphabétiser : jeux d'enfants et problèmes d'adultes*, Québec, Commission de formation professionnelle, régions de Québec, Chaudière-Appalaches et

recherche menée conjointement par la Société québécoise de développement de la main-d'œuvre et la Commission scolaire des Découvreurs a permis de déterminer les secteurs économiques où le manque de compétences linguistiques se fait le plus cruellement sentir :

Ainsi, c'est dans le secteur primaire que l'on trouverait le plus grand nombre de salariés aux prises avec d'importantes difficultés de lecture, suivi du secteur secondaire. À l'autre extrême, plus de 70 % des personnes œuvrant dans les milieux de la finance, des assurances et de l'immeuble, du commerce de gros, des services aux entreprises et de l'administration publique ne présentent pas de difficultés majeures. Il est vrai que l'on retrouve dans ces secteurs du tertiaire une grande part d'emplois dont les critères d'embauche sont définis notamment par des exigences scolaires relativement élevées⁴⁹⁹.

La même étude fait la liste des secteurs de l'activité économique qui sont les plus « à risque », c'est-à-dire qui sont les plus touchés par le problème de l'illettrisme : l'habillement, le cuir, l'agriculture et les autres industries du secteur primaire ; les meubles ; le textile ; le bâtiment ; les aliments, les boissons et le tabac ; l'imprimerie, l'édition et les industries connexes ; enfin, les minéraux non métalliques.

Les connaissances linguistiques de base sont de plus en plus nécessaires sur le marché du travail, même dans le secteur primaire. On peut en voir une autre preuve dans le fait que l'OCDE a haussé sa définition de l'analphabétisme fonctionnel, en la faisant passer du niveau de la deuxième secondaire à celui de la cinquième secondaire.

Avant de parler de qualité de la langue dans le domaine de la formation professionnelle, il faut donc s'assurer, dans un premier temps, que les connaissances de base en lecture et en écriture soient d'abord assimilées par l'ensemble de la main-d'œuvre. Cela semble loin d'être acquis à l'heure actuelle :

Nord-du-Québec, 1990. Cités par Lorraine Séguin, « Les compétences de base en entreprise : problème actuel et pistes de solution », colloque « Langue, éducation et travail », 62^e Congrès de l'ACFAS, Montréal, UQAM, 17 mai 1994.

499. Lorraine Séguin, *op. cit.*

Des industriels qui embauchent les diplômés des cégeps louent leurs compétences techniques, mais déplorent les lacunes, souvent abyssales, dans leur culture générale. [...] « Au niveau de la langue et de la communication, il y a des diplômés qui ne passeraient aucun test d'embauche. Certains savent à peine lire. D'autres ne peuvent situer les Grands Lacs ou dire le nom du premier ministre. Mais nous les engageons quand même », dit M. Jacques Nadeau, [...] qui recrute ses techniciens dans les cégeps offrant le programme de techniques de transformation des matières plastiques⁵⁰⁰.

Dans son rapport sur les enjeux économiques de la maîtrise de la langue, l'ancien Centre de linguistique de l'entreprise constatait que, « dans les entreprises, on doit souvent fournir à grands frais des services de support linguistique aux employés⁵⁰¹. » Il recommandait, pour l'enseignement technique au collégial, « l'augmentation des travaux de rédaction dans les disciplines techniques » et il ajoutait que « des travaux pratiques devraient être imposés dans chacune ».

La formation professionnelle en français – et en français correct – a un effet considérable sur la francisation des entreprises. C'est à l'occasion de leur formation que les futurs travailleurs acquièrent l'essentiel de la terminologie de leur métier. Il est donc important de s'assurer qu'à cette étape, ils aient à utiliser une terminologie française correcte ; ils pourront ainsi mieux l'approprier et trouveront tout naturel de l'employer lorsqu'ils arriveront sur le marché du travail. À cette même étape, il est aussi essentiel de sensibiliser les futurs travailleurs à l'utilisation de la documentation technique et des outils de transfert entre l'anglais et le français (pas seulement les dictionnaires et les lexiques, mais aussi les bases de données bilingues).

Mais deux obstacles majeurs s'opposent à la formation professionnelle en français : le fait que le nouveau matériel pédagogique ne soit pas toujours disponible en français et les coûts de traduction. Au cours de nos consultations, on nous a signalé que, pour certains cours proposés

500. Isabelle Paré, « L'enfant chéri des cégeps. Les industriels louent la compétence technique des diplômés du secteur technique mais déplorent les lacunes de leur culture générale », *Le Devoir*, 19 novembre 1992, p. A-1.

501. Groupe de réflexion sur la maîtrise de la langue et son impact sur la productivité en milieu de travail, *La maîtrise de la langue : un enjeu économique ; des responsabilités partagées*, Montréal, Centre de linguistique de l'entreprise, novembre 1993, p. 5.

dans le répertoire de la Commission de la construction du Québec (*Bottin 1996-1997. Activités de perfectionnement dans l'industrie de la construction*), le matériel pédagogique était fourni en anglais. Ce fut notamment le cas des cours « Technologie de la fibre optique et installation d'un réseau » et « Électronique industrielle » ; c'est ce qui a amené la Fraternité interprovinciale des ouvriers en électricité à écrire une lettre à la Commission de la construction, dont voici un extrait :

Selon les témoignages de nos membres et selon nos propres constatations, certaines maisons d'enseignement recommandées par le bottin de la C.C.Q. utilisent des documents de référence en anglais [...]. Dans le cas précis du cours « Technologie de la fibre optique » nous trouvons étrange que les étudiants en soient réduits à étudier avec des documents de référence en anglais. Nous savons très bien que le contenu du cours est déjà disponible en français et qu'il est accessible par le biais du Guide technique de la Corporation des maîtres électriciens.

Cette situation contraire aux dispositions de la Charte de la langue française cause un préjudice professionnel grave dans plusieurs cas aux personnes concernées : la vaste majorité des travailleurs n'ayant pas une connaissance approfondie de la langue anglaise⁵⁰².

On peut mesurer l'importance de la formation professionnelle dans l'acquisition d'une langue technique de qualité par l'exemple suivant :

L'exemple de l'École nationale d'aérotechnique du collège Édouard-Montpetit est fort intéressant. Grâce aux efforts de cette école, l'introduction de la terminologie française de l'aéronautique se fait de plus en plus efficacement. Il faudrait répertorier et multiplier les exemples comme celui-ci, qui démontrent qu'une formation adéquate en français facilite la francisation du milieu du travail. Une terminologie connue francise rapidement, directement. La formation de qualité, dans leur langue, des jeunes travailleurs qui sortent des écoles techniques est le moyen le plus sûr d'assurer la francisation du monde du travail⁵⁰³.

502. Lettre du 7 février 1997 de monsieur Pierre Morin, représentant syndical, responsable de la formation professionnelle, au président-directeur général de la Commission de la construction du Québec.

503. Groupe de réflexion sur la maîtrise de la langue et son impact sur la productivité en milieu de travail, *La maîtrise de la langue : un enjeu économique ; des responsabilités partagées*, Montréal, Centre de linguistique de l'entreprise, novembre 1993, p. 14.

La formation professionnelle, du point de vue de la qualité de la langue et de l'acquisition de compétences langagières, ne peut se limiter à l'enseignement de la terminologie française correcte propre à la spécialité. Il faut aussi que les élèves développent des aptitudes à lire et à comprendre des documents techniques, car il s'agit d'une exigence de plus en plus fréquente dans le monde du travail. Par ailleurs, nous ne disposons pas d'informations suffisantes pour apprécier la capacité des enseignants dans ce domaine à faire connaître et respecter les usages corrects de la langue. Une enquête pourrait permettre de s'assurer de la présence de critères linguistiques adaptés à la situation lors de l'embauche de ces personnes.

De plus, nous tenons à rappeler l'importance d'offrir une formation linguistique générale dans les écoles primaires et secondaires ainsi qu'au collégial. Nous ne saurions trop insister sur le fait qu'il serait contre-productif de lier trop intimement l'apprentissage de la langue aux besoins des entreprises pour les raisons qui sont données dans la citation suivante :

L'évolution rapide du marché du travail rend de moins en moins fiables les études prévisionnelles. [...]

Dans un marché du travail de plus en plus changeant, qui peut établir de façon irréfutable les besoins en emploi cinq ans à l'avance ? Pourtant, il s'agit du délai minimum requis pour fournir une information pertinente au jeune de secondaire IV qui envisage de s'orienter vers la formation technique du collégial. De plus, une étude récente de la Société québécoise de la main-d'œuvre, sur les pratiques de gestion des ressources humaines dans les entreprises québécoises, démontre que la majorité d'entre elles ne planifient pas au delà de quelques mois leurs besoins en main-d'œuvre⁵⁰⁴.

Des expériences menées en France aboutissent au même constat :

504. Christian Payeur, « Formation professionnelle et technique. Former pour l'emploi, oui... mais comment ? La solution passe par l'équilibre des deux logiques de l'éducation et de la main-d'œuvre », *Le Devoir*, 1^{er} février 1997, p. A-11.

[...] des erreurs d'appréciation des besoins, des cessations brutales d'activité dans une région, un manque d'anticipation ou encore un jugement rapide guidé par un simple intérêt à court terme ont montré la limite des expériences où les besoins des entreprises donnaient localement leurs règles aux enseignements⁵⁰⁵.

On ne saurait terminer cette section sans mentionner que le Conseil de la langue française, en collaboration avec ses homologues de la France, de la Communauté française de Belgique et de la Suisse romande, a participé à un séminaire international sur la rédaction technique qui s'est tenu à Bruxelles à l'automne de 1997. Les participants convinrent de demander à leurs ministres de l'Éducation de porter une attention particulière à l'acquisition et à la maîtrise des compétences nécessaires à la rédaction et à la communication techniques, à l'intérieur de la formation générale, technique ou professionnelle et à quelque niveau que ce soit. Les participants suggérèrent la création de programmes de formation spécialisée en communication technique. Ils proposèrent aussi aux entreprises et aux syndicats de considérer la maîtrise de la rédaction et de la communication techniques comme faisant partie de la qualification professionnelle.

505. Hervé Boillot et Michel Le Du, *La pédagogie du vide. Critique du discours pédagogique contemporain*, Paris, PUF, coll. « Politique d'aujourd'hui », 1993, p. 17.

4.5 L'informatique

*Il s'avère maintenant que la généralisation
de l'informatique a rendu encore plus
vitales la maîtrise de l'écrit et la
nécessité de la compétence orthographique.*
Jean-Claude RONDEAU⁵⁰⁶

La citation de Jean-Claude Rondeau, ancien président de l'Office de la langue française, souligne l'importance de la maîtrise du code linguistique pour pouvoir utiliser pleinement les ressources offertes par les nouvelles technologies de l'information et de la communication. En effet, il faut se rendre à l'évidence que, malgré ce que d'aucuns peuvent encore prétendre, ces nouvelles technologies ne sauraient être un substitut magique à l'effort de formation qui n'a pas été fourni dans les écoles :

Nuls *Correcteur 101*, didacticiels ou logiciels ne pourront octroyer une compétence d'écriture à celui qui ne l'a pas. Ces outils sont des aides à certains aspects de l'écriture, plus ou moins performants, mais ils ne régleront jamais le problème d'apprendre à écrire et ne peuvent seuls développer cette compétence de haut niveau⁵⁰⁷.

De par l'omniprésence qu'elle a acquise depuis une quinzaine d'années, non seulement au travail mais de plus en plus dans la vie de tous les jours, l'informatique peut engendrer des répercussions linguistiques importantes. En ce qui concerne plus spécifiquement la qualité de la langue, l'informatique pourrait, par exemple, être un véhicule important de la terminologie française tout comme elle pourrait contribuer à maintenir des formes fautives depuis longtemps critiquées quand ce n'est pas servir à introduire des impropriétés et, en particulier, des anglicismes.

506. Jean-Claude Rondeau, « La qualité du français à laquelle l'école devrait tendre », *Vie pédagogique*, 86 (novembre-décembre 1993), p. 23.

507. Suzanne-G. Chartrand, « Le programme de français 1995. Un outil pour développer la compétence d'écriture au secondaire », *Québec français*, 105 (printemps 1997), p. 48.

Le monde de l'informatique est un bel exemple de l'interdépendance entre statut et qualité de la langue. Car, comme nous l'avons vu précédemment (section 2.2), s'il faut éviter d'établir une opposition entre qualité de la langue et statut, l'expérience montre qu'il y a une corrélation entre la qualité de la langue et son statut. En d'autres termes, il faut d'abord que la langue ait un certain statut pour que les activités visant à promouvoir sa qualité ne demeurent pas en grande partie lettre morte. Tant qu'on n'aura pas assuré la présence un tant soit peu généralisée du français dans les nouvelles technologies de l'information et de la communication, il sera vain de parler de sa qualité. Car avant d'en arriver à surveiller la qualité du français utilisé dans les logiciels, encore faut-il disposer de logiciels français. Cela est autant l'affaire de chacun – lorsqu'il a à prendre la décision d'acheter tel ou tel logiciel – que de l'État.

Il y a quelques années, quelques-uns ont pu croire que l'arrivée de l'informatique dans les entreprises pourrait provoquer un regain de francisation. C'est ainsi qu'une association visant la promotion de l'informatique en terminologie a suggéré en commission parlementaire en 1983 : « Dans le vaste virage technologique amorcé au Québec, il ne faudrait pas rater l'occasion unique qui nous est donnée de réaliser – par l'informatique – l'objectif FRANCISATION⁵⁰⁸. » Avec le recul du temps, on doit malheureusement constater que l'informatique a servi à maintenir ou même, dans bien des cas, à réintroduire l'anglais dans les entreprises. Comme le constatait la FTQ en 1990, « dans le secteur de l'aéronautique, l'informatique a en effet été un outil d'anglicisation mais [...] le tout n'était pas inévitable ni inéluctable. L'expérience actuelle de Pratt & Whitney nous montre en effet comment l'informatique peut devenir, au contraire, un outil de francisation⁵⁰⁹. » Les responsables québécois ont pris conscience du problème et, grâce aux modifications introduites par la « loi 86 » dans la *Charte de la langue française*, ils ont apporté

508. Groupe interentreprises pour la gestion informatique de la terminologie (GITE), *Mémoire présenté par le Groupe interentreprises pour la gestion informatique de la terminologie à la Commission élue permanente des communautés culturelles et de l'immigration (relativement à la Charte de la langue française)*, s.l., octobre 1983, p. 2.

509. *La francisation des entreprises des secteurs de l'aéronautique et de l'aérospatiale. Bilan syndical*, FTQ, décembre 1990, p. 28.

des correctifs en inscrivant la nouvelle notion que l'informatique doit faire partie des programmes de francisation des entreprises.

Compte tenu de la discussion qui précède, on peut envisager deux types de mesures : celles qui visent à assurer le statut de la langue française et celles qui ont pour objectif d'en améliorer la qualité.

Les mesures propres à assurer le statut du français dans les nouvelles technologies de l'information et de la communication

Plusieurs ont déjà constaté la faible présence du français dans les nouvelles technologies, surtout dans Internet. Rappelons d'abord ce qu'est Internet :

Internet est une fédération de réseaux d'ordinateurs utilisant la même norme (en anglais : *protocol*) d'échange d'informations, la norme TCP/IP (*Transmission Control Protocol, Internet Protocol*). Ces échanges se font sur la base des réseaux des télécoms, soit par fibres optiques, par satellites ou plus fréquemment par lignes téléphoniques⁵¹⁰.

Vers 1990, presque toutes les universités du monde occidental étaient branchées sur Internet⁵¹¹. Depuis lors, de plus en plus d'entreprises et de particuliers ont accès à cette technologie.

Ce qui a favorisé ces dernières années l'expansion d'Internet, ce furent l'apparition du World Wide Web, qui apporte à Internet la dimension hypermédia, et la création de logiciels de navigation permettant d'exploiter le potentiel du Web de façon simple⁵¹².

510. Éric Wehrli, « Autoroutes de l'information et génie linguistique », *Cahiers du Club de la Grammaire* (Genève), 81, janvier 1996, p. 1.

511. *Ibid.*, p. 2.

512. *Ibid.*

Pendant un temps, certains ont cru que le français arrivait au deuxième rang dans Internet, loin pourtant derrière l'anglais, puis de nouvelles données ont laissé croire qu'il se serait fait dépasser par l'espagnol. Nous disposons enfin de résultats fiables produits par Babel, une initiative commune de l'entreprise québécoise Alis Technologies et de l'Internet Society. Ils montrent que le français se situe au quatrième rang, après l'anglais, l'allemand et le japonais (tableau 2).

Tableau 2
Présence des langues dans Internet⁵¹³

Anglais	84,0 %
Allemand	4,5 %
Japonais	3,1 %
Français	1,8 %
Espagnol	1,2 %
Suédois	1,1 %
Italien	1,0 %
Portugais	0,6 %
Néerlandais	0,6 %
Norvégien	0,6 %
Finnois	0,4 %

Des données du début de 1998 montrent que le français occupe toujours la quatrième place, mais que sa part serait remontée à 2,27 %. L'anglais est toujours au premier rang, mais il a chuté à 70 %⁵¹⁴.

Même si tout le contenu d'Internet est très majoritairement de langue anglaise, « il reste qu'entre 40 % et 50 % des échanges sur le réseau se font dans une langue autre que l'anglais⁵¹⁵ ».

513. « Il y a l'anglais... et puis les autres », *Le Devoir*, 20 mai 1997, p. B-7.

514. Jan Ravensbergen, « Net translation opens vistas. English will lose its dominant role in cyberspace », *The Gazette*, 25 février 1998, p. C-3.

515. Commission de la culture, *Inforoute, culture et démocratie : enjeux pour le Québec. Rapport final*, Québec, Assemblée nationale, Secrétariat des commissions, mai 1997, p. 9.

Pendant longtemps, le progrès des langues autres que l'anglais a été freiné par la difficulté ou l'impossibilité d'utiliser les signes diacritiques (accent aigu, accent grave, circonflexe, trémas, etc.) nécessaires pour les écrire. La norme ISO-latin a réglé le problème en permettant de coder 256 caractères. De plus, un nouveau schéma de codage, appelé Unicode (ISO 10646), permettra d'utiliser la plupart des systèmes d'écriture du monde.

Par ailleurs, pour permettre dans le W3 (World-Wide Web) l'apparition d'une large gamme d'outils en d'autres langues que l'anglais, on estime qu'il faut une « masse critique » de deux millions d'utilisateurs potentiels⁵¹⁶ ; le Japon a franchi ce seuil, mais pas encore la France, ni les autres pays francophones⁵¹⁷. De l'avis de Bruno Oudet, président de la section française de l'Internet Society (ISOC), environ 30 % de toutes les pages en français du W3 proviennent du Québec, même si les francophones du Canada ne représentent que 5 % de l'ensemble des francophones⁵¹⁸. Il ne fait aucun doute qu'il faudrait une plus forte implantation de sites en langue française en France même pour atteindre la masse critique nécessaire. Pour l'instant, le type de tarification des communications téléphoniques dans ce pays ralentit le développement des inforoutes, mais le gouvernement français a annoncé récemment son intention de le modifier de manière à supprimer cet obstacle⁵¹⁹. Il ne faut pas oublier non plus que la France a fait œuvre de pionnier avec le Minitel ; c'est en partie le succès du Minitel qui explique l'arrivée un peu plus lente des inforoutes en France⁵²⁰.

516. François Séguin, « Les cyberdéfis du Québec. Développement de contenus en français et démocratisation de l'accès », *Le Devoir*, 17 juin 1996, p. A-9.

517. Bernard Cassen, « Le tout-anglais n'est pas une fatalité », *Le monde diplomatique*, mai 1996, p. 18.

518. Brunot Oudet, « Multilingualism on the Internet », *Scientific American*, mars 1997, p. 77-78.

519. Michel Venne, « Ottawa appuie le fonds francophone des inforoutes », *Le Devoir*, 22 mai 1997, p. A-5.

520. Pascal Lapointe, « Retard de la francophonie ou retard de la France ? », *Le Devoir*, 21 mai 1997, p. B-9.

Dans son avis d'août 1996⁵²¹, le Conseil de la langue française a insisté sur la nécessité de créer des interfaces et des outils de repérages en français pour les inforoutes. Le Conseil ajoutait que les recherches dans ce domaine coûtent cher et que, même aux États-Unis, le gouvernement devait intervenir pour les financer. Le Conseil faisait aussi valoir la nécessité qu'il y avait de numériser le savoir et la culture francophones pour qu'ils puissent être accessibles facilement grâce aux outils informatiques. Sur ce thème, il vaut la peine de citer l'analyse de Jean-Claude Guédon :

[...] nous assistons actuellement à un transfert massif de toutes les cultures du monde vers les supports numérisés, au point que, dans vingt ou trente ans au plus, tout ce qui n'aura pas été traduit en 0 et en 1 sera très marginalisé, bien près en fait d'être oublié, un peu comme le sont de nos jours les manuscrits médiévaux, province exclusive de quelques érudits aux compétences rares. Par ailleurs, dans un tel processus de transfert, des choix sont constamment effectués et les transpositions s'effectuent à des rythmes divers, plus ou moins intensément en fonction des ressources disponibles et de l'intelligence de l'organisation sociale qui la concrétise en gestes et actes précis. Tout ceci agit globalement comme une série de filtres qui sélectionneraient les documents à traduire et les placeraient dans une file d'attente, elle-même virtuelle. Il importe au plus haut degré de réfléchir à la manière de constituer cette file d'attente et à la manière de rendre cette attente aussi brève que possible. Et une telle entreprise ne peut se limiter à un seul pays, ni à un agrégat d'actions déconnectées⁵²².

À ce sujet, il faut rappeler l'avis du Conseil portant sur l'aménagement de la langue, dans lequel il avançait la proposition de créer un fonds québécois de données linguistiques informatisées⁵²³. Cette proposition, longtemps demeurée à l'état de projet, commence à se concrétiser grâce au soutien financier du Secrétariat à la politique linguistique.

521. *L'arrivée des inforoutes : occasion pour un nouvel essor du français*, Québec, Conseil de la langue française, août 1996.

522. Jean-Claude Guédon, « Langue française et réseaux globaux. L'effet Internet », Conférence d'ouverture de la XVI^e Biennale de la langue française, Bucarest, 1995.

523. *L'aménagement de la langue : pour une description du français québécois*, rapport et avis, Conseil de la langue française, 1990.

Des initiatives ont été lancées pour assurer la place du français sur les inforoutes. Au Québec, le Fonds de l'autoroute de l'information, à l'intérieur de son programme principal thématique du printemps de 1997, soutient financièrement le perfectionnement d'un outil de traitement informatisé en langue française pouvant servir dans Internet ou dans un intranet⁵²⁴. De plus, le gouvernement offre un crédit d'impôt remboursable pour la production de titres multimédias et pouvant couvrir jusqu'à 35 % des coûts de main-d'œuvre ; la SODEC, dans son programme d'aide à la production multimédia, dispose d'un budget d'un million de dollars⁵²⁵. De même, l'Agence de la francophonie (ACCT) soutient la production de contenus francophones et la mise en valeur des patrimoines grâce au programme PROSUD, volet du programme multilatéral de la francophonie dans les nouvelles technologies de l'information et des communications (NTIC) appelé « Espace de culture et de communication »⁵²⁶. Enfin, lors de la Conférence de Montréal qui s'est tenue en mai 1997, les pays francophones ont créé un fonds multilatéral de soutien à la production de contenus en langue française (la contribution du Québec s'élèvera à un million de dollars) ; ils ont aussi admis le principe de la création d'une vigie francophone qui regroupera, sous l'égide de l'Agence de la francophonie, les initiatives actuelles de veille technologique des différents pays⁵²⁷.

En ce qui concerne plus spécifiquement le développement en français au Québec des nouvelles technologies de l'information et des communications, le Conseil de la langue française, dans son mémoire⁵²⁸ sur le projet de loi 40 modifiant la *Charte de la langue française*, avait mis en relief le rôle moteur de l'administration publique, qui peut avoir un effet d'entraînement du

524. Fonds de l'autoroute de l'information, Prospectus du programme principal thématique, printemps 1997. Adresse URL : <http://www.sai.gouv.qc.ca/FAI/FAI97/prosp97.html>

525. Michel Venne, « Les francophones doivent passer de consommateurs à producteurs de contenus », *Le Devoir*, 17 mai 1997, p. F-7.

526. Voir le dossier spécial « Les technologies de l'information », dans *Lettre de la francophonie* de novembre 1996. Adresse URL : <http://www.francophonie.org/lettre/no96/>

527. Michel Venne, « Ottawa appuie le fonds francophone des inforoutes », *Le Devoir*, 22 mai 1997, p. A-5.

528. *S'engager dans la nouvelle phase de la politique linguistique*, mémoire soumis à la Commission de la culture sur le projet de loi 40, Conseil de la langue française, août 1996.

marché. À l'instar du comité consultatif Berlinguet sur l'autoroute de l'information⁵²⁹, le Conseil recommandait notamment à l'Administration :

- d'acheter des logiciels en français ;
- d'utiliser son pouvoir de prescription pour faire respecter les normes internationales ou *de facto* qui permettent aux langues autres que l'anglais de circuler sur les réseaux ;
- de mettre au point des prototypes de traitement informatisé du français qui seraient partie intégrante des projets de développement de l'autoroute de l'information au sein de l'Administration ;
- d'assurer, avec les autres pays d'expression française, la présence de francophones aux tables de normalisation internationales ;
- d'alimenter et de soutenir financièrement une fonction de veille linguistique, technologique et industrielle structurée.

En 1992, l'Administration québécoise⁵³⁰ avait déjà adopté une directive pour assurer l'utilisation intégrale du français (c'est-à-dire avec les accents, le tréma et la cédille) dans les communications informatiques échangées entre elle et les citoyens et dans les postes de travail informatisés de son personnel. De plus, une clause linguistique⁵³¹ a été ajoutée, la même année, à la politique d'achat du gouvernement du Québec. Cette clause s'applique évidemment au matériel informatique ; d'ailleurs, un contrat-type a été préparé. Toutefois, la politique ne touche que l'administration publique, elle ne s'applique pas à tout le secteur parapublic ou péripublic. Mais la politique d'achat est en voie de révision : ce pourrait être une occasion à saisir pour généraliser à l'Administration au sens le plus large les règles d'achat en français, ce qui

529. Gouvernement du Québec, Inforoute Québec, *Plan d'action pour la mise en œuvre de l'autoroute de l'information*. Adresse URL : <http://www.cst.gouv.qc.ca/cst>

530. Décision n° 92-262 du Conseil des ministres.

531. Décision n° 92-066 du Conseil des ministres.

concorderait avec la politique linguistique proposée dans le document de consultation soumis à la commission parlementaire de 1996.

L'informatique est un bel exemple d'un domaine où l'intervention gouvernementale seule ne peut suffire. Les associations de consommateurs doivent à cet égard jouer un rôle déterminant. Chaque consommateur francophone doit prendre ses responsabilités et exiger d'obtenir du matériel informatique en français, à un coût comparable à celui du matériel anglais.

Quant aux entreprises, elles ont un effort considérable à fournir pour se doter de matériel informatique en français. Un groupe de travail avait été créé il y a plusieurs années, le Comité d'action pour le français dans l'informatique (CAFI). Composé de grandes entreprises, de membres gouvernementaux et de représentants des milieux de l'enseignement, il avait publié un plan d'actions concertées.

Les mesures propres à améliorer la qualité du français dans les nouvelles technologies et grâce à elles

On trouve déjà sur le marché des outils linguistiques sur support informatique dont l'existence était impensable pour le commun des mortels il y a encore seulement quelques années. C'est ainsi que le *Petit Robert électronique* comprend 450 000 formes fléchies (c'est-à-dire toutes les formes de féminin et de pluriel et tous les verbes conjugués) et qu'il permet de trouver l'orthographe correcte d'un mot simplement en l'écrivant « au son ». Mentionnons aussi l'existence du *Grand Robert électronique*, du *Visuel* (Québec-Amérique), de *Bibliorom* (Larousse), du *Grand dictionnaire terminologique* sur cédérom et dans Internet (Office de la langue française), etc.

À l'heure actuelle, les problèmes les plus urgents que pose l'informatique du point de vue de la qualité de la langue sont la francisation incomplète des postes de travail et l'absence des signes diacritiques (accents, cédille, tréma) dans plusieurs systèmes. Selon le bilan de la situation linguistique de 1995, la moitié des postes de travail de l'Administration devraient être modifiés

pour être conformes aux normes de francisation⁵³². Le bilan a aussi révélé que la majorité des bases de données des ministères et des organismes du gouvernement du Québec ne disposaient pas des signes diacritiques nécessaires à l'écriture du français ou ne pouvaient être gérées en français⁵³³. Le rapport sur les inforoutes produit par la Commission de la culture de l'Assemblée nationale soulève, lui aussi, un certain nombre de problèmes à propos du français en informatique :

- les logiciels de gestion des cartes d'identité délivrées par des organismes comme la Société d'assurance automobile et la Régie de l'assurance-maladie ne permettent pas l'impression de caractères accentués sur les noms et prénoms des citoyens ; le même phénomène existe pour les déclarations de revenus et les chèques d'aide sociale ;
- la Société GRICS (Gestion du réseau informatique des commissions scolaires) a déjà fourni à l'occasion des logiciels éducatifs en anglais aux commissions scolaires francophones, bien qu'une version en français était (*sic*) disponible. On nous dit que cette situation est maintenant corrigée ;
- les politiques d'achat des ministères et organismes gouvernementaux n'obligent pas les gestionnaires à acheter les claviers dits « canadiens-français », qui respectent les normes définies par l'Office de la langue française, avec comme conséquence que plusieurs fonctionnaires sont équipés de claviers bilingues et que l'offre pour un clavier respectant les signes diacritiques de notre langue ne se développe pas⁵³⁴.

On a depuis commencé à apporter des correctifs, par exemple en organisant une table ronde (le 20 mars 1997) dont une partie était consacrée à la question des achats et des technologies de l'information en français.

532. Un document de l'Office de la langue française produit en mars 1997 (*Le français et votre informatique*) décrit ainsi les éléments définissant un poste de travail francisé : a) les extrants électroniques ou sur papier sont en français intégral ; b) les logiciels, progiciels et didacticiels sont achetés dans leurs versions françaises ; c) la formation, la documentation et le service après-vente sont en français.

533. *Le français langue commune. Enjeu de la société québécoise*, rapport du comité interministériel sur la situation de la langue française, Québec, 1996, p. 110.

534. Commission de la culture, *Inforoute, culture et démocratie : enjeux pour le Québec. Rapport final*, Québec, Assemblée nationale, Secrétariat des commissions, mai 1997, p. 12.

L'existence d'un fonds québécois de données textuelles et linguistiques (orales et écrites) informatisées, dont nous avons parlé plus haut (section 4.5), est indispensable pour pouvoir créer de nouveaux outils langagiers informatisés adaptés au Québec. Il faut que les produits commerciaux qui utiliseront la synthèse de la parole, par exemple les outils de reconnaissance vocale, puissent reconnaître le vocabulaire propre au Québec et l'accent québécois, en particulier la prosodie québécoise. Or, ce dernier point en particulier demeure très problématique : « C'est la prosodie qui constitue la plus grande lacune des systèmes de synthèse, et pour cause, car elle est pour les linguistes un champ d'investigation dont on commence seulement à concevoir l'ampleur et la complexité⁵³⁵. »

Un fonds de données textuelles et linguistiques s'avère également indispensable pour pouvoir mettre au point des outils informatiques comme les concordanciers : à partir d'un texte précédemment numérisé, un concordancier peut extraire l'information demandée, par exemple donner un mot avec son contexte d'utilisation ; ce contexte peut varier de dimension selon les besoins de l'utilisateur. Par conséquent, « [l]e concordancier donne à l'utilisateur un corpus qui lui permet de réfléchir sur la langue en contexte⁵³⁶. » C'est sur ce principe qu'a été conçu le dictionnaire *Collins Cobuild English* sur cédérom.

Un fonds de données textuelles et linguistiques permettrait aussi de rejoindre trois cibles parmi celles qui ont été retenues par le Conseil des ministres pour le Secrétariat de l'autoroute de l'information, le 24 janvier 1996⁵³⁷ :

535. Laurent Santerre et Guy Basque, « Exigences de la synthèse par règles », dans Pierre Martel et Jacques Maurais, *Langues et sociétés en contact. Mélanges offerts à Jean-Claude Corbeil*, Tübingen, Niemeyer, 1994, p. 224.

536. Jocelyne Bisailon, « L'autoapprentissage d'une langue seconde au moyen des technologies de l'information », *Québec français*, 105 (printemps 1997), p. 106.

537. Secrétariat de l'autoroute de l'information, *Pour une stratégie de mise en œuvre de l'autoroute de l'information au Québec*, document de travail et de consultation. Adresse URL : <http://www.sai.gouv.qc.ca> [en ligne, le 22 mai 1997].

- faire du français une des langues d’usage de l’autoroute ;
- présenter des contenus originaux d’expression française et participer à la diffusion de la culture québécoise ;
- contribuer au rayonnement du Québec.

La création d’un fonds informatisé de données textuelles et linguistiques renforcera la stratégie de promotion que la Commission de la culture de l’Assemblée nationale a proposée dans son rapport final sur les inforoutes :

Le gouvernement doit [...] élaborer une stratégie de promotion du français sur l’autoroute de l’information axée sur les trois priorités suivantes : accroître les contenus francophones de qualité, développer des outils informatisés de traitement de la langue et mettre en place des alliances stratégiques favorables à la diversité linguistique⁵³⁸.

Enfin, le fonds informatisé de données textuelles et linguistiques pourrait tout aussi facilement s’intégrer au pôle d’excellence de recherche et développement en traitement informatisé des langues que le gouvernement québécois a proposé lors du Sommet sur l’économie et l’emploi de l’automne de 1996.

538. Commission de la culture, *Inforoute, culture et démocratie : enjeux pour le Québec. Rapport final*, Québec, Assemblée nationale, Secrétariat des commissions, mai 1997, p. 10.

Annexe

Les recommandations touchant la langue du rapport final de la Commission de la culture de l'Assemblée nationale sur l'autoroute de l'information

- 1° *Élaborer une stratégie de promotion du français sur l'autoroute de l'information axée sur les trois priorités suivantes :*
 - 1) *accroître les contenus francophones de qualité ;*
 - 2) *développer des outils informatisés de traitement de la langue ;*
 - 3) *mettre en place des alliances stratégiques favorables à la diversité linguistique.*
- 2° *Inscrire l'essentiel de ses services d'intérêt public sur l'autoroute.*
- 3° *Encourager la production de contenus en langue française. À cette fin :*
 - *Voir à ce que le Fonds de l'autoroute de l'information, doté de 60 millions de dollars pour les trois prochaines années, soutienne en priorité des projets visant à produire des contenus francophones de qualité.*
 - *Utiliser son pouvoir d'achat pour encourager le développement de l'industrie québécoise des nouvelles technologies de l'information et des communications, pour exiger de ses fournisseurs des produits francophones de qualité et pour encourager les entreprises québécoises à adopter de telles politiques.*
 - *Regarder au besoin du côté de fournisseurs européens, qui mettent en marché des produits multilingues.*
 - *S'assurer que ses politiques d'achat de produits francophones soient bien appliquées par les gestionnaires.*
 - *S'assurer que tout logiciel, y compris tout ludiciel ou système d'exploitation, qu'il soit installé ou non, soit disponible en français, à moins qu'il n'existe aucune version française équivalente à la version anglaise.*
 - *Poursuivre la mise en place d'incitatifs fiscaux pour favoriser la production de contenus en langue française.*

- *Contribuer à faire de l'inforoute un moyen d'amélioration de la langue française, tant du point de vue de la linguistique que de la terminologie technique.*
 - 4° — *Encourager les projets visant à créer des outils de gestion de l'information et de navigation en français ainsi que le développement d'outils de traduction multilingues.*
 - *Soutenir l'établissement au Québec d'un pôle d'excellence en recherche et développement en matière de traitement informatisé des langues.*
 - *Inviter les grandes compagnies étrangères à s'associer à des entreprises québécoises afin de développer des outils de traitement automatique de la langue.*
 - 5° *Collaborer avec ses partenaires de la francophonie :*
 - *afin de favoriser la présence de francophones aux tables de normalisation internationale ;*
 - *afin de développer une stratégie et des mesures communes pour bâtir un marché francophone, c'est-à-dire en quelque sorte une francophonie virtuelle ;*
 - *afin de mettre sur pied un fonds en vue du déploiement de l'inforoute dans les pays membres de la francophonie qui ont besoin d'aide financière.*
 - 6° *Veiller à ce que le dossier du développement de l'inforoute francophone soit maintenu parmi les priorités de la coopération franco-québécoise.*
 - 7° *Collaborer avec ses partenaires de la francophonie nord-américaine afin d'assurer le développement de l'inforoute francophone.*
 - 8° *Former des alliances avec d'autres communautés linguistiques afin de faire la promotion des langues nationales sur l'inforoute.*
 - 9° *Encourager la présence des langues autochtones sur l'autoroute de l'information.*
-

4.6 La langue des services

*Les Québécois francophones sont de plus en plus
sensibles à leur environnement linguistique ;
ils deviennent, par le fait même, plus
exigeants envers leurs interlocuteurs.*
Gaston CHOLETTE⁵³⁹

Se faire servir en français a déjà constitué l'essentiel des revendications linguistiques des francophones, surtout à Montréal. Depuis l'adoption de la *Charte de la langue française*, la situation s'est considérablement améliorée et il semble bien que l'impossibilité de se faire servir en français soit un phénomène de plus en plus rare⁵⁴⁰. Mais, dans le domaine des services, la qualité de la langue est une question qui garde encore toute son acuité.

La qualité de la langue est une marque de respect envers le consommateur et le client. Comme le disait une publicité faite par l'Office de la langue française dans les années 1960, « Bien parler, c'est se respecter et respecter ceux à qui on s'adresse. »

La qualité de la langue des services dépend bien sûr de l'*émetteur*, la personne qui offre le service ; mais le *récepteur* – le consommateur – a un rôle non négligeable à jouer. Il peut intervenir pour suggérer que l'on utilise une langue de meilleure qualité. Il peut même au besoin dénoncer l'usage que font du français certains commerces ou certaines entreprises – et bien des consommateurs ne se gênent pas pour le faire, par exemple en écrivant des lettres ouvertes dans les journaux.

539. Gaston Cholette, « L'action de la Commission de surveillance de la langue française, particulièrement dans le domaine de l'étiquetage des produits », dans Michel Amyot (dir.), *Les activités socio-économiques et le français au Québec. Actes du Congrès langue et société au Québec*, Québec, Éditeur officiel, tome 1, 1984, p. 86.

540. Daniel Monnier, *Langue d'accueil et langue des services dans les commerces à Montréal*, Québec, Conseil de la langue française, 1989 ; *Langue d'accueil et de service dans le domaine commercial*, annexe au *Rapport du comité interministériel sur la situation de la langue française*, 1996.

Il est important que, dans les services, et surtout lorsqu'il s'agit de la langue écrite, ce qui est offert soit du français correct, puisque ces textes, qui sont de large diffusion, influencent les usages linguistiques d'un grand nombre de personnes.

Il faut sensibiliser les personnes et les firmes qui offrent des services à utiliser un français correct. Il est évident que cette sensibilisation peut se faire par des individus mais qu'elle aura plus de succès si elle émane de l'État (et spécialement de l'Office de la langue française), des associations privées de défense du français (voir plus loin) ou des associations de consommateurs. Dans le domaine des services, les aspects qui doivent le plus retenir l'attention du point de vue de la qualité de la langue sont les suivants :

- la correction de la langue publique, plus particulièrement celle des enseignes ;
- la correction de la langue des catalogues ; de l'avis d'un grand nombre de personnes, des progrès importants ont été faits, la terminologie française exacte est de plus en plus utilisée ; nous n'avons toutefois pas d'études faisant état des progrès accomplis et, par conséquent, nous ne connaissons pas non plus les lacunes ;
- la correction de la langue de l'étiquetage ; c'est un domaine où il y a constamment à intervenir, semble-t-il, même si des efforts énormes ont été consentis par l'État, principalement par l'entremise de l'Office de la langue française et du ministère de l'Agriculture. Ce dernier organisme, à lui seul, a corrigé plus de 20 000 étiquettes sur une période d'une vingtaine d'années et il est intervenu auprès de 2 300 entreprises⁵⁴¹ avant de céder la place à l'Office de la langue française ; les problèmes de qualité du français (et même de présence du français) semblent concerner le plus souvent des produits importés. La correction de la langue des étiquettes ne peut se faire uniquement du point de vue linguistique car entrent aussi en jeu les notions de protection du consommateur et de loyauté des ventes. De plus, le Québec ne peut intervenir seul en étiquetage du fait de la compétence du gouvernement fédéral dans

541. M^e Émile Ducharme, du ministère de l'Agriculture du Québec, intervention orale auprès du Comité d'étude de l'aménagement de la langue au Québec, séance du 5 mai 1989.

le commerce interprovincial. Par ailleurs, il reste encore des lacunes terminologiques sérieuses dans certains domaines : l'OLF n'a pas publié un lexique général des viandes (il n'y a qu'un lexique sur la découpe du bœuf), il faudrait un lexique sur un phénomène nouveau comme celui des produits dits végétariens et des produits naturels⁵⁴². Notons aussi que nous ne disposons pas de diagnostic de la qualité du français dans l'étiquetage ;

- la correction de la langue des affichettes dans les magasins : si, là encore, nous ne disposons pas d'enquête, une visite rapide de quelques commerces fait découvrir un certain nombre de problèmes. Comme ces affichettes sont souvent écrites à la main, la rédaction présente plus de déficiences que lorsque ce travail est confié à un imprimeur. Prenons le cas des produits de la pêche : malgré des travaux de normalisation qui ont commencé en 1970, la terminologie française officielle n'est pas toujours respectée ; en fait, ce sont toujours les mêmes quelques cas qui continuent de faire problème, notamment l'utilisation fautive du mot *sole* ; malheureusement, le lexique de l'Office⁵⁴³, à ce mot, ne donne aucune indication pouvant aider les commerçants, mais les autres formes fautives sont mieux expliquées. Il faudrait prévoir la publication, à côté des lexiques traditionnels, d'ouvrages de vulgarisation à l'usage des commerçants, un peu sur le modèle du *Guide de rédaction des menus*, car, bien souvent, il n'y a que les traducteurs et les langagiers qui peuvent se servir utilement des lexiques et vocabulaires publiés par l'Office ; par l'utilisation d'illustrations abondantes, les récentes éditions des lexiques des fruits et des légumes constituent toutefois un pas dans la bonne direction ;
- la correction des coupons de caisse : même lorsque l'étiquetage est correct du point de vue linguistique, il arrive que les coupons de caisse offrent des formes erronées. Voici quelques exemples de formes fautives provenant de quelques commerces de

542. M^e Émile Ducharme, du ministère de l'Agriculture du Québec, intervention orale auprès du Comité d'étude de l'aménagement de la langue au Québec, séance du 5 mai 1989.

543. Comité de terminologie des pêches commerciales, *Lexique des produits de la pêche*, Les Publications du Québec, Cahiers de l'Office de la langue française, 1992.

Québec : *fèves vertes, fèves jaunes, pois verts, dépôt* (de bouteilles), *sundae, gherkins, pâte à dents, change, items, mélange à sauce, dîner surgelé, citron petite, tax*. L'enquête n'est évidemment pas représentative et les formes critiquées sont en fait minoritaires, mais on ne peut pas dire que nous avons affaire à une langue de qualité quand subsistent de telles fautes ;

- la correction de la langue des menus : l'analyse en 1984 de la langue de 190 menus avait révélé la présence d'une faute tous les cinq mots (voir tableau 3 pour la ventilation des fautes) ; les menus étant réimprimés assez régulièrement, des erreurs déjà corrigées tendent à se réintroduire alors que certaines expressions critiquées semblent particulièrement indélogeables ; c'est un domaine où il y a lieu d'exercer une vigilance continue. L'Office de la langue française a sûrement un important rôle d'animation à jouer : les propriétaires des restaurants sont souvent des immigrants, il faut leur expliquer la *Charte de la langue française* et leur fournir des conseils dans la rédaction de leurs menus. Plusieurs années après la publication d'un lexique de la restauration chinoise (la première édition date de 1980), de nombreuses erreurs subsistent, vraisemblablement pas par mauvaise volonté de la part des propriétaires, mais plutôt par ignorance ; il faudrait aussi sensibiliser les imprimeurs ;

Tableau 3

Les fautes dans les menus en 1984	
Catégorie	%
Orthographe	50,4
Lexique	40,1
Syntaxe	7,3
Morphologie	2,2

Source : Conseil de la langue française (données non publiées).

- la langue des contrats : il est important qu'elle soit correcte. Depuis quelques années, un nouveau souci est apparu : que la langue des contrats et des prospectus soit claire. Aux États-Unis, quelques États ont adopté des lois imposant, dans certaines

circonstances, que les textes soient rédigés en « plain English ». Les nouvelles règles qui sont imposées prescrivent d'utiliser de préférence la voix active, de faire des phrases courtes, d'utiliser des mots concrets de tous les jours, d'éviter les termes techniques du vocabulaire juridique, de faire une présentation par listes le plus souvent possible, de ne pas avoir recours à des négations répétées, de ne pas imprimer les documents en caractères trop petits, etc. Un tel changement nécessite, au départ, de grands investissements de temps et d'argent pour former le personnel et changer les formulaires et les prospectus⁵⁴⁴. Ajoutons toutefois une réserve : toutes les grandes langues standard ont développé, au cours de leur histoire, des vocabulaires spécialisés, notamment dans le domaine juridique ; ces termes techniques sont absolument nécessaires et il est faux de croire que tout peut s'écrire dans une langue simplifiée. Les termes techniques ont une fonction qui leur est propre et il est normal d'y avoir recours. Mais cette utilité des terminologies techniques doit être mise en balance avec l'exigence de la protection des consommateurs. Quoi qu'il en soit, nous ne disposons pas d'un état de la question au Québec ; tout ce que nous savons, c'est qu'une comparaison des formulaires de déclaration de revenus du Québec, de la Suisse et de la Belgique a montré, comme on l'a vu précédemment, que c'est le document québécois qui respectait le plus les règles de lisibilité.

La question de la qualité de la langue dans le domaine des services est indissociable de celle de la protection des consommateurs. C'est malheureusement un domaine qui a encore trop peu attiré l'attention. Il y aurait lieu d'établir un certain nombre de diagnostics pour mieux évaluer l'ampleur des problèmes.

544. Sur ces questions, voir, par exemple, Merrill B. Stone et Geraldine M. Cunningham, « Will 'Plain English' Expose Issuers to Liability Risks ? », *The National Law Journal*, 14 juillet 1997, p. B-11 ; Martin Cutts, *The Plain English Guide. How to Write and Communicate Better*, Oxford et New York, Oxford University Press, 1996 ; et CEVEIL, *Les outils d'aide à la rédaction : une solution aux besoins francophones en matière de rédaction ?* (non publié).

4.7 Les associations privées

Depuis longtemps, le Québec compte des associations privées vouées à la défense du français. Ce qui caractérise surtout la période qui s'est écoulée depuis la Révolution tranquille, c'est que l'État a pris en charge la défense et la promotion de la langue qui étaient jusque-là laissées aux soins d'associations privées. Ces dernières ont pourtant encore un rôle à jouer, à côté des organismes d'État. Pour reprendre l'imagerie militaire de Pierre Homier décrivant en 1913 la mission de la Ligue des droits du français : « À côté de l'armée régulière, il est bon qu'il y ait des groupes de tirailleurs prêts à courir la plaine, à fouiller les broussailles, à découvrir les embuscades, à recevoir, comme aussi à donner, les premiers coups⁵⁴⁵. » L'État ne peut, à lui seul, assumer tous les aspects de la promotion du français au Québec. Il est donc bon que des associations de défense de la langue et de promotion de sa qualité puissent intervenir.

Même s'il y a plusieurs groupes qui s'occupent de la défense du statut du français (Société Saint-Jean-Baptiste, Mouvement Québec français, Mouvement Impératif français dans l'Outaouais, etc.), à notre connaissance, il n'y en a aucun dont la vocation principale soit de faire la promotion de la qualité de la langue, à l'exception de l'Association pour le soutien et l'usage de la langue française, anciennement Association des usagers de la langue française. Pour favoriser l'apparition de pareilles associations, le gouvernement pourrait fournir une aide comme celle qu'il a déjà accordée aux centrales syndicales, qu'il subventionne pour faire du travail d'animation linguistique dans les entreprises.

545. Pierre Homier, « La Ligue des droits du français », *Bulletin du parler français au Canada*, vol. XI, n° 8, avril 1913, p. 306. Cité dans Guy Bouthillier et Jean Meynaud, *Le choc des langues au Québec 1760-1970*, Montréal, Les Presses de l'Université du Québec, 1972, p. 360.

En France, la *loi Toubon* permet de reconnaître des associations qui peuvent exercer les droits reconnus à la partie civile en ce qui concerne les infractions à certains articles de la loi⁵⁴⁶. Sans aller jusqu'à « judiciariser » la question de la qualité de la langue, le gouvernement québécois pourrait s'inspirer de l'exemple français en reconnaissant explicitement un certain nombre d'associations dont la mission principale serait la promotion de la qualité de la langue et en leur accordant un certain soutien financier.

Comme nous l'avons énoncé plus haut, nous croyons qu'une association privée pourrait jouer un rôle très efficace dans le changement des dénominations fautives, notamment celles des syndicats.

546. « Un arrêté du 3 mai 1995 du ministre de la culture et de la francophonie et du ministre de la justice [...] a agréé cinq associations de défense de la langue française en vue de leur permettre d'exercer les droits reconnus à la partie civile en ce qui concerne les infractions aux dispositions des articles 2, 3, 4, 6, 7 et 10 de la loi » (*Circulaire du 19 mars 1996 concernant l'application de la loi n° 94-665 du 4 août 1994 relative à l'emploi de la langue française, Journal officiel de la République française*, 20 mars 1996, p. 4261).

4.8 L'Office de la langue française

[...] la Charte de la langue française n'est pas du tout explicite quant à l'aménagement de la langue générale. L'Office avait donc toute liberté, mais il a préféré ne pas se prononcer officiellement sur une politique générale en matière de langue commune. Il s'est plutôt concentré sur l'aménagement de la langue technique.
P. MARTEL & H. CAJOLET-LAGANIÈRE⁵⁴⁷

Depuis sa création en 1961, l'Office de la langue française n'a cessé de jouer un rôle capital en matière de qualité de la langue au Québec. Mais la façon dont l'Office a compris et joué son rôle a évolué au fil du temps, de sa propre initiative et aussi du fait que les lois linguistiques successives ont modifié son mandat.

Dans la loi de 1961 instituant le ministère des Affaires culturelles et créant du même coup l'Office de la langue française, le rôle de ce dernier était défini comme celui de « veiller à la correction et à l'enrichissement de la langue parlée et écrite au Québec » (art. 14). Comme le constatent Pierre Martel et Hélène Cajolet-Laganière, « ce premier mandat de l'Office porte essentiellement sur la qualité de la langue⁵⁴⁸. »

Dans sa première décennie d'existence, l'Office a publié trois documents qui constituent ses principales prises de position sur la norme : *Norme du français écrit et parlé au Québec* (1965), *Canadianismes de bon aloi* (1969) et *Quel français devons-nous enseigner ?* (1970). La position préconisée était un alignement sur le français international ; les seuls écarts tolérés étaient « de très légères différences d'accent » et quelques usages lexicaux indispensables pour désigner des réalités propres au Québec.

547. Pierre Martel et Hélène Cajolet-Laganière, *Le français québécois. Usages, standard et aménagement*, Québec, La Presses de l'Université Laval et Institut québécois de recherche sur la culture, coll. « Diagnostic » n° 22, 1996, p. 61.

548. *Ibid.*, p. 49.

Jusque vers 1970, l'Office de la langue française a considéré que, dans la question linguistique, et spécialement en matière de qualité de la langue, c'était à chaque individu en particulier qu'il revenait de fournir les efforts nécessaires en vue d'une amélioration. Mais la *Loi pour promouvoir la langue française au Québec* (le fameux « bill 63 ») de 1969 allait amener un changement d'orientation. En effet, le gouvernement unioniste dut alors ajouter à son projet de loi une modification demandée par le Parti libéral et donnant le mandat à l'Office de la langue française de :

[...] conseiller le gouvernement sur toute mesure législative ou administrative qui pourrait être adoptée pour faire en sorte que la langue française soit la langue d'usage dans les entreprises publiques et privées au Québec (art. 4b).

Dès lors, on constate un net changement de cap : l'action de l'Office s'organise de plus en plus autour de la promotion du français comme langue de travail. En matière de qualité de la langue, l'accent est dorénavant mis sur les communications institutionnalisées, c'est-à-dire les utilisations publiques de la langue, principalement dans l'affichage commercial, la publicité, les médias et dans les communications émanant de l'État. Ce dernier, au fil des législations linguistiques, s'impose de devenir, en quelque sorte, l'élément moteur dans l'utilisation d'un français normatif ; dans leurs communications officielles, les fonctionnaires se voient donc tenus de respecter certains critères de qualité. Parallèlement, l'Office répétera à plusieurs reprises qu'il n'a pas l'intention d'intervenir dans la langue des échanges privés entre individus : « L'utilisation privée de la langue ne fait l'objet d'aucune intervention et la liberté individuelle n'est aucunement brimée en ce qui regarde l'usage de la langue générale⁵⁴⁹. » La dichotomie langue publique/langue privée est importante parce qu'elle a orienté les prises de position de l'Office depuis un quart de siècle et parce que, mal assimilée ou pas assez expliquée, elle est à la source de tout un courant de critiques.

549. Office de la langue française, *Énoncé d'une politique linguistique relative aux québécoisismes*, Québec, Éditeur officiel, 1985, p. 4.

L'activité normative de l'Office a en effet reçu, surtout dans les médias, bon nombre de critiques. Comme on a pu le noter, « ces critiques, sporadiques dans les 15 premières années de l'OLF, n'apparaissent réellement qu'en 1976 [...] et disparaissent de plus en plus à mesure que l'on s'éloigne de 1980, année où — est-ce un hasard ? — s'est tenu le référendum sur la souveraineté-association ; aujourd'hui, elles ont pratiquement disparu⁵⁵⁰. » L'action de l'Office a été vertement critiquée, surtout aux débuts des années 1980, au point qu'elle a été caricaturée en ces termes : « L'Office de la langue française souffre de sa réputation de tortionnaire tatillon, de planque kafkaïenne où de blêmes fonctionnaires robotisés cassent de l'anglais à longueur de journée sur le dos de citoyens coupables [...]»⁵⁵¹. » Partant de quelques reproches (discutables) adressés à l'Office, les critiques de l'époque allaient jusqu'à remettre en question l'ensemble de la politique linguistique du Québec :

Quand des bureaucrates décident de se réunir et d'inventer de toutes pièces un vocabulaire à l'intention de la population, c'est qu'ils considèrent que cette population est tellement démunie sur le plan linguistique qu'elle est incapable d'exprimer sa propre réalité. [...] Y a-t-il un autre endroit sur la terre où la langue des citoyens émane de directives gouvernementales ? [...] La loi 101 et tout son cortège de règlements et de directives ne pouvait (*sic*) qu'aboutir [à ce] triste bilan⁵⁵².

Les critiques, à une époque plus nombreuses qu'aujourd'hui, auraient dû inciter l'Office à expliquer le travail de ses terminologues, qui n'est pas « d'inventer de toutes pièces un vocabulaire ». Il aurait fallu dire – et il est encore temps de le dire – que le travail de terminologie, après une étape de recherche documentaire, se fait toujours en consultation avec des spécialistes du domaine, québécois et aussi étrangers. Il aurait aussi fallu mentionner que la méthodologie de l'Office a été conçue par des linguistes et lexicographes québécois (Jean-

550. Jacques Maurais, « Aspects de la normativisation au Québec », *Euskara Biltzarra. Congreso de la Lengua Vasca*, tome 2 : *Hizkuntza eta Gizartea. Lengua y Sociedad*, Vitoria-Gasteiz, Servicio Central de Publicaciones del Gobierno Vasco, 1988, p. 36.

551. On aura reconnu la prose de Lise Bissonnette qui, quelques lignes plus loin, rappelle l'« utilité indéniable » de l'OLF (« Les sardines délinquantes », *Le Devoir*, 6 juillet 1982).

552. Mimi Beaudry-Losique, « Un beau glaçage sur un mauvais gâteau », *Le Devoir*, 21 novembre 1981.

Claude Corbeil, Robert Dubuc, Marie-Éva de Villers, etc.) et étrangers (Alain Rey, Joseph Hanse, Bernard Quemada, Jacques Cellard, Louis Guilbert, etc.) lors d'importants colloques internationaux tenus dans les années 1970 ; que ces orientations ont ensuite été développées par les praticiens de l'Office ; que cette méthodologie sert de base à l'enseignement de la terminologie dans un certain nombre de pays et qu'elle a même été traduite en catalan. Il est donc grand temps que l'on revalorise le travail des terminologues de l'Office.

Sauf à une date relativement récente⁵⁵³, l'Office de la langue française n'est pas intervenu pour justifier son action lorsqu'il y avait des plaintes ou des critiques, préférant garder le silence. C'est ainsi qu'on a pu lui reprocher en toute impunité des décisions normatives qu'il n'avait pas prises sans que jamais l'organisme proteste : le cas le plus patent est celui du terme *gaminet*, qui n'a jamais été proposé par l'Office⁵⁵⁴, encore moins normalisé, mais qu'on lui a reproché d'avoir entériné sans qu'aucune mise au point soit jamais faite (sauf tout récemment). Les critiques de ce type sont certainement une des causes qui expliquent le retrait progressif de l'Office du champ de la langue générale. Pour justifier sa décision de ne pas répondre à ses critiques, l'Office s'est réfugié derrière la distinction langue générale/langue de spécialité, paravent plutôt fragile car la frontière entre langue générale et langue de spécialité est particulièrement ténue, floue et mouvante : tel mot, qui peut être tenu pour un terme de spécialité, est utilisé par l'ensemble de la population, les exemples pullulent (*laser*, *télécopieur*, *cédérom*, *logiciel*, etc.).

L'OLF a cessé de jouer un rôle – du moins un rôle très actif – dans l'aménagement de la langue générale. Ce retrait est exprimé en ces termes dans l'*Énoncé d'une politique linguistique relative aux québécismes* : « l'énoncé s'intéresse en priorité au volet terminologique de la langue française au Québec, [...] il donne son avis sur la communication institutionnelle ou officielle dans le cadre délimité par la *Charte de la langue française* et dans le registre soutenu de la langue française au Québec » (p. 4). Malgré tout, l'Office ne parvient pas à délaisser

553. Voir la lettre de Jean-Claude Rondeau, alors président de l'Office, « L'OLF prend la défense de son personnel linguistique », dans *La Presse*, 20 septembre 1991, p. B-3.

554. Ce mot avait été proposé à la blague par Jacques Cellard, journaliste au *Monde*.

complètement la langue générale, puisqu'on peut lire dans le même document : « l'énoncé vise principalement, mais non exclusivement, le lexique spécialisé (terminologie) » (p. 20). On peut se demander si l'Office ne réduit pas son mandat de façon inconsidérée puisque l'article 114g de la *Charte de la langue française* lui donne le pouvoir, plutôt étendu, d'« assister les organismes de l'Administration, les organismes parapublics, les entreprises, les associations diverses et les individus en matière de correction et d'enrichissement de la langue française parlée et écrite au Québec. »

Dans les faits, depuis plusieurs années, l'Office ne touche plus qu'accessoirement à la langue générale, le plus souvent par la normalisation de certains termes qui s'utilisent aussi en langue générale ou par les conseils qu'il donne par l'entremise de son service de consultations téléphoniques. Mais on trouve d'heureuses exceptions : *Le français au bureau*, initiative lancée dès les années 1970 et qui en est rendu à sa 4^e édition ; *Bloc-notes*, bulletin destiné au personnel de secrétariat (qui est repris dans *La francisation en marche*, maintenant *Infolangue*). Des chroniques linguistiques sont parues dans le quotidien *La Presse* pendant plusieurs années et continuent de paraître dans les médias régionaux et *Le 30* (magazine du journalisme) ; elles sont aussi diffusées à la radio et sur Telbec. Et jusqu'en 1990 environ, l'Office a offert des séances de perfectionnement. Des publications comme le *Guide d'écriture des imprimés administratifs*, *Le français quotidien : du personnel de secrétariat, des gestionnaires, des communicateurs et communicatrices*, *Les raisons sociales*, *Au féminin : guide de féminisation des titres de fonction et des textes*, *La signalisation de sécurité dans l'entreprise*, *Titres et désignations de fonctions : mode d'emploi* touchent sous bien des aspects à la langue générale mais, dans plusieurs cas, il s'agit d'initiatives qui, elles aussi, remontent aux années 1980, voire 1970. Le retrait progressif de la langue générale se constate dans les publications de l'Office et, en bonne partie, dans les avis de normalisation. Ce retrait est explicable par une diminution du personnel : en effet, de 1980 à 1990, l'effectif terminologique est passé de 183 personnes/année à 93 personnes/année. Mais le grand public continue toujours de solliciter l'avis de l'Office dans des questions de langue générale (orthographe, féminisation, grammaire, etc.), notamment en s'adressant à son service des consultations : c'est donc qu'il y a un besoin. Ces dernières années, l'Office semble

avoir adopté une nouvelle stratégie par rapport à la qualité de la langue : soutien apporté à la Dictée des Amériques ou à des émissions-jeux sur le français (*Sur le goût de la langue* à Radio-Canada) ou encore participation à divers jurys qui décernent des prix de français. Est-ce suffisant ?

Soit dit en passant, certains universitaires ont souhaité, et souhaitent sans doute encore, que l'Office leur laisse le champ de la langue générale et se limite à la terminologie. Mais ils n'ont pas semblé être capables, jusqu'à présent, de combler les attentes normatives de la population, si l'on en juge par l'accueil plutôt réservé fait aux dictionnaires dits « de langue générale » publiés au Québec. On peut se demander si l'Office ne devrait pas, d'une façon ou d'une autre, de près ou de loin, être associé à la préparation des dictionnaires qui seront publiés à l'avenir⁵⁵⁵.

Avant le tournant qui a été pris dès le début des années 1980, l'Office s'occupait davantage de la langue générale, créneau très important pour la qualité de la langue parlée et écrite de tous les Québécois : que l'on songe à son action dans la correction de l'étiquetage des produits alimentaires à la fin des années 1960 et 1970 (en collaboration avec le ministère de l'Agriculture), dans la publication de guides destinés à faciliter la rédaction des menus et des raisons sociales et à indiquer la meilleure façon de répondre au téléphone en français, dans la correction de l'affichage et des menus effectuée par ses bureaux régionaux dans les années 1970 et 1980, dans la francisation de la terminologie des appareils électroménagers, dans la standardisation du vocabulaire des vêtements, etc. Ce rôle est essentiel pour améliorer la qualité générale du français au Québec. C'est pourquoi, dans les pages qui vont suivre, nous envisagerons souvent le rôle de l'Office du point de vue de la langue générale, sans toutefois laisser complètement de côté son action sur les vocabulaires spécialisés qui demeure très importante pour maintenir la place du français face aux autres langues, en premier lieu l'anglais

555. Le *Multidictionnaire* et *Le Visuel* tiennent déjà compte des décisions de l'Office.

(on estime en effet, à l'échelle de la francophonie, que pour maintenir à jour l'instrumentation du français, il faudrait traiter quelque 40 000 mots par an⁵⁵⁶).

L'Office de la langue française et les vocabulaires spécialisés

La terminologie est en crise. La dernière récession lui a coûté cher. Elle a écopé durement des cures d'amaigrissement de la fonction publique et de l'entreprise.
Robert DUBUC⁵⁵⁷

Depuis 1969, année de l'adoption de la *Loi pour promouvoir la langue française au Québec* (« bill 63 »), l'Office de la langue française s'est vu confier le mandat de faire en sorte que le français devienne la langue normale et habituelle du travail au Québec. Ce mandat a été progressivement renforcé au fil des modifications apportées à la législation linguistique.

C'est ce qui a amené l'Office à créer des chantiers terminologiques pour mettre à la disposition de l'Administration et des entreprises le vocabulaire nécessaire à leur francisation. Devant l'ampleur de la tâche, l'Office a dû établir des balises : il a décidé de s'occuper des vocabulaires dits « de tronc commun », laissant à l'entreprise la responsabilité des vocabulaires spécifiques et au ministère de l'Éducation et à l'université la responsabilité des vocabulaires des métiers et professions⁵⁵⁸ ; il continuait toutefois à se charger de certains secteurs spécifiques même s'ils relevaient de la langue générale (alimentation et restauration, habillement, appareils électroménagers).

Le travail accompli par l'Office de la langue française est considérable. Depuis sa création, il a publié plus de 200 lexiques et vocabulaires et dressé un inventaire des travaux

556. Selon Jean-Marie Klinkenberg, « Pour une politique de la langue française », *La Revue nouvelle*, 9, septembre 1995, p. 66.

557. Robert Dubuc, « La crise de la terminologie : le recours informatique », dans P. Martel et J. Maurais, *Langues et sociétés en contact. Mélanges offerts à Jean-Claude Corbeil*, Tübingen, Niemeyer, 1994, p. 139.

558. Régie de la langue française, *Partage des tâches en matière de travaux terminologiques*, Montréal, Éditeur officiel, 1976.

terminologiques effectués ou en cours au Québec et en France, en plus de mettre en place une banque de terminologie. Après avoir mis au point en collaboration avec des experts internationaux une méthodologie de la recherche terminologique, l'Office a en grande partie coordonné la recherche terminologique menée dans les entreprises elles-mêmes. C'est ainsi qu'un bilan dressé en 1990 établissait à plus de 700 les ouvrages terminologiques publiés au Québec⁵⁵⁹. L'Office a apporté une contribution substantielle à l'établissement des vocabulaires techniques et à la promotion du français dans les entreprises par l'entremise de deux programmes qui ont été abolis dans les années 1990 : le programme de soutien financier à la promotion du français dans les entreprises et le programme de subventions à la recherche linguistique et terminologique. Voici un résumé des principaux apports de ces programmes :

Programme de soutien financier à la promotion du français dans les entreprises — Ce programme a été annoncé à l'automne de 1989 par le ministre chargé de l'application de la *Charte de la langue française* et sa gestion a été confiée à l'Office de la langue française. Le programme « visait à susciter des initiatives dans les milieux de travail en vue de promouvoir le français et d'assurer la permanence de la francisation ». En priorité, il visait « les projets présentés par des entreprises qui emploient moins de cent personnes ; ceux qui favorisaient l'utilisation du français par les allophones dans les milieux de travail ; ceux qui avaient des retombées sectorielles ou sur un grand nombre de travailleurs dans le cas de projets provenant des grandes entreprises ; ceux qui favorisaient l'utilisation du français dans le domaine des technologies de pointe ; ceux, enfin, qui étaient soumis conjointement par des représentants de travailleurs et des dirigeants d'entreprises⁵⁶⁰. »

Plusieurs entreprises ou organisations se sont prévaluées de ce programme qui a pris fin avec l'exercice 1995-1996. Les projets acceptés poursuivaient différents objectifs, tout en ayant comme objectif général la francisation des milieux de travail. Outre les projets de promotion et de sensibilisation à la cause du français, plusieurs projets visaient à augmenter et à rendre disponible la terminologie partiellement absente ou inconnue dans les milieux de travail concernés. C'est dans cette perspective qu'il y a eu un certain nombre de projets de traduction de manuels ou de guides d'utilisation, de projets de francisation de logiciels et de production de lexiques, vocabulaires ou dictionnaires. Et, enfin, plusieurs projets ayant comme objectifs la diffusion et l'implantation de la terminologie ont été acceptés.

559. Marie-Éva de Villers, *Francisation des entreprises (1970-1989). Analyse de l'activité terminologique québécoise*, Québec, Conseil de la langue française, 1990.

560. Rapport annuel de l'Office de la langue française 1995-1996, p. 23.

Programme de subventions à la recherche linguistique et terminologique — Ce programme a débuté en 1978 et a permis à un grand nombre de chercheurs québécois, universitaires ou autres, de poursuivre des travaux de terminologie et de faire le point sur différents problèmes provoqués par le changement linguistique. Il a pris fin durant l'exercice 1992-1993.

En plus d'études linguistiques et sociolinguistiques, ce programme a permis la réalisation de nombreux vocabulaires, lexiques et dictionnaires. Ainsi, on a réussi à compléter, mettre à jour ou aborder la terminologie de différents domaines de la langue générale ou de la langue technique utilisée dans les milieux de travail. Sans prétendre à l'exhaustivité, mentionnons qu'il y a eu des travaux plus ou moins importants dans les domaines suivants :

Droit civil
Chimie industrielle
Bijouterie, joaillerie, orfèvrerie et gemmologie
Meuble et bois ouvré
Éducation
Épidémiologie
Matériel médico-hospitalier
Acériculture
Relations de travail
Téléphonie
Énergie solaire
Biotechnologie de la dépollution
Menuiserie architecturale
Navigation aérienne
Scieries
Électronique
Hydrogéologie des contaminants
Audionumérique

Le bilan terminologique de 1990 a toutefois révélé qu'à partir des années 1980, il y avait eu une diminution marquée du volume des publications terminologiques de l'Office. Cette diminution a aussi été constatée par le Vérificateur général : « Entre 1986 et 1992, nous avons observé une réduction de 50 p. cent dans la production et la diffusion des produits terminologiques conçus par l'Office, comparativement aux périodes de 1976 à 1980 et de 1981 à 1985⁵⁶¹ ». Ce recul résulte d'un changement dans les priorités de l'organisme, non de choix

561. *Rapport du Vérificateur général à l'Assemblée nationale pour l'année 1995-1996*, p. 296.

administratifs qui découleraient de contraintes budgétaires. Les directions successives de l'Office se sont de plus en plus préoccupées de la mécanique d'application de la loi et ont parallèlement négligé les aspects linguistiques que pose la mise en œuvre de la loi. Comme le constate Marie-Éva de Villers, « L'OLF ne s'occupe plus de la langue mais de la loi, ce qui est plus facile. C'est un détournement majeur de sa mission⁵⁶². » Aujourd'hui, il ne reste guère plus d'une quarantaine de terminologues à l'Office, dont plusieurs travaillent ou vont travailler à l'épuration des fiches de la Banque de terminologie dans trois champs d'activités : les technologies de l'information, la gestion et la médecine.

Le bilan terminologique publié en 1990 par le Conseil de la langue française notait que « les besoins fondamentaux sont couverts⁵⁶³ », puis dressait la liste des principaux secteurs lacunaires :

[...] il reste encore des lacunes à combler : elles proviennent essentiellement de l'évolution des activités économiques du Québec, c'est-à-dire l'ouverture de secteurs nouveaux (industrie du logiciel, biotechnologie, etc.), l'apparition de produits nouveaux (secteur de l'électronique, robots industriels, etc.) ou l'introduction de nouveautés en gestion (par exemple, l'ergonomie)⁵⁶⁴.

Ajoutons que les sciences humaines et sociales sont peu traitées dans la Banque et qu'il faudrait pouvoir mieux répondre aux besoins en néologie dans les domaines de pointe, où la création d'équivalents français pour remplacer des termes anglo-américains semble se faire toujours trop lentement ; or, on sait qu'il est plus difficile de remplacer des termes anglais qui ont déjà commencé à passer dans l'usage.

562. Citée par Solange Lapierre, « Où s'en va l'OLF ? », *Circuit*, été 1997, p. 16.

563. Conseil de la langue française, *L'aménagement de la langue : pour une description du français québécois*, Québec, 1990, p. 15.

564. *Ibid.*

Dans un rapport de 1990, la Centrale des syndicats démocratiques conclut, elle aussi, à l'existence d'importantes lacunes terminologiques dans un domaine particulier, celui du vêtement, en plus de mentionner les lacunes dans l'implantation de ces terminologies :

Les différentes interventions de la CSD relatives à la francisation des milieux de travail ont permis de constater que de nombreux obstacles entravent toujours la démarche de francisation dans les entreprises. En effet, il est apparu clairement que l'utilisation de termes français fait cruellement défaut en ce qui a trait :

- aux instructions de fonctionnement des équipements en général ;
- aux noms des pièces et outils ;
- aux opérations et aux différentes composantes des tâches effectuées par poste de travail⁵⁶⁵.

À ce sujet, on nous a signalé au cours de nos consultations qu'un terminologue de l'Office, Jean Mercier, avait, en 1995, « traduit » en français tout le catalogue de pièces de machines à coudre industrielles de Superior (fournisseur américain) à la demande de la Direction de la francisation et de Rubinstein Frères. Ces termes ont par la suite été stockés dans la Banque de terminologie.

Rien n'indique que toutes les lacunes que nous venons de signaler ont depuis été comblées. Par ailleurs, de nouvelles lacunes sont sûrement apparues entre-temps : il serait donc nécessaire de dresser un nouvel « état des lieux ». Toutefois, dans le contexte actuel de restrictions budgétaires, il est peu probable que l'Office pourra, à lui seul, combler tous les besoins terminologiques que cet inventaire pourrait révéler. Par conséquent, il y aurait lieu de redéfinir la répartition des tâches linguistiques et terminologiques entre l'Office, l'entreprise, les ministères et même les universités.

565. Centrale des syndicats démocratiques, *Les changements terminologiques dans l'industrie du vêtement : un diagnostic s'impose ! Rapport final du projet présenté à l'Office de la langue française dans le cadre du Programme de soutien financier à la promotion du français dans les entreprises par la Centrale des syndicats démocratiques, s.l., 19 décembre 1990, p. 1.*

Rappelons enfin, dans le même ordre d'idées, que les expériences terminologiques effectuées par la Centrale des syndicats démocratiques montrent l'intérêt qu'il y a à associer les travailleurs à l'élaboration des lexiques, car de la sorte on favorise grandement l'utilisation des terminologies françaises. L'atelier sur la langue française au travail du neuvième congrès de la CSD a fait le constat que « les travailleuses et les travailleurs sont tannés d'avoir à utiliser des lexiques pour lesquels ils n'ont pas été consultés préalablement⁵⁶⁶. » La CSD en arrive à la conclusion que « la francisation connaîtra un réel succès quand elle cessera d'être l'apanage premier des linguistes et des terminologues⁵⁶⁷ ». Ces affirmations doivent être nuancées. On doit d'abord faire remarquer que la *Charte* prévoit le comité de francisation comme point d'insertion des travailleurs dans le processus de francisation : on peut donc penser que c'est là qu'ils doivent faire valoir leur point de vue sur les terminologies (nous sommes toutefois conscient des problèmes de fonctionnement des comités de francisation, cf. 4.4). Ensuite, il faut avoir enfin le courage d'admettre que, si le processus d'implantation des terminologies a bloqué, c'est parce qu'on s'est trop occupé de la certification et pas assez des aspects linguistiques et sociolinguistiques de la francisation. On ne s'est pas demandé quel français il fallait implanter, pas plus qu'on ne s'est soucié de déterminer les étapes d'un processus d'implantation. Les linguistes, sociolinguistes et terminologues ne peuvent donc pas prendre le blâme des échecs d'une opération dont on les a écartés.

566. Rapport de l'atelier n° 1, « Langue française au travail », 9^e Congrès de la Centrale des syndicats démocratiques, 31 mai, 1^{er}, 2 et 3 juin 1989.

567. Centrale des syndicats démocratiques, *Le français au travail : épanouissement, rayonnement ou effritement ? Rapport de recherche déposé au Groupe technique du Comité interministériel sur la situation de la langue française au Québec*, 10 janvier 1996, p. 19.

La Banque de terminologie du Québec

*La recherche terminologique et la mise à jour
des informations existantes apparaissent
d'un coût démesuré aux gestionnaires, qui
rogneront de plus en plus sur les crédits accordés
à ces fins. Les banques [de terminologie] ont
donc tendance à vivre sur l'acquis sans évoluer
au rythme des besoins.*
Robert DUBUC⁵⁶⁸

La Banque de terminologie du Québec comprenait quelque deux millions de termes et 850 000 fiches terminologiques au moment où le Vérificateur général a déposé son rapport⁵⁶⁹ ; on évalue maintenant son contenu à plus de trois millions de termes anglais et français et à 800 000 fiches. Mais ce stock lexical commence à vieillir : « La plupart des recherches sont antérieures à 1980⁵⁷⁰ ». Il faudrait donc songer à une mise à jour et étudier la pertinence de créer de nouveaux chantiers terminologiques pour enrichir la Banque.

Lors d'un contrôle effectué par le Vérificateur général du Québec, un certain nombre de lacunes relatives à la qualité de la langue sont apparues dans les fiches de la Banque de terminologie :

Nous avons examiné un échantillon de 70 termes correspondant à près de 500 fiches terminologiques. Nous y avons noté 26 erreurs typographiques, 34 d'orthographe ou de grammaire, 22 de formulation et 13 se rapportant à des observations diverses, par exemple l'usage d'anglicismes. Ces erreurs peuvent entraîner chez certains utilisateurs de la BTQ la retranscription d'informations erronées.

Notre échantillon comprenait 24 fiches terminologiques qui portent sur une même notion et qui n'ont pas été fusionnées. De plus, la BTQ ne semble pas disposer d'un processus d'épuration systématique. Or, la présence de plusieurs fiches similaires alourdit le travail de recherche des utilisateurs de la BTQ.

568. Robert Dubuc, « La crise de la terminologie : le recours informatique », dans P. Martel et J. Maurais, *Langues et sociétés en contact. Mélanges offerts à Jean-Claude Corbeil*, Tübingen, Niemeyer, 1994, p. 140.

569. *Rapport du Vérificateur général à l'Assemblée nationale pour l'année 1995-1996*, p. 295.

570. Marie-Éva de Villers, citée par Solange Lapierre, « Où s'en va l'OLF ? », *Circuit*, été 1997, p. 16.

Nous avons recommandé à l'Office d'instaurer un mécanisme de révision et d'épuration des fiches terminologiques de la BTQ⁵⁷¹.

Les critiques du Vérificateur général ont été corroborées par une traductrice dans une lettre ouverte publiée dans *La Presse*. Elle disait avoir constaté l'« état déplorable » de la Banque de terminologie et citait une série d'exemples : *trouble du à* (dû à), *théraple* (thérapie), *dérives* (dérivés), *with* (which), *agammaglobutinémie* (agammaglobulinémie), *acra-ostéolyse idiopathique* (acro-ostéolyse idiopathique), *organe effectueur* (effecteur), *propanolol* (propranolol). Elle ajoutait :

J'ai par ailleurs relevé des erreurs graves dans la rédaction de certaines fiches qui me semblaient avoir été tapées par n'importe qui, sans aucune relecture.

En fait, ces faiblesses me paraissent inacceptables et indignes d'une publication de l'OLF. Il s'agit d'un ouvrage qui n'est pas prêt pour la diffusion et je ne comprends pas que l'OLF le propose au public, moyennant tarif de surcroît⁵⁷².

L'Office a fait la réponse suivante aux remarques du Vérificateur général :

Les fiches comportant des erreurs (5 p. cent, selon notre estimation) ont été stockées massivement dans les années 1970 et 1980 et n'avaient pas fait l'objet à l'époque de cycles complets de correction, notamment pour des raisons de coûts. Une opération de correction a été faite en 1995 sur 325 000 fiches. Nous préparons actuellement un système de correction qui sera appliqué à l'ensemble des fiches diffusées. Par ailleurs, les fiches stockées plus récemment ne contiennent pas d'erreur, dans la mesure où des étapes de correction sont maintenant intégrées au processus de stockage des données.

Pour solutionner (*sic*) le problème de la redondance des fiches, nous avons prévu les trois mesures suivantes : un travail systématique de mise à jour, la hiérarchisation des fichiers et un choix de fiches effectué selon une grille de critères plus serrés. Par ailleurs, il faut noter que l'objectif d'une seule fiche par notion ne sera jamais atteint complètement et que c'est plutôt l'excès de redondance que nous visons à supprimer⁵⁷³.

571. *Rapport du Vérificateur général à l'Assemblée nationale pour l'année 1995-1996*, p. 295.

572. Hélène Chrétien, « Un gaspillage scandaleux des fonds publics », *La Presse*, 26 mai 1997, p. B-2.

573. *Rapport du Vérificateur général à l'Assemblée nationale pour l'année 1995-1996*, p. 295-296.

Les consultations linguistiques

Depuis trente ans, les linguistes de l'assistance linguistique ont été amenés à traiter du mot de langue technique, en servant de canal privilégié de diffusion des travaux du service de terminologie de l'Office. De même, l'assistance linguistique, depuis toujours, traite du mot de langue générale, du syntagme de discours, de la mise en phrase et de l'analyse de la situation de discours.
Pierrette VACHON-L'HEUREUX⁵⁷⁴

Les conseillers en francisation ont toujours donné, et continuent de donner, des consultations linguistiques aux entreprises en cours de francisation. Mais, dans cette section, c'est surtout au service des consultations linguistiques et terminologiques que nous nous attacherons. Car c'est par lui que l'Office de la langue française intervient sans doute le plus pour guider l'usage dans la langue générale puisque, bon an mal an, les questions qui lui sont adressées touchent des points de la langue générale dans une proportion qui se maintient autour des 47 % à 54 %. La part des questions terminologiques est de l'ordre de 35 %. On s'est déjà interrogé sur le fait que le service des consultations linguistiques répondait à trop de questions touchant la langue générale ; d'aucuns auraient voulu restreindre les demandes principalement aux problèmes terminologiques. Si l'on regarde ce qui se passe en Catalogne, qui applique un programme d'aménagement linguistique analogue à celui du Québec, le service des consultations linguistiques répond en majorité à des questions de langue générale ; la proportion des questions proprement terminologiques n'est que de 21 %⁵⁷⁵. Il est donc peut-être normal que, dans de semblables cas, il y ait un service gouvernemental pour répondre aux incertitudes linguistiques de la population.

574. Pierrette Vachon-L'Heureux, « Le traitement des anglicismes dans la Banque de terminologie du Québec », *Actes du colloque sur les anglicismes et leur traitement lexicographique*, Québec, Office de la langue française, 1994, p. 179-180.

575. Lurdes Jordà, Anna Gudiol et Xavier Fargas, « Tres anys del telèfon obert de consultes del Centre de Normalització Lingüística de Barcelona », *Llengua i ús. Revista tècnica de normalització lingüística*, 7, 1996, p. 38-43.

L'Office réserve une ligne particulière à certaines catégories professionnelles à cause de leur importance au regard de la langue : éditeurs, publicitaires, imprimeurs, journalistes, langagiers de l'Administration, etc., ainsi qu'aux abonnés de la Banque de terminologie⁵⁷⁶.

Les demandes de renseignements adressées au service des consultations linguistiques ont crû jusqu'en 1990-1991 (voir tableau 4). Depuis, les restrictions budgétaires ont entraîné une diminution des services, d'où une diminution puis, de 1992-1993 à 1995-1996, une certaine stabilisation des demandes formulées à l'Office. Ce dernier a toutefois mis en place le 4 février 1991 un « Téléphone linguistique » qui est un service automatisé destiné à répondre aux questions les plus fréquentes. Si l'on additionne les appels faits au Téléphone linguistique et ceux du service des consultations, les demandes de renseignements ont crû jusqu'en 1992-1993, mais ne cessent de baisser depuis.

Tableau 4

Les consultations linguistiques et terminologiques à l'OLF

Année	Nombre de consultations téléphoniques individuelles	Téléphone linguistique automatisé	Total
1985-1986	79 200		
1986-1987	88 137		
1987-1988	93 987		
1988-1989	104 909		
1989-1990	109 296		
1990-1991	117 000	27 000	144 000
1991-1992	102 000	97 000	199 000
1992-1993	86 000	142 329	228 329
1993-1994	84 000	85 648	169 648
1994-1995	88 000	66 500	54 500
1995-1996	94 043	46 328	140 371
1996-1997	20 382	63 885	84 267
1997-1998	12 223	58 000	70 223

Source : Rapports annuels de l'Office de la langue française.

576. Noëlle Guilloton, « L'assistance terminolinguistique, ou la terminologie en prise directe sur la réalité », *Terminogramme*, 79 (avril 1996), p. 10.

On peut se demander si le Téléphone linguistique répond vraiment aux demandes des usagers puisque, depuis 1993-1994, les appels sont en baisse constante. Voici à ce sujet les constatations du Vérificateur général :

[...] on note que la moyenne d'utilisation de ce service ne s'est pas maintenue au cours de l'année qui a suivi son implantation. En effet, le nombre mensuel moyen d'appels au téléphone linguistique de Montréal est passé de 7 650 en 1992-1993 à 3 708 en 1994-1995, soit une réduction de 52 p. cent. Au cours de la même période, le nombre mensuel d'appels au téléphone linguistique de Québec est passé de 4 383 (1992-1993) à 1 833, soit une diminution de 58 p. cent⁵⁷⁷.

Précisons toutefois que, depuis l'exercice financier 1993-1994, le contenu du Téléphone linguistique est offert sur disquette (*La Disquette linguistique*), ce qui peut expliquer en bonne partie la diminution des appels.

Ajoutons que, depuis mai 1996, il en coûte 5 \$ par appel pour avoir accès au service des consultations téléphoniques de l'Office de la langue française. Selon le rapport annuel 1996-1997, les demandes ont chuté à 20 000 (48 % en langue générale, 46 % en terminologie). En 1997-1998, elles dépassaient à peine les 12 000.

Les appels faits à des lignes « 900 » sont automatiquement facturés, un peu comme s'il s'agissait de communications interurbaines. Pour empêcher de possibles abus, certains ministères ont choisi de bloquer tous les appels faits à des numéros commençant par le code 900, y compris donc le numéro du service des consultations linguistiques de l'Office de la langue française. On trouve là une des raisons de la diminution des consultations.

En conclusion, on peut se demander si la tarification des consultations linguistiques est cohérente avec une politique de promotion de la qualité de la langue visant l'ensemble de la population et non pas uniquement les entreprises qui en ont les moyens.

577. *Rapport du Vérificateur général à l'Assemblée nationale pour l'année 1995-1996*, p. 296.

La normalisation, la Commission de terminologie de l'Office, les commissions ministérielles de terminologie

*Si les désignations ne sont pas correctes,
les paroles ne peuvent être conformes, si
les paroles ne sont pas conformes, les
affaires de l'État n'ont aucun succès.*
CONFUCIUS⁵⁷⁸

La normalisation linguistique officielle consiste en une série de décisions linguistiques et terminologiques adoptées par un organisme dûment autorisé en vue d'imposer certains usages dans les sphères officielles (institutionnelles) d'utilisation de la langue.

C'est lors d'un colloque international organisé par l'Office de la langue française en 1973 que l'on a, pour la première fois, étudié de façon systématique la question de la normalisation linguistique au Québec. Ces réflexions sont à l'origine des structures de normalisation linguistique qui ont été mises en place dans la *Loi sur la langue officielle* (« loi 22 ») puis dans la *Charte de la langue française* (« loi 101 »).

De la loi 22 à la loi 101, le contenu juridique de la notion de normalisation est allé s'amplifiant. En 1974, la loi spécifiait que l'Office, devenu alors la Régie de la langue française, avait pour rôle « de normaliser le vocabulaire utilisé au Québec et d'approuver les expressions et les termes recommandés par les commissions de terminologie » (art. 55i). La Régie a publié un document dans lequel, après avoir défini le terme (« on entend généralement par normalisation terminologique le fait de donner un avis à caractère officiel sur des questions d'ordre linguistique⁵⁷⁹ ou terminologique en vue d'orienter le comportement des individus ou des institutions »), elle restreignait de fait la portée de la normalisation : « La normalisation ne porte que sur les cas litigieux définis comme étant ceux où l'usage n'est pas fixé, soit en français, soit

578. Cité par Odile Kaltenmark-Ghéquier, *La littérature chinoise*, Paris, PUF, coll. « Que sais-je ? » n° 296, 1961, p. 36.

579. On remarquera l'extension de la définition par rapport au terme défini.

de l'anglais au français⁵⁸⁰ ». À cette époque, la normalisation devait être assurée par un comité d'experts animé par un terminologue. D'autre part, la loi de 1974 prévoyait la création de commissions ministérielles de terminologie (art. 50-52) devant faire la liste des termes préconisés dans un secteur particulier et les soumettre à la Régie pour approbation. Quant à l'implantation des termes normalisés, la loi adoptait une démarche à deux paliers : d'une part, les ministres et les directions des organismes entérinaient les décisions prises par la Régie, par conséquent pouvaient les rejeter, et, d'autre part, sur publication à la *Gazette officielle*, « l'emploi des termes [figurant dans les listes dressées par les ministres ou les directions d'organismes] devient obligatoire dans les textes et documents émanant de l'administration publique, dans les contrats dont l'administration publique est partie ainsi que dans les ouvrages d'enseignement, de formation ou de recherche publiés en français au Québec et approuvés par le ministre de l'Éducation » (art. 55). Un document d'orientation prévoyait que « la Régie fera respecter ses avis linguistiques ou terminologiques en ayant recours à l'exemple, à la persuasion, à son pouvoir d'enquête et d'information » ; on ajoutait même : « La Régie aura surtout recours à la persuasion⁵⁸¹ ». Aucune commission de terminologie n'a été mise en place à l'époque de la Régie et celle-ci n'a eu à trancher qu'un litige terminologique, les termes officiels relatifs à l'étiquetage des boissons gazeuses qu'un groupe de fabricants se refusait à accepter (ils furent déboutés).

En 1977, la *Charte de la langue française* a modifié le processus de normalisation. Les commissions de terminologie doivent faire rapport à l'Office de la langue française mais il n'est plus fait mention du pouvoir des ministres et des directions d'organismes d'entériner les termes normalisés. Sur publication à la *Gazette officielle*, l'emploi des termes et expressions normalisés devient obligatoire « dans les textes et documents émanant de l'Administration, dans les contrats auxquels elle est partie, dans les ouvrages d'enseignement, de formation ou de recherche publiés en français au Québec et approuvés par le ministre de l'Éducation ainsi que dans l'affichage public » (art. 118) ; notons que l'affichage public a été soustrait en 1983 et a été remplacé par

580. Régie de la langue française, *La normalisation terminologique*, Montréal, Éditeur officiel, 1976, p. 9.

581. Régie de la langue française, *La normalisation terminologique*, Montréal, Éditeur officiel, 1976, p. 13.

l’affichage de l’administration publique. Ajoutons aussi qu’en vertu des modifications apportées à la *Charte de la langue française* par la « loi 40 » en 1997, l’Office a reçu un pouvoir de recommandation (en plus de son devoir de normaliser) et que les commissions de terminologie sont devenues des COMMISSIONS LINGUISTIQUES ; ce dernier élément est de nature à correspondre davantage aux problèmes des ministères qui ne sont pas toujours, loin de là, d’ordre strictement terminologique.

Si l’on analyse l’activité de la Commission de terminologie de l’Office de la langue française, il se dégage, au fil des ans, trois principes directeurs : 1) l’Office admet la nécessité de réglementer l’acceptation des emprunts, en particulier ceux qui sont faits à l’anglais ; 2) l’intervention de l’Office doit viser en premier lieu les vocabulaires de spécialité, non la langue générale ; 3) l’action doit porter sur les communications institutionnalisées (les utilisations publiques de la langue), non sur les communications à caractère privé entre individus. Dans les faits, les deux derniers principes, même s’ils ont été affirmés par la Commission de terminologie de l’Office (par exemple, dans l’énoncé, déjà cité, de la politique relative aux québécismes), n’ont jamais été totalement respectés, puisque l’Office a procédé, dans le domaine onomastique notamment, à des normalisations relevant à l’évidence de la langue générale (*rue, avenue*, etc.). Cette dernière attitude est davantage conforme aux objectifs que fixait à la normalisation terminologique l’un des premiers membres de la Commission de terminologie, le regretté Guy Rondeau :

- 1° modifier de façon massive des habitudes langagières fortement ancrées dans l’usage et s’étendant à une partie importante de la population, quand la terminologie en usage n’est pas française ;
- 2° confirmer la qualité de termes dont la forme linguistique éveille des doutes chez les usagers ;
- 3° ordonner un ensemble de termes dans un domaine technique, en vue de modifier certains usages de l’Administration et des organismes qui lui fournissent des services ou des biens ;
- 4° assurer un statut de plein droit à un terme considéré comme régionalisme en français hexagonal ;

- 5° uniformiser une terminologie en usage dans des opérations commerciales, en vue de l'aligner sur un usage international et, dans certains cas, assurer ainsi la protection du consommateur ;
- 6° remplacer un régionalisme improductif, ambigu ou non adapté aux réalités modernes ;
- 7° établir des règles concernant l'affichage ;
- 8° dénommer au moyen d'appellations françaises des réalités que l'usage hexagonal a tendance à nommer au moyen de l'emprunt ;
- 9° éliminer la synonymie inutile dans les langues de spécialité⁵⁸².

Huit commissions ministérielles de terminologie ont été créées au cours des années 1970 et 1980. Le Vérificateur général a constaté qu'« en 1995, deux de ces commissions seulement étaient encore actives, les autres ayant abandonné leurs travaux par manque de ressources matérielles, humaines et financières⁵⁸³. » Il faut peut-être ajouter une raison supplémentaire à cet apparent désintérêt : diverses sources nous ont indiqué que, dans plusieurs ministères, les problèmes linguistiques au sens large étaient bien plus importants que les problèmes terminologiques proprement dits. La modification apportée à la Charte de la langue française en 1997 et qui transforme les commissions de terminologie en commissions linguistiques pourrait bien être de nature à offrir une solution.

On peut se demander s'il est vraiment utile que l'Office normalise autant de termes, parfois des termes de la langue courante comme *rue*, *avenue* ou *élève*. N'y aurait-il pas lieu de revenir à la position adoptée à l'époque de la Régie de la langue française et de ne plus normaliser que « les cas litigieux définis comme étant ceux où l'usage n'est pas fixé, soit en français, soit de l'anglais au français » ? Un rapport rédigé pour le compte du groupe technique chargé de la rédaction du bilan de la situation de la langue française au Québec allait dans le même sens :

582. Guy Rondeau, « La normalisation linguistique, terminologique et technique au Québec », dans É. Bédard et J. Maurais, *La norme linguistique*, Québec et Paris, Conseil de la langue française et Éditions Le Robert, 1983, p. 427-428.

583. *Rapport du Vérificateur général à l'Assemblée nationale pour l'année 1995-1996*, p. 296.

Le recours à la normalisation linguistique officielle ne devrait s'appliquer que dans les seuls cas où un usage linguistique pose des problèmes graves de communication publique (impératifs de sécurité, protection du consommateur, impératifs reliés aux échanges commerciaux internationaux). [...] Il va de soi qu'un travail de réflexion sur les critères d'officialisation et de sélection des demandes s'impose⁵⁸⁴.

Par ailleurs, le grand nombre de termes normalisés apparaissant dans différents numéros de la *Gazette officielle* et dans un ordre qui n'est même pas l'ordre alphabétique⁵⁸⁵ fait en sorte que bien des rédacteurs, même des agents d'information, ne sont pas au courant de la terminologie officielle qui les concerne ; c'est du moins ce que révèle une enquête portant sur la terminologie de l'éducation : « [les rédacteurs] sont peu au fait de la terminologie de l'éducation officialisée⁵⁸⁶ ».

Il faut aussi prendre conscience que les contraintes linguistiques du milieu auquel ils s'adressent peuvent empêcher les rédacteurs d'avoir recours à la terminologie officielle, même si théoriquement ils seraient tenus de s'y conformer⁵⁸⁷ ; il peut en effet être utile de recourir à l'usage du milieu auquel on s'adresse, même s'il est « incorrect », pour être sûr de se bien faire comprendre. De plus, on peut comprendre que certains rédacteurs aient la réaction bien humaine de regimber devant l'obligation qui leur est faite d'utiliser les termes officiels. La même situation d'emploi obligatoire des termes normalisés existe en France et elle a suscité le commentaire suivant de la part d'un linguiste : « j'estime qu'il serait insupportable qu'à chaque

584. Christiane Loubier, *La normalisation linguistique officielle. État des lieux et perspective*, Office de la langue française, 1995, p. 19 (non publié).

585. Précisons qu'un nouveau répertoire présentant les avis en ordre alphabétique est paru en mars 1998 et que les avis seront bientôt diffusés dans Internet.

586. André Martin, « Quelques aspects d'une problématique de l'implantation terminologique : le cas de la terminologie officielle de l'éducation au Québec », à paraître dans *Terminologies nouvelles*.

587. *Ibid.*

instant on surveille la parole⁵⁸⁸ des fonctionnaires pour leur imposer de suivre les arrêtés terminologiques ou les circulaires linguistiques⁵⁸⁹. » Il est évident que le recours à la « persuasion », comme le proposait l'ancienne Régie de la langue française, et la réduction du volume des normalisations obligatoires auraient l'effet d'atténuer grandement les susceptibilités. D'autant plus qu'« on ne cesse de contrevenir [aux décisions de normalisation] sans que l'OLF intente des poursuites contre qui que ce soit⁵⁹⁰ ». Dans le même ordre d'idées, il faudrait s'interroger sur la pratique, notamment de certains réviseurs, d'imposer, contre la volonté des rédacteurs, des décisions de l'Office qui ne sont en fait que des recommandations (c'est le cas, par exemple, de ce qui relève de la féminisation).

Les réflexions qui précèdent conduisent inévitablement à poser la question de la *pédagogie du changement linguistique*. C'est un rôle qu'a très peu assumé l'Office de la langue française. Pourtant, les occasions n'ont pas manqué qui auraient permis de mieux expliquer les choix de normalisation. Que l'on songe seulement à la terminologie de l'éducation, qui a paru outrancière à plusieurs⁵⁹¹. Une conception plus pédagogique du changement linguistique aurait imposé d'expliquer pourquoi il fallait remplacer certains termes et pourquoi ces termes devaient être considérés comme incorrects ou erronés. En même temps, cette approche aurait permis de faire comprendre aux rédacteurs pourquoi ils doivent suivre les arrêtés de terminologie : on peut, en effet, comprendre les réactions épidermiques des rédacteurs qui regimbent devant l'idée d'être surveillés à tout instant, ainsi qu'en témoigne le texte précédemment cité de Pierre Encrevé (qui exagère toutefois lorsqu'il laisse entendre que les fonctionnaires sont surveillés dans leurs paroles

588. Notons l'ambiguïté de ce singulier : s'agit-il de la *parole* au sens saussurien, pouvant alors s'appliquer tant aux productions écrites qu'aux productions orales ? S'agit-il d'un singulier collectif (*les paroles*) ? Par ailleurs, doit-on comprendre que les fonctionnaires peuvent parler et écrire à leur guise lorsqu'ils s'expriment au nom de l'Administration ?

589. Pierre Encrevé, « La 'qualité de la langue' : une question de politique linguistique ? », dans Jean-Michel Éloy, *La qualité de la langue ? Le cas du français*, Paris, Champion, 1995, p. 375.

590. Lise Bissonnette, « Les sardines délinquantes », *Le Devoir*, 6 juillet 1982.

591. Voir les commentaires de Gilles Bibeau en faveur d'une pratique plus pédagogique de la normalisation : « La normalisation terminologique et le néo-purisme au Québec », *Québec français*, 49 (1983), p. 14-17.

alors que ce ne sont que les écrits officiels qui sont visés, en France comme au Québec). Mais on ne saurait admettre l'idée implicite contenue dans cette citation et qui est que tout fonctionnaire pourrait écrire à sa guise. Il est normal que, dans toute communication institutionnalisée, tant dans l'administration publique que dans l'entreprise, on se soumette à un certain nombre de règles. Et c'est d'ailleurs l'évidence de cette situation qui a fait que la stratégie de diffusion terminologique à la base de la *Charte* a été de se servir des communications institutionnalisées (voir 2.2, deuxième principe) puisqu'elles servent de modèles linguistiques, surtout quand il s'agit de textes à caractère normatif comme les lois, les règlements et les conventions collectives.

On doit malheureusement constater que, même dans les textes de loi⁵⁹², on n'utilise pas toujours la terminologie normalisée ou encore que celle-ci semble en variation libre avec les termes condamnés : par exemple, « si le mot *élève* apparaît dans le sens officialisé dans la *Loi sur l'accréditation et le financement des associations d'élèves et d'étudiants* de septembre 94, dans la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel* (1993) on trouve le mot *étudiant* pour désigner les élèves⁵⁹³ ». De plus, dans la loi sur les cégeps, il y a plus de formes erronées en 1993 qu'en 1979. Si on compare la version de 1980 de la *Loi sur l'enseignement privé* avec celle de 1994, on constate que des formes ont été corrigées mais que de nouvelles formes erronées sont apparues. La version de 1993 de la *Loi sur l'instruction publique* compte davantage de formes officialisées, mais aussi davantage de formes erronées que la version de 1978⁵⁹⁴. Ces constatations faites, on doit ajouter que l'Assemblée nationale est souveraine et qu'elle n'a pas à se soumettre aux avis de normalisation de l'Office.

592. Sur la correction linguistique des textes de loi, voir aussi ce qui est dit à la section 4.1.

593. André Martin, « Quelques aspects d'une problématique de l'implantation terminologique : le cas de la terminologie officielle de l'éducation au Québec », à paraître dans *Terminologies nouvelles*.

594. Données livrées par André Martin lors d'un séminaire tenu à l'Office de la langue française à Québec, le 18 juin 1997.

On constate aussi qu'il peut y avoir un manque de recoupement entre l'aire d'emploi obligatoire des termes officialisés et la liste des termes normalisés. Ainsi, les cégeps ne sont pas tenus d'utiliser la terminologie officielle, mais l'Office a normalisé une terminologie qui les concerne⁵⁹⁵. De plus, dès le début, il est apparu que la terminologie normalisée pouvait ne pas être appliquée par un ministère ou un organisme parce que les lois imposaient l'emploi d'autres termes⁵⁹⁶.

Au début de ses activités, la Commission de terminologie de l'Office de la langue française passait directement à la normalisation des termes sans étape préliminaire puis les officialisait le plus souvent en les publiant à la *Gazette officielle*. Cette façon de faire lui avait été reprochée : « nous croyons plus approprié que toute normalisation soit précédée d'une étape transitoire obligatoire de recommandation⁵⁹⁷ ». Cette proposition avait pour objectif de permettre une certaine rétroaction des usagers. Elle a été adoptée par l'Office :

[...] tout avis de normalisation doit d'abord faire l'objet d'un préavis de normalisation à la *Gazette officielle* au moins douze mois avant d'être officialisé par l'Office. L'avis est ainsi soumis à l'enquête publique en vue de commentaires⁵⁹⁸.

595. André Martin, *op. cit.*

596. Voir l'exemple de la Régie des rentes cité par É. Bédard et J. Maurais, « Réflexions sur la normalisation linguistique au Québec », dans É. Bédard et J. Maurais, *La norme linguistique*, Québec et Paris, Conseil de la langue française et Éditions Le Robert, 1983, p. 454.

597. É. Bédard et J. Maurais, « Réflexions sur la normalisation linguistique au Québec », dans É. Bédard et J. Maurais, *La norme linguistique*, Québec et Paris, Conseil de la langue française et Éditions Le Robert, 1983, p. 456.

598. Office de la langue française, « Énoncé de politique sur les critères d'officialisation », décision n° 93-347-424, 12 mars 1993.

Dans la pratique de la Commission de terminologie de l'Office de la langue française, la normalisation revêt un caractère permanent⁵⁹⁹. Rares sont les fois où l'Office revient sur un avis de normalisation⁶⁰⁰. Toutefois, dans la vie réelle, le monde continue d'évoluer.

On peut, enfin, s'interroger sur certains choix effectués par la Commission de terminologie : pourquoi choisir *bande publique* quand la France s'inspire de l'anglais *c.b.* pour proposer *canal banalisé*, ce qui permet de maintenir une abréviation déjà passée dans l'usage ? pourquoi *sidatique* quand l'Académie de médecine peu de temps après officialise *sidéen* ? pourquoi les recommandations de féminisation sont-elles en partie différentes au Québec et en Belgique (*cf. infra*)⁶⁰¹ ? Pour ce genre de termes, qui relèvent de la langue courante, il y aurait lieu d'améliorer la coopération entre pays francophones. Autrement, les choix linguistiques du Québec ne pourront qu'être marginalisés, même chez lui, et l'autorité morale de l'Office ne pourra que diminuer. Terminons cette section en mentionnant que le Québec, par l'intermédiaire de l'Office, a toujours cherché à collaborer avec la France dans la prise de décisions linguistiques, particulièrement en matière de néologie. Malheureusement, l'expérience a montré que la coopération avec la France en ce domaine était très difficile, voire impossible ; pour les commissions ministérielles françaises, l'avis du Québec ne compte guère. Il faudrait donc que des interventions soient faites, au plus haut niveau, pour que les relations s'améliorent. Quant aux autres pays francophones, spécialement la Belgique et la Suisse, il y a eu très peu de contacts en matière de coopération terminologique (le Québec est actif au sein du Réseau international de néologie et de terminologie, mais l'action du RINT ne touche guère la néologie de la langue générale).

599. Critique apparue lors de l'enquête menée par André Martin sur l'implantation de la terminologie de l'éducation (séminaire tenu à l'Office de la langue française à Québec, le 18 juin 1997).

600. Citons toutefois le cas de *téléavertisseur* et *pagette*, changé en « récepteur de recherche de personne » pour s'aligner sur la France, puis retour à *téléavertisseur* pour tenir compte de l'usage québécois.

601. Pour que la question — rhétorique — ne soit pas considérée comme une critique injuste, précisons que le Québec a été le premier pays francophone à se prononcer sur la féminisation, plusieurs années avant les autres.

L'implantation des terminologies

*Il faudrait attacher plus d'importance
à l'implantation terminologique et à
l'évaluation des stratégies d'implantation
de l'Office de la langue française.
CONSEIL DE LA LANGUE FRANÇAISE⁶⁰²*

Deux organismes se sont prononcés sur l'utilisation réelle des terminologies françaises normalisées dans les entreprises. En 1984, le Centre de linguistique de l'entreprise émettait le jugement suivant :

Au terme de six ans d'application de la *Charte de la langue française* et, dans certaines entreprises, après huit ou dix ans d'investissements et d'efforts soutenus, il ne semble pas que l'usage des terminologies françaises soit véritablement répandu dans les milieux de travail [...]. Les travailleurs, même s'ils sont d'accord avec les principes de la francisation, ne semblent pas nécessairement disposés à vivre ce phénomène jusqu'au bout. En somme, pour bon nombre de Québécois francophones, travailler en français équivaut encore à apprendre une langue étrangère. En d'autres termes, il est temps de se demander si les lexiques, listes de vocabulaires, glossaires, traductions multiples, souvent produits à grands frais, atteignent vraiment le but auquel ils sont destinés. Et s'ils se rendent jusqu'à l'employé, quel est alors le degré d'efficacité de tels outils puisque tout semble montrer que nous sommes en présence d'une inertie, ou du moins d'une indifférence, difficile à vaincre⁶⁰³ ?

À partir du moment que l'on privilégie la certification des entreprises sans se soucier de l'implantation réelle, c'est-à-dire à partir du moment que l'on fait le choix administratif de la francisation sur papier, il n'y a pas à s'étonner que les lexiques demeurent lettre morte ; pourtant, l'article 141*h* de la *Charte* montre bien que la francisation d'une entreprise se définit, entre autres, par « l'utilisation d'une terminologie française ». On peut donc dire que, dans la citation qui précède, le CLE ne désigne pas la cause véritablement à l'origine de la situation constatée. Il aurait fallu dire que la procédure de francisation retenue par l'Office n'intégrait pas, dans sa

602. Conseil de la langue française, *L'aménagement de la langue : pour une description du français québécois*, Québec, Éditeur officiel, 1990, p. 17.

603. Centre de linguistique de l'entreprise, *La francisation des entreprises et l'implantation réelle des terminologies françaises. Consultation sur la mise en application des vocabulaires français dans les milieux de travail*, Montréal, 1984 (dactylographié).

planification et sa stratégie, l'implantation réelle des terminologies. À ce sujet, on doit ajouter que deux écoles de pensée ont cours à l'Office : pour les uns, l'implantation relève des entreprises et l'Office n'a pas à s'en mêler ; pour les autres, l'Office a un rôle à jouer en ce domaine. Seule cette dernière façon de voir respecte vraiment l'esprit de la *Charte de la langue française*.

Six ans après le CLE, le Conseil de la langue française dressait le bilan suivant :

L'implantation de la terminologie française doit être poursuivie. Trop peu d'efforts, semble-t-il, ont été faits par l'Office de la langue française pour implanter ses terminologies en comparaison des ressources consacrées à une certaine époque à la recherche terminologique ou affectées à la gestion administrative de la francisation⁶⁰⁴.

Ce genre de commentaires a entraîné un certain effort de renouvellement des stratégies de l'Office entre 1992 et 1995. Une réflexion a été conduite à l'interne. L'objectif de ces travaux⁶⁰⁵ était de trouver de nouvelles stratégies d'implantation efficaces et de redéfinir ainsi le cadre général d'intervention de l'organisme en recentrant ses actions sur l'objectif de l'implantation réelle et durable du français dans les divers milieux de travail au Québec. La réflexion semble avoir tourné court ; en tout cas, on ne sait pas qu'elle ait contribué à changer quoi que ce soit dans les interventions de l'Office auprès des entreprises.

Devant les demandes maintes fois répétées de mener des enquêtes pour vérifier l'utilisation réelle des terminologies qu'il propose, l'Office de la langue française a récemment demandé des évaluations dans trois domaines : la terminologie de l'éducation (mandat confié à André Martin, OLF), celle des transports (Jean Quirion, Université de Montréal) et celle des

604. Conseil de la langue française, *L'aménagement de la langue : pour une description du français québécois*, Québec, 1990, p. 17.

605. Pour une synthèse des constats et des pistes d'action, voir Christiane Loubier et André Martin, *L'implantation du français. Actualisation d'un changement linguistique planifié*, Montréal, Office de la langue française, 1993 ; Christiane Loubier, *L'aménagement linguistique au Québec. Enjeux et devenir*, Montréal, Office de la langue française, 1994 ; voir aussi les actes du colloque sur la problématique de l'aménagement linguistique tenu à Chicoutimi en 1993.

produits halieutiques (Pierre Auger, Université Laval). Ces évaluations porteront essentiellement sur l'utilisation des termes normalisés à l'écrit. Seuls les résultats préliminaires de la recherche sur la terminologie de l'éducation sont connus ; nous avons pu en prendre connaissance à l'occasion d'un séminaire tenu à l'Office de la langue française le 18 juin 1997. Nous avons fait référence à ces résultats ailleurs dans le présent document. Rappelons simplement que la recherche montre que, même dans les textes normatifs comme les lois⁶⁰⁶, l'utilisation des termes officialisés est pour le moins variable, que les rédacteurs ne sont pas toujours au courant de la terminologie officielle et, quand ils le sont, qu'ils ne l'utilisent pas toujours parce qu'ils estiment qu'elle ne serait pas comprise de leur public cible.

En ce qui concerne l'utilisation des termes de l'Office à l'écrit, on peut aussi mentionner deux études réalisées au Conseil de la langue française. Une première étude⁶⁰⁷, qui portait sur l'évolution de la langue de la publicité des chaînes d'alimentation de 1951 à 1980, a montré que la moitié des écarts enregistrés en 1951 étaient disparus au moment de la création de l'Office de la langue française en 1961 ; en ce qui concerne plus particulièrement les écarts lexicaux, après un moment de stabilité, ils se sont mis à chuter à partir de 1974, ce qui peut être attribué aux efforts de l'Office qui avait publié des lexiques dans ce domaine quelques années auparavant. La deuxième étude⁶⁰⁸ a porté sur l'implantation de dix décisions terminologiques de l'Office dans l'affichage public (9 264 affiches et 269 menus) ; les résultats montrent qu'en 1984, seulement trois des dix cas d'implantation terminologique pouvaient être considérés comme des succès.

606. Précisons que l'obligation d'utiliser les termes normalisés ne vaut que pour les textes administratifs, elle ne s'étend pas aux textes législatifs.

607. Jacques Maurais, *La langue de la publicité des chaînes d'alimentation. Étude sur la qualité de la langue et sur l'implantation terminologique*, Québec, Conseil de la langue française, coll. « Dossiers du Conseil de la langue française » n° 18, 1984.

608. Jacques Maurais, « Quelques aspects sociolinguistiques de l'implantation des décisions de normalisation terminologique », Actes du Colloque sur la problématique de l'aménagement linguistique, Chicoutimi, 5, 6 et 7 mai 1993.

L'utilisation réelle des terminologies françaises dans les milieux de travail n'a pas encore reçu toute l'attention qu'elle mérite. Des recherches ponctuelles⁶⁰⁹ ont été effectuées, les résultats d'une étude diachronique – mais ne portant que sur un tout petit nombre d'entreprises – ont commencé à être livrés⁶¹⁰, mais cette étude ne porte que sur l'usage des termes *déclaré* par les employés, non sur l'usage réel enregistré par le sociolinguiste. L'Office a récemment entrepris une évaluation de ses outils d'implantation (affiches, mini-lexiques, fiches contextuelles, etc.) ; on ne dispose pas encore des résultats, mais on peut penser qu'ils ont peu de chance d'être positifs quand on sait que l'envoi de ces outils dans les entreprises ne s'accompagne pas d'une formation qui serait pourtant fort nécessaire. Enfin, une recherche menée à la Centrale des syndicats démocratiques mérite qu'on s'y arrête. Elle portait sur les changements terminologiques dans l'industrie du vêtement dominée historiquement par les anglophones. Comme les résultats n'en ont pas été beaucoup diffusés, il peut être utile de citer plusieurs constatations qui ont été faites par les chercheurs :

Parmi l'ensemble des termes ou expressions utilisés par les salarié-e-s pour nommer les opérations, la machinerie et les parties composant un vêtement, on constate qu'à Montréal, seulement 55 % de ces termes correspondent à une terminologie française adéquate comparativement à 74 % en région. Par contre, toujours à Montréal 34 % des termes ou expressions ne sont connus qu'en anglais alors que ce taux diminue à 11 % en région. Pour l'ensemble des régions incluant Montréal, on note qu'entre 11 et 15 % du vocabulaire en rapport avec le poste de travail est soit identifié à une terminologie française inexacte, soit tout simplement inconnu des salarié-e-s.

Même si l'on entrevoit déjà tout le travail qui reste à faire à Montréal pour obtenir une francisation de qualité, on peut considérer qu'en région l'implantation des changements terminologiques est en voie de réalisation du moins en ce qui concerne la terminologie relative au poste de travail.

[...]

609. Voir le résumé de certaines d'entre elles dans l'article de Jacques Maurais, « État des recherches sur l'implantation terminologique au Québec », *UNESCOALSED Newsletter* (Copenhague), vol. 10, n° 2, décembre 1987, p. 25-33 ; voir aussi les travaux de Denise Daoust, de l'Université du Québec à Montréal, et les recherches syndicales citées à la section 4.4.

610. Voir, par exemple, Denise Daoust, « Le comportement terminologique et les attitudes face aux langues en contexte de changement planifié : une analyse comparative de deux milieux de travail », *Revue québécoise de linguistique*, vol. 20, n° 2 (1991), p. 145-168 ; « L'analyse de quelques facteurs extra-linguistiques et leur rôle dans une éventuelle politique d'implantation terminologique », Moncton, 1992, 16^e colloque annuel de l'Association de linguistique des provinces Atlantiques (dactylographié).

[...] les mesures d'accueil des immigrant-e-s en milieu de travail, eu égard à la francisation, comportent des lacunes importantes.

[...]

Quant à l'information et à la formation concernant spécifiquement l'utilisation d'une terminologie française appropriée, il est illusoire de penser qu'elles ont actuellement la moindre place dans les milieux visés par notre enquête.

[...]

L'utilisation de termes français exacts correspond pour l'ensemble des francophones à environ 75 % du vocabulaire connu.

[...] on constate que les anglophones qui représentent 21 % des répondant-e-s utilisent une terminologie anglaise dans 97 % des cas. Aussi, il est frappant de constater que dans leur cas, toute la terminologie relative à leur poste de travail est bel et bien connue et utilisée. Après onze ans d'application de la Charte, il est donc non seulement possible de travailler en anglais, mais nous avons constaté que les anglophones le font sans ressentir le moindre inconvénient.

Ce constat nous amène à conclure que le maître d'œuvre de la francisation, l'Office de la langue française, n'a pas réussi à renverser la vapeur dans cette industrie historiquement contrôlée par les anglophones.

[...]

Les résultats concernant les répondant-e-s allophones sont à la fois surprenants et encourageants. En effet, contrairement à la croyance populaire, le portrait linguistique des allophones se rapproche davantage du portrait linguistique des francophones que des anglophones, ce qui est plutôt rassurant en termes de francisation. Aussi, en situant les allophones de cette façon et **en mettant en place de bonnes stratégies d'implantation terminologique**, nous sommes convaincus qu'il est possible, à condition d'y investir les ressources adéquates, de faire avancer la cause du français auprès de cette clientèle dans les milieux de travail à Montréal.

[Au sujet des affiches utilisées par l'Office de la langue française pour diffuser les terminologies :] les quelque 1 100 travailleuses et travailleurs des milieux consultés n'avaient jamais pris connaissance de ces outils terminologiques. En effet, nous avons pu constater, lors de l'enquête, que ces outils produits par l'Office n'étaient pas affichés dans les milieux de travail, sauf dans de très rares exceptions où on les retrouve dans le bureau du patron, mais non disponibles pour les travailleuses et les travailleurs. Nous pouvons donc nous interroger sur la surveillance effectuée par l'Office, dans le cadre de son mandat de voir à l'application des programmes de francisation dans les entreprises. Si, au plan terminologique, ces affiches représentent un intérêt certain, nous nous questionnons, par contre, sur l'impact qu'elles peuvent avoir si leur introduction dans les milieux de travail n'est pas accompagnée d'une démarche de sensibilisation et de formation.

De plus, l'utilisation de ces affiches avait, pour la C.S.D., un deuxième objectif soit celui de mesurer, auprès des travailleuses et des travailleurs, la connaissance des composantes d'un vêtement. Compte tenu des piètres résultats obtenus, nous nous demandons dans quelle mesure les efforts de l'Office pour développer une terminologie française applicable ont porté leurs fruits : ceux-ci auraient dû permettre aux salarié-e-s d'acquérir

une connaissance globale de la terminologie française relative à leur emploi plutôt qu'une connaissance parcellisée. On doit en effet constater que la connaissance terminologique des travailleuses et des travailleurs est parcellisée dans la même mesure que le sont les tâches effectuées. C'est donc à une taylorisation avancée de la francisation que notre enquête nous a permis de conclure⁶¹¹.

Malgré l'intérêt des résultats dont nous disposons à l'heure actuelle, il n'en demeure pas moins qu'il reste encore beaucoup à faire pour que l'on ait une image valable de l'implantation de la terminologie française dans les entreprises québécoises. Mais il ne faudrait pas croire que tout est négatif. On sait que des terminologies ont été bien diffusées et qu'elles sont réellement utilisées. C'est notamment le cas de la terminologie de la comptabilité. C'est aussi celui de la terminologie mise au point par IBM Canada et qui a été reprise par IBM France, ce que l'on peut considérer comme une preuve de la qualité du travail terminologique fait au Québec.

Des recherches menées sur l'évaluation de l'implantation terminologique, on peut dégager les enseignements suivants :

1° Il semble bien que la principale conclusion à tirer d'une étude diachronique portant sur la terminologie de l'alimentation⁶¹² soit que l'action de l'Office de la langue française s'inscrit dans un courant historique entraînant le français du Québec (en tout cas, au moins le français écrit) vers une plus grande standardisation, vers un niveau plus près de ce que certains appellent le français international. En d'autres termes, l'action de l'Office ne s'effectue pas à *contre-courant*, comme certains auraient voulu le laisser croire il y a quelques années.

2° Il faut faire la distinction entre connaissance active et connaissance passive des terminologies normalisées ; c'est ce que semblent bien indiquer les résultats d'une étude déjà ancienne menée à Sherbrooke par l'Office de la langue française⁶¹³. Cette étude, effectuée chez

611. *Les changements terminologiques et la main-d'œuvre dans l'industrie du vêtement : un diagnostic s'impose ! Rapport final du projet présenté à l'Office de la langue française dans le cadre du Programme de soutien financier à la promotion du français dans les entreprises par la Centrale des syndicats démocratiques*, 19 décembre 1990, *passim*.

612. Jacques Maurais, *La langue de la publicité des chaînes d'alimentation. Étude sur la qualité de la langue et sur l'implantation terminologique*, Québec, Conseil de la langue française, coll. « Dossiers du Conseil de la langue française » n° 18, 1984.

613. Office de la langue française, « Une enquête menée dans les garages de Sherbrooke », *La francisation en marche dans l'Estrie*, février 1981.

les garagistes et les mécaniciens de la région de Sherbrooke, montrait que le vocabulaire restait presque totalement anglicisé ; toutefois, quelques termes français commençaient à s'implanter alors que d'autres étaient connus mais n'étaient pas utilisés (mais quelques termes français n'étaient pas connus des personnes interrogées). La conclusion que l'on peut tirer de cette enquête pilote est que, si la terminologie de l'Office de la langue française était encore peu utilisée à l'oral, sa connaissance passive était en grande partie acquise. Cette conclusion est à mettre en parallèle avec celle à laquelle arrive Annette Paquot dans *Les Québécois et leurs mots* :

Nous avons montré que les locuteurs disaient employer pour désigner les objets à propos desquels on les interrogeait davantage de canadianismes que de mots standard, que la présence de ces derniers n'était cependant pas marginale et que *les canadianismes ne sont d'un usage exclusif pour aucun des objets à dénommer* [c'est nous qui soulignons]. Ce dernier point nous paraît important : ces éléments du français standard non seulement font l'objet d'une « connaissance virtuelle » au Québec, mais y sont d'un usage effectif ; les réponses à notre question en sont à la fois des attestations et des confirmations métalinguistiques de la part des locuteurs eux-mêmes. Ce que Cl. Poirier a appelé l'« intrication » de ces deux types d'unités lexicales est un phénomène bien réel et très général⁶¹⁴.

Si l'on tient compte de la connaissance passive du vocabulaire « correct », on arrive à une évaluation moins négative des efforts de diffusion de l'Office de la langue française.

3° La troisième conclusion se base d'une part sur l'enquête d'Allony-Fainberg⁶¹⁵ sur la connaissance de la terminologie de l'automobile en Israël et, d'autre part, sur un article de Joshua Fishman, où il fait, de façon peut-être un peu cynique, les réflexions suivantes au sujet des possibilités d'implanter une norme :

Étant donné que la norme concerne principalement les écrits non littéraires et la langue parlée soutenue, c'est dans les domaines de communication de cet ordre qu'elle s'impose le mieux (c'est-à-dire que son implantation est le mieux assurée). Bien sûr, par « écrit », nous entendons « imprimé », ou pour être encore plus précis, « publication ». La norme s'implante avec le plus de succès dans les publications entièrement sous la coupe des « normalisateurs », c'est-à-dire les planificateurs-linguistes eux-mêmes. Dans certaines communautés linguistiques, cette catégorie se réduit aux publications de l'Académie, alors que dans d'autres, elle englobe toutes les publications officielles. Même dans ce dernier type de situation, la langue parlée est

614. Annette Paquot, *Les Québécois et leurs mots. Étude sémiologique et sociolinguistique des régionalismes lexicaux au Québec*, Québec, Conseil de la langue française et Les Presses de l'Université Laval, 1988, p. 93.

615. Yaffa Allony-Fainberg, « Official Hebrew Terms for the Parts of the Car », *International Journal of the Sociology of Language*, 1, p. 67-94.

généralement plus relâchée et moins bien régentée ; la langue des entretiens privés étant telle (c'est-à-dire non soumise aux autres) à dessein. Donc, le succès de l'implantation suit normalement une courbe qui atteint sa limite supérieure dans la langue des imprimés officiels et sa limite inférieure dans la langue parlée courante⁶¹⁶.

Il ressort de ces textes que les canaux officiels ont été très importants dans la diffusion de la terminologie standard en hébreu moderne. La stratégie de diffusion terminologique inscrite dans la *Charte* est justement de passer par les canaux officiels : rappelons que l'emploi des termes normalisés est obligatoire dans « les textes, les documents et l'affichage émanant de l'Administration ainsi que dans les contrats auxquels elle est partie, dans les ouvrages d'enseignement, de formation ou de recherche publiés en français au Québec [...] » (art. 118). On a donc tort de vouloir juger les résultats de l'action de l'Office de la langue française en analysant, par exemple, la langue parlée dans des situations privées. En effet, l'action de l'Office vise d'abord à améliorer le modèle linguistique véhiculé officiellement et, mais seulement dans un deuxième temps, à augmenter la variation linguistique chez l'individu grâce à l'influence du modèle institutionnel. Comme le changement linguistique est quelque chose de lent — Labov⁶¹⁷ estime qu'il faut une trentaine d'années pour que se produise un changement phonétique —, il faut, pour évaluer l'action de l'Office, non se baser sur des enquêtes portant sur la langue parlée dans des situations informelles, mais plutôt faire porter les recherches sur les canaux sur lesquels l'Office intervient.

4° La principale conclusion devrait être qu'il faut poursuivre et même intensifier les recherches sur l'implantation terminologique. Il faudra approfondir la réflexion sur la méthodologie à utiliser pour étudier l'*usage réel*, et non l'usage déclaré. Il faudra aussi que la méthodologie retenue puisse être, au moins dans une certaine mesure, généralisable à l'ensemble des entreprises du Québec ; l'écueil à éviter est d'étudier en profondeur une entreprise pour aboutir à des résultats qui ne sont pas transposables à d'autres entreprises.

616. Joshua A. Fishman, « Aménagement et norme linguistiques en milieux linguistiques récemment conscientisés », dans É. Bedard et J. Maurais, *La norme linguistique*, Québec et Paris, Conseil de la langue française et Éditions Le Robert, p. 390.

617. William Labov, « The Study of Language in its Social Context », dans Pier Polo Giglioli, *Language and Social Context*, Harmondsworth (Middlesex), Penguin Books, (1972[1970]), spéc. p. 298.

La féminisation

[...] à travers la langue, on touche
aux règles sociales en vigueur,
règles d'autant plus impérieuses
qu'elles ne sont pas écrites,
celles qui distribuent le pouvoir.
Car c'est à travers la langue que
se nouent les relations de pouvoir.
Jean-Marie KLINKENBERG⁶¹⁸

Commençons par rappeler qu'en français, la répartition des genres morphosyntaxiques est largement arbitraire en ce qui concerne les substantifs *non animés* : on ne voit pas ce qu'une chaise a de plus féminin qu'un fauteuil (à moins d'être fétichiste, et encore...). Pour les substantifs *animés*, surtout ceux qui désignent des êtres humains, la distinction entre le genre masculin et le genre féminin correspond habituellement à une distinction mâle-femelle⁶¹⁹. Il y a toutefois des exceptions : *estafette*, *ordonnance*, *recrue*, *sentinelle*, *vigie*, etc., sont du genre féminin même s'ils désignent des hommes et *mannequin* est du genre masculin même s'il s'applique le plus souvent à une femme.

Avant le ^{xx}e siècle, et plus particulièrement avant la Deuxième Guerre mondiale, les francophones ne semblaient pas avoir de problèmes à utiliser des formes féminines pour désigner des professions ou des métiers exercés par des femmes :

Au moyen âge, à la Renaissance, à l'époque classique, au 18^e, au 19^e, les francophones ont systématiquement utilisé des termes au féminin pour désigner les femmes : on a des *drapières*, des *tisserandes*, des *fileuses*, des *herseuses*, des *hercheuses*, des *fermières*, des *ouvrières*, des *institutrices*, etc. Ce n'est pas que pour les fonctions subalternes qu'on observe des formes féminines : il y a des *abbesses* et des *prieures* ; les *reines* et les *impératrices* n'ont pas été que les épouses de rois ou d'empereurs ; quand au 16^e, Marguerite d'Autriche et Marguerite de Parme gouvernent les Pays-Bas, c'est sous leur titre de *gouvernante* qu'elles sont connues dans le domaine francophone ; avant d'être

618. Jean-Marie Klinkenberg, « Pour une politique de la langue française », *La Revue nouvelle*, 9, septembre 1995, p. 56.

619. Ce point n'est absolument pas compris par Marc Fumaroli, de l'Académie française, « La querelle du neutre. La féminisation des titres de fonctions provoque des prises de position passionnées en France », *Le Devoir*, 31 juillet 1998, p. A-1 et 10.

reine, Marie de Médicis ne fut pas *régent* de France, mais comme chacun sait *régente*, etc.⁶²⁰

Ajoutons, pour le XVII^e siècle, les exemples suivants relevés dans l'*Histoire de la langue française* de Ferdinand Brunot : *gouverneuse*, *procureuse*, *sculptrice*, *autrice*, *advocate*, *escrivaine*, *officière*, *matelotte*, etc.⁶²¹

Il importe de faire la distinction entre la **féminisation des titres de fonction** et la **féminisation des textes**. Il y a des cas où la féminisation des textes, spécialement celle des textes d'annonces de concours, vise à montrer la volonté de rendre accessibles les postes aux femmes autant qu'aux hommes : c'est pourquoi on peut imposer l'usage des dénominations au masculin et au féminin pour les textes annonçant l'ouverture de postes dans la fonction publique ou dans les entreprises. Ce type de féminisation peut avoir comme conséquence, nous avons déjà eu l'occasion de le mentionner (voir section 4.1), de rallonger certains textes et d'en diminuer la lisibilité, si toutefois on admet que la lisibilité d'un texte peut être fonction de la longueur de ses phrases. La féminisation d'un texte est à distinguer de l'*écriture non sexiste*, prônée davantage dans les pays de langue anglaise (évidemment, les problèmes du genre en anglais sont très différents de ceux du français...⁶²²). La phrase « Il y aura une réunion des employées et des employés demain matin » devient en écriture non sexiste « Il y aura une réunion du personnel demain matin ». On pourrait simplifier bien des textes en les écrivant de manière non sexiste plutôt qu'en les féminisant, mais cela n'est pas toujours possible.

620. Marie-Louise Moreau, « La guerre de la cafetière. La féminisation des termes de profession », à paraître dans *Marche romane*.

621. Ferdinand Brunot, *Histoire de la langue française des origines à nos jours*, tome III : *La formation de la langue classique 1600-1660*, Paris, Armand Collin, 1966, p. 279-280.

622. Pourtant, malgré l'existence d'un neutre, les bateaux et les automobiles y sont du genre féminin. Ne faudrait-il pas abandonner notre ancienne terminologie et parler de classe nominale plutôt que de genre ?

Par ailleurs, on a même proposé d'introduire dans la grammaire française une « règle de proximité » qui ferait en sorte que l'adjectif s'accorde en genre avec le nom le plus proche (*de nombreuses étudiantes et étudiants*).

Le Québec a fait œuvre de pionnier dans le monde francophone en adoptant, dès 1979, un document sur la féminisation des titres de fonction. D'autres pays francophones et des instances internationales ont aussi agi en ce sens :

- En France, en 1986, Laurent Fabius, Premier Ministre, fait paraître au *Journal officiel* une circulaire recommandant aux administrations de désigner les femmes, dans l'exercice de leur profession, au moyen de termes féminins. [...] La signature date du 11 mars, la parution est du 16 mars ; le 20 mars, le gouvernement Fabius cède la place à un gouvernement présidé par Jacques Chirac, qui ne donnera aucune suite à la circulaire de son prédécesseur.
- En Suisse, le Canton de Genève adopte en 1988 une loi imposant aux administrations de féminiser les titres de profession et d'éliminer le sexisme de leurs textes. Si l'État fédéral suisse n'a pas légiféré en la matière, il a, dans ses pratiques linguistiques, reconnu très tôt l'importance des dénominations au féminin, ainsi qu'en témoignent divers documents, qui, dès 1972, listent des fonctions systématiquement au masculin et au féminin. [...] le 18 décembre 1991, le Conseil fédéral précise aux administrations que tout poste mis au concours doit être désigné au masculin et au féminin et que les textes doivent être formulés de manière neutre ou double.
- Le 21 juin 1993, le Conseil de la Communauté [française de Belgique] adopte un décret aux termes duquel les administrations de la Communauté et les institutions qu'elle subventionne doivent utiliser, dans leurs écrits, des termes féminins pour désigner les femmes considérées dans l'exercice de leur profession ou de leur fonction. L'obligation qui est ainsi faite ne s'assortit cependant d'aucune sanction.
- Le Conseil des Ministres du Conseil de l'Europe adopte le 21 février 1990 une recommandation invitant les États membres à promouvoir l'utilisation d'un langage non sexiste ; l'exposé des faits invite notamment à féminiser les noms de métiers.
- Le *Manuel de rédaction et d'édition de l'Organisation des Nations Unies* prévoit de féminiser la plupart des titres des fonctionnaires du Secrétariat et des membres du corps diplomatique.
- À différentes reprises, l'UNESCO a pris position en faveur de toutes les mesures — notamment linguistiques — visant à mieux assurer l'égalité entre les femmes et les hommes.

— En novembre 1994, la Conférence générale de l'UNESCO a revu ses textes fondamentaux en sorte qu'ils ne comportent plus de mentions discriminantes⁶²³.

À cette liste on doit ajouter la décision des femmes du gouvernement de Lionel Jospin en France de se faire appeler « Madame la Ministre », ce qui a amené l'Académie à s'inquiéter des nouveautés qui s'introduisent « dans les hauteurs de l'État » en portant la question de la féminisation à l'attention de son Protecteur, le Président de la République. Le premier ministre a émis par la suite une directive sur la féminisation.

On ne peut donc pas dire, sans simplifier outrageusement, qu'en matière de féminisation, le Québec fait cavalier seul⁶²⁴.

La féminisation se heurte, surtout en Europe, à bien des résistances et on n'hésite pas à critiquer le rôle du Québec en ce domaine. Lors de la discussion, à l'Assemblée nationale de France, du projet de loi réformant la Cour d'assises, des critiques se sont élevées contre la formulation du serment des jurés, selon laquelle même une femme doit s'engager à faire preuve de « l'impartialité et de la fermeté qui conviennent à un homme probe et libre ». À ceux qui demandaient de remplacer le mot « homme » par « personne », Jacques Toubon, alors garde des Sceaux, a répondu : « c'est du canadien, du québécois, du langage des Nations Unies, du ' politiquement correct ', mais ce n'est pas du français⁶²⁵ ». Dans sa missive au président de la République, Maurice Druon s'est montré plutôt méprisant envers les Québécoises et, pour sa part, Marc Fumaroli croit que « l'offensive actuelle de féminisation des titres en France est en réalité une imitation timide, tardive, provinciale, coloniale, sur les traces du Canada et de la Wallonie,

623. Marie-Louise Moreau, « La guerre de la cafetière. La féminisation des termes de profession », à paraître dans *Marche romane*.

624. Ainsi que l'affirme, par exemple, un ancien président de l'Office de la langue française. Cf. Jean-Claude Rondeau, « La qualité du français à laquelle l'école devrait tendre », *Vie pédagogique*, 86 (novembre-décembre 1993), p. 23. Déjà en 1993, d'autres territoires francophones avaient mis la féminisation à l'ordre du jour.

625. « Féminisme : Toubon a tout faux », *Le Devoir*, 29 mars 1997, p. A-5. Le mot *personne* a été adopté malgré tout.

d'une mode sectaire qui a eu son épicentre dans les universités des États-Unis⁶²⁶ ». Et dans une fiche récente du bulletin *Défense du français*, on peut lire la conclusion suivante à propos des féminins *la juge, la procureure* : « Méfions-nous donc de la féminisation abusive et du canadianisme outrancier⁶²⁷ ! » On n'avait pas vu de pareilles levées de boucliers lorsque les femmes s'étaient mises à investir des secteurs traditionnellement masculins comme l'armée ou la police ; or, ces réactions rappellent que la langue joue un rôle de mécanisme identitaire très fort.

Le succès de la féminisation des titres de fonctions au Québec a entraîné ce qui peut être considéré par certains comme des dérapages. On a vu surgir des formes comme *directeure, acupuncteure, chercheure, sculpteure*, etc. ; nous avons même relevé l'expression « sa compère »⁶²⁸ ! Il y aurait sans doute lieu que l'Office de la langue française intervienne plus et plus souvent pour rappeler certaines règles morphologiques du français. Mais il semble se propager une allergie aux suffixes *-euse* et *-trice*. C'est surtout le suffixe *-euse* qui est rejeté par les « usagères » parce qu'il est senti stylistiquement comme péjoratif : on le repousse parce qu'il serait caractéristique des emplois subalternes (*coiffeuse, ouvreuse*, etc.) et des machines (*laveuse, sécheuse, égreneuse*, etc.). Évidemment, on peut toujours essayer de dresser une liste d'emplois où le suffixe est employé depuis longtemps et où il est difficile de percevoir un sens péjoratif (*chanteuse, rameuse, golfeuse*, etc.), mais il semble bien, du moins au Québec, qu'il sera difficile, à court terme, de renverser la vapeur.

Par ailleurs, une comparaison des propositions de féminisation en Belgique et au Québec montre un certain nombre de divergences. Pourtant, seul un petit nombre de formes féminines font réellement problème ; malheureusement, dans ces cas, il arrive que les décisions belges

626. Marc Fumaroli, « La querelle du neutre. La féminisation des titres de fonctions provoque des prises de position passionnées en France », *Le Devoir*, 31 juillet 1998, p. A-10.

627. *Défense du français. Bulletin édité par la section suisse de l'Union internationale des journalistes et de la presse de langue française*, Lausanne, janvier 1997, n° 366.

628. Marie-André Chouinard, « Du culturel à se mettre sous la dent à Radio-Canada », *Le Devoir*, 13 septembre 1997, p. A-3.

diffèrent des propositions québécoises. De plus, dans les publications mêmes de l'Office de la langue française, on constate ce qui de prime abord peut apparaître comme des divergences, mais qui constitue plutôt des rajustements effectués après quelques années (cf. tableau 5).

Tableau 5

La féminisation en Belgique et au Québec

<i>Belgique</i>	<i>Québec</i>	<i>Québec</i>
	<i>(Guide de féminisation...)</i>	<i>(Le français au bureau)</i>
une annonceuse	une annonceure	une annonceuse ou annonceure
une assesseur*	une assessesse	
une assureuse	une assureure	une assureuse ou assureure
une chauffeur (ou chauffeuse)	une chauffeuse	
une commise (ou commis)	une commis	
une contremaître (ou contremaitre)	une contremaîtresse	
une docteur (ou doctoresse)	une docteure	
une écrivain (ou écrivaine)	une écrivaine	
une gouverneur	une gouverneure	
une maire (ou mairesse)	une mairesse	
une matelote (ou matelot)	une matelot	
une metteuse en scène	une metteure en scène	une metteuse en scène ou metteure en scène
une poète (ou poétesse)	une poète	
une procureur	une procureure	
une professeur	une professeure	
une réviseuse	une réviseure	une réviseuse ou réviseure
une sculptrice	une sculpteure	une sculptrice ou sculpteure
une substitute (ou substitut)	une substitut	une substitut ou substitute
une superviseuse	une superviseure	une superviseuse ou superviseure

* « Sans condamner les formes en *-eure*, courantes au Québec, le Conseil supérieur de la langue française [de la Communauté française de Belgique] recommande l'emploi des formes en *-eur*. »

Sources : Communauté française de Belgique, Conseil supérieur de la langue française, Service de la langue française, *Mettre au féminin. Guide de féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre*, janvier 1994.

Office de la langue française du Québec, *Au féminin. Guide de féminisation des titres de fonction et des textes*, Les Publications du Québec, 1991.

Noëlle Guilloton et Hélène Cajolet-Laganière, *Le français au bureau*, Office de la langue française du Québec et Machina Sapiens, version 1.0, 1996.

Nous croyons qu'il serait opportun qu'il y ait une plus grande concertation entre le Québec, la Belgique et la Suisse en ce qui concerne la féminisation pour en arriver à des propositions communes et éviter le flottement que l'on connaît à l'heure actuelle. La collaboration avec la France sera plus difficile, car les opinions et les usages sur cette question y sont rétrogrades : dans la dernière édition du *Petit Robert*, on peut encore lire un exemple comme « cette femme est un grand homme d'État » (s.v. État), alors que la presse française offre un florilège d'incongruités :

Anne Chaussebourg, directeur délégué (*Le Monde*, 11.11.95)

Merci d'adresser votre candidature à M^{me} le Maire-Présidente (*Télérama*, 4.12.91)

Elle est alors le Premier Ministre le plus puissant depuis la guerre (*Libération*, 21.11.90)⁶²⁹.

Invité hier soir sur TF1 dans l'émission de Michel Field « Public », *le garde des Sceaux* Elisabeth Guigou a commenté les propos de Philippe de Villiers, qui s'était indigné que Dominique Voynet ait déclaré qu'elle avait fumé des « pétards » dans sa jeunesse. S'agissant du ministère dont *elle* a la charge, *le garde des Sceaux* a souligné que « les moyens de la justice n'ont pas suivi l'augmentation de la demande »⁶³⁰.

Toutefois, la situation en France semble en voie d'évoluer et la circulaire du premier ministre Lionel Jospin, publiée au *Journal officiel* le 8 mars 1998, pourrait être suivie d'effets, contrairement à celle de mars 1986 de son prédécesseur Laurent Fabius.

On peut aussi rappeler les deux lettres de l'académicien Maurice Druon, la première adressée à l'Académie royale de langue et de littérature de Belgique⁶³¹, la deuxième publiée dans *Le Figaro* (reprise dans *La Presse* du 26 juillet 1997, p. B-3), où on peut lire :

629. Exemples cités par Klaus Vogel, « L'usage du genre en français : tradition linguistique ou sexisme ? », *Le français dans le monde*, 289 (mai-juin 1997), p. 26-33.

630. Exemple cité par Marina Yaguello, *Petits faits de langue*, Paris, Seuil, coll. « La couleur des idées », 1998, p. 125.

631. Dont on trouvera un extrait dans Jacques Maurais, « La féminisation de la langue », *L'Année francophone internationale*, édition 1995, p. 47.

Libre à nos amies québécoises, qui n'en sont pas à une naïveté près en ce domaine, de vouloir se dire une auteure, une professeure ou une écrivaine ; on ne voit pas que ces vocables aient une grande chance d'acclimatation en France et dans le monde francophone.

Libre aussi aux autorités culturelles de la Communauté française de Belgique, en mal de démagogie féministe, d'avoir publié un édit d'où il ressort qu'une femme entraîneur d'une équipe sportive s'appellerait désormais une entraîneuse, ou qu'une femme appartenant aux équipes de lutte contre les incendies deviendrait une pompière.

Pour clore ce chapitre, relevons encore dans la même lettre : « Une femme chef de mission diplomatique est Madame l'Ambassadeur [...]. On ne féminise pas le nom de cette fonction. L'ambassadrice, c'est l'épouse d'un ambassadeur. » Ce refus personnel de la polysémie n'est pas sans rappeler celui que nous avons connu au Québec il y a plusieurs années, quand des personnes refusaient le mot *cuisinière* pour désigner un appareil électroménager, sous prétexte qu'il ne s'appliquait qu'à une personne.

La réforme de l'orthographe

[...] *quel écho une réforme de l'orthographe
pourrait-elle trouver dans le public ? Un
faible écho, selon toute apparence. [...]
Dans l'état actuel des choses, le mieux
serait plutôt d'améliorer
l'enseignement de l'orthographe.*
Claude HAGÈGE⁶³²

La France s'est lancée en 1989 dans une réforme de l'orthographe qu'elle a bien failli faire sans la consultation de ses partenaires francophones. Les Belges et les Québécois ont en effet eu l'amabilité de considérer qu'ils avaient été consultés ; quant aux Suisses, on les a laissés dans leur neutralité traditionnelle. Et les autres pays francophones n'ont guère été que de lointains spectateurs des querelles qui ont déchiré la Métropole lorsque les détails de la réforme furent connus.

L'Académie française a pris acte de la réforme : elle a déclaré qu'elle ne considérerait pas les nouvelles formes comme incorrectes, que ces nouveautés ne constituaient donc pas des fautes, mais elle demandait du même souffle de ne pas les imposer dans l'enseignement.

C'est le Conseil de la langue française qui avait piloté la coopération avec la France dans le dossier de l'orthographe. Mais l'Office avait évidemment un rôle-clé. D'ailleurs, le Conseil a proposé que l'Office soit l'artisan de la mise en application de la réforme dans l'Administration, dans l'éventualité où les modifications proposées seraient d'abord appliquées formellement en France⁶³³.

632. Claude Hagège, *Le français et les siècles*, Paris, Odile Jacob, 1987, p. 228 et 231.

633. Conseil de la langue française, *Les modifications de l'orthographe du français*, avis au ministre responsable de l'application de la *Charte de la langue française*, 1991.

En 1998, le Conseil de la langue française a informé la ministre de l'Éducation de la décision de ses homologues européens de relancer la question de l'implantation des rectifications orthographiques. Le ministère de l'Éducation du Québec a décidé de créer un comité d'étude.

Sur le plan de la réforme de l'orthographe, il n'y a pas lieu de prendre des mesures pour la faire adopter au Québec avant qu'elle se répande dans les autres pays francophones, en particulier en France. Il est plus sage d'attendre de voir l'évolution de l'usage. Il est fort probable qu'un certain nombre de nouvelles formes finiront par s'imposer (certaines sont déjà attestées dans les dictionnaires et les grammaires), mais qu'une bonne partie, sinon la majorité, n'entreront pas dans l'usage.

Conclusion

L'Office de la langue française est le maître d'œuvre de l'application de la *Charte de la langue française*. En matière de qualité de la langue, il a joué, dès sa création, un rôle capital.

Dans les années 1960, deux organismes majeurs, l'Office de la langue française et le Comité de linguistique de Radio-Canada, fondé un an avant l'Office, ont eu une influence importante en matière de qualité de la langue. Par suite des restrictions budgétaires et des coupes sombres qui ont clairsemé son personnel, le Service de linguistique de Radio-Canada, qui soutenait le Comité de linguistique, a vu son rôle se réduire considérablement. Parallèlement, devant des critiques en partie injustifiées, et aussi par suite de choix administratifs et de restrictions budgétaires, l'Office a réduit lui aussi ses interventions en langue générale pour se concentrer sur les vocabulaires techniques. Mais, là encore, force est de constater une diminution des publications ; toutefois, beaucoup de travail a été consacré à l'épuration de la Banque de terminologie et à la préparation de ses cédéroms (versions 1, 2 et 3).

Nous croyons que l'Office doit maintenir son rôle en ce qui concerne la langue générale. D'ailleurs, c'est dans les publications destinées au grand public que l'Office a connu le plus de succès : il suffit de citer *Le français au bureau*, dont un demi-million d'exemplaires ont été

vendus depuis vingt ans, pour appuyer cette affirmation. Toutefois, et cette proposition nous paraît importante pour l'implantation de ses terminologies et pour la diffusion des corrections qu'il propose, il faudrait que l'Office améliore ses façons d'intervenir, qu'il soit plus près des gens, qu'il donne davantage d'explications (plutôt, par exemple, que de publier des oukazes à la *Gazette officielle* sans que le rédacteur moyen puisse toujours en comprendre la pertinence ou même en être informé). L'Office donne déjà des explications par l'entremise de chroniques, mais il semble bien que ce ne soit pas suffisant même si c'est une amélioration par rapport à la situation d'il y a dix ou quinze ans.

On peut se demander aussi s'il est vraiment utile pour la francisation et pour la qualité du français au Québec que l'Office continue de procéder à un aussi grand nombre de normalisations ; c'est comme si on en était venu à banaliser la normalisation. On devrait également s'interroger sur l'efficacité de la *Gazette officielle* comme moyen de diffusion des décisions normatives de l'Office. À partir du moment où le non-respect de ces décisions, même par des organismes de l'Administration, n'est pas suivi de sanctions, on peut penser qu'un autre moyen de diffusion pourrait avoir autant d'autorité morale. La persuasion nous semble donc préférable à l'imposition et, dans cette perspective, la normalisation devrait être l'exception, réservée aux cas vraiment litigieux.

Le Conseil de la langue française s'est interrogé⁶³⁴ sur le caractère opportun de la tarification qui a été imposée aux consultations téléphoniques (5 \$ l'appel) et de celle que l'on envisageait pour les consultations de la Banque de terminologie dans Internet. Toutefois, les professionnels propriétaires du cédérom de la Banque de terminologie, qui s'appelle *Le grand dictionnaire terminologique* et qui a été lancé à l'automne de 1997, ont droit à un tarif préférentiel dans Internet, pour le « forfait professionnel » (de 5 000 recherches sur une période d'un an).

634. Conseil de la langue française, *Maîtriser la langue pour assurer son avenir*, 1998, p. 44-45.

De plus, dans l'élaboration des vocabulaires techniques, nous croyons qu'il y aurait lieu d'étudier la suggestion faite par la Centrale des syndicats démocratiques d'associer les salariés au travail des terminologues dès les premières étapes. Nous avons déjà fait valoir que le véritable mode d'insertion des travailleurs dans le processus de francisation était le comité de francisation. Mais, peu importent les modalités, il est probable qu'une plus grande attention portée à l'opinion des travailleurs pourrait favoriser l'implantation ultérieure de la terminologie qui sera retenue. Non que les terminologues doivent refuser leur rôle de spécialistes de la langue et laisser l'établissement des terminologies francisées au spontanéisme des travailleurs. Mais le dialogue entre terminologues et travailleurs, même dans les cas où les préférences de ces derniers devraient être rejetées, ne pourra que faciliter la francisation. Par ailleurs, il faudrait expliquer une bonne fois que la terminologie officielle proposée par les terminologues a sa légitimité, tout comme l'argot employé par les travailleurs, et que ce n'est pas l'argot mais la terminologie officialisée qu'il faut employer dans certaines circonstances, par exemple tout ce qui est inscrit dans les « menus » informatiques. Enfin, pour éviter les confusions, on peut préciser que les terminologues n'ont pas pour rôle de normaliser les argots de métier, ce que pourrait laisser entendre le texte de la CSD que nous avons déjà eu l'occasion de citer. On doit donc envisager que l'Office remplisse un rôle plus pédagogique, qu'il explique davantage aux usagers le fonctionnement de la langue.

À l'occasion des visites en entreprise, le personnel de l'Office devrait s'assurer de prendre aussi contact avec les travailleurs membres des comités de francisation. En principe, les conseillers de l'Office le font. Malgré tout, la CSD constate que les représentants syndicaux sont « les grands oubliés des programmes de francisation des entreprises, ceux qui sont très rarement présents quand le conseiller de l'Office de la langue française visite l'entreprise et évalue si elle est conforme aux dispositions de la Charte⁶³⁵. » De plus, l'Office pourrait étudier l'opportunité d'imposer que les comités de francisation tiennent chaque année un certain nombre de réunions statutaires.

635. *Le français au travail : épanouissement, rayonnement ou effritement ?*, rapport de recherche, Centrale des syndicats démocratiques, 10 janvier 1996.

Dans le même ordre d'idées, l'Office pourrait continuer ses réflexions sur la francisation et l'implantation des terminologies. Les recherches en cours concernent principalement l'écrit ; or, il faudrait voir quels sont les résultats de la francisation dans la langue parlée au sein des entreprises. Ces réflexions pourraient conduire à une réorientation majeure, en remettant à l'avant-plan les préoccupations de nature linguistique et terminologique, car :

[...] les préoccupations administratives reliées à l'application de [la] loi ont relégué à l'arrière-plan le bagage socioculturel et les enjeux qui l'appuyaient. Les compilations de données administratives ont pris le pas sur les travaux de contenu destinés à la production d'outils de francisation. L'aspect proprement linguistique et culturel de la mission de l'Office a fini par apparaître comme une sorte de luxe sans objet. Une telle attitude de la part des gestionnaires des politiques linguistiques n'encourage évidemment pas plus les milieux de travail à s'approprier les outils existants qu'à en élaborer de nouveaux qui soient plus adaptés à leurs besoins⁶³⁶.

Rappelons aussi que l'article 114g de la *Charte de la langue française* confie à l'Office un mandat très étendu en matière de qualité de la langue. L'Office pourrait donc donner son opinion sur le français à enseigner dans les écoles, sur la façon d'assurer la maîtrise de la langue standard parlée et écrite au Québec, sur la dynamique de la variation du français. Il pourrait aussi collaborer à améliorer la langue des manuels scolaires⁶³⁷.

On pourrait, enfin, souhaiter que l'Office réactive ses bureaux régionaux, car la qualité de la langue ne concerne pas que Montréal, mais l'ensemble du Québec.

636. Jean-Claude Corbeil, « Développer de nouveaux consensus. Propos recueillis par Lise Harou », *La francisation en marche*, 13/4 (hiver 1996), p. 5.

637. Suggestion faite par Marie-Éva de Villers, dans Solange Lapierre, « Où s'en va l'OLF ? », *Circuit*, été 1997, p. 16.

Appendice : Rappel des propositions concernant l'Office de la langue française et apparaissant ailleurs dans le présent rapport

- Qu'au cas où les universités soient tenues d'élaborer une politique linguistique, celle-ci soit adoptée en consultation avec l'Office de la langue française.
- Que l'OLF se charge de mettre à jour, d'enrichir et de diffuser dans Internet les terminologies des principales disciplines universitaires. Cette action pourrait se faire en collaboration avec le gouvernement français dans le cadre de la coopération franco-québécoise.
- Que l'OLF contribue à la qualité de la langue des documents pédagogiques en reprenant son programme d'agrément des réviseurs.
- Que les terminologues et linguistes de l'OLF apportent une aide privilégiée aux concepteurs de textes et ouvrages destinés à l'enseignement universitaire.
- Que l'on étudie la possibilité d'introduire dans la procédure d'enregistrement des raisons sociales la délivrance d'un « visa linguistique ». Il ne serait plus possible ainsi d'enregistrer une raison sociale sans obtenir au préalable par écrit l'approbation linguistique de l'Office de la langue française (ou d'experts spécialement affectés à cette tâche).
- Que l'Office de la langue française se penche sur l'utilisation dans les entreprises de logiciels anglais courants, notamment dans les activités de gestion.
- Que l'on étudie la nécessité de mettre à jour le document *Le partage des tâches en matière de travaux terminologiques* pour arriver à une nouvelle répartition des tâches terminologiques entre l'entreprise et l'État (par l'intermédiaire de l'Office de la langue française), sans oublier cette fois-ci la nécessaire participation des travailleurs grâce aux comités de francisation.
- Que l'on consacre les ressources nécessaires pour évaluer de façon sérieuse l'implantation des terminologies françaises. Un comité entreprises-syndicats-État (Office et Conseil de la langue française) pourrait être créé pour établir les balises de cette recherche.
- Que l'Office de la langue française contrôle le mode de nomination des représentants des travailleurs, syndiqués ou non, au comité de francisation.
- Que l'on s'assure que la langue des logiciels et des manuels d'utilisation est correcte, notamment du point de vue de la terminologie utilisée, en ayant recours aux services de l'Office de la langue française.

- Qu'en cas d'impossibilité de corriger les fautes d'une convention collective, l'Office de la langue française se charge de convaincre les parties patronale et syndicale du secteur public et des grandes entreprises d'ajouter une clause interprétative et une table de concordance entre formes correctes et incorrectes.
- Que les syndicats qui ont des dénominations fautives veillent à les corriger et qu'en cas de doute, ils s'adressent aux services compétents de l'Office de la langue française.
- Que l'Office de la langue française prévoie la publication, à côté des lexiques traditionnels, d'ouvrages de vulgarisation à l'usage des commerçants.
- Que l'Office de la langue française intervienne auprès des propriétaires de restaurants, qui, surtout à Montréal, sont souvent des immigrants, pour leur expliquer la *Charte de la langue française* et leur fournir des conseils dans la rédaction de leurs menus. Qu'une intervention soit faite auprès des principaux imprimeurs de menus.

Chapitre 5

La langue parlée

La langue parlée⁶³⁸

*Il peut être regrettable de ne
pas savoir lire et écrire mais
c'est toute la vie qui devient
impossible quand on ne sait
pas parler.*

Pierre BOURGAULT⁶³⁹

Dans les pages qui précèdent, il a été finalement peu question de la langue parlée. Nous avons toutefois constaté, à propos de l'école, que, si l'ancien programme-cadre avait accordé autant d'importance à l'oral qu'à l'écrit, aucune évaluation sérieuse n'avait été faite de la langue orale des élèves ; en d'autres termes, nul n'est en mesure d'affirmer que les élèves qui ont passé par le programme-cadre maîtrisaient mieux la langue orale à la sortie du secondaire.

Le fait d'accorder autant d'importance à l'oral qu'à l'écrit a été considéré par plusieurs comme une aberration pédagogique. En effet, la langue parlée est d'abord une manifestation spontanée du langage. On n'approfondit pas le fonctionnement de sa langue maternelle en la parlant seulement, mais aussi en l'écrivant, c'est-à-dire en s'obligeant à réfléchir à ce que l'on veut dire avant de se mettre à aligner sur le papier les mots et les phrases (voir, dans la section 2.2, le quatrième principe). Ce langage réfléchi propre à l'écrit est donc l'opposé du langage spontané caractéristique de l'oral.

L'absence d'évaluation de la langue parlée est plutôt singulière quand on pense aux critiques qui se sont accumulées au fil des ans sur la langue parlée des Québécois, et plus spécifiquement sur la langue parlée des jeunes. Sans remonter trop loin, on peut rappeler *Les insolences du Frère Untel* :

Nos élèves parlent joual, écrivent joual et ne veulent pas parler ni écrire autrement. Le joual est leur langue. [...]

638. Malgré notre volonté d'offrir un rapport le plus lisible et le plus vulgarisé possible, et comme nous ne pouvions pas fournir des exemples sonores, il n'a pas été possible, dans cette section, d'éviter un certain nombre de termes techniques pour rendre compte des faits de prononciation que nous citons comme exemples.

639. Pierre Bourgault, « Parler », *Le Journal de Montréal*, 6 octobre 1997, p. 6.

Le joual est une langue désossée : les consonnes sont toutes escamotées [...]. Le joual est une décomposition.

Aussi longtemps qu'il ne s'agit que d'échanger des remarques sur la température ou le sport ; aussi longtemps qu'il ne s'agit de parler que du cul, le joual suffit amplement. Pour échanger entre primitifs, une langue de primitifs suffit ; les animaux se contentent de quelques cris. Mais si l'on veut accéder au dialogue humain, le joual ne suffit plus⁶⁴⁰.

Trente ans plus tard, on peut toujours lire le même genre de propos :

La langue molle, sans mots, pleine d'anglicismes plus ou moins abâtardis, ce bouquet de meuglements ornés çà et là d'excréments et d'objets du culte, cette soupe rance appelée « le québécois » est-elle encore du français⁶⁴¹ ?

En ce qui concerne les communicateurs, spécialement ceux de la radio et de la télévision, on leur reproche notamment de subir l'influence de l'anglais en déplaçant l'accent tonique sur la première syllabe (alors qu'il doit être sur la dernière syllabe sonore en français) et d'avoir trop souvent recours au registre familier⁶⁴².

Nous avons eu l'occasion de mentionner, dans la section portant sur la langue des médias, les commentaires défavorables qui ont été exprimés ces dernières années, surtout dans la presse écrite, quant à la langue des humoristes québécois. Nous ne reviendrons pas sur ce thème, sauf pour rappeler que nous avons constaté que (presque) tous nos humoristes avaient tendance à n'avoir recours qu'à un seul registre de langue, un registre populaire, voire vulgaire.

640. *Les insolences du Frère Untel*, Montréal, Éditions de l'Homme, 1960, p. 24-25.

641. Jacques Cimon, « Le français, langue des affaires ! », *Votre succès*, février 1991, p. 30. Cité par Jean-Marcel Léard, *Grammaire québécoise d'aujourd'hui. Comprendre les québécismes*, Montréal, Guérin Universitaire, 1995, p. 27.

642. Manon Laganière, « Les maux des infos », *Infolangue*, 2/2 (printemps 1998), p. 16-17.

Laissons maintenant de côté les jugements de type impressionniste portés par des amateurs pour nous tourner vers les spécialistes des sciences du langage. Le linguiste Philippe Barbaud admet qu'il y a eu amélioration de la langue parlée au Québec :

Comme le soutiennent à juste titre plusieurs linguistes québécois, le français qui se parle partout au Québec, peu importe les variantes régionales, s'est considérablement rapproché de la variété européenne depuis trente ans, aussi bien dans sa prononciation que dans son vocabulaire. Il se serait « dédialectalisé » par rapport au français québécois d'avant la Révolution tranquille des années 60.

Mais le même auteur ajoute immédiatement les commentaires suivants, qui apportent une réserve marquée par rapport aux propos optimistes qui précèdent :

[...] sous le double impact de la pénétration massive des médias dans les foyers et de l'expansion fulgurante de la fonction publique, l'oralité québécoise s'est homogénéisée. Un parler, que d'aucuns qualifient de « petit-bourgeois », s'est peu à peu installé dans toutes les couches de la société au point que les élites québécoises n'exercent plus le moindre ostracisme sur une quantité impressionnante de faits morphologiques et syntaxiques nettement dissidents par rapport au français européen. Autrement dit, la standardisation de l'oralité en fonction du modèle des élites québécoises consacre du même coup la dialectalisation accrue de cette variété par rapport à celle du français européen. La réalité de cette dissidence ne fait aucun doute, au point que toute production cinématographique exportée du Québec ailleurs dans le monde francophone doit être sous-titrée ou doublée pour mériter sa part de marché. Vu sous cet angle, on peut certes soutenir qu'il y a « détérioration » du français québécois, puisqu'au libre jeu de la concurrence linguistique, la variété québécoise ne fait pas le poids. Aucune annonce publicitaire de la Labatt Bleue n'est exportable, ce qui limite la distinctivité québécoise à de modestes prétentions commerciales.

Ces réflexions amènent l'auteur à conclure à la nécessité d'une diglossie stable entre langue écrite standard et langue parlée québécoise :

Aussi peut-on espérer que plus les valeurs culturelles des Québécois seront pénétrées de celles de la tradition écrite, plus forte sera l'emprise du français standard sur l'oralité. Seule une diglossie stable peut éviter que la trajectoire dissidente qu'a prise l'oralité québécoise ne s'engage irréversiblement dans une impasse dialectale⁶⁴³.

On peut trouver dans le livre récent de Jean-Marcel Léard sur la grammaire du québécois des propos qui, eux aussi, vont dans le sens de l'existence d'une diglossie au Québec entre français standard à l'écrit et langue québécoise à l'oral :

À vouloir imposer la norme du français international pour que les jeunes Québécois abandonnent leurs particularismes, nous sommes pris avec un problème criant et dont on néglige une partie de la source : les jeunes doivent parler et écrire une langue qui n'est pas vraiment la leur, dans une orthographe d'une complexité délirante.

Et un peu plus loin :

L'objectif de l'école n'est pas [...] de **décrire** la langue française. Il est d'apprendre à écrire, de façon inutilement compliquée, et parfois aussi (c'est le cas au Québec) d'imposer une autre langue⁶⁴⁴.

Les affirmations qui précèdent sont discutables. Écrire que l'on impose aux jeunes « une langue qui n'est pas vraiment la leur », c'est énoncer un sophisme qui permet d'éviter d'avoir à dire qu'il faut fournir un effort pour **maîtriser** sa langue. C'est peut-être aussi une façon de tenter de minimiser les difficultés qu'a connues l'enseignement du français au Québec ces dernières années.

Mais le même auteur, à la fin de son ouvrage, émet des commentaires qui contredisent ou du moins relativisent fortement ses énoncés précédents :

643. Philippe Barbaud, « Propos sur la qualité de la langue des Québécois », *L'univers du français*, 73 (mars 1997), p. 22-23.

644. Jean-Marcel Léard, *Grammaire québécoise d'aujourd'hui. Comprendre les québécismes*, Montréal, Guérin Universitaire, 1995, p. xxv et 15.

La grammaire du québécois est apparemment éloignée de celle du français, mais rien ne dit que le français réel n'est pas aussi très différent du français scolaire. [...] Malgré les différences entre le québécois et le français, nous avons toujours eu le sentiment de travailler sur la même langue. Une comparaison comme la nôtre entre les deux grammaires sur des points précis et variés exige au départ que le français ne soit pas très éloigné du québécois⁶⁴⁵.

Quand il s'agit de la langue parlée, il est important de spécifier, d'une part, de quel groupe social l'on traite et, d'autre part, quel aspect de la langue on évoque : phonétique, lexical, syntaxique, stylistique, etc. Les jugements pourront en effet varier selon ces différents points de vue. C'est ainsi que, au cours de nos consultations, on nous a fait valoir qu'il y avait eu progrès évident dans une partie de la population, l'élite, mais que ce progrès n'avait pu s'étendre à l'ensemble de la population, en particulier celle qui est d'âge scolaire. Mais on peut penser que l'oralité, dans le peuple, est ce qu'elle est, que son avenir sera conditionné par les règles de l'évolution phonétique et par le destin des parlers minoritaires et que, de toute façon, il serait illusoire de vouloir modifier les habitudes langagières, en particulier les habitudes phonétiques, d'une population de plusieurs millions de personnes. Les couches populaires parlent le français, c'est une évidence que tous les spécialistes reconnaissent : ce n'est pourtant pas toujours un français « correct », mais cette situation est parfaitement normale, elle est celle que l'on trouve partout dans le monde, quelle que soit la langue. Ce qui fait problème au Québec, c'est que les gens instruits n'ont pas toujours un niveau de langue qui corresponde à leur niveau d'instruction, même dans des situations où l'on s'attendrait à les voir utiliser une langue soignée. L'oralité de l'élite devrait donc retenir l'attention parce que ce groupe social a des responsabilités particulières en ce qui concerne l'avenir de la langue française au Québec. Quoi qu'il en soit, et pour en revenir au monde de l'enseignement, il y aurait sûrement lieu de mettre au point une pédagogie pour amener les élèves à prendre conscience de la nécessité d'ajuster leur discours écrit à leur développement intellectuel, puis à transposer ces acquis, graduellement, dans le discours oral.

645. *Ibid.*, p. 233-234.

Au cours de nos consultations, on nous a fait valoir des points de vue diamétralement opposés : pour d’aucuns, on doit intervenir pour corriger la langue parlée, et pour d’autres, cela est inutile parce que infaisable. Nous allons présenter l’argumentation des uns et des autres.

Argumentation en faveur de la correction de la langue parlée

L’essentiel du problème du français parlé au Québec réside dans le fait qu’il ne s’est pas encore dégagé un modèle de parler qui soit socialement incontournable. En effet, on ne peut fonctionner socialement sans modèle linguistique. Mais, au Québec, c’est un modèle populaire qui a presque toujours prédominé et continue de le faire, même aujourd’hui, malgré l’existence, depuis une trentaine d’années, d’une élite nombreuse et instruite. Car on doit préciser que, si l’élite a produit un modèle de prononciation, celui-ci ne s’est pas répandu dans toutes les couches de la société ; il s’impose essentiellement dans les utilisations publiques que l’on fait de la langue (radio-télévision). Si ce modèle de prononciation était généralisé chez les enseignants de tous les niveaux, on peut penser qu’il finirait bien, à la longue, par s’imposer chez les élèves. Les spécialistes s’accordent pour dire qu’il est inutile de corriger, en isolation, des prononciations que l’on juge erronées, pour une raison ou pour une autre (la trop grande diphtongaison, par exemple). Ce qu’il faut, c’est proposer aux élèves un modèle d’ensemble qui leur permette de voir où l’on veut les conduire et dont l’existence justifie l’effort de correction qu’on leur demande. Ce modèle doit être vivant, c’est-à-dire qu’il doit être pratiqué dans l’environnement des élèves. D’où l’importance de la langue parlée par les enseignants et par les parents (mais on ne peut s’attendre à ce que tous les parents se conforment à ce modèle, alors que cela devrait être le cas pour les enseignants). L’élève ne peut se corriger s’il n’existe pas de modèle qui corresponde à l’image que l’on doit avoir dans la société quand on a atteint un niveau élevé d’instruction et d’éducation. L’acquisition de ce modèle doit constituer la manifestation d’une promotion sociale, autrement il ne présentera guère d’attrait.

Selon cette façon de voir, il semble donc préférable de proposer un modèle aux élèves plutôt que de simplement les corriger. Cela suppose aussi qu’il faut attirer leur attention sur un certain nombre de phénomènes. Pour ce faire, il sera nécessaire de donner des directives claires

aux enseignants. Il est donc indispensable qu'à l'école, les élèves soient mis en contact avec le modèle de prononciation pour que, plus tard, au début de la vie adulte, c'est-à-dire au moment de l'entrée sur le marché du travail ou de l'arrivée à l'université (peut-être au cégep, quoique ce soit bien tôt), les jeunes adultes puissent pratiquer ce modèle, s'ils le souhaitent et selon les circonstances. En effet, c'est au début de la vie adulte que l'on s'affranchit du milieu familial qui, jusque-là, détermine souvent la norme orale de chaque individu. Mais la proposition qui précède n'est pas sans poser un certain nombre de questions auxquelles on devra bien répondre tôt ou tard : est-il possible de modifier un registre phonétique en raison des choix de vie qu'on exerce dans la vingtaine ? Est-ce souhaitable ? Est-ce une réalité ? Le futur enseignant se pose-t-il la question de son idiolecte ? Comment mobiliser le corps enseignant pour lui faire adopter le modèle de prononciation que l'on veut valoriser ?

Contre une intervention pour corriger la langue parlée

Au cours de nos consultations, on nous a fait valoir des arguments qui militent contre une intervention dirigiste en matière de langue parlée. L'essentiel se ramène aux interrogations suivantes : peut-on véritablement intervenir en la matière ? Est-ce opportun ? Peut-on espérer quelque résultat ?

Tout le monde est d'accord pour dire qu'il faut que s'accomplisse un redressement dans l'enseignement du français écrit. Il y a énormément de progrès à faire de ce côté. Comme les ressources sont réduites et les enseignants insuffisamment formés (du moins jusqu'à tout récemment, ose-t-on espérer), on doit craindre la dispersion des énergies si l'on s'attaque au vaste problème du français oral au Québec. Puisqu'il faut établir des priorités, il faut commencer par améliorer l'enseignement du français écrit. Par ailleurs, les enseignants ne s'exprimant pas toujours correctement eux-mêmes, comment pourraient-ils corriger la langue orale de leurs élèves ?

On doit rappeler que les sociolinguistes sont particulièrement réticents en ce qui concerne les possibilités réelles de corriger la langue parlée. Ralph Fasold a résumé l'état des connaissances de la façon suivante :

The issue of whether or not attempts should be made to change the accents or dialects of school children who speak socially disfavored forms of language has been much discussed by applied sociolinguists [...]. The consensus among them is that teaching spoken standard English is unnecessary, possibly harmful and very probably ineffective. [...] changing your speech patterns, where sociolinguistic variables are concerned, entails a change in your perception of your social identity. No amount of emphasis on standard English speech forms in a classroom will prepare someone to make a change in her own identity. In any case, evidence from videotaped classroom observations by Lucas [...] suggests that noticing and overtly correcting disfavored speech forms is too demanding a task to expect teachers to carry out consistently. [...] J. R. Edwards's [...] advice on the subject of spoken language in schools is eminently reasonable: 'Rather, the teacher should speak in a manner natural to himself, and accept that the children are doing the same. The fact that the children, over their school career, will have a long exposure to SE [=standard English] surely reduces the necessity for any active teaching with regard to oral speech production⁶⁴⁶.'

Le même auteur résume la problématique de l'enseignement de la langue parlée en ces termes :

Concentrated efforts to teach spoken standard English in classrooms seems [*sic*] doomed to failure, and there are few sociolinguists who see it as possible or desirable⁶⁴⁷.

Nous croyons que l'évolution de la langue parlée est une question d'intérêt public qui intéresse tous les citoyens et que, maintenant que le Québec a su, pour une bonne part, assurer le statut de sa langue, il lui reste encore beaucoup à faire sur le plan de la qualité de la langue. Et la langue parlée doit sûrement s'inscrire dans les priorités de l'aménagement linguistique des années à venir. Mais le mode d'intervention ne se dégage pas d'emblée. Il apparaît toutefois que, s'il devait être nécessaire d'intervenir pour corriger la langue parlée, c'est d'abord la langue des

646. Ralph Fasold, *Sociolinguistics of Language*, Cambridge, MA et Oxford, Basil Blackwell, 1990, p. 285.

647. *Ibid.*, p. 312.

futurs enseignants qui devrait être ciblée. On en revient donc toujours au rôle central de l'institution scolaire. La langue parlée par les enseignants devrait servir d'exemple aux élèves. Pour ce faire, on devra donner des directives claires au corps enseignant. Sans aller jusqu'à entrer dans les détails de la prononciation, après tout il ne s'agit pas de forcer les maîtres à parler « pointu », on pourrait imposer certaines exigences, spécialement à l'étape de la formation des futurs enseignants : par exemple, au moins leur imposer d'articuler de façon intelligible, éviter les « crases » (ne pas dire *sa table* au lieu de *sur la table*) et s'assurer qu'ils ont acquis un vocabulaire de base.

Par ailleurs, nous croyons qu'il faudrait davantage étudier l'évolution de la langue parlée au Québec, car certaines tendances laissent croire, à l'heure actuelle, que nous pourrions nous éloigner d'un français d'audience internationale. Donnons quelques exemples pour motiver cette proposition.

On peut d'abord penser à la diphtongaison, qui est peut-être en train de s'accentuer. Rappelons d'abord de quoi il s'agit. La diphtongaison est une caractéristique bien marquée du français québécois et elle est directement liée au maintien de l'opposition de longueur ; elle est facultative, dépend de caractéristiques proprement phonétiques (timbre des voyelles, accentuation, vitesse de débit) et covarie avec des caractéristiques sociologiques (âge, instruction, classe sociale, origine géographique). Elle se produit surtout sous l'accent et exige l'entrave (excepté dans les faux enchaînements syllabiques). Elle touche toutes les voyelles longues par nature et même les nasales (excepté /œ/) :

/i/ tire [t_seⁱR]

/ɛ/ crêpe [kRaⁱp]

/ɑ/ râpe [Rɑ^up]

/o/ taupe [to^up]

/æ/ beurre [bæ^yR], émeute [emæ^ot]

/ɛ̃/ pinte [pɔ̃^et] ou [pɛ^ɛt]

Comme exemple de diphtongue en l'absence d'entrave (cas de faux enchaînement syllabique), on peut donner : *entêté* [ãtã'te].

La diphtongaison semble de plus en plus forte chez les jeunes : le regretté Laurent Santerre, professeur de phonétique à l'Université de Montréal, faisait remarquer à l'auteur du présent rapport que, dans le parler des jeunes, la diphtongaison de /ɛ/ allait jusqu'à faire disparaître un r suivant (*père*, paⁱR ---> pa^ɛ). Il faudrait savoir s'il s'agit là d'un phénomène passager, lié à l'adolescence, ou plutôt d'une tendance qui s'accroît dans l'évolution du français québécois.

Le deuxième exemple est la crase ou réduction de surface. On sait depuis longtemps que c'est au niveau morpho-phonologique que le français québécois est probablement le plus original⁶⁴⁸. En effet, une des caractéristiques les plus marquantes de la chaîne parlée est sans aucun doute la réduction de surface de plusieurs phonèmes et elle a des répercussions sur la morphologie (*je m'en vas aller* ---> [mɑ̃ ale]). On peut aussi mentionner la disparition facile de la liquide /l/ à l'intervocalique en dehors de l'accent quand il s'agit de l'article ou du pronom clitique non accentué (*sur la table* ---> *su' 'a table* ---> *s'a table* ; *tu la trouves* ---> *t'a trouves*). Pour caractéristique que ce phénomène soit du québécois, il n'est pas inconnu des variétés européennes de français : *celui-là* ---> *çui-là*.

Le troisième fait est l'hypervélarisation, qui est particulièrement frappante chez les adolescents, filles et garçons⁶⁴⁹. Ce phénomène se résorbera peut-être avec l'âge, car il pourrait s'agir d'un trait identitaire propre à une classe d'âge. L'hypervélarisation est une façon de prononcer certains phonèmes post-vocaliques en position plus vélaire qu'en français standard. L'exemple le plus clair est celui du phonème /r/ dans des mots comme *sûr* et *dur* : le relâchement vocalique entraîne la vélarisation accrue de la liquide, si bien que ce /r/ ressemble à celui de l'anglais.

648. Cf. Gilles Gagné, dans Albert Valdman, *Le français hors de France*, Paris, H. Champion, 1979.

649. Ce fait nous a été signalé par Philippe Barbaud.

Il serait donc important de voir, en élargissant l'étude des faits précédents à l'ensemble de la prononciation, si l'on peut déterminer la trajectoire d'évolution de la langue parlée au Québec : diverge-t-elle de plus en plus des autres variétés de français ? Y a-t-il des points où l'évolution converge ? Il est vraisemblable que la réponse sera partagée : convergence avec les autres variétés sous certains rapports, divergence sous d'autres.

Les faits qui viennent d'être cités ne sont que des exemples pris dans l'ensemble des traits de prononciation qui caractérisent le français québécois. On ne peut toutefois penser corriger l'un d'entre eux, la trop grande diphtongaison par exemple, si on le traite en un phénomène isolé ; on doit plutôt l'insérer dans un ensemble qui constitue ultimement un modèle global de prononciation. Ce qu'il faudrait donc faire, c'est, à partir d'une description des traits de prononciation du français québécois (description largement acquise), proposer un modèle de prononciation qui facilite l'intercompréhension avec les autres francophones, qui serve de référence, qui devienne la variété de langue que les enseignants parlent eux-mêmes et qui soit la norme que l'on enseigne aux élèves. Répétons que, lors de nos consultations, on nous a fait valoir qu'il était grand temps que l'on donne des directives claires aux enseignants à ce sujet.

Plusieurs spécialistes des questions phonétiques travaillent dans les universités du Québec. Les recherches sur la phonétique du français québécois remontent aux années 1950. Aujourd'hui, on peut dire que c'est la phonétique qui est l'aspect le mieux décrit du français québécois. On pourrait songer à créer un comité qui ferait le point sur les travaux de description et établirait la liste des points à approfondir en vue d'élaborer le modèle de prononciation dont nous venons de parler. On pourrait ensuite consulter divers spécialistes pour recueillir leurs opinions et élaborer les stratégies pour implanter le modèle, d'abord chez le personnel enseignant. Si l'étape de l'élaboration du modèle pourrait être assez courte, celle de son implantation exigera des efforts soutenus et sur une longue période.

Dans cette perspective, une étude de la langue des jeunes élites paraît particulièrement importante. En effet, s'il est vrai que c'est lorsqu'ils quittent le milieu familial pour entrer au collège ou à l'université ou encore pour entrer sur le marché du travail que les jeunes adultes ont

l'occasion de changer de modèle linguistique, nous ne savons pas encore comment s'effectue cette transition ni même si elle a vraiment lieu. Les résultats d'une pareille étude pourraient même avoir des répercussions en amont, sur la façon d'enseigner le français au primaire et au secondaire.

Conclusion, propositions et suggestions

Conclusion

*Beaucoup de Québécois sont insatisfaits
de la qualité de la langue française
au Québec.
Camille LAURIN⁶⁵⁰*

Ce jugement du « père de la loi 101 » conserve toute sa vérité deux décennies plus tard. C'est que la question de la qualité de la langue semble devenue indissociable de l'histoire du Québec contemporain. C'est donc dans le droit fil d'une continuité historique que le rapport-synthèse du Forum sur la maîtrise de la langue qui s'est tenu en mars 1992 a conclu que la maîtrise de la langue devait devenir une « priorité nationale »⁶⁵¹.

On a peut-être trop insisté au Québec uniquement sur le vocabulaire, les mots pris isolément : que l'on songe aux travaux de l'Office de la langue française, à ceux du Bureau des traductions et du Secrétariat d'État à Ottawa, aux différents comités de terminologie, etc. Tous ces travaux étaient importants et nécessaires pour faire avancer la francisation, spécialement la francisation des entreprises, mais ils ont peut-être réussi à occulter tout le reste de la langue. Depuis quelques années, on a commencé à prendre conscience du problème ; un des principaux signaux d'alarme est d'ailleurs venu des entreprises elles-mêmes, confrontées à de plus en plus de difficultés pour recruter du personnel ayant une compétence langagière de base.

Dans le présent rapport, nous avons essayé de faire l'inventaire des responsabilités des principaux acteurs sociaux pour améliorer la qualité du français parlé et écrit au Québec. Même si nous avons eu l'occasion de faire valoir que l'amélioration globale de la qualité de la langue au Québec ne pouvait reposer sur les épaules des individus pris isolément (voir, à la section 2.2, l'analyse du huitième principe), il n'en demeure pas moins qu'une partie de la solution réside dans des actions individuelles. Car, comme l'exprime Lysiane Gagnon dans un raccourci

650. Gouvernement du Québec, *La politique québécoise de la langue française présentée à l'Assemblée nationale et au peuple du Québec par Camille Laurin, ministre d'État au Développement culturel*, Québec, Éditeur officiel, mars 1977, p. 14.

651. *La Presse*, 28 mars 1992.

saisissant, « les familles [...] se paient la Floride et deux autos mais pas un seul dictionnaire⁶⁵². » L'action individuelle doit être appuyée et encadrée par les institutions. Car, en dernière analyse, la question de la qualité de la langue est sociale plus que linguistique : « quant au problème de la ' qualité de la langue ', je dirai : on a la langue que l'on mérite, dans ce sens qu'elle correspond aux pratiques sociales que l'on a⁶⁵³. »

Pour améliorer les pratiques langagières, le moyen qui a été exploité tout au cours du présent rapport est la responsabilisation des principaux secteurs de la société : l'institution scolaire au premier chef, mais aussi les médias, l'administration publique, le monde du travail. Nous avons mis en évidence des domaines où une action s'impose, comme en informatique ou dans les services à la population (particulièrement les commerces). Nous avons aussi ajouté que, si les associations privées pouvaient jouer un rôle en faveur de la qualité du français, l'action de l'Office de la langue française nous paraissait toujours indispensable et nous avons proposé qu'il renoue avec ses activités de correction de la langue générale plutôt que de se cantonner trop exclusivement dans l'élaboration de terminologies spécialisées. Nous avons, enfin, consacré une section à la langue parlée : c'est un domaine où, de l'avis de plusieurs, un redressement s'impose, mais où il est particulièrement difficile de définir des modes d'intervention.

Le projet proposé dans notre rapport est donc une œuvre collective d'envergure et de longue haleine qui repose, d'abord et avant tout, sur l'institution scolaire. L'objectif à atteindre est que tous les jeunes Québécois puissent utiliser de façon naturelle la langue standard, c'est-à-dire le français correct, lorsqu'ils le souhaitent. Rappelons le propos déjà cité de Jean-Claude Corbeil :

652. *La Presse*, 16 janvier 1992.

653. Antoine Culioli, « Peut-on théoriser la notion de 'qualité de la langue' ? », dans Jean-Michel Éloy, *La qualité de la langue ? Le cas du français*, Paris, Champion, 1995, p. 63.

L'école a pour objectif de former des caméléons linguistiques, des locuteurs capables de passer d'un registre à un autre avec compétence et naturel, en langue parlée et en langue écrite⁶⁵⁴.

L'objectif poursuivi n'est pas d'imposer un registre ou une variété de langue à l'exclusion de tout autre, mais de donner la possibilité de choisir, en toute connaissance de cause, une variété dans telle ou telle circonstance particulière, chacun devant assumer les conséquences de son libre choix. Mais pour qu'il y ait choix véritable encore faut-il disposer d'un éventail de possibilités. Le registre standard, le français correct si l'on préfère, doit faire partie de cet éventail et c'est d'abord à l'école que revient la mission de le faire acquérir. Pour nous, la réponse à la question « quel français faut-il enseigner ? » est donc claire. Mais sa mise en pratique, dans le cas de l'enseignement de la langue orale, se heurte à un écueil de taille : l'absence d'un modèle de bon parler qui soit pratiqué par l'ensemble du corps enseignant. C'est une question que nous ne pourrons plus éluder bien longtemps.

654. Jean-Claude Corbeil, « Le français au Québec, une langue à restaurer ? », *Vie pédagogique*, 86, novembre-décembre 1993, p. 28.

Liste des propositions et suggestions

L'école

- 1° Que le ministère de l'Éducation du Québec révise ses critères et ses standards d'adoption du matériel pédagogique afin que ce qui sera approuvé soit vraiment conforme aux orientations du nouveau programme de français et qu'il revoie sa politique d'évaluation et les examens nationaux qu'il impose afin que ceux-ci ne fassent pas dévier l'enseignement de ses objectifs.
- 2° S'assurer que les exigences linguistiques soient élevées envers les élèves.
- 3° S'assurer que les écoles donnent accès à une culture générale plus solide, et en particulier à la culture littéraire.
- 4° Que l'on donne des orientations claires quant à la responsabilité des enseignants d'autres matières dans l'utilisation d'une langue correcte, spécialement à l'écrit ; que non seulement l'ensemble du corps enseignant mais aussi les administrateurs scolaires assument leurs responsabilités tant en langue écrite qu'en langue orale.
- 5° Que l'on entreprenne une recherche d'envergure pour évaluer l'état actuel de la langue parlée par les jeunes dans les écoles.

Le collège

- 6° Que l'évaluation des travaux d'élèves dans toutes les disciplines considère la langue comme un élément fondamental.

- 7° Que les élèves des collèges écrivent plus de textes et que, pour atteindre cet objectif, l'on réévalue la tâche des enseignants de français.

L'université

- 8° Que les universités procèdent à une description de la situation du français, sur le modèle de l'analyse linguistique que doivent faire les entreprises. Cette étape franchie, que les universités adoptent une politique linguistique.
- 9° Que cette politique linguistique soit adoptée en consultation avec l'Office de la langue française.
- 10° Que l'on donne des consignes très strictes aux services d'achats des universités pour faire en sorte que le matériel qu'ils commandent ait des inscriptions en français et que la documentation de base soit aussi disponible en français ; que l'on porte un soin particulier au matériel informatique.
- 11° Que l'on procède à une évaluation de l'application des recommandations touchant les universités que le Conseil de la langue française avait formulées dans son avis sur le français dans les sciences.
- 12° Que l'on s'assure que les demandes de subventions adressées aux organismes fédéraux soient rédigées en français.
- 13° Que l'on impose, sous peine de renvoi, « une connaissance pratique » du français à toute personne au service d'une université francophone depuis plus de deux ans.

- 14° Que les universités adoptent l'épreuve de la note de synthèse pour les étudiants du premier cycle à l'instar de l'École des hautes études commerciales de Montréal et des grandes écoles françaises.
- 15° Que l'OLF se charge de mettre à jour, d'enrichir et de diffuser dans Internet les terminologies des principales disciplines universitaires. Cette action pourrait se faire en collaboration avec le gouvernement français dans le cadre de la coopération franco-qubécoise.
- 16° Que l'OLF contribue à la qualité de la langue des documents pédagogiques en reprenant son programme d'agrément des réviseurs.
- 17° Que les terminologues et linguistes de l'OLF apportent une aide privilégiée aux concepteurs de textes et ouvrages destinés à l'enseignement universitaire.
- 18° Que tous les étudiants des sciences de l'éducation soient tenus de réussir une épreuve de français écrit et oral pour l'obtention de leur grade.
- 19° Que le gouvernement du Québec, si possible en coopération avec le gouvernement français, subventionne partiellement l'édition de documents techniques en français.

L'Administration

- 20° Que les organismes de l'Administration veillent à ce que leur affichage soit correct du point de vue de la langue ; que leurs appareils présentent des inscriptions en français correct ; que leurs logiciels soient en français.

- 21° Que l'on corrige enfin les lacunes en matière de qualité de la langue dans la signalisation routière mentionnées dans le *Rapport du groupe de travail sur l'affichage et la signalisation routière en regard de la sécurité du public* de juillet 1990.
- 22° Que l'Administration cesse d'incorporer à ses règlements des normes techniques rédigées uniquement en anglais.
- 23° Que l'Administration veille à corriger en priorité les textes normatifs, c'est-à-dire les textes comme les lois, les règlements, les conventions collectives, qui régissent la vie et les conditions de travail de dizaines de milliers, voire de millions, de citoyens et qui influencent aussi leurs usages linguistiques ; que, pour atteindre cet objectif, l'on crée un comité chargé d'établir la liste des termes fautifs les plus fréquents dans les textes de loi et que l'on étudie la possibilité d'adopter une loi pour corriger d'un coup ces erreurs fréquentes.

Les communications

- 24° Entreprendre des recherches sur la langue des médias, portant en particulier sur le respect des règles de grammaire et de syntaxe, sur le vocabulaire et sur les anglicismes.
- 25° Faire en sorte que la qualité de l'expression soit un critère lors de l'embauche des communicateurs.
- 26° Améliorer la formation linguistique des communicateurs.
- 27° Perfectionner le personnel en place.
- 28° Produire une plus grande collaboration linguistique entre les médias.

- 29° Faire le portrait de la qualité de la langue dans le domaine de la publicité.
- 30° Prendre des mesures pour que la publicité soit de plus en plus conçue directement en français.
- 31° Sensibiliser davantage les clients des agences publicitaires aux questions linguistiques.
- 32° Que les publicitaires, par l'entremise d'une association professionnelle, prennent eux-mêmes en charge la qualité linguistique de la publicité.
- 33° Évaluer, de manière objective, l'action de la langue de la publicité (des slogans en particulier) et de celle des humoristes sur le français québécois, notamment sur la langue des jeunes.

Les langagiers

- 34° Faire comprendre aux gestionnaires que c'est un mauvais calcul de toujours faire effectuer les traductions au plus bas coût possible et dans les plus brefs délais possible, car cela se fait souvent au détriment de la qualité.

Le monde du travail

- 35° Que les entreprises surveillent davantage la langue de leurs réclames.
- 36° Que l'on étudie la possibilité d'introduire dans la procédure d'enregistrement des raisons sociales la délivrance d'un « visa linguistique ». Il ne serait plus possible ainsi d'enregistrer une raison sociale sans obtenir au préalable par écrit l'approbation

linguistique de l'Office de la langue française (ou d'experts spécialement affectés à cette tâche).

- 37° Que l'Office de la langue française se penche sur l'utilisation dans les entreprises de logiciels anglais courants, notamment dans les activités de gestion.
- 38° Que l'on étudie la nécessité de mettre à jour le document *Le partage des tâches en matière de travaux terminologiques* pour arriver à une nouvelle répartition des tâches terminologiques entre l'entreprise et l'État (par l'intermédiaire de l'Office de la langue française), sans oublier cette fois-ci la nécessaire participation des travailleurs grâce aux comités de francisation.
- 39° Que l'on vérifie la qualité linguistique des textes normatifs, en particulier celle des conventions collectives.
- 40° Que l'on consacre les ressources nécessaires pour évaluer de façon sérieuse l'implantation des terminologies françaises. Un comité entreprises-syndicats-État (Office et Conseil de la langue française) pourrait être créé pour établir les balises de cette recherche.
- 41° Que l'on modifie l'article 137 de la *Charte de la langue française* pour préciser que les salariés membres des comités de francisation d'une entreprise jouissent des mêmes garanties que celles qui sont accordées aux membres des comités de sécurité en vertu de la *Loi sur la santé et la sécurité au travail*.
- 42° Que l'on étudie la possibilité d'accorder la parité à la représentation des travailleurs au comité de francisation.
- 43° Que l'Office de la langue française contrôle le mode de nomination des représentants des travailleurs, syndiqués ou non, au comité de francisation.

- 44° Que, dans le cas des entreprises qui comptent plusieurs établissements, un comité de francisation soit formé pour chaque établissement, en tenant compte d'un seuil minimal d'employés.
- 45° Que les représentants des travailleurs soient réputés être au travail lorsqu'ils participent aux travaux préparatoires et aux réunions du comité de francisation.
- 46° Que l'on étudie les moyens de revitaliser les comités de francisation.
- 47° Que les syndicats s'assurent de la permanence de la francisation des entreprises, par exemple par des activités de promotion du français, par de la formation, par la diffusion de l'information, par l'animation d'ateliers, etc.
- 48° Que l'on étudie les moyens pour faire en sorte que les nouveaux logiciels courants utilisés dans les entreprises soient offerts simultanément en version anglaise et française.
- 49° Que l'on s'assure que la langue des logiciels et des manuels d'utilisation est correcte, notamment du point de vue de la terminologie utilisée, en ayant recours aux services de l'Office de la langue française.
- 50° Que les enseignants donnent l'exemple et procèdent à une grande opération de correction de leur convention collective.
- 51° Qu'à défaut de corriger le texte d'une convention collective, les deux parties s'entendent sur l'addition d'une disposition interprétative établissant une table de concordance (par exemple, cette table de concordance pourrait indiquer que « surtemps » doit se lire « heures supplémentaires » et employé « régulier » employé « permanent »).

- 52° Que l'Office de la langue française se charge de convaincre les parties patronale et syndicale du secteur public et des grandes entreprises d'ajouter cette clause interprétative et cette table de concordance.
- 53° Que les syndicats qui ont des dénominations fautives veillent à les corriger et qu'en cas de doute, ils s'adressent aux services compétents de l'Office de la langue française.
- 54° Qu'en ce qui concerne la formation professionnelle, l'on fasse l'inventaire du matériel pédagogique qui n'est pas disponible en français et qu'on affecte les ressources nécessaires à sa traduction.

L'informatique

- 55° Réaffirmer les recommandations déjà formulées par le Conseil de la langue française à l'intention du gouvernement : acheter des logiciels en français ; utiliser son pouvoir de prescription pour faire respecter les normes internationales ou *de facto* qui permettent aux langues autres que l'anglais de circuler sur les réseaux ; mettre au point des prototypes de traitement informatisé du français qui seraient partie intégrante des projets de développement de l'autoroute de l'information au sein de l'Administration ; assurer, avec les autres pays d'expression française, la présence de francophones aux tables de normalisation internationales ; alimenter et soutenir financièrement une fonction de veille linguistique, technologique et industrielle structurée.
- 56° Que les associations de consommateurs veillent à l'offre de matériel informatique en français.
- 57° Que le Québec crée un fonds de données textuelles et linguistiques informatisées.

- 58° Que le gouvernement québécois favorise le développement d'outils de reconnaissance vocale capables de reconnaître le vocabulaire et l'accent québécois ; que des recherches soient subventionnées en particulier sur la prosodie du français québécois.

La langue des services

- 59° Que l'Office de la langue française prévoie la publication, à côté des lexiques traditionnels, d'ouvrages de vulgarisation à l'usage des commerçants.
- 60° Que l'Office de la langue française intervienne auprès des propriétaires de restaurants, qui, surtout à Montréal, sont souvent des immigrants, pour leur expliquer la *Charte de la langue française* et leur fournir des conseils dans la rédaction de leurs menus. Qu'une intervention soit faite auprès des principaux imprimeurs de menus.
- 61° Que l'on procède à un certain nombre de diagnostics pour évaluer la qualité de la langue dans le domaine des services.

Les associations privées

- 62° En vue de favoriser la survie et l'apparition d'associations destinées à promouvoir la qualité de la langue française, que le gouvernement fournisse une aide financière comme celle qu'il a déjà accordée aux centrales syndicales.

L'Office de la langue française

- 63° Qu'en matière de lacunes terminologiques, l'Office dresse un « état des lieux ».
- 64° Que l'on procède à une mise à jour de la Banque de terminologie et que l'on étudie la pertinence de créer de nouveaux chantiers terminologiques pour enrichir la Banque.
- 65° Que l'on étudie la cohérence de la tarification des consultations linguistiques de l'Office par rapport à une politique de promotion de la qualité de la langue visant l'ensemble de la population.
- 66° Que l'Office limite la normalisation terminologique aux cas litigieux.
- 67° Que l'Office développe auprès de ses clientèles une approche plus pédagogique pour expliquer son action.
- 68° Qu'en matière de néologie de langue générale, les autorités compétentes interviennent pour faciliter la coopération entre l'Office et les organismes responsables des autres pays francophones.
- 69° Qu'en ce qui concerne la féminisation des titres et fonctions, la concertation soit intensifiée entre le Québec, la Belgique, la Suisse et la France.
- 70° Que l'Office redynamise ses bureaux régionaux.

La langue parlée

- 71° Que l'on crée un comité pour étudier la problématique de la langue parlée au Québec, de son évolution et de la définition d'un modèle de prononciation destiné en particulier aux enseignants ; que le Conseil de la langue française se charge de cette initiative.